

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 décembre 2014

Publié le 19 décembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 7

SCRUTIN : POUR : 70

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Jean ESMONIN	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Patrick CHAUPUIS	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Christine MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Danielle JUBAN	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Frédéric COURT
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Anaïs BLANC
M. Michel ROTGER	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

M. Bertrand FRANET

Membres titulaires absents :

M. Alain HOUPERT	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Bertrand FRANET
Mme Anne ERSCHENS	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. François HELIE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
M. Édouard CAVIN	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Roland PONSAA	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
M. François NOWOTNY	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean DUBUET	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick BAUDEMONT	

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Compte rendu 2013 des 4 délégations du service public du réseau de Chaleur

La communauté d'agglomération Dijonnaise a choisi, en septembre 2009, de créer un réseau de chaleur pour partie sous l'emprise du tramway alors en construction.

Ce choix stratégique a été couplé avec la prise de compétence par la collectivité de production et de distribution de chaleur sur son territoire. L'agglomération a donc pris en charge la gestion de réseaux de chaleur existants sur les communes concernées sur l'agglomération, à savoir Chenôve, Dijon et Quetigny.

Afin d'assurer une cohérence dans le développement de ces réseaux de chaleur existants et en création, l'agglomération a réalisé un schéma directeur de ces réseaux.

Il convient de dresser un compte-rendu des réseaux de chaleur existants, tous gérés dans le cadre de délégations de service public.

1. DSP SOCCRAM (CHENOVE quartier centre-ville)

a) Caractéristiques des installations

La délégation de service public a débuté le 31 octobre 1997 et se terminait initialement le 31 octobre 2017. Elle a été attribuée à l'entreprise SOCCRAM. En 2013, ce réseau compte 5 220 équivalents logements chauffés, pour 8 300 ml de canalisations (5 700 ml en haute pression et 2 600 ml en basse pression).

La chaufferie comprend :

- trois chaudières charbon (une chaudière d'une puissance de 7 MW et 2 chaudières d'une puissance de 16 MW),
- une chaudière gaz (d'une puissance de 21 MW),
- une unité de cogénération d'une puissance thermique de 10,2 MW et électrique de 7,8 MW.

On dénombre 69 sous-stations, dont 52 sur le réseau primaire haute pression.

Les abonnés au réseau sont répartis de la façon suivante : 4 008 logements, environ, qui représentent près de 268 000 m² de surface chauffée, le reste correspondant à des équipements (centre commercial, groupes scolaires, piscine, commissariat...) qui représente une puissance utile souscrite d'environ 12 000 kW.

Les logements représentent, en terme financier, 79 % des abonnés du réseau de chaleur.

La mixité énergétique annuelle sortie chaudières sur la saison de chauffe 2012-2013 était la suivante :

- 7,60 % de gaz naturel, soit 6 285 MWh consommés,
- 51,91 % de charbon, soit 6 316 tonnes consommés,
- 40,48 % de cogénération fonctionnant au gaz naturel, soit 26 817 MWh consommés.

L'utilisation de ces divers combustibles a conduit à un rendement de **79,24 %** contre 80,54 % par rapport à la saison précédente, **soit une baisse d'environ 1 %**.

La part d'énergies renouvelables et de récupération étant nulle, celle-ci ne permet pas aux usagers

du réseau de bénéficier d'une TVA réduite sur la consommation d'énergie : la TVA appliquée à la consommation est donc fixée à 19,60 %.

b) Faits techniques pour la saison 2012-2013

La saison de chauffe a débuté le 25 septembre 2012 pour se terminer le 18 juin 2013 avec une majorité d'abonnés mis en service entre le 1er octobre 2012 et le 05 juin 2013.

La rigueur de la saison est de **2 794 DJU** (degrés jour unifiés) contre 2 465 pour la saison 2011-2012. Ce chiffre étant légèrement supérieur aux DJU trentenaires qui ont pour référence 2 700 DJU, soit une évolution de **13,30 %** de plus que la saison précédente.

Cette saison a été marquée par de gros travaux qui concernent :

- pour la chaufferie : le remplacement de régulateurs de chaudières et réseaux, la réfection du calorifuge de la chaudière gaz, la réfection de fond d'extracteur charbon, le remplacement d'échangeur du réseau "Pôle médical", le remplacement de barreaux de grille, la réfection du réfractaire des chaudières charbon, réfection de la tuyauterie du chasse mâchefers, le calorifuge de tuyauterie, la réfection du porte filtre d'une chaudière charbon, la réfection des paratonnerres, la pose de vannes pour séparateurs à hydrocarbures et la mise en conservation des chaudières en fin de saison,
- pour les sous-stations : la réfection des compteurs de chaleur et de la régulation de l'eau chaude sanitaires,
- pour le réseau : la réfection de fuite sur antenne Clos des Marronniers, les réfections des antennes des sous-stations n°34, 19, 31 et de la bibliothèque, la rénovation de réseau, dévoiement du réseau du Centre culturel, ...

Ces travaux de gros entretien et renouvellement (GER) ont générés une dépense totale s'élevant à près de **368 000,00 € H.T.**, soit une augmentation de **248 %** par rapport à la saison de chauffe précédente dont 50 % suite aux réparations de fuites sur le réseau.

Le solde du compte, GER/P3 de 97 559,95 € H.T, reste largement positif.

c) Quelques éléments financiers de la DSP courant de la saison 2012-2013

Le chiffre d'affaire augmente d'environ **10,38 %** avec une saison plus froide que la précédente de 13,20 %. De ce fait, les ventes ont connues une hausse de plus de 8,80 %.

Le prix des énergies a augmenté de + 2,00 % pour le charbon et + 3,00 % pour le gaz naturel alimentant la cogénération ce qui mène, à consommation égale, à une hausse de 4,00 % par rapport à la saison précédente.

Le chiffre d'affaires facturé aux abonnés s'élève à **5 093 513,72 € T.T.C.** Il se répartit de la manière suivante :

- 4 012 365,00 € T.T.C. pour les logements,
- et 1 081 149,72 € T.T.C. pour les autres établissements.

Le volume de vente de chaleur en MWh a augmenté de **9,70 %** par rapport à la saison 2011-2012 et la quantité d'eau chaude sanitaire vendue est en augmentation de **4,40 %**.

Pendant la saison de chauffe 2012-2013, il a été vendu près de 50 798 MWh de chaleur (avec

38 070 MWh pour les logements et 12 728 MWh pour les autres établissements) et 93 731 m³ d'eau chaude sanitaire soit 10 123 MWh.

Le prix moyen par équivalent logement du chauffage et de l'eau chaude sanitaire est d'environ **976,00 € T.T.C.** par an pour la saison 2012-2013, soit une augmentation de **10,38 %** par rapport à la saison 2011-2012.

Le prix moyen du MWh pour la saison 2012-2013 est de **83,61 € T.T.C.**, soit une augmentation de 1,41 % par rapport à la saison précédente.

d) Bilan environnemental

L'exploitation du réseau a généré 28 187 tonnes de CO₂, les quotas alloués à l'exploitant étant de 26 493 tonnes. Les quotas de CO₂ sont gérés aux risques et périls de l'exploitant.

La valeur de cotation de la tonne de CO₂ au 31/12/2012 est de 4,21 € soit une charge évaluée à 38 008,00 €.

e) Évolution contractuelle de la Délégation de Service Public

La collectivité a souhaité pour des raisons d'intérêt général de mettre fin au contrat de Délégation de Service Public de SOCCRAM pour intégrer par anticipation le réseau de Chenôve à la Délégation de Service Public de SODIEN au 1er février 2014 précédemment prévu le 31 octobre 2017.

2. DSP SODIEN filiale du Groupe Coriance (Dijon quartier de la Fontaine d'Ouche)

a) Caractéristiques des installations

La délégation de service public a débuté le 1er janvier 2013 faisant suite à une délibération du Conseil communautaire du Grand Dijon datant du 19 novembre 2012 et notifiée le 27 décembre 2012 désignant le groupe Coriance délégataire du réseau de chaleur du sud et de l'ouest de l'agglomération pour une durée de 24 ans. Cette délégation de service public est confiée par convention à SODIEN, filiale du Groupe Coriance.

SODIEN est notamment en charge à compter du 1er janvier 2013 de :

- rénover la cogénération et chaudières de la chaufferie de la Fontaine d'Ouche,
- réhabiliter les postes d'échanges du réseau de la Fontaine d'Ouche,
- passer le réseau de la Fontaine d'Ouche en basse pression,
- construire une chaufferie biomasse sur le site des serres de la ville de Dijon,
- étendre le réseau aux quartiers des Marcs d'Or, Bourroches et faubourg Raines,
- exploiter les réseaux et installations, ...

Initialement, le contrat prévoyait l'intégration des installations de Chenôve à la DSP SODIEN au terme du contrat de SOCCRAM à compter du 31 octobre 2017. Suite à la rupture anticipée du contrat de SOCCRAM, SODIEN est en charge depuis le 1er février 2014 de :

- rénover la chaufferie de Chenôve,
- réhabiliter les postes d'échanges du réseau de Chenôve,

- passer le réseau de Chenôve en basse pression,
- exploiter les réseaux, et installations, ...

Le réseau de la Fontaine d'Ouche compte 7 000,00 ml de canalisations en haute pression.

La chaufferie comprend :

- trois chaudières gaz (une chaudière d'une puissance de 11,50 MW, une chaudière d'une puissance de 14,40 MW et une chaudière d'une puissance de 13,00 MW),
- une unité de cogénération d'une puissance thermique de 8,00 MW (4 x 2,00 MW) et une puissance électrique de 10,36 MW.

On dénombre 52 sous-stations d'échange desservant près de 5 500 équivalents logements.

Les abonnés au réseau sont répartis de la façon suivante (en fonction de la puissance souscrite) :

- 87 % sont des abonnés pour les logements,
- 11 % sont des scolaires,
- les 2 % restants sont des activités diverses.

La mixité du réseau pour l'année 2013 était la suivante :

- 85,00 % de gaz naturel, soit 66 711 MWh consommés,
- 15,00 % de cogénération fonctionnant au gaz naturel, soit 25 770 MWh consommés,
- 0 % pour le fioul domestique (énergie de secours).

L'utilisation de ces divers combustibles, a conduit à un rendement de **80,50 %** contre 72,20 % par rapport au précédent exercice, soit une **augmentation d'environ 11,50 %**.

La part d'énergies renouvelables et de récupération étant nulle, celle-ci ne permet pas aux usagers du réseau de bénéficier d'une TVA réduite sur la consommation d'énergie : la TVA appliquée à la consommation est donc fixée à 19,60 %.

b) Faits techniques 2013

La rigueur de la saison est de **2 788 DJU** (degrés jour unifiés), soit légèrement supérieur aux DJU trentenaire qui a pour référence 2 700 DJU.

Cette saison a été marquée par de gros travaux qui concernent :

- le remplacement de l'installation de la cogénération (mise en service à compter du 01/11/2013), pour montant s'élevant à 3 915 746,00 € H.T.,
- la réparation de deux fuites importantes liées à des ruptures de conduites consécutives à la corrosion (sous le stade de la Fontaine d'Ouche et 41 rue du Tire Pesseau),
- le remplacement de certains organes hydrauliques.

Ces travaux de gros entretien et renouvellement (GER) ont générés une dépense totale s'élevant à près de **214 200,00 € H.T.**, ce qui représente une **variation d'environ 317 %** par rapport au plan de renouvellement qui affichait une dépense de 67 482,00 € H.T.

Le solde du compte GER/P3, de 899 858,36 € H.T., reste très largement positif.

c) Quelques éléments financiers de la DSP en 2013

Le chiffre d'affaire augmente d'environ **16,10 %** avec une saison plus froide que la précédente (froid moyennement intense mais durant une période étendue). Le chiffre d'affaires facturé aux abonnés s'élève à **3 987 407,79 € T.T.C.**

Le volume de vente de chaleur en MWh a diminué de **2,21 %** par rapport à 2012 et la quantité d'eau chaude sanitaire vendue est en baisse de **3,45 %**.

En 2013, il a été vendu près de 45 715 MWh de chaleur et 113 601 m³ d'eau chaude sanitaire soit 11 928 MWh.

Le prix moyen par équivalent logement du chauffage et de l'eau chaude sanitaire est d'environ **724,98 € T.T.C.** par an pour 2013, soit une augmentation de **16,10 %** par rapport à l'exercice précédent.

Le prix moyen du MWh pour l'année 2013 est de **66,45 € T.T.C.**

Le résultat net de la DSP pour 2013 est de **- 840 884 €**, ce qui est conforme aux prévisions contractuelles.

Le terme R1 a varié de - 5,86 % sur l'exercice 2013, cette évolution est traduite par les variations de coût d'achat de gaz. Le terme R1 caractérise le coût des charges liées à l'exploitation des installations.

Le terme R2 a augmenté de 1,29 % en 2013, cette évolution traduit les variations combinées des différents indices entrant dans la définition des formules du R2, notamment l'indice du coût de l'électricité, l'indice du coût du travail, l'indice du coût du GER. Le terme R2 caractérise l'amortissement des charges financières des investissements.

d) Bilan environnemental

L'exploitation du réseau a généré 17 742 tonnes de CO₂, les quotas alloués à l'exploitant étant de 12 529 tonnes. Les quotas de CO₂ sont gérés aux risques et périls de l'exploitant.

La valeur de cotation de la tonne de CO₂ au 31/12/2012 est de 4,90 € soit une charge évaluée à 25 595,33 €.

e) Perspectives annoncées pour 2014

Il est prévu de renforcer le réseau existant de la Fontaine d'ouche (sections ayant une vulnérabilité structurelle amenant à des fuites), d'étendre le réseau pour desservir le quartier des Marcs d'Or, de créer une interconnexion entre la chaufferie de la Fontaine d'Ouche et la future chaufferie des Valendons en refondant complètement le réseau primaire alimentant la rue du Tire-Pesseau. Au total, près de 9 000,00 ml de réseaux devront être installés.

Le programme prévoit également la restructuration des installations de la chaufferie de la Fontaine d'Ouche avec une réhabilitation totale de toutes les stations d'échanges. Cette refonte permettra le passage du mode d'écoulement actuel en haute pression à un fonctionnement en basse pression.

Ceci devrait réduire considérablement les contraintes engendrées par le fonctionnement actuel et ainsi réduire au maximum le risque de fuite.

3. DSP Dalkia (QUETIGNY quartier centre-ville)

a) Caractéristiques des installations

La délégation de service public a débuté le 1er juillet 1996 et se terminera le 30 juin 2016. Elle a été attribuée à l'entreprise Dalkia. Ce réseau compte en 2012, 4 000 équivalents logements chauffés, pour 9 000,00 ml de canalisations en basse pression.

La chaufferie comprend :

- deux chaudières gaz / fioul d'une puissance respective de 10,90 MW,
- une chaudière biomasse d'une puissance de 2,50 MW,
- une unité de cogénération d'une puissance thermique de 13,50 MW pour une puissance électrique installée de 5,00 MW.

La centrale biomasse développe une puissance de 2 180 kW avec économiseur, pour un rendement avoisinant 89 %.

Le traitement des fumées s'effectue par l'intermédiaire de dépoussiéreur multi-cyclone et de filtre à manches. La biomasse utilisée est de la plaquette forestière.

La centrale biomasse dispose de 4 jours d'autonomie soit une capacité de stockage de 300,00 m³. Cette installation a une consommation annuelle estimée à 6 400 tonnes qui permet de couvrir à hauteur de 30 % les besoins nécessaires et évite de générer près de 3 000 tonnes de CO₂.

Le réseau, passé intégralement en basse pression en 2009, compte 55 sous-stations, avec 9 sous-stations primaires et 46 sous-stations secondaires.

Les abonnés au réseau sont répartis de la façon suivante (en fonction de la puissance souscrite) :

- 71 % sont des abonnés pour les logements,
- 12 % sont des établissements scolaires,
- 12 % sont des établissements publics,
- 5 % sont des commerces.

La mixité du réseau en 2013 était la suivante :

- 2,00 % pour le fioul domestique (énergie de secours), soit 1 038 MWh consommés,
- 23,00 % de gaz naturel, soit 11 690 MWh consommés,
- 33,00% de biomasse, soit 16 487 MWh consommés,
- 42,00 % de gaz naturel alimentant la cogénération, soit 45 737 MWh consommés.

La part d'énergies renouvelables et de récupération étant de 26,80 %, celle-ci en deçà du seuil de 50,00 % ne permet pas aux usagers du réseau de bénéficier d'une TVA réduite sur la consommation d'énergie : le taux de TVA appliqué s'établit donc à 19,60 % pour le R1 et de 5,50 % pour le R2.

L'utilisation de ces divers combustibles, a conduit à un rendement de **78,20 %** contre 76,60 % relevé en 2012, **soit une augmentation d'environ 2,09 %**. Les pertes réseaux sont évaluées à près de **10,50 %**.

b) Faits techniques 2013

La rigueur de la saison est de **2 830 DJU** (degrés jour unifiés) contre 2 493 pour précédente saison, soit légèrement supérieur aux DJU trentenaire qui a pour référence 2 700 DJU, soit une évolution de 13,50 % de plus que la saison précédente.

Cette saison a été marquée par de gros travaux qui concernent :

- la réparation de trois fuites mineures liées à des ruptures de conduites consécutives à la corrosion. Une de ces fuites a entraînée un défaut lors de deux matinées de l'alimentation de la piscine olympique. Cela a eu pour conséquence le décalage de l'heure d'ouverture au public,
- le remplacement de compensateurs, ...

Ces travaux de gros entretien et renouvellement (GER) ont générés une dépense totale s'élevant à près de **211 600,00 € H.T.**, ce qui représente une variation d'environ - 42 % par rapport aux prévisions de renouvellement qui affichait une dépense de 364 706,00 € H.T.

Le solde du compte GER/P3, de 110 778,00 € H.T., reste largement positif.

c) Quelques éléments financiers de la DSP en 2013

Le chiffre d'affaire augmente d'environ **8,85 %** avec une saison plus froide que la précédente (froid moyennement intense mais durant une période étendue). Le chiffre d'affaire facturé aux abonnés s'élève à **3 650 948,53 € T.T.C.**

Le volume de vente de chaleur en MWh a augmenté de **14,45 %** par rapport à 2012 et la quantité d'eau chaude sanitaire vendue est en hausse de **3,23 %**.

En 2013, il a été vendu près de 35 206 MWh de chaleur et 53 742 m³ d'eau chaude sanitaire soit 6 234 MWh.

Le prix moyen par équivalent logement du chauffage et de l'eau chaude sanitaire est d'environ **912,73 € T.T.C.** par an pour 2013, soit une augmentation de **8,85 %** par rapport à l'exercice précédent.

Le prix moyen du MWh pour l'année 2013 est de **88,10 € T.T.C.** soit une diminution de près de **3,41 %** par rapport à 2012.

Le résultat d'exploitation de la DSP pour 2013 est de **393 377,00 €**, soit une évolution de 10,77 % du chiffre d'affaires.

d) Bilan environnemental

L'exploitation du réseau a généré 11 895 tonnes de CO₂, les quotas alloués à l'exploitant étant de 8 053 tonnes. Les quotas de CO₂ sont gérés aux risques et périls de l'exploitant.

e) Perspectives annoncées pour 2014

Il est prévu :

- la mise en place de 13 échangeurs alimentés à partir de la sous-station P3 située avenue du Cromois avec un développement de la GTC (Gestion Technique Centralisée) permettant notamment de réguler le chauffage en fonction des heures,
- de remplacer près de 350,00 ml de réseau visant à boucler divers tronçons,

- de créer une liaison entre le réseau Dijon énergies en attente rue du Cromois à Dijon avec la piscine olympique, ce qui représente un linéaire de réseau évalué à 1 650 m. Cette nouvelle interconnexion permettra, d'une part, de sécuriser le réseau de Quetigny et, d'autre part, de scinder en deux sections distinctes l'architecture du réseau, à savoir la portion allant de la piscine olympique à la sous-station P3 qui sera alimentée depuis le réseau Dijon énergies, et la section située de la sous-station P3 à la chaufferie de Quetigny par l'actuel fonctionnement. Ce qui permettra aux abonnés de Quetigny de bénéficier d'une TVA réduite qui s'établira ainsi à 5,50 %.

Un avenant au contrat de concession autorisant Dijon énergies à exporter de la chaleur en direction de Quetigny, par l'intermédiaire d'une sous-station d'interconnexion située dans le local de la piscine olympique du Grand Dijon ainsi que l'extension de réseau nécessaire pour ce raccord a été notifié courant de l'année 2014.

4. DSP Dijon énergies filiale de Dalkia France

Par convention, la société Dalkia France a été chargée, par la Communauté d'Agglomération Dijonnaise, de la gestion du réseau de chaleur par voie de concession. De part cette convention, Dalkia France s'est vu confier la conception, la réalisation, le financement du réseau de chaleur, son entretien ainsi que la prospection en vue d'engager de nouveaux abonnés.

Cette délégation de service public, d'une durée de 25 ans, a débuté le 12 janvier 2012. Elle s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2036.

Dans le cadre de cette délégation, le Grand Dijon a rétrocédé courant du mois de janvier près de 7 000,00 ml de réseaux mis en œuvre durant les travaux de création des deux premières lignes de tramway sur les branches nord et est du tracé.

a) Caractéristiques des installations

En complément du réseau rétrocédé par le Grand Dijon, Dijon énergies a procédé, courant de l'année 2013, à la mise en place d'environ 9 800,00 ml permettant de relier :

- le réseau en attente posé dans le cadre du tramway sur la Place de l'Europe à la Z.A.C. Valmy via les rues de Broglie, Fleming jusqu'à l'avenue Françoise Giroud,
- le réseau laissé en attente à l'intersection de l'avenue du Drapeau avec la rue Frémiet au réseau en attente sous l'auditorium,
- ainsi qu'à la prolongation de l'amorce de réseau mis en attente sur l'avenue Poincaré jusqu'au site de la future chaufferie biomasse des Péjoces située boulevard Petitjean via les rues ou avenue de Dieppe, Leclerc, Stade, Tassigny, Gafarel, ..., Bouchard, terrain de sport de l'Université de Bourgogne.

Une chaufferie d'appoint fonctionnant au gaz naturel secourue au fioul a également été construite à proximité de l'usine d'incinération des ordures ménagères du Grand Dijon. Cette chaufferie est dotée de deux chaudières gaz d'une puissance respective de 10 MW. Une connexion entre cette chaufferie et d'incinération des ordures ménagères du Grand Dijon a également été créée permettant de valoriser l'énergie produite par les incinérateurs. Cette chaufferie a été mise en service en octobre 2013.

En parallèle, Dijon énergies a débuté courant du printemps 2013 la construction, au sud de l'agglomération, d'une biomasse d'une puissance de 30 MW secourue au gaz naturel dont la mise en service est attendue pour l'automne 2014.

Les abonnés au réseau sont répartis de la façon suivante (en fonction de la puissance souscrite) :

- 12 % sont des abonnés pour les logements,
- 79 % sont des établissements universitaires et scolaires,
- 8 % sont des établissements recevant du public,
- 1 % sont des équipements sportifs.

Les principaux raccordés au nouveau réseau sont l'Université de Bourgogne, le rectorat, cinq groupes scolaires, quelques copropriétés, le Centre des finances publiques, ... le siège du Grand Dijon, le CHU du Bocage Central. Au total, 17 sous-stations d'échanges ont été raccordées au nouveau réseau de chaleur en 2013.

A compter du 16 octobre 2013, le nouveau réseau de chaleur a livré les premières calories au bénéfice de l'Université de Bourgogne.

Le CHU du Bocage central, le siège du Grand Dijon, l'Ecole nationale des greffes, ..., seront desservis à compter de la prochaine saison de chauffe 2014-2015.

La mixité du réseau en 2013 était la suivante :

- 2,60 % pour le fioul domestique (énergie de secours), soit 370 MWh consommés,
- 22,90 % de gaz naturel, soit 3 200 MWh consommés,
- 74,50 % de valorisation à partir de l'UIOM, soit 10 404 MWh consommés.

La part d'énergies renouvelables et de récupération étant de 73,20 %, celle-ci supérieure au seuil de 50,00 % a permis aux usagers du réseau de bénéficier d'une TVA réduite sur la consommation d'énergie : le taux de TVA appliqué s'établit donc à 5,50 %.

L'utilisation de ces divers combustibles, a conduit à un rendement de **77,40 %**.

b) Faits techniques 2013

Durant le dernier trimestre 2013, nous notons 953 DJU moyen et 92 jours de chauffe.

Cette saison a été marquée par des réparations de quelques fuites à la mise en service du nouveau réseau. Ces travaux se seront déroulés sans conséquence sur les raccordés et sans aucun impact sur la livraison de chaleur.

Ces travaux se sont inscrits dans le cadre de la garantie de parfait achèvement des ouvrages.

c) Quelques éléments financiers de la DSP en 2013

Le chiffre d'affaires, facturé aux abonnés, est stable par rapport à l'année 2012. Il s'élève à **522 228,26 € T.T.C.**

En 2013, il a été vendu près de 11 693 MWh de chaleur.

Le prix moyen par équivalent logement du chauffage et de l'eau chaude sanitaire est d'environ **261,11 € T.T.C.** par an pour 2013 sur une saison de chauffe incomplète.

Le prix moyen du MWh pour l'année 2013 est de **44,66 € T.T.C.**

d) Bilan environnemental

L'exploitation ayant commencée lors de la saison de chauffe 2013-2014, aucun bilan des émissions de polluants n'a été produit.

e) Perspectives annoncées pour 2014

Il est prévu de :

- créer le bouclage du réseau structurant en la future chaufferie des Péjoces et le réseau existant rue de Gray, le linéaire de réseau à mettre en place est évalué à 5 000 ml. Ce bouclage permettra de raccorder près de 60 stations d'échanges pour un équivalent d'environ 46 000 kW souscrits. Ce bouclage permet de sécuriser la desserte du CHU en cas d'incident sur le réseau,
- créer une nouvelle antenne pour desservir le quartier Clémenceau.

Ces travaux permettront d'alimenter en chaleur et eau chaude sanitaire : la DREAL, quelques groupes scolaires, le Lycée Hippolyte Fontaine, le Lycée Simone Veil, les locaux de URSAFF et de la CAF, le Tribunal de Grande Instance, ...

La commission consultative des services publics locaux a pris acte de ce rapport lors de sa séance du 12 décembre 2014.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de prendre acte** de la présentation des comptes-rendus annuels 2013 des quatre délégations du service public du réseau de chaleur sur le territoire de l'Agglomération dijonnaise.

ANNEXES

Synthèse des ventes d'électricité à EDF

PERIODES	N° FACT	PRIME FIXE	MWH	ENERGIE LIVREE			P.U.	COUT CARBONNE		TICGN	R E E	TOTAL
				PPE	PPR	PPC		MWH	HT			
JANVIER	0854 M Q01559	162 671,26	3 605,579	262 918,82		24 698,22	79,770					450 288,30
FEVRIER	0854 M Q01549	162 671,26	3 255,243	237 372,32		22 298,41	79,770					422 341,99
MARS	0854 M R01603	212 328,80	3 540,263	258 155,98		24 250,80	79,770					494 735,58
AVRIL							0,000					0,00
JUIN							0,000					0,00
TOTAL S1		537 671,32	10 401,09	758 447,12		71 247,43	239,31	0,00	0,00			1 367 365,87
OCTOBRE	0854 M Z01950			1 954,76		230,07	0,000					2 184,83
NOVEMBRE	0854 M Z02007	164 313,44	3 188,503	137 934,64		22 064,44	77,870					324 312,52
NOVEMBRE	0854 M Z02077			88 289,65								101 617,59
DÉCEMBRE	0854 M A02116 PAR	164 313,44	3 561,557	310 817,08		24 645,97	94,190					514 913,10
DÉCEMBRE												212 410,00
TOTAL S2		328 626,88	6 750,060	538 996,13		46 940,48	172,060	6 749,557	11 926,91	16 537,64	212 410,00	1 155 438,04
TOTAL		866 298,20	17 151,145	1 297 443,25		118 187,91	75,648	6 749,557	11 926,91	16 537,64	212 410,00	2 522 803,91



Evolution des redevances (révision)

Basclément

ZUP DE QUETIGNY
AVENANT 4 EFFET 01/06/2005
REVISION DES TARIFS

INDICES	VALEURS DE BASES	rebatage inter	Rebatage Inere	janv-13	fevr-13	mar-13	avr-13	mai-13	juin-13	juil-13	août-13	sept-13	oct-13	nov-13	déc-13
T	190,700			223,42000	223,42000	223,42000	223,42000	223,42000	227,13000	227,13000	227,13000	224,33000	224,33000	224,33000	224,33000
PE	123,400			142,40000	144,70000	144,70000	146,40000	140,40000	115,30000	113,50000	113,50000	121,10000	121,10000	124,30000	124,30000
IS	129,400			109,20000	108,20000	108,20000	108,40000	108,40000	109,30000	109,30000	109,30000	109,70000	109,70000	108,70000	110,00000
FL	234,470			567,18000	566,74000	566,74000	545,19000	549,59000	547,42000	552,43750	552,43750	529,36500	532,95600	538,37250	538,37250
A	6007,000			8515,99000	8515,99000	8515,99000	8515,99000	8887,42000	8887,42000	8887,42000	9003,71000	9003,71000	9003,71000	9003,71000	9003,71000
DL	35,200			37,73500	37,73500	37,73500	37,73500	38,21800	38,21800	38,21800	38,21800	38,37000	38,37000	38,37000	38,37000
PRH	2,350			4,53800	4,53800	4,53800	4,40800	4,40800	4,40800	4,40800	4,30800	4,30800	4,30800	4,30800	4,30800
PE	2,650			3,91100	3,91100	3,91100	3,78200	3,78200	3,78200	3,67900	3,67900	3,70300	3,70300	3,70300	3,70300
R3	0,595			0,59500	0,59500	0,59500	0,59500	0,59500	0,59500	0,59500	0,59500	0,59500	0,59500	0,59500	0,59500
ROLE	5,147														
RE	0,076														
TICGN	0,119			0,11900	0,11900	0,11900	0,11900	0,11900	0,11900	0,11900	0,11900	0,11900	0,11900	0,11900	0,11900

FORMULE

0,2*(0,4770+4*9505+0,2*9510)-0,05*(0,00374A+0,00897A+0,00222*9505)-0,213*Rebatage+0,0337*COGN+0,05*(R,Pe)

COEFFICIENT DE REVISION

PRIX R1C	1,000	1,527	1,534	1,534	1,485	1,490	1,491	1,491	1,464	1,464	1,473	1,474	1,478	1,481
PRIX R1E	33,530	51,200	51,435	51,435	50,127	49,960	49,993	49,088	49,088	49,088	49,390	49,423	49,557	49,558
PRIX R2E	3,899	5,954	5,981	5,981	5,829	5,810	5,813	5,708	5,708	5,708	5,745	5,747	5,763	5,774

ZUP DE QUETIGNY
AVENANT 3 EFFET 01/01/2005
REVISION DES TARIFS

INDICES	BASES	Rebatage inter	Rebatage Inere	janv-13	fevr-13	mar-13	avr-13	mai-13	juin-13	juil-13	août-13	sept-13	oct-13	nov-13	déc-13
LSH11	134,300			110,900	110,900	110,900	111,600	111,600	111,600	111,500	111,500	112,000	112,000	113,100	113,100
FS12	105,100			128,200	127,800	128,500	129,300	130,000	127,800	126,200	125,800	127,000	127,000	127,400	127,400
BT40	1010,600			1010,600	1010,600	1009,800	1009,800	1020,200	1018,100	1020,200	1020,200	1021,700	1021,200	1018,700	1019,800
MCVS	105,000			141,200	145,400	145,400	146,400	146,400	122,800	123,100	123,100	123,100	128,200	128,200	126,200

FORMULE R22
0,125 + 0,475 xidct + 0,4 x psdc

COEFFICIENT DE REVISION

PRIX R22	2,993	0,1072009	2,897	1,156	1,155	1,157	1,164	1,166	1,168	1,152	1,150	1,155	1,158	1,155	1,164
----------	-------	-----------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

FORMULE R23
0,125 + 0,175 xidct + 0,7 x bH0

COEFFICIENT DE REVISION

PRIX R23	2,363			1,190	1,190	1,189	1,191	1,200	1,198	1,199	1,199	1,201	1,201	1,202	1,202
----------	-------	--	--	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

FORMULE R21
mcs

COEFFICIENT DE REVISION

PRIX R21	0,865			1,202	1,246	1,246	1,246	1,246	1,248	1,252	1,252	1,252	1,283	1,283	1,283
PRIX R24 NON REVISE	2,437			2,437	2,437	2,437	2,437	2,437	2,437	2,437	2,437	2,437	2,437	2,437	2,437
PRIX R24 NON REVISE	0			0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000



CRA Chauffage urbain de Quetigny 2013

Synthèse des ventes par mois

SYNTHESE PAR MOIS	CHAUFFAGE		ECS		R2		Total R1C + R1E		Total R1 + R2
	Quantité MWh	R1C €	Quantité m ³	Quantité MWh	R1E €	€	MWh	Montant	
janvier 2013	5 895	301 813	5 374	625	31 997	89 948	6 520	333 810	423 758
février 2013	5 319	273 588	4 294	499	25 682	90 316	5 818	299 271	389 586
mars 2013	4 979	256 095	4 639	539	27 746	90 346	5 518	283 840	374 187
avril 2013	3 771	189 012	4 609	536	26 866	90 570	4 307	215 878	306 448
mai 2013	2 123	106 040	5 057	588	29 381	90 813	2 711	135 421	226 235
juin 2013	1 003	50 150	4 214	490	24 496	91 219	1 493	74 646	165 865
juillet 2013	152	7 437	4 089	475	23 340	90 476	627	30 777	121 253
août 2013	119	5 864	2 849	331	16 262	90 425	451	22 126	112 551
septembre 2013	262	12 958	4 232	492	24 304	90 596	754	37 262	127 859
octobre 2013	1 261	62 347	4 088	475	23 494	90 952	1 737	85 840	176 792
novembre 2013	3 027	150 008	4 153	483	23 934	91 154	3 510	173 942	265 096
décembre 2013	7 295	362 267	6 153	715	35 533	93 777	8 011	397 800	491 577
Total général	35 206	1 777 578	53 751	6 250	313 035	1 090 592	41 457	2 090 614	3 181 206



Détail des ventes R1 R2 par abonné

Saison 2013	CHAUFFAGE				EAU CHAUDE SANITAIRE				CUMUL CHAUF.+EGS+R2							
	Sous - Station	Consommation Chauffage MWh	R1 Chauffage	Prox Unitaire R1C	URF Souvent	R2 Chauffage	Prox Unitaire R2C	TOTAL R1C/R2C	Consommation ECS M3	R1 ECS	Prox Unitaire R1E	TOTAL RUE	TOTAL R1C+R1E	TOTAL R2C	TOTAL R1+R2	
AA1 CARREFOUR	3 580,450	180 978,17	60,516	3001,000	29 632,26	9,874	210 610,43					180 978,17	29532,26	210 610,43		
AA2 ATLAS	296,700	15 030,46	50,545	635,000	6 269,84	9,874	21 300,30					15 030,46	6269,84	21 300,30		
AA4 EGLISE	24,540	1 233,81	50,278	41,000	404,87	9,875	1 638,68					1 233,81	404,87	1 638,68		
AA5 CURE	57,560	2 908,52	50,530	82,000	809,64	9,874	3 718,16					2 908,52	809,64	3 718,16		
AA8 EPENOTTES 2/2 15542a	219,600	11 089,01	50,501	698,000	8 887,01	9,874	19 956,92					11 089,01	8807,01	19 956,92		
AA7 RESIDENCE LES EPENOTTES 2/1 1554	279,400	14 114,39	50,501	710,000	7 010,64	9,874	21 125,03					14 114,39	7010,64	21 125,03		
AA8 EPENOTTES 1 RPA 15544c	185,400	9 356,89	50,469		9 356,89		9 356,89					9 356,89		9 356,89		
AA9 RESIDENCE LES EPENOTTES 1 31825	219,050	11 070,62	50,539	1055,000	10 417,18	9,874	21 487,80					11 070,62	10417,18	21 487,80		
AA10 RESIDENCE LES EPENOTTES 3	27,200	1 378,86	50,576	82,000	809,64	9,874	2 189,50					1 378,86	809,64	2 189,50		
AA11 GRAND MARCHÉ	201,030	10 170,03	50,590	831,000	8 205,39	9,874	18 375,39	874,000	5 096,63	5,831	5096,630	15 266,66	8205,36	23 472,02		
AA12 MAISON FAMILIALE	511,430	25 042,77	50,530	2228,000	21 979,78	9,874	47 822,53	1299,000	7 039,49	5,822	7038,490	32 081,26	21979,76	54 061,02		
AA13 TOUR 7	727,870	36 765,63	50,516	2399,000	23 688,09	9,874	60 454,72	1244,000	7 244,99	5,824	7244,990	44 011,62	23688,09	67 699,71		
AA14 RESIDENCE ARC EN CIEL	1 438,160	87 072,71	50,526	8701,500	85 919,68	9,874	173 792,39	6258,000	36 505,33	5,833	36505,330	121 378,04	85919,68	210 297,72		
AA15 RUE DU FRÈRE BOURGEOIT ET HUCHE	448,900	22 669,71	50,501	2377,000	23 004,88	9,874	37 874,59	683,000	3 977,52	5,824	3977,520	26 647,23	16304,88	43 052,11		
AA16 CHATEAU A	779,520	43 787,20	50,486	2702,500	27 025,44	9,874	70 812,64	1597,000	9 307,98	5,820	9307,980	53 095,16	27025,44	80 120,62		
AA17 PICABC	867,320	4 339,63	50,598	676,000	6 674,66	9,874	11 014,69					4 339,63	6674,66	11 014,69		
AA18 PIC COMMERCÉ	126,280	6 377,99	50,507	322,000	3 178,45	9,874	9 557,44					6 377,99	3178,45	9 557,44		
AA19 PIC LA POSTE BUREAUX				49,000	483,02	9,874	483,02						483,02		483,02	
AA20 PCI cipoite sas nandalaies																
AA21 K1	771,010	38 947,66	50,515	3216,000	31 755,21	9,874	70 703,07	2565,000	14 942,49	5,826	14942,490	53 890,35	31755,21	85 645,56		
AA22 CRECHE	116,660	5 899,56	50,614	511,000	6 045,77	9,874	10 845,33	86,000	660,05	6,834	660,050	6 605,77	11 605,38			
AA23 SAULE D	545,120	27 551,20	50,542	1979,000	19 540,86	9,874	47 092,06	1059,000	6 161,70	5,821	6161,700	33 715,90	19540,86	53 256,76		
AA24 R2	725,370	36 642,27	50,519	3909,000	38 597,95	9,874	75 240,22	2790,000	16 253,97	5,826	16253,970	52 896,24	38597,95	91 494,19		
AA25 R3 RUE PASTEUR	258,460	13 055,53	50,513	1265,000	12 650,38	9,874	25 745,78	744,000	4 336,33	5,828	4336,330	17 391,86	12650,38	30 086,12		
AA26 GS 2/HUCHES	428,720	21 674,93	50,657	1261,000	12 451,28	9,874	34 126,21					21 674,93	12451,28	34 126,21		
AA27 GS1/AIGUISONS	86,500	4 371,20	50,535	239,000	2 360,00	9,874	6 731,28					4 371,20	2360,00	6 731,28		
AA28 GS1/AIGUISONS CLASSES	390,330	19 224,83	50,548	958,000	9 439,71	9,874	28 664,54					19 224,83	9439,71	28 664,54		
AA29 GS1/AIGUISONS	682,850	34 478,88	50,494	2429,500	24 298,58	9,874	54 909,46	896,000	5 218,79	5,825	5218,790	39 698,67	20429,58	60 128,25		
AA30 PC2 DEF	666,260	33 614,25	50,452	1622,000	17 990,67	9,874	51 604,02	492,000	2 867,65	5,828	2867,650	36 481,80	17990,67	54 472,47		
AA31 PC2 COMMERCÉ	375,610	19 027,51	50,658	973,000	9 607,51	9,874	28 635,02					19 027,51	9607,51	28 635,02		
AA32 PC2 GH1	600,100	30 300,49	50,485	1937,000	19 126,13	9,874	49 426,62	834,000	4 846,37	5,811	4846,370	35 146,86	19126,13	54 272,99		
AA33 PC3 JK	831,750	42 001,84	50,498	2927,000	28 901,48	9,874	70 903,42	749,000	4 366,47	5,830	4366,470	46 368,41	28901,48	75 269,89		
AA35 PC1 L	362,650	18 309,94	50,489	1379,000	13 024,02	9,874	31 333,96	378,000	2 211,78	5,851	2211,780	20 621,72	13024,02	33 645,74		
AA36 PC1 COMMERCÉ	197,830	9 891,64	50,506	379,000	3 742,28	9,874	13 733,92					9 891,64	3742,28	13 733,92		
AA37 PC1 MR LOGEMENTS	696,310	30 153,31	50,567	2928,000	29 024,70	9,874	60 178,01	1083,000	6 306,29	5,823	6306,290	36 459,60	20024,70	56 484,30		
AA38 LY1 ENITA	791,700	38 063,31	50,617	1919,000	19 048,50	9,874	55 811,01					38 063,31	19048,50	57 111,81		
AA40 CL FLEURY	59,640	3 005,30	50,591	264,000	2 606,71	9,874	5 612,01					3 005,30	2606,71	5 612,01		
AA41 GD CHAIGNET 1	910,640	45 977,66	50,490	2935,000	29 980,50	9,874	74 956,36	4284,000	24 943,11	5,822	24943,110	70 920,97	28980,50	99 901,47		
AA42 GD CHAIGNET 4	814,140	41 117,00	50,504	2275,000	22 463,56	9,874	63 690,64	2945,000	17 149,32	5,821	17149,320	50 260,40	22463,56	80 723,96		
AA43 GS MANDELA	62,700	2 661,59	50,505	346,000	3 416,52	9,874	6 078,11					2 661,59	3416,52	6 078,11		
AA44 GS MANDELA SALLE MUNICIPALE	38,460	1 940,37	50,688	173,000	1 708,14	9,874	3 657,61					1 940,37	1708,14	3 657,61		
AA45 GD CHAIGNET 2	383,680	19 351,70	50,437	1178,000	11 641,43	9,874	30 993,13	1446,000	8 424,43	5,820	8424,430	27 776,13	11641,43	39 417,56		
AA46 GD CHAIGNET 3	503,270	25 407,89	50,466	1568,000	15 462,86	9,874	40 870,75	1540,000	8 807,61	5,823	8807,610	34 376,50	15462,86	49 839,36		
AA47 GD CHAIGNET 5 LOTS	312,400	15 777,75	50,505	1047,000	10 238,21	9,874	28 116,96	1612,840	9 390,79	5,822	9390,790	25 168,54	10338,21	35 506,75		
AA48 GD CHAIGNET 6	68,580	3 483,39	50,501	231,000	2 300,85	9,874	5 744,24	354,050	2 061,41	5,822	2061,410	5 624,80	2280,85	7 905,65		
AA49 GD CHAIGNET 6 ETUDIANTS	212,860	10 747,35	50,490	639,000	6 309,55	9,874	17 059,90					10 747,35	6309,55	17 059,90		
AA50 R2	1 083,280	54 657,28	50,485	4552,000	44 947,04	9,874	99 604,32	3032,000	17 662,78	5,825	17662,780	72 320,07	44947,04	117 267,11		
AA51 MARGUERITES 12	501,230	25 325,84	50,527	1921,000	19 958,16	9,874	44 294,00	980,000	5 709,07	5,826	5709,070	31 034,91	19958,16	50 003,07		
AA52 RUT 13	338,810	17 123,61	50,570	1493,000	14 742,02	9,874	31 865,63	892,000	5 776,48	5,822	5776,480	22 899,09	14742,02	37 641,11		
AA53 L1 RUE RONDE	487,170	23 581,17	50,477	1981,000	19 560,67	9,874	43 141,84	1039,000	6 056,69	5,829	6056,690	29 637,86	19560,67	49 198,53		
AA54 CES BIBLIOTHEQUE	56,400	2 842,87	50,405	100,000	1 076,14	9,874	4 719,01					2 842,87	1076,14	4 719,01		
AA55 CES CLASSE	638,300	32 264,68	50,548	2767,000	27 222,94	9,874	69 487,82					32 264,68	27222,94	69 487,82		
AA56 CES LOGEMENTS	235,700	11 885,07	50,426	437,000	4 316,04	9,874	16 200,11					11 885,07	4316,04	16 200,11		
AA57 SPORT MENDES	657,300	33 136,34	50,413	678,000	6 674,86	9,874	39 811,20					33 136,34	6674,86	39 811,20		
AA58 GS3	471,080	23 836,79	50,600	1146,000	11 315,72	9,874	35 162,51					23 836,79	11315,72	35 162,51		
AA59 QT3 INNOV 5	162,330	8 200,72	50,519	495,000	4 887,76	9,874	13 080,47	264,600	1 530,81	5,818	1530,810	9 739,53	4887,76	14 627,28		
AA60 QT3 INNOV 6	199,430	10 074,47	50,516	709,000	7 000,85	9,874	17 076,52	405,720	2 359,52	5,816	2359,520	12 433,99	7000,85	19 434,04		
AA61 QT3 INNOV 7	238,640	11 949,22	50,495	824,000	8 136,30	9,874	20 085,52	476,280	2 769,87	5,816	2769,870	14 719,09	8136,30	22 855,39		
AA62 QT3 INNOV 8	168,330	8 494,76	50,465	602,000	5 914,26	9,874	14 439,01	335,160	1 849,17	5,816	1849,170	10 443,92	5944,26	16 388,18		
AA63 QT3 INNOV 9	144,500	7 297,08	50,499	495,000	4 887,76	9,874	12 194,83	282,240	1 641,41	5,816	1641,410	8 938,49	4887,76	13 826,24		
AA64 QT2 INNOV 1	231,740	11 708,05	50,522	717,000	7 079,79	9,874	18 787,84	507,600	2 855,37	5,822	2855,370	14 663,42	7079,79	21 743,21		
AA65 QT2 INNOV 2	200,850	10 135,07	50,516	602,000	5 944,26	9,874	16 090,23	423,000	2 462,79	5,822	2462,790	12 698,76	5944,26	18 643,02		
AA66 QT2 INNOV 3	164,000	8 330,86	50,511	495,000	4 887,76	9,874	13 216,61	338,000	1 870,25	5,829	1870,250	10 301,11	4887,76	15 188,86		
AA67 QT2 INNOV 4	176,410	8 884,34	50,535	602,000	5 914,26	9,874	14 808,60	423,000	2 462,79	5,822	2462,790	11 327,13	5944,26	17 271,39		
AA68 QT1	830,480	41 957,80	50,522	3462,000	34 184,15	9,874	78 141,95	2616,000	15 234,21	5,823	15234,210	57 102,01	34184,15	91 378,16		
AA69 NOUVELLE GENDARMERIE	582,480	28 424,49	50,534	2100,000	20 735,72	9,874	49 160,21	1584,000	9 222,94	5,823	9222,940	37 647,43	20735,72	58 383,15		
AA70 8 PLACE CENTRALE	40,800	2														

Calcul de la redevance à la ville

Redevance pour occupation du domaine public de l'exercice 2013

<i>Indice de base</i>	ICHTT*	99,90	(avenant 6)
	FSD2	117,10	(avenant 6)
<i>Dernier indice connu</i>	ICHTT	111,60	Valeur connue au 30/06/2013
	FSD2	127,80	Valeur connue au 30/06/2013
<i>Base redevance</i>		39 716,72	
Calcul		$39716.72 * (0.125+0.475*ICHTT/ICHTT^*+0.40*FSD2/FSD2^*)$	
Redevance 2013		43 376,74	H.T.

Redevance due à la collectivité pour l'exercice 2013

Indice	Date	R22	Coefficient	Redevance HT €
Base	30/06/2010	1,060		14632,11
Révision	30/06/2012	1,158	1,092	15984,89



Détail des dépenses GER

Réseau de chaleur Quetigny Année 2013

CODE H	NATURE	DATE FIN PREV	TYPE	MONTANT PREVISIONNEL	SST	FOURNI	MO THO	Total Dépenses
HCIJ74A	REPARATION FUTES INNOVATIONS	31/12/2012	P3 MRE	14 410	0,00	15,70	0,00	15,70
HCIJ74D	DEVOLBMENT RESEAU COURS SULLY	30/09/2012	P3 MRE	40 040	0,00	52,00	0,00	52,00
HCIJMSA	RT DES DELUX POMPES RESEAUX SECONDAIRE	30/11/2012	P3 MRE	14 500	-1 350,00	0,00	0,00	-1 350,00
HCIJMDHK	RENOVATION BUREAU QUETIGNY	31/12/2012	P3 MRE	23 500	0,00	-102,56	0,00	-102,56
HCIJMNVS	RT BALLONS ECS GRAND CHAIGNET 2PC4 - MNR - B3	30/11/2013	P3 MRE	30 000	1 250,00	-1 013,92	-5 214,00	-4 977,92
HCIJPT1Y	TRAIEM ENT ACOUSTIQUE DE LA CHAUFFERIE GAZ FOD	30/11/2013	P3 MRE	80 810	-83 900,00	0,00	-147,00	-54 047,00
HCIJPRXC	RT COMPTEUR D'ENERGIE INNOVATION 7	31/12/2012	P3 MRE	606	0,00	0,00	-98,00	-98,00
HCIJPNZW	RT BLOC MOTEUR POMPE CHAUFFAGE CIRCUIT JK	31/10/2013	P3 MRE	1 102	0,00	-1 006,37	-98,00	-1 104,37
HCIJROYH	RT SERVO MOTEUR DU CIRCUIT CHAUFFAGE DE LA ST E	31/10/2013	P3 MRE	249	0,00	-152,72	-98,00	-250,72
HCIJPOJZ	RT SERVO MOTEUR SUR CIRCUIT CHAUFFAGE ST JIK	31/10/2013	P3 MRE	249	0,00	-152,72	-98,00	-250,72
HCIJOC8Z	RT POMPE RESEAU SOUS STATION QTA	31/10/2013	P3 MRE	4 552	0,00	-3 020,90	-1 531,83	-4 552,73
HMIJTKSN	REPRISE DU CABAUGE DE L'ARM CRODE DE LA SOUS STATION P2	31/10/2013	P3 MRE	595	0,00	0,00	-98,00	-98,00
HMIJNSTK	REM PLACEMENT SERVO MOTEUR VANNE ECOSOLS STATION C	31/10/2013	P3 MRE	299	0,00	-201,02	0,00	-201,02
HMIJNSUL	REM PLACEMENT SERVO MOTEUR VANNE ECOSOLS STATION K2	30/11/2013	P3 MRE	289	0,00	-201,02	-49,00	-250,02
HMIJRWZE	REM PLACEMENT DE 2 BALLONS ECS DE 400L PAR 3 DE 200L	30/11/2013	P3 MRE	19 502	-3 160,00	-12 789,86	-3 552,99	-19 502,85
HMIJRWBT	REM PLACEMENT DU SERVO MOTEUR DE VAP PROTECTION CORROSION	31/10/2013	P3 MRE	350	0,00	-252,46	-98,00	-350,46
HMIJRWJK	REFECTION FUTE SUR RESEAU SECONDAIRE PRES P1	30/11/2013	P3 MRE	16 000	-17 285,00	-220,80	-1 394,42	-18 900,22
HMIJGAZF	CAMPAGNE DE RENOUVELLEM ENT DE COMPTEUR EN SOUS STATION	31/12/2013	P3 MRE	21 500	0,00	-13 989,50	-837,10	-14 826,60
HMIJODVR	REPARATION D'UN VERIN SUR ECHELLE INSTOCKOIS ET REPARATION CHAUF	30/11/2013	P3 MRE	16 604	-581,94	-14 643,89	-126,42	-15 352,25
HMIJDESH	REM PLACEMENT SERVO MOTEUR CIRCUIT CHAUFFAGE ST DES SAULES	30/11/2013	P3 MRE	814	0,00	-716,40	-98,00	-814,40
HMIJDESP	REFECTION FUTE SUR CIRCUIT SECONDAIRE DE LA SOUS STATION QTA	30/11/2013	P3 MRE	2 181	-1 763,00	0,00	-48,00	-2 181,00
HMIJOL8F	REM PLACEMENT POMPE ECS HSS STATION MARGUERITE	30/06/2013	P3 MRE	1 202	0,00	-1 447,76	0,00	-1 447,76
HMIJOWDR	RT VAV CHAUFFAGE SOUS STATION MNR P C4	30/11/2013	P3 MRE	780	0,00	0,00	-245,00	-245,00
HMIJF3FK	RT ECHANGEUR SST B	30/11/2013	P3 MRE	3 000	0,00	-1 571,66	-196,00	-1 767,66
HMIJF69D	RT POMPE ECS	30/11/2013	P3 MRE	3 780	0,00	-2 679,35	-196,00	-2 875,35
HMIJF8AT	REDIMENSIONNEM ENT DES VANNES STROS VOIES CHAUFFAGE	30/11/2013	P3 MRE	3 540	0,00	-2 353,81	-49,00	-2 402,81
HMIJF8ZE	RECHERCHE ET REPARATION DE FUTE SUR RESEAU SECONDAIRE P1	30/11/2013	P3 MRE	8 800	-9 410,00	-215,46	-971,66	-10 597,12
HMIJREWL	REM PLACEMENT POMPE DE RELEVAGE	31/12/2013	P3 MRE	700	0,00	-806,38	-2 817,50	-3 623,88
HMIJRGOR	RECHERCHE ET REPARATION DE FUTE SUR RESEAU PRIMAIRE QTA	30/11/2013	P3 MRE	11 800	-4 303,00	-882,32	-2 004,16	-7 189,48
HMIJRGRS	RT GARANTURE MECANIQUE POMPE ECS	31/12/2013	P3 MRE	1 100	0,00	-429,56	-98,00	-527,56
HMIJSEPS	RT ECHANGEUR SST LES MARGUERITES	31/12/2014	P3 MRE	1 600	0,00	-694,48	0,00	-694,48
HMIJSTTB	RT ANTIVIBRATIL	31/12/2013	P3 MRE	2 500	0,00	-4 205,40	-792,00	-4 997,40
HMIJSLKH	RT POMPE CHAUFFAGE ECOLE	31/12/2013	P3 MRE	1 650	0,00	-2 744,25	-98,00	-2 842,25
HMIJSOND	RT DES POMPE SUR LE PARC VILLE DE QUETIGNY	31/12/2014	P3 MRE	2 448	0,00	-1 97,40	0,00	-1 97,40
HMIJSSGC	REM PLACEMENT AUTOMATE TREND POUR JAU WTCITS	31/12/2013	P3 MRE	2 000	-564,00	-3 285,36	-245,00	-4 094,36
HMIJSSHD	REM PLACEMENT AUTOMATE TREND POUR JAU WTCIGNY KI	31/12/2013	P3 MRE	2 000	-564,00	-3 534,54	-245,00	-4 343,54
HMIJSV8T	REMISE AUX NORMES DE LA CUVE FOD	31/12/2013	P3 MRE	16 224	-16 158,00	0,00	0,00	-16 158,00
HMIJTECJ	RT DE DELUX POMPE DE CIRCULATION ECSS GRAND CHAIGNET 4	31/12/2013	P3 MRE	1 524	0,00	-1 228,28	0,00	-1 228,28
HMIJTFZP	REPARATION D'UNE FUTE PRIMAIRE SUR LERESSAU DIRECTION DE LA ST P3	31/12/2014	P3 MRE	8 840	-4 880,00	-1 185,42	-990,00	-7 055,42
HMIJTMVH	APPROVISIONNEM ENT DE COLLIERS DE REPARATION POUR RESEAU PRIMAIRE	31/12/2014	P3 MRE	3 056	0,00	0,00	-1 956,00	-1 956,00
				354 706	-112 849	-75 883	-23 100	-211 607

Frais de gestion GER 42 321,34

Total Dépenses GER -253 928,03



Achats de gaz

N°de facture	Type	Date de fact	Date début	Date fin	Montant HTVA (€)	Montant TVA (€)	Montant TTC (€)	Quantité (kWh)
20025556333	FA	04/01/2014	01/12/2013	31/12/2013	467 947,52	89 673,28	557 620,80	11 935 166
120002747689	FA	03/12/2013	01/11/2013	30/11/2013	403 774,12	77 095,29	480 869,41	10 244 938
20025360712	FA	05/11/2013	01/10/2013	31/10/2013	71 212,11	11 913,14	83 125,25	1 786 418
20025260846	FA	04/10/2013	01/09/2013	30/09/2013	18 241,46	1 530,89	19 772,35	117 499
20025158870	FA	04/09/2013	01/08/2013	31/08/2013	15 775,59	1 047,58	16 823,17	39 174
20025064604	FA	06/08/2013	01/07/2013	31/07/2013	14 973,32	890,33	15 863,65	13 691
20024954847	FA	02/07/2013	01/06/2013	30/06/2013	21 088,91	2 098,05	23 186,96	203 347
20024870677	FA	05/06/2013	01/05/2013	31/05/2013	76 297,88	12 919,01	89 216,89	1 864 366
20024773340	FA	03/05/2013	01/04/2013	30/04/2013	121 872,25	21 880,36	143 752,61	2 797 490
520000317375	FA	03/04/2013	01/03/2013	31/03/2013	448 478,30	85 895,15	534 373,45	10 841 893
520000308702	FA	02/03/2013	01/02/2013	28/02/2013	464 446,32	89 024,88	553 471,20	11 240 607
20024462304	FA	02/02/2013	01/01/2013	31/01/2013	487 760,17	93 594,40	581 354,57	11 822 743
					2 611 867,95			62 907 332,00



Consommations de FOD

PERIODE	QUANT CONSO	VALEUR CONSO	P. U. CONSO
JANVIER	7	6 091,75	870,25
FEVRIER	5	4 571,35	914,27
MARS	46	41 474,98	901,63
AVRIL	2	1 733,46	866,73
MAI	35	29 057,10	830,44
JUN			
JUILLET	0	8,52	852,00
AOÛT			
SEPTEMBRE			
OCTOBRE			
NOVEMBRE	10	8 527,15	852,72
DÉCEMBRE			
TOTAL	105	91 464,31	871,09



Achats d'électricité réseau

N°de facture	Type de d	Date de facture	Date début	Date fin	Montant HTVA (€)	Montant TVA (€)	Montant TTC (€)	Libellé PDL	Quantité (kWh)	ntaire (€/sommatior	
34800104	FA	13/01/2014	09/12/2013	08/01/2014	2 991,17	598,23	3 589,40	17 AV. DU CROMOIS	22 473	88,1	1979,84
33221122	FA	10/12/2013	08/11/2013	08/12/2013	2 257,43	442,46	2 699,89	17 AV. DU CROMOIS	19 484	88,28	1720,08
31741287	FA	09/11/2013	09/10/2013	08/11/2013	1 470,56	288,29	1 759,15	17 AV. DU CROMOIS	17 865	53,79	960,89
30441023	FA	10/10/2013	09/09/2013	08/10/2013	818,02	160,33	978,35	17 AV. DU CROMOIS	9 957	43,99	437,96
29165267	FA	11/09/2013	12/08/2013	08/09/2013	529,52	103,81	633,43	17 AV. DU CROMOIS	5 265	43,81	230,67
28104723	FA	14/08/2013	05/07/2013	11/08/2013	534,89	104,80	639,49	17 AV. DU CROMOIS	6 008	40,28	241,98
26770575	FA	09/07/2013	11/06/2013	04/07/2013	409,88	80,30	489,98	17 AV. DU CROMOIS	3 407	38,91	132,58
25911852	FA	13/06/2013	13/05/2013	10/06/2013	911,40	178,63	1 090,03	17 AV. DU CROMOIS	12 988	38,91	505,87
25013729	FA	15/05/2013	08/04/2013	12/05/2013	1 369,89	268,50	1 638,39	17 AV. DU CROMOIS	21 100	38,91	821,01
24030745	FA	10/04/2013	11/03/2013	07/04/2013	2 179,83	427,25	2 607,08	17 AV. DU CROMOIS	20 624	80,24	1654,85
23307364	FA	13/03/2013	11/02/2013	10/03/2013	2 810,97	550,95	3 361,92	17 AV. DU CROMOIS	23 401	95,77	2241,06
22529407	FA	13/02/2013	08/01/2013	10/02/2013	3 090,73	605,78	3 696,51	17 AV. DU CROMOIS	25 813	95,72	2470,86
					19 374,29						

N°de facture	Type de d	Date de facture	Date début	Date fin	Montant HTVA (€)	Montant TVA (€)	Montant TTC (€)	Libellé PDL	Quantité (kWh)	ntaire (€/sommatior	
35601848	FA	29/01/2014	26/11/2013	27/01/2014	264,83	50,24	315,07	8 AV. DE BOURGOGNÉ	2 173	89,30	194
32604749	FA	27/11/2013	24/09/2013	25/11/2013	175,39	31,69	207,08	8 AV. DE BOURGOGNÉ	1 397	89,29	125
29778475	FA	26/09/2013	17/07/2013	23/09/2013	81,84	13,37	95,21	8 AV. DE BOURGOGNÉ	568	88,12	50
27425758	FA	27/07/2013	28/05/2013	25/07/2013	112,52	19,58	132,10	8 AV. DE BOURGOGNÉ	955	77,03	73
25449020	FA	30/05/2013	28/03/2013	27/05/2013	164,79	29,50	194,29	8 AV. DE BOURGOGNÉ	1 455	77,01	112
23638477	FA	28/03/2013	28/01/2013	25/03/2013	303,59	57,37	360,96	8 AV. DE BOURGOGNÉ	2 896	77,00	223
					1 102,96						

N°de facture	Type de d	Date de facture	Date début	Date fin	Montant HTVA (€)	Montant TVA (€)	Montant TTC (€)	Libellé PDL	Quantité (kWh)	ntaire (€/sommatior	
35572109	FA	29/01/2014	26/11/2013	27/01/2014	295,78	56,43	352,21	8 BD DES HERBUES	2 445	89,37	219
32581801	FA	27/11/2013	24/09/2013	25/11/2013	195,08	35,55	230,63	8 BD DES HERBUES	1 572	89,36	140
29760032	FA	26/09/2013	26/07/2013	23/09/2013	129,15	22,64	151,79	8 BD DES HERBUES	993	88,37	88
27410851	FA	27/07/2013	28/05/2013	25/07/2013	127,05	22,43	149,48	8 BD DES HERBUES	1 099	77,02	85
25424370	FA	30/05/2013	26/03/2013	27/05/2013	187,02	33,86	220,88	8 BD DES HERBUES	1 678	77,02	129
23618464	FA	28/03/2013	28/01/2013	25/03/2013	272,95	51,37	324,32	8 BD DES HERBUES	2 589	76,99	199
22105046	FA	29/01/2013	27/11/2012	27/01/2013	246,97	44,93	291,90	8 BD DES HERBUES	2 271	77,03	175
					1 454,00						
N°de facture	Type de d	Date de facture	Date début	Date fin	Montant HTVA (€)	Montant TVA (€)	Montant TTC (€)	Libellé PDL	Quantité (kWh)	ntaire (€/sommatior	
32088758	FA	16/11/2013	07/05/2013	12/11/2013	46,41	2,55	48,96	47 RUE RONDE			0
					46,41						



N°de facture	Type de dl	Date de facture	Date début	Date fin	Montant HTVA (€)	Montant TVA (€)	Montant TTC (€)	Libellé PDL	Quantité (kWh)	ntaire (€/nsommator	
35579529	FA	29/01/2014	26/1/2013	27/01/2014	91,41	15,46	106,87	2 RUEDEL'EGLISE	630	90,30	57
32590697	FA	27/11/2013	26/09/2013	25/11/2013	82,93	13,52	96,45	2 RUEDEL'EGLISE	563	90,30	51
29850850	FA	28/09/2013	26/07/2013	25/09/2013	27,09	2,90	29,99	2 RUEDEL'EGLISE	89	89,66	8
27419231	FA	27/07/2013	28/05/2013	26/07/2013	74,74	10,94	85,68	2 RUEDEL'EGLISE	445	84,61	38
25432559	FA	30/05/2013	28/03/2013	27/05/2013	58,88	11,24	70,12	2 RUEDEL'EGLISE	529	84,59	45
23828440	FA	03/04/2013	28/01/2013	25/03/2013	180,25	31,57	211,82	2 RUEDEL'EGLISE	1 433	84,60	121
22118388	FA	29/01/2013	27/1/2012	27/01/2013	71,22	10,20	81,42	2 RUEDEL'EGLISE	423	84,61	36

586,52

N°de facture	Type de dl	Date de facture	Date début	Date fin	Montant HTVA (€)	Montant TVA (€)	Montant TTC (€)	Libellé PDL	Quantité (kWh)	ntaire (€/nsommator	
34366744	FA	03/01/2014	04/11/2013	02/12/2013	1 046,91	202,54	1 249,45	13 COURS SULLY	9 134	89,85	821
31529766	FA	05/11/2013	02/09/2013	03/11/2013	223,67	41,15	264,82	13 COURS SULLY	1 844	88,35	163
28844916	FA	04/09/2013	02/07/2013	01/09/2013	182,25	32,71	214,96	13 COURS SULLY	1 530	82,52	126
26647856	FA	04/07/2013	02/05/2013	01/07/2013	260,26	48,88	309,14	13 COURS SULLY	2 506	75,22	189
24724167	FA	03/05/2013	01/03/2013	01/05/2013	361,97	68,18	430,15	13 COURS SULLY	3 449	76,66	264
22980076	FA	02/03/2013	04/01/2013	28/02/2013	359,75	68,38	428,13	13 COURS SULLY	3 472	76,66	266
21592101	FA	09/01/2013	02/1/2012	03/01/2013	238,17	44,00	282,17	13 COURS SULLY	2 309	75,20	174

2 672,98

N°de facture	Type de dl	Date de facture	Date début	Date fin	Montant HTVA (€)	Montant TVA (€)	Montant TTC (€)	Libellé PDL	Quantité (kWh)	ntaire (€/nsommator	
35692488	FA	31/01/2014	28/1/2013	29/01/2014	297,63	82,60	380,23	17 AV. DU CROMOIS	1 062	81,34	86,38
32690700	FA	29/11/2013	26/09/2013	27/11/2013	104,50	15,75	120,25	17 AV. DU CROMOIS	683	81,33	55,55
30661124	FA	15/10/2013	01/08/2013	25/09/2013	89,12	-13,61	75,51	17 AV. DU CROMOIS	-1 264	81,23	-102,68
27490459	FA	31/07/2013	30/05/2013	29/07/2013	251,08	21,02	272,10	17 AV. DU CROMOIS	514	76,81	39,48
25484272	FA	31/05/2013	29/03/2013	29/05/2013	107,88	16,39	124,27	17 AV. DU CROMOIS	746	76,81	57,30
23845460	FA	04/04/2013	30/01/2013	28/03/2013	59,83	-20,16	39,67	17 AV. DU CROMOIS	-1 673	76,81	-128,50
22151758	FA	31/01/2013	29/1/2012	30/01/2013	328,35	32,47	360,82	17 AV. DU CROMOIS	1 045	76,30	80,26

1 238,39

N°de facture	Type de dl	Date de facture	Date début	Date fin	Montant HTVA (€)	Montant TVA (€)	Montant TTC (€)	Libellé PDL	Quantité (kWh)	ntaire (€/nsommator	
32599227	FA	27/11/2013	25/09/2013	25/11/2013	1 386,22	257,57	1 643,79	999 AV. DU 8 MAI 1944	12 339	81,51	1 007
29857174	FA	28/09/2013	26/07/2013	24/09/2013	2 151,33	410,62	2 561,95	999 AV. DU 8 MAI 1944	20 005	81,01	1 621
27421649	FA	27/07/2013	28/05/2013	25/07/2013	799,09	133,65	922,74	999 AV. DU 8 MAI 1944	6 420	77,09	495
25445640	FA	30/05/2013	28/03/2013	27/05/2013	1 000,36	192,83	1 193,19	999 AV. DU 8 MAI 1944	9 804	77,09	756
23829964	FA	03/04/2013	28/01/2013	25/03/2013	2 573,26	483,99	3 057,25	999 AV. DU 8 MAI 1944	24 468	76,65	1 876

7 900,26

N°de facture	Type de dl	Date de facture	Date début	Date fin	Montant HTVA (€)	Montant TVA (€)	Montant TTC (€)	Libellé PDL	Quantité (kWh)	ntaire (€/nsommator	
35594982	FA	29/01/2014	26/1/2013	27/01/2014	1 182,57	217,38	1 399,95	AV. DU CHATEAU	9 939	81,79	813
32603301	FA	27/11/2013	26/09/2013	25/11/2013	766,69	134,29	900,98	AV. DU CHATEAU	6 183	81,79	506
29857537	FA	28/09/2013	26/07/2013	25/09/2013	666,81	109,89	766,70	AV. DU CHATEAU	5 042	81,15	409
27421108	FA	27/07/2013	28/05/2013	25/07/2013	715,67	107,44	823,11	AV. DU CHATEAU	4 834	77,27	374
25444783	FA	30/05/2013	27/03/2013	27/05/2013	799,09	144,02	903,11	AV. DU CHATEAU	7 263	77,26	561
23834368	FA	03/04/2013	28/01/2013	26/03/2013	1 055,33	174,96	1 230,29	AV. DU CHATEAU	8 324	77,00	641
22115338	FA	29/01/2013	27/1/2012	27/01/2013	1 168,46	197,13	1 365,59	AV. DU CHATEAU	9 596	77,31	742

6 324,62



Achats d'électricité cogénération

N° de facture	Type	Date de facturation	Date début	Date fin	Montant HTVA (€)	Montant TVA (€)	Montant TTC (€)	Libellé PDL	Quantité (kW)	Prix unit	Consommation (€)
34272811	FA	03/01/2014	01/12/2013	31/12/2013	9 448,78	1 851,96	11 300,74	Electricité cogeneration	113 540	54,26	6160,67
32864167	FA	03/12/2013	01/11/2013	30/11/2013	7 938,65	1 556,17	9 495,82	Electricité cogeneration	92 452	52,72	4874,34
31463326	FA	02/11/2013	01/10/2013	31/10/2013	5 626,03	1 102,70	6 728,73	Electricité cogeneration	82 051	37,78	3100,12
300449599	FA	03/10/2013	01/09/2013	30/09/2013	4 188,57	820,96	5 009,53	Electricité cogeneration	270 898	7,56	2048,2
28802914	FA	03/09/2013	01/08/2013	31/08/2013	3 471,81	680,47	4 152,28	Electricité cogeneration	40 390	37,79	1526,47
27661696	FA	05/08/2013	01/07/2013	31/07/2013	3 665,27	718,39	4 383,66	Electricité cogeneration	47 728	33,89	1617,49
26563038	FA	02/07/2013	01/06/2013	30/06/2013	4 344,75	851,57	5 196,32	Electricité cogeneration	53 411	33,38	1782,94
25565886	FA	03/06/2013	01/05/2013	31/05/2013	5 809,48	1 138,66	6 948,14	Electricité cogeneration	83 664	33,74	2823,06
24677429	FA	02/05/2013	01/04/2013	30/04/2013	6 091,44	1 193,92	7 285,36	Electricité cogeneration	89 992	33,8	3041,46
23792623	FA	02/04/2013	01/03/2013	31/03/2013	7 550,64	1 479,93	9 030,57	Electricité cogeneration	88 812	50,85	4516,08
23057050	FA	05/03/2013	01/02/2013	28/02/2013	8 629,70	1 691,42	10 321,12	Electricité cogeneration	100 111	53,11	5317,33
1221303200386	FA	04/02/2013	01/01/2013	01/02/2013	8 801,29	1 725,06	10 526,35	Electricité cogeneration	104 255	53,31	5557,46
					75 567,41				1 167 304		



Achats de bois

PERIODE	QUANTITE en Tonnes	P.U. DE BASE	TOTAL
janvier	581,48	63,13	36 708,83
février	448,84	63,16	28 348,73
mars	414,42	63,76	26 423,42
avril	446,62	64,25	28 695,34
mai	562,06	64,49	36 247,25
juin	545,15	64,90	35 380,24
juillet	350,90	64,00	22 457,60
août	362,94	62,71	22 759,22
septembre	383,63	62,83	24 103,47
octobre	544,18	64,26	34 966,38
novembre	347,25	64,84	22 515,69
décembre	563,84	65,39	36 869,50
TOTAL	5 551,31	64,03	355 475,67





Annexes

Annexe 1 : Tarification appliquée sur le réseau

EVOLUTION DES TARIFS ET INDICES

Prix du R1 Actualisé					
	2013	Prix Base	Octobre	Novembre	Décembre
UIOM	R1N	15,8	16,82	16,82	16,81
BOIS	R1B	27,36	30,12	30,25	30,35
GAZ	R1G	43,55	50,05	50,05	50,05
FOD	R1F	79,72	86,27	85,97	87,27

FORMULES DE REVISION DU R1		
R1N	Combustible	$0,15 + 0,85*(0,30*ICHT/ICHT_0 + 0,36*FSD1/FSD1_0 + 0,01*IBT/IBT_0 + 0,25*BINV/BINV_0 + 0,08*R/RI_0)$
R1B	Combustible	$0,10 + 0,20*IS/IS_0 + 0,40*TT_0 + 0,30*IPE/IPE_0$
R1G	Combustible	$33,00*(0,90*S2SN0_HIVER + 0,10*S2SN0_ETE) / (0,90*S2SN0_HIVER_0 + 0,10*S2SN0_ETE_0)/33,00$
R1F	Combustible	VI_0

Prix du R2 Actualisé					
	2013	Prix Base	Octobre	Novembre	Décembre
	R21	1,831	2,126	2,126	2,126
	R22	18,218	19,541	19,555	19,546
	R23	2,820	2,981	2,968	2,981

FORMULES DE REVISION DU R2		
R21	Prestation	MV/MV_0
R22	Prestation	$0,20 + 0,50*ICHT/ICHT_0 + 0,30*FSD2/FSD2_0$
R23	Travaux P3	$0,20 + 0,10*ICHT /ICHT_0 + 0,70*BT40 /BT40_0$

Evolution des indices				
	2013	Octobre	Novembre	Décembre
	MV	122,10	122,10	122,10
	ICHT	113,10	113,10	113,10
	FSD2	127,30	127,60	127,40
	BT40	1 019,70	1 019,80	1 019,80



Annexe 2 : Tableau récapitulatif des ventes par sous-station

DIJON ENERGIES			VENTES EN € PAR POSTES FACTURES					2013
Sous Station	MWh	Prix Moyen	R1	R21	R22	R23	R24	TOTAL
BATIMENT DIMA 1 - L'AUBEPIN	4,000	27,95	111,80	15,94	146,59	22,36	182,66	479,35
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES	453,200	27,91	12 650,22	306,73	2 820,58	430,18	3 514,18	19 721,89
COPROPRIETE 12 BVD DE LA MARNE / 44 RUE LOUIS BLAN	66,180	27,92	1 847,81	61,69	567,26	86,51	706,76	3 270,03
EPHAD / POLE MEDICO SOCIAL	322,634	27,90	9 002,39	294,34	2 706,71	412,81	3 372,25	15 788,50
ESAT LE MIRANDE - CUISINE CENTRALE	67,940	27,90	1 895,64	109,25	1 004,64	153,23	1 251,67	4 414,43
GROUPE SCOLAIRE BEAUMARCHAIS	117,240	27,92	3 273,25	85,00	781,65	119,22	873,88	5 233,00
GROUPE SCOLAIRE DU DRAPEAU	196,900	27,91	5 495,78	117,12	1 077,03	164,26	1 341,89	8 196,08
GROUPE SCOLAIRE VARENNES	108,180	27,93	3 021,79	73,74	678,16	103,42	844,85	4 721,96
GROUPE SCOLAIRE YORK	104,710	27,93	2 924,59	69,00	634,57	96,77	790,52	4 515,45
RECTORAT	150,560	27,93	4 204,99	145,71	1 339,98	204,38	1 669,51	7 564,57
RESIDENCE 86/88 AVE R POINCARÉ	155,150	27,91	4 330,88	137,54	1 264,85	192,91	1 575,87	7 502,05
RESIDENCE ALGARVE	61,213	27,92	1 708,88	64,60	594,05	90,59	740,13	3 198,35
RESIDENCE YORK	280,693	27,91	7 835,02	201,60	1 853,91	282,75	2 309,81	12 483,09
SIEGE GRAND DIJON	186,750	27,91	5 213,02	144,26	1 326,58	202,32	1 652,81	8 538,99
SKATE PARC	217,920	27,93	6 086,52	135,51	1 246,18	190,07	1 552,62	9 210,90
UNIVERSITE BOURGOGNE	9 199,960	27,92	256 847,37	5 348,71	49 186,52	7 501,53	61 280,32	380 164,45
TOTAL	11 689,23	27,92	326 450,05	7 310,74	67 229,28	10 253,31	89 759,73	495 008,09

DIJON ENERGIE S		VENTES EN € PAR MOIS			2013
Sous Station		oct-13	nov-13	déc-13	TOTAL
BATIMENT DIMA 1 - L'AUBEPIN				479,35	479,35
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES		2 829,34	6 227,69	10 664,86	19 721,89
COPROPRIETE 12 BVD DE LA MARNE / 44 RUE LOUIS BLAN		384,78	1 187,65	1 697,60	3 270,03
EPHAD / POLE MEDICO SOCIAL		2 181,38	6 342,11	7 265,01	15 788,50
ESAT LE MIRANDE - CUISINE CENTRALE		541,94	2 131,19	1 741,30	4 414,43
GROUPE SCOLAIRE BEAUMARCHAIS		669,06	1 657,68	2 906,26	5 233,00
GROUPE SCOLAIRE DU DRAPEAU		1 123,68	2 696,75	4 375,65	8 196,08
GROUPE SCOLAIRE VARENNES			1 433,53	3 288,43	4 721,96
GROUPE SCOLAIRE YORK			1 470,74	3 044,71	4 515,45
RECTORAT		965,04	2 200,33	4 399,20	7 564,57
RESIDENCE 86/88 AVE R POINCARÉ		1 104,65	2 441,80	3 955,60	7 502,05
RESIDENCE ALGARVE		514,03	961,31	1 723,01	3 198,35
RESIDENCE YORK		1 780,91	4 048,33	6 653,85	12 483,09
SIEGE GRAND DIJON		1 233,08	2 773,90	4 532,01	8 538,99
SKATE PARC		984,16	2 338,05	5 888,69	9 210,90
UNIVERSITE BOURGOGNE		32 987,02	133 197,43	213 980,00	380 164,45
TOTAL		47 299,07	171 108,49	276 595,58	495 008,09



DIJON ENERGIES	VENTES EN MWh PAR MOIS			2013	
	Sous Station	oct-13	nov-13		déc-13
BATIMENT DIMA 1 - L'AUBEPIN				4,00	4,00
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES	35,20	129,80	288,20		453,20
COPROPRIETE 12 BVD DE LA MARNE / 44 RUE LOUIS BLAN	0,00	24,00	42,18		66,18
EPHAD / POLE MEDICO SOCIAL	25,97	132,00	164,66		322,63
ESAT LE MIRANDE - CUISINE CENTRALE	0,00	41,00	26,94		67,94
GROUPE SCOLAIRE BEAUMARCHAIS	5,00	33,83	78,41		117,24
GROUPE SCOLAIRE DU DRAPEAU	15,00	61,00	120,90		196,90
GROUPE SCOLAIRE VARENNES		23,11	85,07		108,18
GROUPE SCOLAIRE YORK		25,73	78,98		104,71
RECTORAT	2,02	34,98	113,56		150,56
RESIDENCE 86/88 AVE R POINCARRE	10,89	45,11	99,15		155,15
RESIDENCE ALGARVE	4,00	15,00	42,21		61,21
RESIDENCE YORK	20,30	83,70	176,69		280,69
SIEGE GRAND DIJON	12,00	56,00	118,75		186,75
SKATE PARC	5,00	43,00	169,92		217,92
UNIVERSITE BOURGOGNE	277,10	3 020,46	5 902,40		9 199,96
TOTAL		412,48	3 788,72	7 612,03	11 899,23

DIJON ENERGIES	VENTES REGIE NEGOCE			
	Client destinataire	2012	2013	Total
MUTUALITE FRANCAISE BOURGOGNE			9 124,41	9 124,41
RECTORAT DE DIJON	17 030,19		31 728,54	48 758,73
SNC ICADE PROMOTION TERTIAIRE			22 026,99	22 026,99
Total		17 030,19	62 879,94	79 910,13



Annexe 3 : Inventaire

Inventaire Chaufferie Nord

INVENTAIRE - CHAUFFERIE NORD					
Matériel	Marque	Modèle	Référence	Puissance	Débit
Chaudière N°1	Bosch	EC tube de fumées		9,9 MW	
Brûleur	Weishaupt	Gaz/Fuel	WKGL70/1-B	10 MW	
Pompe recyclage N°1	KSB		ETABLOC GN150-250/1504 G11	15 kW	403 m³/h
Pompe fuel N°1	KRAL		I.FW 32.ABAF.400	4 kW	53.1L/mn
Pompe ECO N°1	GRUNDFOSS		TP 80480/4 A-F-A-BUBE	0.37 kW	3 4,9 m³/h
Compteur énergies	DIEHL	SCYLAR	DE-10-NI004-PTB004		
Chaudière N°2	Bosch	EC tube de fumées		9,9 MW	
Brûleur	Weishaupt	Gaz/Fuel	WKGL70/1-B	10 MW	
Pompe fuel N°2	KRAL		I.FW 32.ABAF.400	4 kW	53.1L/mn
Pompe recyclage N°2	KSB		ETABLOC GN150-250/1504 G11	15 kW	403 m³/h
Pompe ECO N°2	GRUNDFOSS		TP 80480/4 A-F-A-BUBE	0.37 kW	3 4,9 m³/h
Compteur énergies	DIEHL	SCYLAR	DE-10-NI004-PTB004		
Réseau Sud					
Pompe réseau N°1	KSB		MPCV150/2-11.1 10.81	90 kW	208 m³/h
Pompe réseau N°2	KSB		MPCV150/2-11.1 10.81	90 kW	208 m³/h
Pompe réseau N°3	KSB		MPCV150/2-11.1 10.81	90 kW	208 m³/h
Compteur énergies	DIEHL	SCYLAR	DE-10-NI004-PTB003		
Pompe Injection	Prominent		81CBH07065PVT8000UA00080FR	110 W	63/h
Expansion GMP700					
Pompe N°1	KSB	MOVITEC	VF45-3-1	11 kW	39,6 m³/h
Pompe N°2	KSB	MOVITEC	VF45-3-1	11 kW	39,6 m³/h
Ensemble régulation					
Bache alimentaire N°1	Chaudronnerie Albanaise				20 000L
Bache alimentaire N°2	Chaudronnerie Albanaise				20 000L
Réseau Valmy					
Pompe réseau N°1	KSB	ETALINE	GN 080-210/554 G11	5.5 kW	8 5 m³/h
Pompe réseau N°2	KSB	ETALINE	GN 080-210/554 G11	5.5 kW	8 5 m³/h
Echangeur	SWEP			4000 Kw	
Compteur énergies	DIEHL	SCYLAR	DE-10-NI004-PTB004		
Expansion GMP500					
Pompe N°1	KSB	MOVITEC	V 10/6 B	2.2 kW	10,4 m³/h
Pompe N°2	KSB	MOVITEC	V 10/6 B	2.2 kW	10,4 m³/h
Ensemble régulation	Wago				
Bache alimentaire N°1	Chaudronnerie Albanaise				8 000L
Réseau usine					
Pompe recyclage	KSB	ETALINE	GN 0-170/300Z G11	30 kW	200 m³/h
GTC	PC Vue				
Centrale détection incendie	ESSER	ESSER 800	1241-B 2.11		
Centrale détection gaz	OLDHAM		MX 43		
Transformateur	ADD		DTSP-L3M128	1 000 kVA	
Eclairage					
Bâtiment	C3B				
Portes sectionnelles	Novoferm				
Voirie					
Poste Haute Tension	Merlin Gerin			1000 Kva	
TGBT					
Onduleur	Socomec	ITY-TW060B / LB		10 Kva	
Cheminée	BEIRENS			D2100	Hauteur 33m
Adoucisseur	Wave cyber		M0830VE069		
Cuve fuel					100000L
Poste gaz	Ilron	4bars/1Bar			
Portail accès site	DAE	REV	REV 220	0.5 kW	
Clôture grillagée					
Vannes sectionnement gaz	MADAS	Dn 200			



Inventaire P3 Sous stations d'échange												
Sites	Echangeurs	Ø Compteur	Ø vanne 2 voies	Vanne à soupapes	Vanne papillon	Ø filtre	vanne 15/21	vanne 20/27	Ø tube, acier T10 ³	purgeurs HD 20/27	Mano	Porte mano
Ehpad Valmy	700 kw-Δ30°	Dn 65	Belimo Dn 65	Dn 80		Dn 80	10	2	82/89	2	1	1
Est Valmy	400kw-Δ30°	Dn 40	Belimo Dn 40	Dn 50		Dn 50	10	2	50/60	2	1	1
DIMA 1 Résidence l'Aubépin	100 kw-Δ30°	Dn 25	Belimo Dn 25	Dn 32		Dn 32	10	2	33/42	2	1	1
Skate Parc	1000 kw-Δ20°	Dn 65 QP25	Belimo Dn 65	Dn 65		Dn 65	10	2	66/76	2	2	2
Rectorat	400kw-Δ30°	Dn 50	belimo Dn 50	Dn 65		Dn 65	10	2	66/76	2	2	2
GS Drepeau	400 kw-Δ20°	Dn 50	Belimo Dn 32	Dn 65		Dn 65	10	2	66/76	2	2	2
Siège Grand Dijon	400 kw-Δ20°	Dn 50	Belimo Dn 50	Dn 65		Dn 65	10	2	66/76	2	2	2
GS varennes	* 400 kw-Δ20°	Dn 50	Belimo Dn 32	Dn 65		Dn 65	10	2	66/76	2	2	2
GS Beaumarchais	400 kw-Δ20°	Dn 50	Belimo Dn 32	Dn 65		Dn 65	10	2	66/76	2	2	2
Copropriété 12 rue Loula Bianco	200 kw-Δ20°	Dn 40	Belimo Dn 25	Dn 50		Dn 50	10	2	50/60	2	2	2
Dijon Habitat York 1	400 kw-Δ20°	Dn 50	Belimo Dn 32	Dn 65		Dn 65	10	2	66/76	2	2	2
Dijon Habitat York 2	400 kw-Δ20°	Dn 50	Belimo Dn 32	Dn 65		Dn 65	10	2	66/76	2	2	2
Résidence l'Algarve 19 rue de la Boudronnée	200 kw-Δ20°	Dn 40	Belimo Dn 25	Dn 50		Dn 50	10	2	50/60	2	2	2
Centre des Impôts rue de la Boudronnée	1000 kw-Δ20°	Dn 80	Belimo Dn 65	Dn 80		Dn 80	10	2	82/89	2	2	2
GS York	400kw-Δ20°	Dn 50	Belimo Dn 32	Dn 50		Dn 50	10	2	50/60	2	2	2
Résidence Poincaré 88-88 Raymond Poincaré	400 kw-Δ20°	Dn 40	Belimo Dn 32	Dn 65		Dn 65	10	2	66/76	2	2	2
Université de Bourgogne	2X6000Kw Δ30°C	Dn150	2X Bamson Dn 150		2X Dn 250 4X Dn 150 1X Dn 40	Dn 250	6	0	250	2	2	2

COMPTE RENDU TECHNIQUE & FINANCIER – DIJON ENERGIES – 2012 ET 2013
Inventaire Réseau

05/2014



INVENTAIRE RESEAU DISTRIBUTION DE CHALEUR		Nbre mètres linéaires
RESEAU DJ1 (repère DE/EF/FG/GH/HI)		
REPÈRE DE (sortie chaudière - dernier point Fleming avant pont de la Lino) 690 mètres		690
REPÈRE EF (dernier point avant LINO - sortie fourreaux LINO)		101
REPÈRE FG (sortie fourreaux LINO - sortie CEPAGE Brogite)		142
REPÈRE GH (sortie CEPAGE Brogite - espaces verts Jean Berlin (FR3))		296
REPÈRE HI (espaces Jean Berlin (FR3) - espace verts sortie échangeur Argonaute)		164
vannes d'isolement espaces verts Langres DN350 préisolées		2
RESEAU DJ2 (repère AB/BC)		
REPÈRE AB (cortio chauffoirie - ontrée décharge avant manivelle)		323,6
REPÈRE BC (entrée décharge avant manivelle - point de jonction avec réseau GD)		450,6
vannes d'isolement entrée décharge DN250 préisolées		2
RESEAU DJ3 (repère KL/K1/LM/LN/NO/NP/PQ/RS/RT)		
REPÈRE KL (repise chaussée - point de piquage rue Sadi Carnot) 60 mètres DN250		60
REPÈRE K1 (piquage caserné vallant y compris vannes d'isolement préisolées DN100)		10
REPÈRE LM (point de piquage Sadi Carnot - extrémité antenne Sadi Carnot y compris vannes d'isolement préisolées DN100)		12
REPÈRE LN (point de piquage rue Sadi Carnot - point de piquage rue 26ème dragon) DN250		168
REPÈRE NO (point de piquage rue 26ème dragon - extrémité antenne 26ème dragon y compris vannes d'isolement DN50)		164
REPÈRE NP (point de piquage rue 26ème dragon - point de piquage rue Louis Blanc) DN250		150
REPÈRE PQ (point de piquage rue Louis Blanc - extrémité rue Louis Blanc) DN100		43
REPÈRE PG (point de piquage rue Louis Blanc - Point de piquage ENG) DN250		45
REPÈRE RS (piquage ENG y compris vannes d'isolement DN100)		5
REPÈRE RT (piquage ENG - extrémité bd de la Marne sur réseau Grand Dijon) DN250		67
RESEAU DJ4 (repère AB/BB/LM/CD/CE/EF/EG/GH/GU/J/K/KL/KM)		
REPÈRE AB (repise chaussée - point de piquage Caisse d'Epargne) 20 mètres DN250		20
REPÈRE BB' (piquage Caisse d'Epargne y compris vannes d'isolement préisolées DN65) 18 mètres DN65		18
REPÈRE LM (piquage Caisse d'Epargne - piquage antenne Sotty) 80 mètres DN250		80
REPÈRE CD (antenne Dr SOTTY y compris vannes d'isolement préisolées DN80) 26 mètres DN80		26
REPÈRE CE (point de piquage Dr SOTTY - point de piquage DJON HABITAT) 356 mètres DN250		356
REPÈRE EF (ANTENNE DJON HABITAT y compris vannes d'isolement pré isolées DN 80) 17 mètres DN80		17
REPÈRE EG (point de piquage DJON HABITAT - point de piquage GS JOFFRE) 35 mètres DN250		35
REPÈRE GH (antenne GS JOFFRE y compris vannes d'isolement préisolées DN80) 18 mètres DN80		18
REPÈRE GI (piquage GS JOFFRE - piquage CASERNE) 50 mètres DN250		50
REPÈRE IJ (antenne caserne y compris vannes d'isolement DN200) 9 mètres en DN 200		9
REPÈRE IK (piquage antenne caserne - piquage rue Farman) 204 mètres en DN 200		204
REPÈRE KL (antenne rue Farman y compris vannes d'isolements préisolées) 40 mètres en DN 80		40
REPÈRE KL (piquage antenne rue Farman y compris vannes d'isolements préisolées) 42 mètres en DN 200		40
REPÈRE KM (point de piquage rue Farman - extrémité bd Joffre) 42 mètres DN 250		42
RESEAU MARBOTTE (repère U)		
REPÈRE U1U2 (point de raccordement sur réseau existant - point de piquage antenne rectorat y compris point fixe av Marbotte) 240 mètres DN 150		240
REPÈRE U2U3 (antenne skate parc) 55 mètres DN 65		55
REPÈRE U2U4 (point de piquage antenne rectorat / skate parc - point de piquage antenne rectorat y compris point fixe) 98 mètres DN 100		96
REPÈRE U1U2 (antenne rectorat) 10 mètres DN 65		10
REPÈRE U2U4 (point de piquage antenne rectorat - point de livraison palais des congrès) 84 mètres DN 100		84
RESEAU VALMY (repère V)		
REPÈRE V1V2 (point de raccordement sur réseau existant - point de piquage EHPAD) 105 mètres DN 200		105
REPÈRE V2 (antenne EHPAD) 25 mètres DN 100		25
REPÈRE V2U3 (point de piquage antenne EHPAD - point de piquage antenne ESAT) 160 mètres DN 200		160
REPÈRE V3 (antenne ESAT) 10 mètres DN 65		10
REPÈRE V3V4 (point de piquage antenne ESAT - extrémité antenne) 55 mètres DN 200		55
RESEAU GD / HEUDELET 26 (repère GD)		
REPÈRE GD1GD2 (point de raccordement sur réseau existant - point de piquage GD) 113 mètres DN 100		113
REPÈRE GD2GD3 (antenne Grand Dijon) 10 mètres DN 100		10
REPÈRE GD2GD4 (point de piquage antenne Grand Dijon - extrémité réseau) 50 mètres DN 100		50
RESEAU ANTENNE ROUPNEL (repère R)		
REPÈRE R1R2 (point de raccordement sur réseau existant - point de piquage GS Drapeau) 95 mètres DN 100		95
REPÈRE R3R4 (antenne bâtiment FO) 5 mètres DN 32		5
REPÈRE R3R4 (antenne GS Drapeau) 47 mètres DN 50		47
REPÈRE R2R6 (point de raccordement antenne GS Drapeau - entrée site Roupnel) 38,50 mètres DN 80		38,5
RESEAU ANTENNE MAUPASSANT (repère M)		
REPÈRE M1M6 (point de raccordement sur réseau existant - point de piquage GS Varennes) 162 mètres DN 125		162
REPÈRE M2M3 (antenne Dijon habitant y compris vannes d'isolement) 4 mètres DN 80		5
REPÈRE M4M5 (antenne Sadi Carnot y compris vannes d'isolement) 9 mètres DN 65 + 64 mètres DN 65 en partie intérieure		73
REPÈRE M6M7 (antenne GS Varennes y compris vannes d'isolement) 8,50 mètres DN 65		38,5
RESEAU BOUDRONNE / YORK (Repère Y)		
REPÈRE Y1Y2 (point de raccordement sur réseau existant - point de piquage Hotel des Impots) 81 mètres DN 125		81
REPÈRE Y2Y3 (antenne Hotel des Impots y compris vannes d'isolement) 32,5 mètres DN 80		5
REPÈRE Y2Y4 (point de piquage Hotel des Impots - piquage Intersection) 138 mètres DN 100		138
REPÈRE Y4Y5 (antenne rue Ribotés) 5 mètres DN 100		5
REPÈRE Y2Y6 (piquage Intersection - point de piquage antenne rue Arago) 34 mètres DN 100		34
REPÈRE Y6Y7 (antenne rue Arago) 12 mètres DN 65		12
REPÈRE Y8Y8 (point de piquage antenne rue Arago - piquage antenne York 1) 221 mètres DN 100		221
REPÈRE Y8Y10 (point de piquage antenne York 1 - point de piquage antenne York) 34 mètres DN 80		34
REPÈRE Y10Y12 (point de piquage antenne York 2 - bout antenne GS York) 81 mètres DN 40		81



Annexe 4 : Liasse fiscale

①

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2014

Formulaires obligatoires (article 33 A du Code général des impôts)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		DIJON ENERGIES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12	
Adresse de l'entreprise		18 - 20 rue du Docteur Guignard 21000 DIJON		Durée de l'exercice précédent		12	
Numéro SIRET		5 2 3 4 7 7 2 9 7 0 0 0 2 3		Néant		☐ *	
				Exercice N clos le		N-1	
				31/12/2013		31/12/2012	
		Bruit		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	13 164 736	13 164 736	
Immobilisations en cours		AV	AW	7 048 117	7 048 117	1 862 529	
Avances et acomptes		AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BI	BJ	1 143	1 143	1 143	
TOTAL (II)		DJ	DK	20 213 096	20 213 096	1 863 672	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BY	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	594 166	594 166	136 932
		Autres créances (3)	BZ	CA	10 398 231	10 398 231	824 197
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD	CE		
Disponibilités	CF		CG	7 547	7 547	360	
Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI				
TOTAL (III)	CJ		CK	10 000 944	10 000 944	963 498	
Comptes de répartition	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif*	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	CA	31 213 940	31 213 940	2 827 170	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP		(3) Part à plus d'un an	CR	3 726 552
Classe de réserve de propriété *			Stocks :		Créances :		

Capital Group

(1) Part à plus d'un an des immobilisations financières retenues

(2) Part à plus d'un an

(3) Part à plus d'un an

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le note n° 2012



2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2014

Formulaire réglementaire (article 33 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		DIJON ENERGIES		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 518 000)	DA	518 000	518 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(464 584)	(9 820)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(453 927)	(454 764)	
	Subventions d'investissement	DJ	11 048 880		
	Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)	DL	10 648 369	53 416		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	13 870		
	TOTAL (III)	DR	13 870		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	6 673 004		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 853 367	2 243 343	
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 486	20 312	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régular	Autres dettes	EA	6 844	431 953	
	Produits constatés d'avance (4)	EB		78 146	
TOTAL (IV)	EC	20 551 701	2 773 755		
Ecarts de conversion passif*	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	31 213 940	2 827 170		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		JD			
		JE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	20 551 701	2 773 755		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cesat Group



3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2014

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code de commerce)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : DIJON ENERGIES		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France	Exportations et Investitions intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	62 880	FB	FC	62 880	17 030	
	Production vendue	biens *	FD		FE	FF		
		services *	FG	457 556	FH	FI	457 556	20 855
	Chiffres d'affaires nets **	FJ	520 436	FK	FL	520 436	46 885	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN	36 405		
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	556 841	46 885	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	307 331	19 350	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	384 825	65 905	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	3 015	461	
	Salaires et traitements*				FY			
	Charges sociales (10)				FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA			
			- dotations aux provisions*		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD				
Autres charges (12)				GE	350 369	426 062		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 052 460	502 378		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(495 619)	(455 493)	
EXPENSES EN AMORTISSEMENT	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	83 577		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	55	729	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)				GP	83 632	729		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	13 870		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	28 060		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)				GU	41 939			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	41 093	729	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(453 927)	(454 764)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2033) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

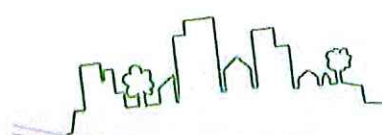
DGFIP N° 2053 2014

Formulaires obligatoires (formulaire 51 A du Code général des impôts)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		DIJON ENERGIES		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2		1
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2		1
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2		1
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2		1
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		II			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HI			
Impôts sur les bénéfices *		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	640 474		47 615
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM	1 094 401		502 370
6 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN	(453 927)		(454 764)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IO			
	(2) Dont	produits de location immobilières	IY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	IP		
		- Crédit-bail immobilier	IQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	54		729
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	20 088		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IX			
	(9) Dont transferts de charges	AI			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A?			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2002.



5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2014

Formulaire obligatoire (article 31 A du Code général de l'imposition)

Désignation de l'entreprise		DIJON ENERGIES		Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions			
			Construction à une réévaluation progressive au cours de l'exercice ou résultat d'auto-évaluation	Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	KII	KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9	KJ	KL	
		Sur sol d'autrui	M1	KM	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		M2	KP	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	KI	KU
				M3	KV	KX
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements divers *		KW	LA	
		Matériel de transport *		KY	LB	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK	LL	LM	
	TOTAL III	1 862 520	LN	LO	LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
Autres participations			8U	8V	8W	
Autres titres immobilisés			IP	IR	IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	IU	IV	
TOTAL IV		1 143	LQ	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	1 863 672	OG	OH	OI		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Démunitions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par versement de poste à poste	par remise à des fins ou mises aux services ou résultats d'une mise en équivalence			3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IX	CO	D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		IS	MG	MH	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK
				IV	MM	ML
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements divers		IU	MN	
		Matériel de transport		IV	MP	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MQ	
		Emballages récupérables et divers *		IX	MS	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MV	MW	
	Avances et acomptes		NC	NZ	NA	
	TOTAL III		IV	NG	NH	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		I2	OU	OV
Autres participations			IO	OX	OY	
Autres titres immobilisés			II	YB	YC	
Prêts et autres immobilisations financières			I2	ZE	ZF	
TOTAL IV			I3	NJ	NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	OK	OL		

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

* Ne pas reporter le montant des sommes

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)



1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise DIJON ENERGIES		Néant <input checked="" type="checkbox"/>					
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations - dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				
Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CY	EL	EM				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	PE	PF	PG				
Terreins	PI	PJ	PK				
Constructions	Sur sol propre	PM	PO				
	Sur sol d'autrui	PR	PT				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst générales, agencements, aménagements des constructions	PV	PX				
	Autres	PZ	QB				
Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	QD	QE				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QH	QI				
	Emballages récupérables et divers	QL	QM				
TOTAL III	QU	QV	QW				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	OX	OP	OQ				
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilités amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	N6	P1	P8	P9	Q1
Terreins	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
Autres immob. corporelles	Inst techniques, mat. et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1
	Autres	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Autres immob. corporelles	Mat. bureau et inform. mobilier	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Mat. bureau et inform. mobilier	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Emballages récup. et divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2
TOTAL III	X1	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais de cession de titres de participation TOTAL IV	NL			NI			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non taxable (NP-NQ-NR)	NW			NY			NZ
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8	
	Primes de remboursement des obligations				SP	SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2014

Formulaire d'annexes (article 33 A du Code de Commerce)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise DIJON ENERGIES		Néant <input type="checkbox"/> *				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1 ^{er} 1 1992 *	IA	IB	IC	ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1 ^{er} 1 1992 *	IE	IF	IG	IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	IY	IP	TQ	TR	
	TOTAL I	JZ	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4I	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	0I	0J	0K	0L
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I						
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être détaillées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 39 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2014

Formulaire 68 (page 1) (article 39 A de l'article 1009 du RGPD)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		DIJON ENERGIES		Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
				1	2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 143	UY		UW	1 143
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	VX	594 166		594 166		
	Créance représentative de titres (Prévois par des titres ou remis en garantie) (1)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 382 903		2 382 903	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers	VP	8 015 328		4 288 776	3 726 552
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT	10 993 640	VU	7 265 845	VV
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
				1	2	3	4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
		7Z					
Autres emprunts obligataires (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	6 673 004		6 673 004		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13 853 367		13 853 367		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	18 236		18 236		
Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	250		250		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	649		649		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 195		6 195		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	20 551 701	VZ	20 551 701		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Cegid Group



9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2014

Formulaire 2058 (modèle 31 A en Code général de impôts)

Désignation de l'entreprise : DIJON ENERGIES		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31122013			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		à réintégrer :			
		de son conjoint	moins part déductible *				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WT	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					IZ	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires versés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
	Régime d'imposition personnel et imposition d'affaires	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
- imposées au taux de 0 %							
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
TOTAL I					WR		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régime d'imposition particulier et imposition d'affaires	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WY	
		- imposées au taux de 0 %				WH	
		- imposées au taux de 19%				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				NB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales* (Produit net des actions et parts d'intérêts : déduire des produits nets de participation) (Quote-part des frais et charges restant imposable à 2A)							
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					ZY	
	Majoration d'amortissement*					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Régime d'écritures en déduits (44 lignes)	X9	Entreprises nouvelles (44 lignes)	L1	Frais exceptionnels nouveaux (44 lignes)	L5
		Pôle de compétitivité (44 articles)	L6	Sociétés innovantes (44 lignes)	X3	Zone de reconstruction de la défense (44 articles)	PA
		Zone franche urbaine (44 cases, cases A)	OV	Bonus d'impôts à rétroactivité (44 articles)	IF	Zone franche d'activité (44 articles)	XC
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater bis)					PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et successives (successives article 209C)	OT	Critère d'impôt pour le report en arrière du déficit	ZI		
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		NI			
		déficit (II moins I)			XJ 453 927		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XX	XO 453 927		

Cepid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DFIP N° 2058-B 2014

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise DIJON ENERGIES		Néant <input type="checkbox"/>
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	9 821
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	9 821
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	9 821
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		
	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuille séparée)		
	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		
	↓	↓
	ligne VI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

CRÉDITS D'IMPÔTS					
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	O1

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du code des Transports) (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Cepid Group



11 TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2014

Formulaires obligatoires (annexes 33A et 33B) (sauf plan de liquidation)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise DIJON ENERGIES				Néant <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(9 020)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves (- Réserve légale ZB)		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(454 764)		(- Autres réserves ZD)		
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes ZE		
	TOTAL I	OF	(464 584)		Autres répartitions ZF		
					Report à nouveau ZG (464 584)		
					TOTAL II (464 584)		
DISTRIBUTIONS (Article 236 ter ZCA)							
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice					NV		
RENSEIGNEMENTS DIVERS							
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail immobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	JJ			Exercice N :	Exercice N - 1 :	
	Engagements de crédit-bail immobilier						
	Effets portés à l'escompte et non échus						
DETAILS DES POSTES AUTRES CHARGES ET EXPENSES	Sous-traitance			YQ	86 031	21 775	
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois et de copropriété)	JS		YR	11 878	6 074	
	Personnel extérieur à l'entreprise			YS	83 087	138	
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			YT	46 132	25 226	
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YU			
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		YV	157 690	2 692	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	384 825	55 905	
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YZ	392	461	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe minime sur les produits pétroliers)	ZS		ZQ	3 523		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			ZR	3 915	461	
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée			YV	67 744	9 190	
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	242 779	15 076	
	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *			OB			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS			
DIVERS	Effectif moyen du personnel * (dont apprentis : ; handicapés : ;)			YP			
	Effectif affecté à l'activité artisanale			YR			
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	0,92 %	0,00 %	
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat connu si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	(453 927)	Phis-values à 15%	JK	Phis-values à 0%	JL
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Phis-values à 15%	JM	Imputation	JC
				Phis-values à 15%	JN	Phis-values à 0%	JO
				Phis-values à 15%	JP	Imputation	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2014

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : DIJON ENERGIES		Néant <input checked="" type="checkbox"/>				
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en France d'avant (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
20	Divers (détail à donner sur une note annexée) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)			(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (14)				(ventilation par ans)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 338 bis JA, 208 C et 210 E du CGI



13

**AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFIP N° 2059-B 2014

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice					
Imposition répartie					
sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
sur 10 ans					
sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)					
TOTAL 1					
Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
sur 3 ans au titre de		N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
Sur 10 ans ou sur une durée		N-3			
différente (art. 39 quaterdecies		N-4			
1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI)		N-5			
(à préciser) au titre de :		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group



14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2014

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général de l'imposition)

Désignation de l'entreprise : **DIJON ENERGIES** Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 16 % (2).

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.

(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu : Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)	Moins-values à 16 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % (3)	Solde des moins-values à 16 % (4)
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine (1)	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme (5)	Imputations sur le résultat de l'exercice (6)	Solde des moins-values à reporter col (7) = (2) - (3) - (4) - (5) - (6) (7)
	À 19 % ou 16,5 % (1) ou à 15 % (2)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) (3)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) (4)			
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Capital Group



15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2014

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général de l'impôt)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : DIJON ENERGIES		Néant <input checked="" type="checkbox"/>				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ④	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ⑤			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFiP N° 2059-E 2014

Fermeture d'établissement (article 51 A
du Code général de l'imposition)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : DIJON ENERGIES		Néant <input type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le : 01/01/2013		et clos le : 31/12/2013		
		Durée en nombre de mois : 12		
I Production de l'entreprise				
Ventes de marchandises	OA		62 880	
Production vendue – Biens	OB			
Production vendue – Services	OC		457 556	
Production stockée	OD			
Production immobilisée à l'initiateur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		36 405	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF			
Autres produits de gestion courante hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun	OH			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 1			OM	556 841
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)				
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON			
Variation de stocks (marchandises)	OO			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		307 331	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		338 112	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		11 876	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		34 038	
Autres charges de gestion courante hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun	OW		356 389	
Abandons de créances à caractère commercial	OX			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OY			
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
TOTAL 2			OJ	1 048 545
III Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2		137	(491 705)
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117			(491 705)
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2014

Formulaires obligatoires
rattachés à la déclaration (R1 ou C61)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31122013 N° SIRET 5 2 3 4 7 7 2 9 7 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE DIJON ENERGIES

ADRESSE (voie) 18 - 20 rue du Docteur Quignard

CODE POSTAL 21000 VILLE DIJON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 51 800

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SCA Dénomination DALKIA FRANCE
N° SIREN (si société établie en France) 456500537 % de détention Nb de parts ou actions 51 786
Adresse : N° 37 Voie avenue De Lattre de Tassigny
Code Postal 59875 Commune SAINT ANDRE LEZ LILLE Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Capital Group





18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2014

Formulaire 4312/2013
(et 32 de l'ann III du C.G.)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 31122013 N° SIRET 52347729700023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE DIJON ENERGIES

ADRESSE (voie) 18 - 20 rue du Docteur Quignard

CODE POSTAL 21000 VILLE DIJON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE PS

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

05/2014



Annexe 5 : Interventions sur appels 2013

N° de la Demande	Installation / Bâtiment	Date de la demande	Contacté associé à la demande	Objet de l'appel	Catégorie de la panne
F20133545694	CAF URSAF	22/01/2013 02:26	CAF URSAF	ALARME TECHNIQUE CHAUFFERIE VOYANT ROUGE BRULEUR	DYSFONCTIONNEMENT ELECTRIQUE
F20133637536	CHAUFFERIE / RESEAU	14/02/2013 09:22	M R ROHR RECTORAT DE DIJON	LA CHEMINÉE A L'AR D'ETRE ETENTE ET AUCUNE FUMÉE NE SORT A L'EXTERIEUR " UN VOYANT EST ALLUMÉ	DEFAULT
F20133745407	CHAUFFERIE / RESEAU	16/03/2013 23:51	PC SECURITE	AU 1 RUE AUGUSTE FRÉMET A L'ANGLE DE LA RUE DU DRAPEAU , CAUSE TRAVAUX MISE EN PLACE DE CANALISATION DE CHAUFFAGE LES BARRIÈRES DE PROTECTION SONT A FIXER	VENT / VANDALISME
F20133746599	CHAUFFERIE / RESEAU	17/03/2013 15:13	M AIRE DIJON PC SECURITE	AU 1 RUE AUGUSTE FRÉMET A L'ANGLE DE LA RUE DU DRAPEAU , CAUSE TRAVAUX MISE EN PLACE DE CANALISATION DE CHAUFFAGE, LES BARRIÈRES DE PROTECTION SONT TOMBÉES SUR LA CHAUSSÉE À CAUSE DU VENT, URGENT GENE LA CIRCULATION DES BUS	VENT / VANDALISME
F20133746355	CHAUFFERIE / RESEAU	17/03/2013 18:13	PC SECURITE	A NOUVEAU AU 1 RUE AUGUSTE FRÉMET A L'ANGLE DE LA RUE DU DRAPEAU , CAUSE TRAVAUX MISE EN PLACE DE CANALISATION DE CHAUFFAGE, LES BARRIÈRES DE PROTECTION SONT TOMBÉES SUR LA CHAUSSÉE À CAUSE DU VENT, URGENT GENE LA CIRCULATION DES BUS	VENT / VANDALISME
F20134226293	EHPAD VALIMY	01/10/2013 10:33	BURDIN PAOLA	ETABLISSEMENT DE SAINTE ACCUEILLANT 200 LITS, SEULS DES TEMPERATURES EN DESSOUS DES NORMES 72DEGRÉS AU LIEU DE 80DEGRÉS.	REGLAGÉ-REGULATION
F20134281026	12/14 BD DE LA MERNE	14/10/2013 17:45	COLLET ESTELLE	FUITE SUR RESEAU SECONDAIRE SUR PLOUAGE APRES ECHANGEUR URGENT @ "" DEMANDE RECUE PAR FAX	MANQUE D'EAU OU FUITE
F20134290079	EHPAD VALIMY	16/10/2013 08:41	BURDIN PAOLA	AUGMENTER LA CHAUFFERIE MOBILE A COTE DE LA CUISINE CENTRALE QUI A CHUTÉ DEPUIS MARDI ET LE RESTE DE L'INSTALLATION EST PERTURBÉE	REGLAGÉ-REGULATION
F20134295092	EHPAD VALIMY	16/10/2013 16:01	BURDIN PAOLA	PLUS D ECS ET DE CHAUFFAGE DEPUIS CET APRES MIDI	DYSFONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE
F20134339736	12/14 RD DE LA MERNE	28/10/2013 19:43	LAMY NEXITY	FUITE EN CHAUFFERIE FUITE SUR ARRIVÉE FUITE QUI COULC SUR ACCELERATEUR	MANQUE D'EAU OU FUITE
F20134339968	86/88 AVENUE PONCAFE	29/10/2013 08:21	BERTOLINEAU X	PAS DE CHAUFFAGE DANS LE LOGEMENT DEPUIS QUELQUES JOURS NE SAIS SI LES VOISINS SONT CONCERNÉS	REGLAGÉ-REGULATION
F20134353744	8/20 RUE D'YORK	31/10/2013 17:27	BIEVELEZ VINCENT	SORTIE D'ECHANGEUR 60° EN SOUS STATION A DU MAL A PRODUIRE ECS ET LE CHAUFFAGE DEPUIS CE MATIN	REGLAGÉ-REGULATION
F20134354014	8/20 RUE D'YORK	31/10/2013 17:44	BIEVELEZ VINCENT	PEU D ECS + PEU DE CHAUFFAGE EN COLLECTIF	REGLAGÉ-REGULATION
F20134387939	IMMEUBLE BAUMARCHAIS	04/11/2013 16:20	FOUMELUX CAMILLE	PAS DE CHAUFFAGE DANS LES LOCAUX DEPUIS CE MATIN	REGLAGÉ-REGULATION
F20134401333	RESIDENCE ALGARVE	21/11/2013 10:09	FOUCA MARCHAND T.B.L	PAS DE CHAUFFAGE DANS TOUT LE BÂTIMENT DEPUIS HIER	REGLAGÉ-REGULATION
F20134477938	CHAUFFERIE / RESEAU	24/11/2013 18:17	SERVICE SECURITE M. ENN ENs	POMPIERS SIGNALENT FUITE ECS EN CROISMENT AVENUE DE LA PAIX ET DE LANGRES SUR LA VOIRIE	MANQUE D'EAU OU FUITE

CHALEUR ET ECS EN SOUS-STATIONS

page 1

CH	Mois de	juil-12	août-12	sept-12	oct-12	nov-12	déc-12	janv-13	févr-13	mars-13	avr-13	mai-13	juin-13	TOTAL
DRVTTIS					56.722	56.944	143.324	204.741	213.584	139.768	108.240	93.264	21.500	1125.736
Maironniers bât A page 2	2					5.100	9.180	13.260	14.280	9.80	9.180	5.80	3.060	72.420
Maironniers bât A page 3		1.320	2.340	2.040	4.080	6.120	8.160	11.220	11.220	6.20	6.120	5.00	3.060	66.500
Maironniers bât A page 4						4.360	5.100	8.160	9.80	6.20	5.100	5.00	3.060	45.900
Maironniers bât S		5.100	3.960	5.100	8.160	16.320	18.360	24.480	26.520	15.300	15.300	13.260	7.140	158.100
1 P Mendes France		0.950	0.972	0.953	0.141	0.551	0.716	0.908	0.977	0.544	0.454	0.297	0.151	4.856
3 P Mendes France		0.395	0.379	0.114	0.280	0.980	1.124	1.519	1.933	1.205	1.058	0.802	0.221	9.414
5 P Mendes France		0.370	0.374	0.367	0.148	0.742	0.900	1.220	1.942	0.662	0.597	0.332	0.125	6.294
7 P Mendes France		0.359	0.372	0.026	0.121	0.692	0.934	1.575	1.698	1.07	0.812	0.705	0.228	9.060
8 Rosa Parks		0.129	0.954	0.151	0.156	0.679	0.794	1.959	1.158	0.722	0.506	0.351	0.148	5.925
6 Rosa Parks		0.314	0.016	0.028	0.244	0.855	0.950	1.322	1.368	0.818	0.956	0.491	0.150	5.829
4 Rosa Parks		0.130	0.079	0.032	0.079	0.697	0.822	1.129	1.223	0.736	0.563	0.296	0.078	5.681
2 Rosa Parks		0.072	0.079	0.040	0.096	0.503	0.787	1.050	1.167	0.674	0.442	0.222	0.077	5.168
7 Rosa Parks		0.381	0.020	0.045	0.090	0.25	0.124	0.182	0.189	0.150	0.148	0.171	0.128	1.415
9 Rosa Parks		0.064	0.038	0.060	0.094	0.473	0.767	1.065	1.212	0.666	0.570	0.303	0.090	5.255
11 Rosa Parks		0.318	0.007	0.015	0.102	0.574	0.619	0.906	1.003	0.524	0.376	0.193	0.051	4.320
13 Rosa Parks		0.265	0.100	0.175	0.208	0.674	0.856	1.153	1.334	0.746	0.590	0.538	0.233	5.741
15 Rosa Parks		0.131	0.024	0.023	0.100	0.036	0.163	1.474	1.712	1.005	0.835	0.627	0.158	8.203
17 Rosa Parks		0.347	0.029	0.055	0.064	0.679	0.756	1.955	1.429	0.785	0.800	0.685	0.065	5.593
2 R Schuman		0.130	0.191	0.258	0.314	1.364	1.321	1.882	1.869	1.278	1.325	1.334	0.655	11.939
4 R Schuman		0.225	0.215	0.198	0.240	0.566	0.788	1.152	1.288	0.702	0.599	0.289	0.200	5.435
6 R Schuman		0.157	0.091	0.983	0.338	0.878	1.077	1.567	1.495	0.817	0.776	0.761	0.345	12.177
8 R Schuman		0.215	0.196	0.190	0.212	0.462	0.666	1.021	1.116	0.667	0.466	0.374	0.252	5.798
10 R Schuman		0.173	0.201	0.197	0.269	0.633	0.750	1.022	1.17	0.742	0.568	0.361	0.276	6.216
12 R Schuman		0.196	0.146	0.150	0.120	0.826	1.003	1.522	1.560	0.991	0.756	0.731	0.252	6.265
14 R Schuman		0.236	0.206	0.216	0.164	1.111	1.310	1.850	1.837	1.128	0.915	0.774	0.384	10.352
DRVTTIS	3				24.000	95.796	96.604	136.148	146.688	95.848	70.096	60.984	12.490	738.602
DRVTTIS	4				17.260	11.520	11.660	169.720	191.368	118.200	80.054	61.720	24.730	885.068
4 O de Ganges		0.331	0.700	1.301	1.271	2.709	2.612	3.991	3.556	2.445	1.843	1.777	1.114	24.713
6 O de Ganges		0.948	0.719	0.764	0.880	1.777	1.891	2.609	2.559	1.500	1.265	0.867	0.877	16.547
8 O de Ganges		0.555	0.530	0.620	0.530	1.545	1.289	2.381	1.982	1.268	0.925	0.586	0.211	10.352
10 O de Ganges		0.709	0.764	0.831	0.762	1.85	1.635	2.628	2.359	1.636	1.289	1.511	0.637	15.843
12 O de Ganges		0.555	0.562	0.514	1.434	2.368	1.929	3.159	2.979	1.973	1.535	1.705	0.953	19.689
14 O de Ganges		0.530	0.512	0.528	0.517	1.403	1.339	2.163	2.234	1.417	1.097	0.963	0.632	13.354

CHALEUR ET ECS EN SOUS-STATIONS

page 2

CH	Mois de	juil-12	août-12	sept-12	oct-12	nov-12	dec-12	janv-13	févr-13	mars-13	avr-13	mai-13	juin-13	TOTAL
16 O de Gougues		0.000	0.553	0.442	0.382	1.385	1.320	1.922	1.722	1.123	0.871	0.991	0.662	12.619
18 O de Gougues		0.705	0.793	0.356	0.886	1.863	1.760	2.780	2.690	1.721	1.987	1.371	0.752	17.889
20 O de Gougues		0.431	0.355	0.495	0.486	1.582	1.074	2.210	2.237	1.358	1.071	1.385	0.502	12.877
22 O de Gougues		0.290	0.296	0.288	0.378	0.162	0.094	1.173	1.314	1.955	1.465	1.265	0.863	9.374
24 O de Gougues		0.675	0.734	0.749	0.976	1.661	1.643	2.721	2.648	1.783	1.349	1.467	0.947	17.463
26 O de Gougues		0.668	0.566	0.802	0.529	1.419	1.470	2.273	2.322	1.396	1.001	0.783	0.656	14.027
28 O de Gougues		0.536	0.488	0.490	1.292	2.455	2.232	3.475	3.288	2.126	1.527	1.314	0.623	19.827
30 O de Gougues		0.543	0.567	0.370	0.905	2.309	2.380	3.229	3.192	1.787	1.690	0.997	0.629	17.981
ORVITIS	5		1.468		1.468	55.608	56.496	77.744	89.960	56.012	47.688	31.204	11.440	437.620
ORVITIS	6		16.990		16.990	77.240	27.876	58.076	58.338	43.682	33.120	25.176	9.863	321.336
ORVITIS	8		26.036		26.036	131.590	128.436	175.132	184.016	118.604	93.036	79.800	27.300	351.900
ORVITIS	9		107.678		107.678	58.260	162.690	219.804	252.036	159.096	126.932	117.128	29.550	1333.066
C Com Nord	10		17.030		17.030	56.000	55.000	88.000	98.000	58.000	46.000	35.000	9.000	407.000
Centre Soc	12-5		0.000		0.000	13.000	12.000	19.000	19.000	11.000	9.000	8.000	2.000	98.000
SCIC Habitat	Sst 11	0.000	0.000	0.000	59.180	160.600	151.756	210.000	228.792	149.636	150.652	96.632	17.604	1174.640
Copro E. Herriot	11-1		31.346		31.346	66.724	61.946	113.404	123.646	80.596	55.752	46.781	9.506	634.306
Copro Les Mazères	11-2		27.214		27.214	73.876	66.802	96.604	103.244	58.741	50.900	39.851	8.059	540.305
Copro Les Lilas	Sst 12	0.000	0.000	0.000	54.592	153.520	160.852	217.196	248.332	154.624	114.352	83.904	14.468	1200.740
Receiv PT	12-1		17.872		17.872	98.230	89.672	21.336	138.172	63.260	63.352	35.884	8.348	658.100
Centre Soc	12-2		32.720		32.720	67.320	70.380	54.880	110.160	61.360	51.000	36.720	6.120	542.640
Centre Soc	Sst 13	0.000	0.000	0.000	2.000	13.000	14.000	19.000	21.000	13.000	10.000	7.000	2.000	101.000
Centre Soc	13-1		0.202		0.202	1.315	1.212	1.919	2.121	1.373	1.010	0.707	0.202	10.203
Centre Soc	13-2		1.758		1.758	11.685	12.586	17.081	18.879	11.687	8.990	6.293	1.796	90.797
Centre Soc	14		0.000		0.000	38.000	37.000	65.000	66.000	44.000	32.000	27.000	5.000	309.000
Centre Soc	15		22.360		22.360	57.876	61.792	73.444	84.562	56.904	41.436	35.748	6.582	456.356
Centre Soc	16		26.468		26.468	63.768	65.116	90.364	100.048	68.280	52.062	45.280	11.544	578.764
Centre Soc	19		24.976		24.976	93.032	90.592	91.944	112.032	70.972	49.512	37.740	8.115	578.152
Centre Soc	20		68.000		68.000	165.000	159.000	214.000	245.000	159.000	125.000	107.000	24.300	1266.000
Centre Soc	21		37.452		37.452	112.324	98.128	113.436	129.668	80.324	56.082	47.004	8.224	674.512
Centre Soc	22		9.000		9.000	27.000	25.000	35.000	47.000	26.000	19.000	13.000	4.300	199.000
Centre Soc	Sst 23	0.000	0.000	0.000	114.344	271.272	243.264	336.464	370.280	259.216	189.756	172.896	42.716	1991.208
Centre Soc	23-1		29.566		29.566	70.188	63.906	67.144	95.902	64.626	49.747	44.780	11.063	515.622
Centre Soc	23-2		84.768		84.768	201.660	180.258	249.320	274.317	185.410	140.608	128.116	37.853	1475.586
Centre Soc	24		20.360		20.360	47.840	46.820	61.780	74.740	48.940	29.900	32.320	8.000	373.800
Centre Soc	24		2.340		2.340	8.160	9.180	11.220	13.260	8.760	5.100	4.360	1.000	61.000
Centre Soc	25		37.980		37.980	73.840	75.840	116.820	146.780	78.840	58.880	58.900	14.980	629.860
Centre Soc	25		1.020		1.020	8.160	8.160	9.840	11.220	8.760	6.120	5.130	1.000	58.140
Centre Soc	26													0.000
Centre Soc	27		69.916		69.916	142.928	136.380	188.066	210.366	130.420	93.606	70.912	14.768	1057.424
Centre Soc	27 div 1		63.836		63.836	113.062	103.957	147.714	155.809	101.167	74.106	57.312	11.814	841.178
Centre Soc	27 div 2		6.080		6.080	29.866	30.423	40.352	44.567	28.663	19.500	13.600	2.564	216.246
Centre Soc	29		50.000		50.000	141.000	147.000	177.000	194.000	128.000	100.000	57.000	21.000	1050.000
Centre Soc	30		23.540		23.540	69.912	68.912	85.112	100.852	62.284	44.352	35.840	3.228	493.844
Centre Soc	31		29.464		29.464	120.984	95.022	85.340	107.768	98.816	73.372	56.664	11.584	680.640

CHALEUR ET ECS EN SOUS-STATIONS

page 2

CH	Mois de	juil-12	août-12	sept-12	oct-12	nov-12	déc-12	janv-13	févr-13	mars-13	avr-13	mai-13	juin-13	TOTAL
DES de Cnap	32		20.000	54.000		55.000	79.000	102.000	57.000	38.000	23.000	23.000	8.000	446.000
Boulevard	32 bis		63.000	125.000		123.000	185.000	180.000	121.000	96.000	96.000	34.000	31.000	938.000
Capro E. Brenly	33		30.000	32.472		34.280	235.608	145.178	93.886	68.012	89.224	89.224	2.412	719.376
ICF	34		48.480	207.152		136.684	230.612	235.428	100.000	136.684	74.296	74.296	136.684	1277.960
VILLEO	35 gene	0.000	118.480	308.028	0.000	309.152	416.576	473.208	305.596	223.376	189.884	189.884	41.216	2389.388
Genro Les Primaires	35 div 1		24.331	81.923		82.826	139.457	127.242	81.087	56.998	47.421	47.421	10.304	620.428
Genro Les Primaires	35 div 2		94.149	224.208		226.207	337.119	352.038	225.909	166.472	142.263	142.263	30.912	1758.962
Syst 35bis		0.000	0.000	0.000	15.000	32.000	30.000	44.000	34.000	27.000	25.000	25.000	6.000	260.000
Maison Paire	35-1		13.125	24.000		22.500	32.421	34.075	25.500	18.474	20.238	20.238	4.000	194.333
Enfance			1.875	8.000		7.500	11.579	12.925	8.500	6.523	4.782	4.782	2.000	65.667
Giraud OPAC	35-2		77.832	167.888		155.964	216.432	273.180	171.508	140.824	116.376	116.376	80.384	1350.348
Genro Les Prés Haut	36		50.000	115.000		120.000	167.000	184.000	116.000	79.000	81.000	81.000	20.000	932.000
Salle Fêtes	37		4.000	14.000		25.000	48.000	53.000	23.000	14.000	16.000	16.000	5.000	180.000
Gymn Ed Har	38		7.000	40.000		61.000	51.000	76.000	55.000	34.000	28.000	28.000	5.000	351.000
Collège HERRIOT	38 bis		56.616	162.924		159.376	214.792	232.938	153.032	115.400	97.496	97.496	32.324	1224.988
VILLEO	39		16.980	47.820		48.840	60.220	81.760	54.980	38.920	36.960	36.960	2.000	388.980
SS les vic.	40		1.026	9.180		8.160	9.180	12.240	4.080	2.340	2.340	2.340	0.000	52.020
Vieilles OPAC	40		26.032	48.142		48.142	67.086	74.548	47.600	23.060	28.328	28.328	6.380	373.888
les Prés-Hi	41		59.000	172.000		167.000	225.000	254.000	166.000	126.000	109.000	109.000	20.000	1296.000
Kennedy	42		28.000	81.000		86.000	116.000	133.000	82.000	62.000	55.000	55.000	12.000	671.000
ORVITIS	43		26.000	86.000		86.000	116.000	131.000	82.000	64.000	56.000	56.000	12.000	682.000
ORVITIS	44		17.000	51.000		52.000	68.000	78.000	52.000	37.000	31.000	31.000	7.000	393.000
ORVITIS	45		38.900	93.720		98.720	134.580	150.540	100.700	77.900	78.880	78.880	22.960	796.720
SS St-Jacq	46		9.000	22.000		21.000	31.000	33.000	21.000	13.000	13.000	13.000	1.000	153.000
unité territoriale			5.100	14.280		14.280	21.420	23.480	15.300	10.200	10.200	10.200	2.040	116.280
S. Jacques OPAC		0.000	80.104	240.000		260.800	368.572	406.008	260.838	196.912	165.976	165.976	38.808	2027.016
VILLEO	47-1		28.394	95.072		91.763	132.205	145.143	92.952	70.055	67.233	67.233	12.936	725.684
Capro Les Girousses	47-2		51.710	153.998		159.037	236.367	268.865	167.884	126.857	108.749	108.749	25.872	1301.332
Tour Mail	48		79.000	147.000		140.000	192.000	219.000	145.000	107.000	107.000	107.000	24.000	1145.000
ORVITIS	49		63.000	142.000		136.000	185.000	200.000	138.000	94.000	82.000	82.000	19.000	1052.000
Pescine	50		152.000	387.000		376.000	523.000	576.000	363.000	222.000	219.000	219.000	127.000	2431.000
C Culture	51		8.000	17.000		21.000	29.000	26.000	26.000	26.000	28.000	10.000	3.000	169.000
Commissariat	52		9.000	13.000		12.000	18.000	21.000	17.000	13.000	13.000	8.000	3.200	117.500
CPAM	53		8.000	28.000		28.000	39.000	45.000	29.000	19.000	19.000	16.000	4.000	212.000
BOYENNE GD CRU	54		38.000	75.000		69.000	102.000	107.000	77.000	59.000	59.000	50.000	25.000	638.000
LES ROSIERS	55		51.000	95.000		84.000	119.000	128.000	93.000	76.000	76.000	90.000	38.000	841.000
St Tinière	56		66.000	192.000		174.000	260.000	267.000	191.000	148.000	124.000	124.000	28.000	1460.000
Gym. Currel	57		17.000	47.000		43.000	66.000	79.000	54.000	36.000	36.000	35.000	9.000	396.000
2 Gondrandes	58		15.160	10.438		9.300	13.768	14.896	13.328	6.192	6.192	3.464	0.480	73.980
4 Gondrandes	59		95.500	9.780		9.300	13.896	14.788	8.750	6.300	6.300	3.304	1.680	67.384
6 Gondrandes	60		2.884	11.760		14.220	15.436	16.408	10.976	7.408	7.408	5.328	2.060	81.588
8 Gondrandes	61		3.164	14.624		16.760	17.384	18.048	12.732	7.732	7.732	7.384	1.540	91.668
10 Gondrandes	62		3.840	12.832		11.624	16.004	18.328	12.428	7.732	7.732	7.552	1.190	91.430

CHALEUR ET ECS EN SOUS-STATIONS

page 4

CH	Mois de	juil-12	août-12	sept-12	oct-12	nov-12	déc-12	janv-13	fevr-13	mars-13	avr-13	mai-13	juin-13	TOTAL
resid V oilettes	63		130.000	366.000	567.000	48.000	532.000	325.300	243.000	165.000	6.000	2617.000		2617.000
Clinique	66	34.000	33.000	42.000	97.000	195.000	172.000	24.000	271.000	186.000	48.000	140.000	70.000	1529.000
2 Gendarmeries	67			5.328	25.276	23.650	36.520	24.140	5.898	15.275	56.172	53.932	3.560	184.196
basin	69		19.876	67.572	69.964	112.012	122.472	81.012	56.172				2.900	596.032
CHALEUR		175.825	163.112	201.468	2526.737	6618.279	6346.413	8673.872	9697.634	6378.280	4785.182	3999.238	1231.430	59797.648
CHALEUR + DJ														
ECS (M3)		5159	6334	6471	7546	8707	6479	9416	9513	8207	7782	5573	7214	93731
E C S (MWh)		700.796	684.125	668.543	674.896	940.368	699.732	1016.928	1037.524	886.356	840.458	1033.884	779.112	10122.895
TOTAL VENTE		876.601	847.237	900.316	3341.623	7558.637	7046.145	9690.806	10725.238	7264.636	5625.638	5033.122	2010.542	60920.543
Mw equipt		158.500	148.000	179.000	696.743	1.502.905	1.484.306	2.057.502	2.258.774	1.573.447	1.194.964	1.041.111	431.738	12.127.990
Mw Jdg		17.305	15.112	22.468	1.829.994	5.115.365	4.862.107	6.818.376	7.438.060	4.804.833	3.590.218	2.958.127	799.692	58.069.658

CHALEUR ET ECS EN SOUS-STATIONS

page 1

ECS	Mois de	juil-12	août-12	sep-12	oct-12	nov-12	déc-12	janv-13	févr-13	mars-13	avr-13	mai-13	juin-13	TOTAL
ORVITIS	1	271.000	293.200	263.000	307.000	357.000	247.000	382.000	402.000	357.000	220.000	387.000	508.000	3891.000
Marronniers bât A	2													0.000
page 1														0.000
page 2														0.000
Marronniers bât A														0.000
page 3														0.000
Marronniers bât B														0.000
1 P. Mendes														0.000
France														0.000
3 P. Mendes														0.000
France														0.000
5 P. Mendes														0.000
France														0.000
7 P. Mendes														0.000
France														0.000
8 Rosa Parks														0.000
6 Rosa Parks														0.000
4 Rosa Parks														0.000
2 Rosa Parks														0.000
7 Rosa Parks														0.000
5 Rosa Parks														0.000
11 Rosa Parks														0.000
13 Rosa Parks														0.000
15 Rosa Parks														0.000
17 Rosa Parks														0.000
2 R. Schuman														0.000
4 R. Schuman														0.000
6 R. Schuman														0.000
8 R. Schuman														0.000
10 R. Schuman														0.000
12 R. Schuman														0.000
14 R. Schuman														0.000
ORVITIS	3	68.000	76.000	79.000	92.000	113.000	87.000	119.000	114.000	94.000	83.000	102.000	73.000	1091.000
ORVITIS	4	297.000	302.000	277.000	322.000	374.000	279.000	410.000	404.000	350.000	342.000	410.000	315.000	4282.000
4 O de Gouges														0.000
6 O de Gouges														0.000
8 O de Gouges														0.000
10 O de Gouges														0.000
12 O de Gouges														0.000
14 O de Gouges														0.000

CHALEUR ET ECS EN SOUS-STATIONS

page 2

ECS	Mois de	juil-12	août-12	sept-12	oct-12	nov-12	déc-12	janv-13	févr-13	mars-13	avr-13	mai-13	juin-13	TOTAL
15 O de Gougues														0.000
18 O de Gougues														0.000
20 O de Gougues														0.000
22 O de Gougues														0.000
24 O de Gougues														0.000
26 O de Gougues														0.000
28 O de Gougues														0.000
30 O de Gougues														0.000
ORVITIS	5	100.000	87.000	95.000	101.000	124.000	88.200	132.000	130.000	111.000	114.000	137.000	185.000	1322.000
ORVITIS	6	127.000	120.000	158.000	150.000	170.000	182.000	148.000	154.000	114.000	110.000	126.000	93.000	1582.000
ORVITIS	8	311.000	281.000	299.000	339.000	275.000	283.000	426.000	388.000	537.000	333.000	400.000	313.000	4082.000
ORVITIS	9	315.000	315.000	503.000	334.000	405.000	300.000	437.000	486.000	368.000	371.000	434.000	331.000	4368.000
C Com Nord	10													0.000
Centre Soc	10 B													0.000
Sist 11		216.000	216.000	217.000	267.000	360.000	243.000	324.000	306.000	283.000	281.000	346.000	262.000	3281.000
11-1		58.000	158.000	59.000	195.000	219.000	178.000	237.000	238.000	207.000	205.000	253.000	182.000	2406.000
11-2		57.000	57.000	57.000	71.000	80.000	64.000	86.000	97.000	75.000	75.000	92.000	89.000	875.000
Sist 12		196.000	225.000	231.000	260.000	310.000	231.000	313.000	321.000	272.000	256.000	337.000	263.000	3195.000
12-1		36.000	155.000	48.000	175.000	213.000	159.000	215.000	221.000	187.000	176.000	232.000	181.000	2204.000
12-2		60.000	69.000	66.000	85.000	96.000	71.000	97.000	99.000	84.000	79.000	104.000	81.000	990.000
Sist 13		0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Recev PTT	13-1													0.000
PT3	13-2													0.000
C Com Suc	14													0.000
Copro les Lilas	15	67.000	65.000	66.000	66.000	103.000	76.000	137.000	108.000	87.000	88.000	119.000	94.000	1066.000
Copro Le Voltaire	18	71.000	76.000	78.000	87.000	104.000	73.000	117.000	122.000	90.000	92.000	110.000	81.000	1099.000
OPAC	19	223.000	212.000	210.000	236.000	271.000	289.000	307.000	298.000	341.000	236.000	295.000	231.000	3047.000
o Les Vignes Blanc	20	22.000	12.000	14.000	142.000	168.000	117.000	175.000	177.000	147.000	146.000	205.000	98.000	1723.000
OPAC	21	189.000	200.000	187.000	215.000	247.000	184.000	274.000	279.000	247.000	240.000	287.000	227.000	2779.000
CHENOVE IV	22	18.000	21.000	25.000	33.000	44.000	30.000	49.000	49.000	43.000	42.000	49.000	37.000	438.000
Sist 23		189.000	174.000	197.000	223.000	266.000	192.000	292.000	340.000	248.000	243.000	289.000	223.000	2675.000
Copro SACDOP 1	23-1**526	48.000	45.000	50.000	57.000	68.000	49.000	75.000	88.000	64.000	62.000	74.000	57.000	744.000
Copro SACDOP II	23-2**545	140.000	128.000	146.000	165.000	197.000	142.000	216.000	251.000	183.000	180.000	213.000	155.000	2130.000
G5 La Bourdonnière	24													0.000
Bourdonnière OPAC	24													0.000
G5 Gambetta	25													0.000
Gambetta OPAC	25													0.000
Centre Soc	26													0.000
27 gere		256.000	262.000	252.000	262.000	334.000	255.000	368.000	418.000	385.000	374.000	436.000	324.000	3991.000
OPAC	27 6-v 1	218.000	224.000	215.000	256.000	286.000	227.000	352.000	353.000	329.000	323.000	373.000	277.000	3420.000
OPAC	27 6-v 2	36.000	37.000	36.000	43.000	47.000	37.000	55.000	58.000	55.000	53.000	62.000	46.000	510.000
OPH21	29	195.000	170.000	237.000	239.000	247.000	192.000	327.000	342.000	277.000	283.000	336.000	258.000	3083.000
SCIC Habitat	30	172.000	155.000	192.000	225.000	261.000	186.000	286.000	281.000	238.000	231.000	270.000	211.000	2738.000
OPAC	31	287.000	274.000	269.000	310.000	352.000	258.000	395.000	354.000	298.000	291.000	392.000	351.000	3842.000

CHALEUR ET ECS EN SOUS-STATIONS

page 3

ECS	Mois de	juin-12	août-12	sept-12	oct-12	nov-12	déc-12	janv-13	févr-13	mars-13	avr-13	mai-13	juin-13	TOTAL
CES du Chap	32													0.000
Chapitre														0.000
Boulodrome	32 bis													0.000
Cesro E. Branly	33	90.000	94.000	85.000	103.000	116.000	90.000	124.000	125.000	115.000	111.000	137.000	126.000	1.299.000
ICF	34	340.000	306.000	306.000	369.000	406.000	327.000	488.000	455.000	400.000	368.000	488.000	327.000	4.582.000
35 Gene		375.000	389.000	389.000	440.000	509.000	406.000	578.000	590.000	513.000	478.000	577.000	440.000	5.658.000
35 div 1		119.318	114.883	117.468	139.999	161.954	129.108	183.834	187.82	152.134	152.034	183.488	139.920	1.732.618
Cesro Les Pimevère	35 div 2	255.623	246.137	251.582	300.001	347.046	276.682	394.196	402.388	349.866	325.936	393.514	300.282	3.843.383
51st.35bis		0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Maison Pâte														0.000
Enfance	35-1													0.000
Giraud CPAC	35-2													0.000
Cesro Les Frères Hauré	36	161.000	151.200	168.000	196.000	214.000	157.000	246.000	230.000	199.000	187.000	280.000	172.000	2.021.000
Saite Feres	37													0.000
Gymn Ed Har	38													0.000
Collège HERIOT	38 bis													0.000
VILLEO	39	212.000	197.000	227.000	253.000	297.000	228.000	326.000	334.000	296.000	275.000	338.000	257.000	3.250.000
GS Les Vici	40													0.000
Yealtes CPAC	40	37.000	37.000	39.000	46.000	61.000	45.000	64.000	68.000	50.000	55.000	69.000	42.000	604.000
les Prés-H	41	155.000	157.000	158.000	179.000	207.000	156.000	225.000	215.000	186.000	176.000	240.000	124.000	2.182.000
Kennedy	42	189.000	170.000	196.000	222.000	258.000	197.000	274.000	283.000	227.000	221.000	289.000	287.000	2.704.000
ORVITIS	43	196.000	191.000	182.000	203.000	237.000	170.000	242.000	244.000	213.000	197.000	227.000	189.000	2.491.000
ORVITIS	44	148.000	131.000	148.000	163.000	175.000	134.000	198.000	190.000	173.000	177.000	188.000	148.000	1.969.000
GS St Jacc	45													0.000
unité territoriale														0.000
SSA 47		367.000	342.000	376.000	440.000	500.000	400.000	541.000	574.000	483.000	438.000	528.000	424.000	5.411.000
47-1		183.000	171.000	186.000	222.000	250.000	200.000	270.000	287.000	241.500	218.000	264.000	212.000	2.705.500
Cesro Les Grenouilles	47-2	183.500	171.000	188.000	222.000	250.000	200.000	270.000	287.000	241.500	218.000	264.000	212.000	2.705.500
Tour Mail	48	124.000	138.000	148.000	169.000	167.000	129.000	190.000	186.000	159.000	157.000	186.000	152.000	1.893.000
ORVITIS	49	149.840	176.450	179.200	204.340	223.110	156.000	206.000	221.000	196.000	202.000	214.000	209.000	2.967.510
Piscine	50													0.000
C Culturel	51													0.000
GS GIRAUD	52													0.000
Commissionat	52													0.000
CPAM	53													0.000
BOYENNE GD CRU	54													0.000
LES ROSERS	55													0.000
St Thérèse	56													0.000
Gym Cure	57													0.000
2 Garndances	58	27.000	18.000	21.000	30.000	33.000	25.000	39.000	39.000	34.000	26.000	42.000	26.000	362.000

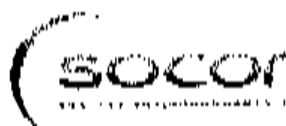
CHALEUR ET ECS EN SOUS-STATIONS

page 4

ECS	Mois de	juil-12	août-12	sept-12	oct-12	nov-12	déc-12	janv-13	févr-13	mars-13	avr-13	mai-13	juin-13	TOTAL
4 Gondrançes	58	23.000	23.000	25.000	30.000	30.000	25.000	38.000	38.000	30.300	25.000	37.000	26.000	350.000
6 Gondrançes	60	24.000	22.000	23.000	27.000	30.000	23.000	35.000	33.000	29.300	24.000	34.000	26.000	329.000
8 Gondrançes	51	19.000	21.000	21.000	23.000	22.000	19.000	30.000	27.000	21.300	21.000	27.300	17.000	266.000
10 Gondrançes	62	41.000	19.000	25.000	26.000	31.000	22.000	37.000	34.000	24.000	21.000	31.000	23.000	334.000
resid. Vieilles	63													0.000
Clinique	66													0.000
12 Gondrançes	67	30.000	37.000	36.000	44.000	53.000	43.000	60.000	66.000	45.000	38.000	53.000	43.000	538.000
bazin	69	81.000	95.000	92.000	127.000	216.000	162.000	111.000	116.000	111.000	91.000	121.000	91.000	1356.000
TOTAL ECS (M3)		6488.851	6334.491	6479.820	7545.240	8707.110	6479.000	9416.000	9543.000	8207.000	7762.000	5573.000	7214.000	93730.512

ANALYSES CHARBON IMPORT

DATE	TONN	HUM %	CENDRES %	MAT VOL %	C101a %	H2 total %	PCS:sec THH	PC:sec THH	PC:out T/H	PC:out MP/H
25/10/2012	1	9.43			71.5	4.26	6787	6577	5905	6865
09/11/2012	1	9.38			70.7	4.21	6769	6562	5896	6855
17/12/2012	1	10.12			70.3	4.22	6684	6476	5765	6703
02/01/2013	1	9.32			71.2	4.27	6800	6590	5924	6887
24/01/2013	1	10.19			70.5	4.19	6734	6528	5807	6751
15/02/2013	1	9.73			70.6	4.47	6601	6681	5977	6849
11-04/2013	1	9.2			69.5	4.2	6776	6569	5914	6876
MOYENNE 12/13	7	9.6	#DIV/0!	#DIV/0!	70.64	4.3	6779	6569	5834	6841



ZAC du LUC - 59187 DECHY
Tél. 03 27 94 33 70 - Fax : 03 27 94 33 71



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Émis le : 24/04/2013

SOCORAM
Mme Marie ZMARZTOWSKI

44-46 Allées Léon Gambetta
BP 228
92112 CLICHY

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de l'original photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole R.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*)

Identification dossier :	SOC13-3164	Référence contrat :	SOC12-228
Identification échantillon :	SOC1304-1775-1		
Doc Adm Client :	D.A. du 11/04/2013		
Référence client :	Echantillon réf. 15 C 1 - CHENOVE		
NATURE :	Charbon		
PRÉLEVEMENT :	Prélevé le 11/04/2013	Réceptionné le :	17/04/2013

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Qualité	Inc.	R
Analyse sur le produit							
Analyse physique							
Humidité totale	8,2	% brut	Méthode interne PA 101	NF A43-002			N
Broyage à 200 µm	-	-	-	-			
Humidité de la poudre	8,20	% sec à l'air	Méthode interne PA 300	NF A43-002			N
Analyse élémentaire							
Carbone fixe	87,7	% sec à l'air	Méthode interne analytique	ISO 17041			N
Carbone total	89,5	% sec	Méthode interne analytique	ISO 17041			N
Carbone total	89,1	% brut	Méthode interne analytique	ISO 17041			N
Hydrogène total	4,43	% sec à l'air	Méthode interne analytique	ISO 17041			N
Hydrogène total	4,20	% brut	Méthode interne analytique	ISO 17041			N
Hydrogène total	4,04	% brut	Méthode interne analytique	ISO 17041			N
Analyse thermique							
Pouvoir calorifique supérieur (PCS)	8554	cal/g sec à l'air	Méthode interne PA272	NF T43-102B			N
Pouvoir calorifique supérieur (PCS)	7740	cal/g sec à l'air	Méthode interne PA272	NF T43-102B			N
Pouvoir calorifique supérieur (PCS)	8176	cal/g sec	Méthode interne PA272	NF T43-102B			N
Pouvoir calorifique supérieur (PCS)	26370	cal/g sec	Méthode interne PA272	NF T43-102B			N

SOCOH

Rapport d'analyse Page 2 / 2

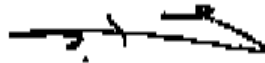
Édité le : 24/04/2013

Identification échantillon : SOC1304-1775-1

Destinataire : SOCCRAM

[Texte illisible]							
Pouvoir calorifique supérieur (PCS)	9163	cal/g brut	Méthode interne PA272	NC 272 192A			R
Pouvoir calorifique supérieur (PCS)	25767	Mg brut	Méthode interne PA272	NC 272 192A			R
Pouvoir calorifique inférieur (PCI)	8500	cal/g sec	Méthode interne PA272	NC 272 192A			R
Pouvoir calorifique inférieur (PCI)	27803	Mg sec	Méthode interne PA272	NC 272 192A			R
Pouvoir calorifique inférieur (PCI)	5014	cal/g brut	Méthode interne PA272	NC 272 192A			R
Pouvoir calorifique inférieur (PCI)	24761	Mg brut	Méthode interne PA272	NC 272 192A			R

Alexis FRANQUELINOUILLE
Responsable Service



Le 21/03/2013

BULK TESTING Int

Fait partie du groupe de laboratoires accrédités Certas France et soumet les analyses avec délai moyen régulier plus de 50 ans.

RAPPORT D'ANALYSES

SOCGRAM
44 46, allée Léon Gambetta
BP 228

Dossier n° : SOCGRAM-20130315-1075

02110 CLICHY

Qualité	Charbon 0/25 mm	Lieu de prélèvement	
Origine	n/c	Date de prélèvement	Echantillon reçu le 15/03/2013
Prélèvement par	Hers	Ref contrôle	147HR13
Méthode	n/c	Ref Commande	Charbon du 15/02/2013
Agence	Rouen	Ref client	Charbon 0/25 m Montelange

ANALYSES IMMEDIATES

ANALYSES	METHODES	RESULTATS	UNITES
Humidité totale sur brut	ISO 509 b2	9.73	%

ANALYSES FLEMENTAIRES

ANALYSES	METHODES	RESULTATS	UNITES
# Carbone sur sec	ISO 20541	70.80	%
Carbone sur brut n/c		63.91	%
# Hydrogène sur sec	ISO 20541	4.47	%
Hydrogène sur brut n/c		4.04	%

POUVOIR CALORIFIQUE

ANALYSES	METHODES	RESULTATS	UNITES
# PCS sur sec (cal/g)	ISO 1098	6901	cal/g
PCS sur sec (J/g)		28893	J/g
# PCI sur sec (cal/g)		6681	cal/g
PCI sur sec (J/g)		27977	J/g
PCS sur brut (cal/g)		6230	cal/g
PCS sur brut (J/g)		26082	J/g
PCI sur brut (cal/g)		5977	cal/g
PCI sur brut (J/g)		25025	J/g
Facteur d'émission de CO2		94	KG2/TJ

GRANULOMETRIE RONDE

ANALYSES	METHODES	RESULTATS	UNITES
Passant à 2		3.10	%
Passant à 6.3		1.55	%
Passant à 8		1.56	%
Passant à 10		4.65	%
Passant à 12.5		7.75	%

Page 1 / 2

La reproduction de ce rapport d'analyse est autorisée que sous le signe d'un fac simile photographique identique. Le rapport d'essai ne constitue qu'un fac. Toute utilisation soumise à l'essai.

ANGERS - DUNKERQUE - GAND - LE HAVRE - LOS ANGELES - ROTTERDAM - ROUEN - SAINT NAZAIRE - SWINOUSSIE - THIONVILLE

Direction 22, rue de la Gare - CS74114 - 76028 ROUEN Cedex 1 - Tél. +33 235 21 17 60 - Fax. +33 235 06 75 19 - Email. service@bulktesting.com

SAS au capital de 250 000 € - RCS Rouen 481 194 537 - APL FANC B - TVA FR04 445 157 537

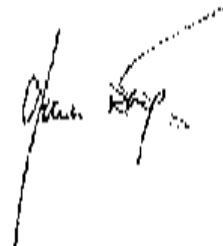
RAPPORT D'ANALYSES

In 21/03/2013

Projet n° 20	31.01	%
Projet n° 30	43.41	%
Supérieur	6.98	%

ISO 1993

* Analyse effectuée sous certification BSI 17025 déléguée par le CTR F001 au laboratoire SOCCOR / BTI Group sous le n° d'agrément 140273



Alain DELOYE
 Technical Services Manager
 Directeur des Services Techniques
 B.T.I.
 Bulk Testing International



BULK TESTING Int

Est membre du groupe de laboratoires accrédités Coma / Biscoi
et sert les industries avec dévouement depuis plus de 50 ans.

Le 13/02/2013

RAPPORT D'ANALYSES

SOCGRAM
41-46, allée Louis Gambetta
BP 228

Dossier n° : SOCGRAM-20130206-505

02110 CLICHY

Qualité	Charbon 0/25 mm	Lieu de prélèvement	
Origine	Optimum	Date de prélèvement	24 janvier 2013
Prélèvement par	Tiers	Ref contrôle	075HR13
Méthode	n/c	Ref Commande	Cde du 24 janvier 2013
Agence	Rouen	Ref client	0/25mm Optimum

ANALYSES IMMEDIATES

ANALYSES	METHODS	RESULTATS	UNITES
Humidité totale sur brut	ISO 589 b2	10.19	%

ANALYSES ELEMENTAIRES

ANALYSES	METHODS	RESULTATS	UNITES
# Carbone sur sec	ISO 29541	70.50	%
Carbone sur brut		63.97	%
# Hydrogène sur sec	ISO 20541	4.19	%
Hydrogène sur brut - C		3.76	%

POUVOIR CALORIFIQUE

ANALYSES	METHODS	RESULTATS	UNITES
# PCS sur sec (cal/g)	ISO 1928	6734	cal/g
PCS sur sec (J/g)		28194	J/g
# PCI sur sec (cal/g)		6528	cal/g
PCI sur sec (J/g)		27331	J/g
PCS sur brut (cal/g)		6048	cal/g
PCS sur brut (J/g)		25321	J/g
PCI sur brut (cal/g)		5807	cal/g
PCI sur brut (J/g)		24313	J/g
Facteur d'émission du CO2		98	(tCO2/t)

GRANULOMETRIE RONDE

ANALYSES	METHODS	RESULTATS	UNITES
Passant à 2		8.00	%
Passant à 6.3		1.49	%
Passant à 8		2.90	%
Passant à 10		10.45	%
Passant à 12.5		14.93	%

Page 1 / 2

La reproduction de ce rapport d'essai doit impérativement être faite sous la forme d'un fac-similé photographique intégral. Le rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'essai.

ANVERS - OUNKERQUE - GAND - LE HAVRE - FOS SUR MER - ROUEN - SOISSONS - SAINT NAZAIRE - SWINOUSSIE - THIONVILLE

Direction : 17, rue de l'Island - CS74184 - 76129 ROUEN Cedex 1 - Tél. : +33 235 79 17 00 - Fax. : +33 235 00 75 10 - Email : rouen@bulktesting.fr

SAS au capital de 240 000 € - RCS : Rouen 405 357 517 - APE : 7490 D - TVA FR04 405 357 517

RAPPORT D'ANALYSES

Le 13/02/2013

Passant à 20		41.79	%
Passant à 30		17.91	%
Substrat	ISO 1953	1.49	%

: Analyse réalisée sous accréditation ISO 17025 délivrée par le COFRAC au laboratoire SOCCRAM/BIU Group sous le n° d'agrément 1 0273

Alain DELOYE
 Technical Services Manager
 Directeur des Services Techniques
 B.T.I.
 Bulk Testing International

La reproduction de ce rapport d'analyse est autorisée sous la forme d'un feuillet photographique intégral. Ce rapport d'analyse concerne que les échantillons soumis à l'essai.

ANVERS - DUNKERQUE - GAND - LE HAVRE - LOS SUR MER - ROTTERDAM - ROUEN - SAINT NAZAIRE - SWINOUSSOLE - THOUVILLE

Direction : 72, rue de Lisnard - CS71114 - 70220 ROUEN Cedex 1 - Tél. : +33 215 71 17 00 - Fax : +33 235 60 75 19 - Email : service@bt-international.com

SAS au capital de 250 000 € - RCS Rouen 405 357 837 - APE 7400 B - TVA FR34 485 357 537



BULK TESTING Int

Entièrement équipé de laboratoires accrédités (Cemex / Sorm) et servant les industries avec dévouement depuis plus de 50 ans

Le 13/02/2013

RAPPORT D'ANALYSES

SOCGRAM
44-46, allée Léon Gambetta
BP 226

Dossier n° : SOCGRAM-20130206-508

92110 CLICHY

Qualité : Charbon 6/25 mm
Origine : Optimum
Prélevement par : Tiers
Méthode : n/a
Agence : Hoben

Lieu de prélèvement :
Date du prélèvement : 02 janvier 2013
Ref contrôle : 073HR13
Ref Commande : Cde du 02 janvier 2013
Ref client : 6/25mm Optimum

ANALYSES IMMEDIATES

ANALYSES	METHODES	RESULTATS	UNITES
Humidité totale sur brut	ISO 589 b2	9.32	%

ANALYSES ELEMENTAIRES

ANALYSES	METHODES	RESULTATS	UNITES
# Carbone sur sec (Carbone sur brut - c)	ISO 28541	71.20	%
# Hydrogène sur sec (Hydrogène sur brut - C)	ISO 20541	4.27	%
		3.87	%

POUVOIR CALORIFIQUE

ANALYSES	METHODES	RESULTATS	UNITES
# PCS sur sec (cal/g)	ISO 1928	8000	cal/g
PCS sur sec (J/g)		28470	J/g
# PCI sur sec (cal/g)		6990	cal/g
PCI sur sec (J/g)		27590	J/g
PCS sur brut (cal/g)		6100	cal/g
PCS sur brut (J/g)		25617	J/g
PCI sur brut (cal/g)		5924	cal/g
PCI sur brut (J/g)		24803	J/g
Facteur d'émulsion du CO2		85	(CO2/T)

GRANULOMETRIE RONDE

ANALYSES	METHODES	RESULTATS	UNITES
Passant à 2		8.10	%
Passant à 8,3		2.04	%
Passant à 8		2.04	%
Passant à 10		0.13	%
Passant à 12,5		10.20	%

Page 1 / 2

La reproduction de ce rapport d'analyse est autorisée que sous la forme d'un fac-similé photographique intégral. Le rapport d'analyse ne concerne que les échantillons soumis à l'essai.

ANVERS - DUNKERQUE - GAND - LE HAVRE - LOS ANGELES - ROTTERDAM - ROUEN - SAINT NAZAIRE - SWINOUSSIC - THIONVILLE

Direction : 17, rue de Lussard - CS74114 - 70029 NOUVEON (France) - Tél. : +33 333 71 17 00 - Fax : +33 333 88 75 10 - Email : contact@bt-int.com

SAC au capital de 250 000 € - RCS Nanterre 485 307 537 - APE 7490 B - TVA FR34 485 357 537

18

RAPPORT D'ANALYSES

Le 13/02/2013

Humidité à 20	40.02	%
Humidité à 30	30.67	%
Supérieur	0.00	%

* Analyses réalisées sous accréditation ISO 17025 délivrée par le COFRAC au laboratoire SOCCRAM / B.T.I. Group sous le n° d'agrément 140721

Alain DELOYE
 Technical Services Manager
 Directeur des Services Techniques
 B.T.I.
 Bulk Testing International



BULK TESTING Int

Est membre du groupe de laboratoires européens Eurotest
et sert les industries avec dévouement depuis plus de 50 ans

Le 13/02/2013

RAPPORT D'ANALYSES

SOCORAM
44-46, allée Léon Gambetta
BP 228

Dossier n° : SOCORAM-20130206-507

92110 CLICHY

Qualité	Charbon 6/25 mm	Lieu de prélèvement	
Origine	Optimum	Date du prélèvement	17 décembre 2012
Prélèvement par	Tours	Ref contrain	074HR13
Méthode	n/c	Ref commande	Cde du 17 décembre 2012
Agence	Rouen	Ref client	6/25mm Optimum

ANALYSES IMMEDIATEES

ANALYSES	METHODES	RESULTATS	UNITES
Humidité totale sur brut	ISO 589 b2	10.12	%

ANALYSES ELEMENTAIRES

ANALYSES	METHODES	RESULTATS	UNITES
# Carbone sur sec	ISO 20341	70.30	%
Carbone sur brut - C		63.19	%
# Hydrogène sur sec	ISO 29541	4.22	%
Hydrogène sur brut - H		3.79	%

POUVOIR CALORIFIQUE

ANALYSES	METHODES	RESULTATS	UNITES
# PCS sur sec (cal/g)	ISO 1028	8084	cal/g
PCS sur sec (J/g)		27985	J/g
# PCI sur sec (cal/g)		8476	cal/g
PCI sur sec (J/g)		27118	J/g
PCS sur brut (cal/g)		6008	cal/g
PCS sur brut (J/g)		25153	J/g
PCI sur brut (cal/g)		5765	cal/g
PCI sur brut (J/g)		24137	J/g
Facteur d'émission du CO2		98	(CO2)/J

GRANULOMETRIE RONDE

ANALYSES	METHODES	RESULTATS	UNITES
Passant à 7		7.25	%
Passant à 8,3		2.90	%
Passant à 9		4.35	%
Passant à 10		11.59	%
Passant à 12,5		18.84	%

Page 1 / 2

La reproduction de ce rapport d'essai est autorisée dès lors qu'elle est accompagnée d'une photocopie intégrale. Le rapport d'essai ne comporte que les informations relatives à l'essai.

ANVERS - DUNKERQUE - GAND - LE HAVRE - FOS SUR MER - ROTTERDAM - ROUEN - SAINT NAZAIRE - SWINOUÛSCIE - TROUVILLE

Direction : 72, rue de l'Espérance - 76029 ROUEN Cedex 1 - Tél : +33 235 71 52 50 - Fax : +33 235 88 75 10 - Email : rouen@bt-europe.eu

SAS au capital de 260 000 € - RCS Douai 405 057 537 - APE 7400 B - TVA FR94 405 057 537

RAPPORT D'ANALYSES

Le 13/02/2013

Présent A 20	36.23	%
Présent A 30	17.39	%
Supérieur	1.45	%

* Analyse réalisée sous certification ISO 17025 accréditée par le COFRAC au laboratoire SOCCRAM (N°) (Groupement N° d'accréditation 1-0273)

Alain DELOYE
 Technical Services Manager
 Directeur des Services Techniques
 B.T.I.
 Bulk Testing International

La reproduction de ce rapport d'analyse est autorisée pour la forme d'un seul tirage photographique intégral. Le report d'extraits contenant parties techniques soumis à droits

ANVERS - DUNKERQUE - GAND - LE MANS - LILLE - LONDRES - ROTTERDAM - ROUEN - SAINT NAZAIRE - SWINOUSSIE - THIONVILLE

Direction : 12, rue de l'écuyer - CS74114 - 83029 TROUVEN-CAMERON 1 - 161 - +33 215 71 17 60 - Fax : +33 215 88 75 10 - Email : marc@bte-international.com

SAS au capital de 250 000 € - RCS Douai 415 357 537 - APE 7490 B - TVA FR04 485 357 537



Le 20/12/2012

BULK TESTING IntEst membre du groupe de laboratoires agréés Carac / Concr
et sert les industries avec dévouement depuis plus de 50 ans.**RAPPORT D'ANALYSES**SOCCRAM
44-46, allée Léon Gambetta
BP 228

Dossier n° SOCCRAM-20121224-5865

92110 CLICHY

Qualité	Charbon 6/25 mm	Lieu de prélèvement	
Origine	AFS - Optimum	Date de prélèvement	00/11/12
Prélèvement par	Thien	Ref contrôle	738/IR12
Méthode	n/c	Ref Commande	Commande 09/11/12
Agence	Reiner	Ref client	

ANALYSES IMMEDIATES

ANALYSES	METHODES	RESULTATS	UNITES
Humidité totale sur brut	ISO 589 h2	9.36	%

ANALYSES ELEMENTAIRES

ANALYSES	METHODES	RESULTATS	UNITES
# Carbone sur sec	ISO 29541	70.70	%
Carbone sur brut - C		64.08	%
# Hydrogène sur sec	ISO 29541	4.21	%
Hydrogène sur brut - H		3.82	%

POUVOIR CALORIFIQUE

ANALYSES	METHODES	RESULTATS	UNITES
# PCS sur sec (cal/g)	ISO 1026	8769	cal/g
PCS sur sec (J/g)		28340	J/g
# PCI sur sec (cal/g)		6562	cal/g
PCI sur sec (J/g)		27473	J/g
PCS sur brut (cal/g)		6136	cal/g
PCS sur brut (J/g)		25687	J/g
PCI sur brut (cal/g)		5896	cal/g
PCI sur brut (J/g)		24685	J/g
Facteur d'émission de CO2		95	CO2/TJ

GRANULOMETRIE RONDE

ANALYSES	METHODES	RESULTATS	UNITES
Passant à 2		10.21	%
Passant à 0,3		1.86	%
Passant à 0		3.73	%
Passant à 10		11.18	%
Passant à 125		10.15	%

Page 1 / 2

Le responsable de ce rapport d'analyse est autorisé que sous la forme d'un exemplaire électronique imprimé. Ce rapport d'analyse ne concerne que les échantillons soumis à l'essai.

ANVERS - DUNKERQUE - GAND - LE HAVRE - LILLE SUR MER - ROTTERDAM - ROUEN - SAINT NAZAIRE - SWINDRUSSEL - THIONVILLE

Direction : 77, rue de Lisieux - CS74137 - 60520 ROUEN Cedex 1 - Tél : +33 235 21 17 60 - Fax : +33 235 08 75 19 - E-mail : clients@bulk-testing.fr

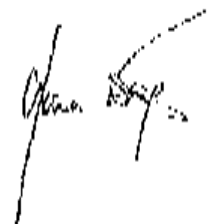
SAS au capital de 250 000 € - RCS Douai 485 347 537 - APE : 480 B - TVA FR04 485 347 537

RAPPORT D'ANALYSES

Le 28/12/2012

Passant à 20		34.78	%
Passant à 30		26.09	%
Supérieur	150'1053	0.00	%

Analyses réalisées sous accreditatoin ISO 17025 délivrée par le CNFRAC au laboratoire SOCCRAM / BULKmap sous le n° d'agrément 1-0273



Alain DELCOURT
 Technical Services Manager
 Directeur des Services Techniques
 B.T.I.
 Bulk Testing International

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme d'un tiré à part qui reprendra intégralement le rapport d'essai en concerné que les informations fournies à l'essai.

ANVERS - DUNKERQUE - GAND - LE HAVRE - ROSBIEUX-MER - ROTTERDAM - ROUEN - SAINT NAZAIRE - SWINOUSSOLE - THIONVILLE

Orléans 72, rue de Lessard - CS7A114 - 41020 HUIJEN Cedex 1 - Tél : +33 235 71 17 00 - Fax : +33 235 83 15 19 - Email : rapport@btigroup.com

545 av capital de 250 000 € - RCS: Douai 490 157 537 - APE: 7410B - TVA FR04 465 257 537



BULK TESTING Int

Le 28/12/2012

Est membre du groupe de laboratoires agréés Control Center et sert les industries avec devouement depuis plus de 50 ans

RAPPORT D'ANALYSES

SOCGRAM
44-46, allée Léon Gambetta
BP 228

Dossier n° : SOCGRAM-20121224 5865

92110 CLICHY

Qualité	Charbon 0/25 mm	Lieu de prélèvement	
Origine	-	Date de prélèvement	25/10/12
Prélevé par	Fera	Ref contrôle	740HR12
Méthode	n/c	Ref commande	Commande 25/10/12
Agence	Rouen	Ref client	

ANALYSES IMMEDIATES

ANALYSES	METHODS	RESULTATS	UNITES
Humidité totale sur brut	ISO 689 b2	9.43	%

ANALYSES ELEMENTAIRES

ANALYSES	METHODS	RESULTATS	UNITES
# Carbone sur sec	ISO 20541	71.50	%
Carbone sur brut - c		64.78	%
# Hydrogène sur sec	ISO 20541	4.26	%
Hydrogène sur brut - c		3.88	%

POUVOIR CALORIFIQUE

ANALYSES	METHODS	RESULTATS	UNITES
# PCS sur sec (cal/g)	ISO 1928	8787	cal/g
PCS sur sec (J/g)		28416	J/g
# PCI sur sec (cal/g)		6577	cal/g
PCI sur sec (J/g)		27538	J/g
PCS sur brut (cal/g)		8147	cal/g
PCS sur brut (J/g)		26736	J/g
PCI sur brut (cal/g)		5805	cal/g
PCI sur brut (J/g)		24723	J/g
*Facteur émission du CO2		98	1002/J

GRANULOMETRIE RONDE

ANALYSES	METHODS	RESULTATS	UNITES
Passant à 2		7.41	%
Passant à 6.3		1.85	%
Passant à 8		3.70	%
Passant à 10		7.41	%
Passant à 12.5		11.11	%

Page 1 / 2

La reproduction de ce rapport d'analyses est autorisée uniquement si vous le faites sous la forme d'un fac-similé photographique intégral. Le rapport d'analyse ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

ANVERS - DUNKERQUE - GAND - LE HAVRE - LOS ORMEAUX - ROUEN - ROULLE - SAINT NAZAIRE - SWINOUSSIE - THIONVILLE

Quelque : 72, rue de Lassard - CS74114 - 76020 ROUEN Cedex 1 - Tél : +33 235 71 17 60 - Fax : +33 235 88 75 10 - Email: rouen@bt.int europe.eu

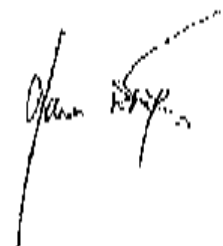
SAS au capital de 250 000 € - RCS Rouen 495 357 537 - APE 7490 U - TVA (FR) 405 357 537

RAPPORT D'ANALYSES

Le 20/12/2012

Pesant à 20		44.44	%
Pesant à 30		24.07	%
Supérieur	ISO 1963	0.00	%

À l'analyse effectuée sous responsabilité ISO 17025 déléguée par le COFRAC au laboratoire SOCCRAM (RTI Group) sous le n° d'agrément 1-0273



Alain DESFONTAINE
 Technical Director Manager
 Directeur des Services Techniques
 B.T.I.
 Bulk Testing International

La responsabilité de ce rapport d'analyse est assurée sous la forme d'un fac-similé photographique intégral. Le rapport d'analyse ne concerne que les échantillons soumis à l'essai.

ANVERS - DUNKERQUE - GAND - LE HAVRE - FOS SUR MER - ROTTERDAM - ROUEN - SAINT NAZAIRE - SWINDRUSSE - THONVILLE

Direction : 72, rue de Lasterid - 0374114 - 76090 ROUEN Cedex 1 - Tél. : +33 232 21 17 00 - Fax : +33 235 08 75 11 - Email : soccram@bt-international.com

SAS au capital de 200 000 € - RCS Rouen 485 397 537 - AINC 7400 B - TVA FR04 485 397 537

TNV - Région TNV

Livraisons du 01/06/2013 au 30/06/2013

Société : 086 SOCCRAM
 Agence : LJS Agenc. Grands Soutages
 Equipe : LJI CHEVONNE
 Client : 3777344 MAIRIE DE CHEVONNE
 Affaire : 6100002 DUP DE CHEVONNE
 Installation : 6100000000 DSP CHEVONNE
 Marché : MC MARCHÉ COUVERTAGE
 Famille : CH CHARBON
 Garantie : AFS Atrique ou Sud AFS 525

Adresse de l'installation :

Bâtiments :
 Résidence(s) :
 Etage/Porte :
 Numéro : 39 Voie : RUE GAMBETTA
 Complément
 d'adresse :
 Code postal : 21330 Ville : CHEVONNE
 Pays : FRANCE

Date de livraison	Bon de livraison	Quantité livrée ent
03-06-2013	54130	30 5300
04-06-2013	54583	30 1500
05-06-2013	53435	30 3500
06-06-2013	54634	29 3000
06-06-2013	54652	30 3500
07-06-2013	54658	30 1500
07-06-2013	56052	30 3500
CUMUL		212 6300

LUU - CHENOVE

Livraisons du 01/05/2013 au 31/05/2013

Société : E&E SOCIÉTÉ
 Agence : LUS Agence Grand Bourgogne
 Equipe : LUU CHENOVE
 Client : 0777364 MARIE DE CHENOVE
 APUR : 6100002 ZUP DE CHENOVE
 Installation : 6100002500 ZUP DE CHENOVE
 Marché : MC MARCHÉ COMPTAGE
 Famille : CH CHASSON
 Qualité : AFS Marque du Sac AFS B25

Adresse de l'installation :

Bâtiment
 Résidence :
 Etage/Park
 Numéro : 32 Voie : RUE GARSETTA
 Complément
 d'adresse :
 Code postal : 21300 Ville : CHENOVE
 Pays : FRANCE

Date de livraison	Ben de livraison	Quantité fournie en t
05-05-2013	51176	30,1500
06-05-2013	50826	30,1000
06-05-2013	50772	25,6500
14-05-2013	50343	25,6000
15-05-2013	50265	30,1000
21-05-2013	50772	30,1000
22-05-2013	51458	29,9000
22-05-2013	50436	30,6000
27-05-2013	50752	29,7000
28-05-2013	50582	30,5000
29-05-2013	50436	28,7500

LUU - CHENOVE

Livraisons du 01/05/2013 au 31/05/2013

Date de livraison	Bon de livraison	Quantité livrée ent
26-05-2013	85127	30,5500
28-05-2013	83440	30,9000
29-05-2013	82261	31,3000
29-05-2013	81752	29,8500
CUMUL		452,8000

LUU - CHENOVE

Livraisons du 01/05/2013 au 31/05/2013

Société : SOOGRAM
 Agence : LUE Agence Grande Bourgogne
 Equipe : LUU CHENOVE
 Client : 0777344 MAIRIE DE CHENOVE
 Adresse : 5100002 ZUF DE CHENOVE
 Installation : 610000000 ZUF DE CHENOVE
 Marche : VC MARCHÉ COMPTAGE
 Famille : CH CHAREN
 Quotité : CH Champs

Adresse de l'installation :

Bâtimnt
 Résidence :
 Etage/Porte
 Numéro : 33 Voie : RUE GAMBETTA
 Complément
 d'adresse :
 Code postal : 21305 VBB : CHENOVE
 Pays : FRANCE

Date de livraison	Bon de livraison	Quantité livrée ent
-------------------	------------------	------------------------

03-05-2013	53329	30,9000
20-05-2013	51531	30,6000
01-05-2013	51957	29,7500
CUMUL		91,2500

LUU - CHENOVE

Livraisons du 01/04/2013 au 30/04/2013

Société : 656 SICOGRAM
 Agence : LUU Agence Grand Bourgogne
 Espace : LUU CHENOVE
 Client : 070241 MARIE DE CHENOVE
 Affaire : 8120102 200 DE CHENOVE
 Installation : 0100202600 DSF CHENOVE
 Marché : UC MARCHE COUVERTAGE
 Famille : CH C-SERDJA
 Qualité : AFS AF que 01.04.2013 AFS 625

Adresse de l'installation :

Bâtiment:
 Résidence: Etage/Porte
 Numéro : 33 Voie : RUE GAMBETTA
 Complément d'adresse :
 Code postal : 21520 Ville : CHENOVE
 Pays : FRANCE

Date de livraison	Bar. de livraison	Quantité livrée ent
-------------------	-------------------	------------------------

01-04-2013	44520	30,4200
02-04-2013	51560	30,2520
02-04-2013	51566	30,3000
03-04-2013	53626	30,5000
05-04-2013	51726	30,5300
05-04-2013	51064	31,0000
04-04-2013	52580	30,1000
05-04-2013	53320	29,7000
05-04-2013	52756	30,3000
05-04-2013	51356	30,4000
05-04-2013	51176	30,6000

LUU - CHENOVE

Livraisons du 01/04/2013 au 30/04/2013

Date de livraison	Bon de livraison	Quantité livrée en l
25-04-2013	52678	30 5300
05-04-2013	51219	30 5300
08-04-2013	51396	30 6500
29-04-2013	53671	30 1000
29-04-2013	53694	35 3500
05-04-2013	53727	30 1300
26-04-2013	49597	30 7300
11-04-2013	53739	30 0000
11-04-2013	53935	30 1100
11-04-2013	53972	30 0500
11-04-2013	42809	30 4500
16-04-2013	53753	29 3000
16-04-2013	53752	29 7500
16-04-2013	63629	30 1300
17-04-2013	53796	29 9500
15-04-2013	35787	30 3500
19-04-2013	44450	30 3500
24-04-2013	50360	29 9000

LUU - CHENOVE

Livraisons du 01/04/2013 au 30/04/2013

Date de livraison	Bon de livraison	Quantité livrée
23-31-2013	53560	25,507
24-04-2013	53562	32,450
30-04-2013	53568	32,500
CUMUL		968,6000

LUU - CHENOVE

Livraisons du 01/04/2013 au 30/04/2013

Société : 655 SOCIORAM
 Agence : LLS Agence Grand Bourgogne
 Equipe : LUJ CHENOVE
 Client : 0777344 MAIRIE DE CHENOVE
 Affaire : 6100002 2LP DE CHENOVE
 Installation : 610002000 DSP CHENOVE
 Marché : 342 MARCHÉ SOUFTAGE
 Famille : CH CHARBON
 Quantité : 001 Contain

Adresse de l'installation :

Bâtiment :
 Résidence :
 Etage/Porte :
 Numéro : 05 N° : RUE DANIBETTA
 Complément
 d'adresse :
 Code postal : 21500 Ville : CHENOVE
 Pays : FRANCE

Date de livraison	Bon de livraison	Quantité fournie
-------------------	------------------	------------------

24-04-2013	03352	30,200C
------------	-------	---------

CEFEML		30,200C
--------	--	---------

LUU - CHENOVE

Livraisons du 01/03/2013 au 31/03/2013

Société : 686 SODORAM
 Agence : LU5 GRANDE COURCOUVE
 Equipe : LUU CHENOVE
 Client : 07734 MAIRIE DE CHENOVE
 Adresse : 810002 ZUP DE CHENOVE
 Installation : 810002002 ZUP DE CHENOVE
 Marché : MC MARCHÉ COURTOISE
 Famille : CF CHARBON
 Qualité : AFS Article de Sud AFS 686

Adresse de l'installation :

Bâtiment
 (Résidence) :
 Etage/Piano :
 Numéro : 36 Voie : RUE GARIBOLDI
 Complément
 d'adresse : Ville : CHENOVE
 Code postal : 21000 Pays : FRANCE

Date de livraison Bon de livraison Quantité livrée
 ent

01-03-2013	52076	50,2500
04-03-2013	52327	30,2000
04-03-2013	51949	31,3500
15-03-2013	52377	30,5500
25-03-2013	51331	30,1000
26-03-2013	50185	29,4000
06-04-2013	51582	30,8500
09-04-2013	52127	30,3500
09-04-2013	51985	29,5000
09-04-2013	51367	30,5500
26-03-2013	51720	25,6000

LUU - CHENOVE

Livraisons du 01/03/2013 au 31/03/2013

Date de livraison	Bon de livraison	Quantité livrée en :
11-03-2013	52355	30 4500
21-03-2013	51355	30 0000
21-03-2013	51350	30 3500
21-03-2013	50647	30,6500
21-03-2013	51430	30 4500
25-03-2013	51835	30 5000
25-03-2013	51932	30 8000
26-03-2013	51652	29 9500
26-03-2013	51217	30 0000
26-03-2013	51561	30 3500
27-03-2013	44537	30,0000
27-03-2013	44565	30,3500
27-03-2013	44549	30,2500
28-03-2013	51559	30,3500
29-03-2013	44595	30,6500
29-03-2013	51999	30,7500
CURUL		318,9500

LUU - CHENOVE

Livraisons du 01/02/2013 au 28/02/2013

Date de livraison	San de livraison	Quantité livrée en1
13-02-2013	52360	30,2500
15-02-2013	52360	31,5000
16-02-2013	52798	30,5300
20-02-2013	52376	29,5900
20-02-2013	52545	30,0500
20-02-2013	52544	31,0500
20-02-2013	52395	30,9500
21-02-2013	52337	30,0000
21-02-2013	52039	30,0900
21-02-2013	52759	30,2000
21-02-2013	52057	30,3500
22-02-2013	52155	30,1500
22-02-2013	52100	30,0800
25-02-2013	52187	30,1500
25-02-2013	52125	30,2000
25-02-2013	52396	30,9000
25-02-2013	51071	30,0500
25-02-2013	52157	30,3000

LUU - CHENOVE

Livraisons du 01/02/2013 au 28/02/2013

Société : 602 SOCI&S
 Agence : LUU BRASSE BOURGOGNE
 Equipe : LUU CHENOVE
 Client : 9779344 MAIRIE DE CHENOVE
 Adresse : 6160002 ZUP DE CHENOVE
 Installation : 616000002 ZUP DE CHENOVE
 Marché : 40 MARCHÉ COUPTAGE
 Famille : CH CHARSON
 Qualité : AFS Proje co Sur AFS E/G

Adresse de l'installation :

Bâtiment
 Résidence /
 Etage/Porce
 Numéro : 33 Voie : R. Garibaldi
 Complément
 d'adresse :
 Code postal : 21300 VBe : CHENOVE
 Pays : France

Quantité facturée
en l

Date de livraison Bon de livraison

11-02-2013	52736	29,3900
11-02-2013	52732	30,1000
12-02-2013	52650	28,5000
12-02-2013	52834	30,3500
14-02-2013	52550	30,3500
14-02-2013	52538	30,6000
15-02-2013	52516	29,4500
18-02-2013	52354	28,0000
18-02-2013	52997	28,8000
18-02-2013	52381	28,9000
18-02-2013	52798	30,0000

LUU - CHENOVE

Livraisons du 01/02/2013 au 28/02/2013

Date de livraison	Bon de livraison	Quantité livrée en t
25-02-2013	5173	30 650
27-02-2013	5125	30 480
28-02-2013	5104	30 300
CUMUL		964,9000

LU2 - SOCCRAM (DOP)

Livraisons du 01/01/2013 au 31/01/2013

Société : 655 SOCCRAM
Agence : LU6 GRANDE BURGOGNE
Équipe : LU2 CHEVÈVE
Client : 3770344 MAIRIE DE CHEROÏVE
Affaire : 6100000 ZUP DE CHEROÏVE
Installation : 610000000 ZUP DE CHEROÏVE
Marché : MC MASQUE COMPTAGE
Famille : C- CHARBON
Qualité : A-S ANQUE JUS D'AFS 525

Adresse de l'installation :

Bâtiment :
Résidentiel :
Bâtiment :
Munéto : 29 Voie : R Garreau
Complément d'adresse :
Code postal : 21300 Ville : C-CHEVÈVE
Pays : France

Date de livraison:	Bon de livraison	Quantité livrée en1
07-01-2013	21203	30,2000
18-01-2013	21512	30,2500
19-01-2013	21511	29,9600
23-01-2013	21546	30,1200
24-01-2013	21803	29,2500
24-01-2013	21740	30,3500
29-01-2013	22112	30,0600
29-01-2013	22124	30,7000
31-01-2013	22456	30,3500
31-01-2013	22454	29,6900

LUZ - SOCCRAM (DOP)

Livraisons du 01/01/2013 au 31/01/2013

Date de livraison	Bon de livraison	Quantité livrée en l
		300,8400
TOTAL		

LU2 - SOCCRAM (DOP)

Livraisons du 01/01/2013 au 31/01/2013

Société : 665 SOCCRAM
 Agence : LU2 GRANDE BOURGONE
 Equipe : LU2 CHENOVE
 Client : 077344 MAIRIE DE CHENOVE
 Affaire : 6100022 ZUP DE CHENOVE
 Installation : 610002200 ZUP DE CHENOVE
 Marché : UC MASQUE COUSTAGE
 Famille : CH CHARBON
 Qualité : CH1 Charbon

Adresse de l'installation :

Bâtiment :
 Résidence :
 Etage/Porte :
 Numéro : 39 Voie : R. Gambetta
 Complément
 d'adresse :
 Code postal : 21300 MBE : CHENOVE
 Pays : France

Date de livraison	Bien de livraison	Quantité livrée ep1
15/01/2013	21350	30,4000
CUMUL		30,4000

LIVRAISONS de 01/12/2012 au 31/12/2012

CHIENOVE

Date Enlevé	Date Livraison	N° BI	Quantité
-------------	----------------	-------	----------

Produit : 1108 GRAINS 8/25

Fournisseur	969	SOVI-N			
		05/12/12	05/12/12	20114	27.30
		10/12/12	10/12/12	20175	27.15
		10/12/12	10/12/12	20176	27.00
		11/12/12	11/12/12	20221	27.65
		11/12/12	11/12/12	20222	27.40
		12/12/12	13/12/12	20280	27.45
		13/12/12	13/12/12	20281	27.10
		17/12/12	17/12/12	20340	26.95
		17/12/12	18/12/12	20435	26.60
		18/12/12	18/12/12	20447	26.90
		19/12/12	19/12/12	20534	27.00
		19/12/12	19/12/12	20536	27.00
		21/12/12	21/12/12	20708	27.55
		27/12/12	27/12/12	20821	26.65

Total 969 379.90

Total 1108 379.90

LIVRAISONS du 01/11/2012 au 30/11/2012

CHEMOVIC

Date Order	Date Livraison	N° BI	Quantité
------------	----------------	-------	----------

Produit : 1108 GRAINS R/25

Quantité:	969	SOUVEN			
		02/11/12	02/11/12	18857	26.60
		02/11/12	02/11/12	18860	26.50
		13/11/12	13/11/12	19112	27.50
		16/11/12	19/11/12	19265	27.15
		23/11/12	26/11/12	19730	27.10

Total 969 134.85

Total	1108	134.85
-------	------	--------

LIVRAISONS du 01/10/2012 au 31/10/2012

CHENOVE

Date Emlev	Date Livraison	N° LI	Quantité
------------	----------------	-------	----------

Produit 1108 GRAINS 8/35

Fournisseur: 969

SOVEN

01/10/12	01/10/12	18051	27.00
02/10/12	02/10/12	18078	27.70
02/10/12	02/10/12	18079	26.70
03/10/12	03/10/12	18111	26.70
05/10/12	08/10/12	18172	26.75
09/10/12	10/10/12	18225	27.75
11/10/12	11/10/12	18261	27.85
12/10/12	12/10/12	18316	26.25
15/10/12	15/10/12	18338	27.80
15/10/12	16/10/12	18389	27.15
16/10/12	17/10/12	18443	27.65
17/10/12	18/10/12	18493	26.10
17/10/12	18/10/12	18494	26.45
18/10/12	22/10/12	18587	26.40
22/10/12	23/10/12	18640	26.80
22/10/12	23/10/12	18642	26.85
23/10/12	24/10/12	18660	27.15
23/10/12	24/10/12	18661	25.95
24/10/12	25/10/12	18748	26.55
25/10/12	25/10/12	18760	25.35
25/10/12	26/10/12	18770	28.05
26/10/12	29/10/12	18794	27.00
29/10/12	29/10/12	18804	26.55
29/10/12	29/10/12	18805	27.15
30/10/12	30/10/12	18812	27.50
30/10/12	30/10/12	18816	26.95
30/10/12	30/10/12	18818	27.35
30/10/12	30/10/12	18819	25.35
31/10/12	31/10/12	18847	27.00
31/10/12	31/10/12	18848	27.35
31/10/12	31/10/12	18849	27.20
31/10/12	31/10/12	18850	27.70

Total 969

867.05

Total 1108

862.05

LIVRAISONS du 01/09/2012 au 30/09/2012

CHÉNOVIC

Date Factur	Date Livraison	N° BI	Quantité
-------------	----------------	-------	----------

Produit : 1108 GRAINS 8/25

Fournisseur	969	SOVIEN			
		03/09/12	04/09/12	17171	26.40
		04/09/12	05/09/12	17210	26.00
		05/09/12	06/09/12	17282	26.50
		11/09/12	11/09/12	17374	27.10
		11/09/12	12/09/12	17413	26.45
		11/09/12	13/09/12	17445	26.65
		14/09/12	17/09/12	17513	28.85
		18/09/12	18/09/12	17539	27.35
		19/09/12	19/09/12	17593	26.80
		20/09/12	20/09/12	17619	26.35
		21/09/12	24/09/12	17765	27.25
		24/09/12	25/09/12	17811	27.30
		24/09/12	25/09/12	17814	27.15
		25/09/12	26/09/12	17892	26.30
		25/09/12	26/09/12	17907	26.65
		25/09/12	26/09/12	17909	26.30

Total 969 429.10

Total 1108	429.10
------------	--------

CHENOUA

Date Folio	Date Livraison	N° BI	Quantité
------------	----------------	-------	----------

Produit 1108 GRAINS 825

Emploieur	969	SOUVEN			
		07/08/12	07/08/12	16299	27.10
		08/08/12	08/08/12	16329	27.00
		09/08/12	09/08/12	16363	27.05
		13/08/12	14/08/12	16452	26.90
		14/08/12	16/08/12	16490	26.00
		16/08/12	17/08/12	16578	26.65
		21/08/12	22/08/12	16816	27.05
		23/08/12	23/08/12	16861	26.40
		23/08/12	24/08/12	16887	27.65
		28/08/12	28/08/12	16969	26.00
		28/08/12	29/08/12	17033	27.30
		29/08/12	30/08/12	17116	25.45

Total 969 320.45

Total	1108				320.45
-------	------	--	--	--	--------

CHENOVE

Date Emlev	Date Livraison	N° BI	Quantité
------------	----------------	-------	----------

Produit : 1108 CHAÎNES 8/25

Fournisseur	969	SOVEN		
		05/07/12	06/07/12	15234 28,00
		05/07/12	06/07/12	15238 27,25
		05/07/12	06/07/12	15241 27,50
		09/07/12	10/07/12	15335 27,30
		10/07/12	11/07/12	15439 28,15
		11/07/12	12/07/12	15466 27,15
		16/07/12	17/07/12	15661 27,40
		16/07/12	17/07/12	15662 27,50
		18/07/12	19/07/12	15777 27,85

Total 969 248,10

Total	1108			248,10
-------	------	--	--	--------

SOCGRAM

11-4 8285 - 1er Sem 2012
2012-01-01-1

année 2 012

ETABLISSEMENT :

CHAUFFAGE URBAIN DE : CHENOVE
CUS Cambrésis
21300 CHEVOVE

Combustibles concentrés	Fuel dom	Fuel lourd	Gas chaudières	Gas cogé	Charbon	Bois
en tonnes	0	0	0	0	0	0
en kg	0	0	0	0	0	0

voir source pollution et base de données SO2 dans les annexes

polluants en t	SO2	NOx	CO	PM10	PM2.5	PM10-2.5
SO2	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
NOx	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
CO	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
PM10	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
PM2.5	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
PM10-2.5	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000

émission de polluants en tonnes	Fuel dom		Fuel lourd		Gas chaudières		Gas cogé		Charbon		Bois		tonnes par polluant	déclaration 2 012	
	tonnes	kg	tonnes	kg	tonnes	kg	tonnes	kg	tonnes	kg	tonnes	kg		taux de la taxe €/tonne	Montant taxe par polluant
SO2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45.34	1 627.02	
NOx	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45.34	11.53	
CO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33.27	14.87	
PM10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	152.50	5 470.91	
PM2.5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1.30	-	
PM10-2.5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	117.294	9 183.31	
Total taxe	0	0	0	0	11	2 263	6 308	0	0	0	0	0			

non soumis car < 50 T/an

non soumis car <

total déclaration = 9 183.32 €

dans sur associations = 9 228.50 €

total taxe due = 1 83.32 €

total = 16 554.16 €

soit 9 400.00 €

total = 7 554.16 €

DATES DE CHAUFFAGE ET DJU PAR SOUS STATION

12/13

CHENOVE

Feuille n°1

	1 ^{er} mise en service												2 ^e mise en service				
	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	DJU	début	fin	début	fin
ORVITIS 1				193	339	420	494	478	404	245	205	16	2794	01-oct	05-jun		
VILLEO Maironier, bât A - 2		31	193	339	420	494	478	404	245	205	18	2827	25-sept	06-jun			
VILLEO Maironier bât B - 2		31	193	339	420	494	478	404	245	205	18	2827	25-sept	06-jun			
ORVITIS 3			193	339	420	494	478	404	245	205	16	2794	01-oct	05-jun			
ORVITIS 4			193	339	420	494	478	404	245	205	16	2794	01-oct	05-jun			
ORVITIS 5			193	339	420	494	478	404	245	205	16	2794	01-oct	05-jun			
ORVITIS 6			193	339	420	494	478	404	245	205	16	2794	01-oct	05-jun			
ORVITIS 8			193	339	420	494	478	404	245	205	16	2794	01-oct	05-jun			
ORVITIS 9			193	339	420	494	478	404	245	205	16	2794	01-oct	05-jun			
CC Kennedy 10			193	339	420	494	478	404	245	205	40	2812	02-oct	18-jun			
CS 40 bis		31	193	339	420	494	478	404	245	205		2809	25-sept				
Copro E Herriot 31			193	339	420	494	478	404	245	205		2778	01-oct				
11 SCIC Mabt			193	339	420	494	478	404	245	205		2778	01-oct				
Copro Les Mazzuères 12		16	192	339	420	494	478	404	245	205		2794	28-sept				
Copro Les Lillas 12		16	192	339	420	494	478	404	245	205		2794	28-sept				
Poste 13		20	192	339	420	494	478	404	245	205		2798	27-sept				
C.C St Exupéry 14			188	339	420	494	478	404	245	205		2773	02-oct				
Copro Les Lillas 15		20	193	339	420	494	478	404	245	205		2798	27-sept				
Copro le Voitaire 18		20	193	339	420	494	478	404	245	205		2798	27-sept				
OPAC 16			188	339	420	494	478	404	245	205		2765	02-oct	05-jun			
Copro Les Vignes Blanches 20		27	193	339	420	494	478	404	245	205	16	2805	28-sept				
OPAC 21			188	339	420	494	478	404	245	205		2769	02-oct	05-jun			
Copro Chenove IV 22		27	193	339	420	494	478	404	245	205	16	2805	28-sept				
Copro Sacoop 1 23		20	193	339	420	494	478	404	245	205		2798	27-sept				
Copro Sacoop 1 23		20	193	339	420	494	478	404	245	205		2798	27-sept				
GS La Beurd 24			193	339	420	494	478	404	245	205		2778	01-oct				
24 GS OPAC			193	339	420	494	478	404	245	205		2778	01-oct				
GS Gamberba 25		20	193	339	420	494	478	404	245	205		2798	27-sept				
25 GS OPAC			193	339	420	494	478	404	245	205		2778	01-oct				

SOCGRAM

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DATES DE CHAUFFAGE ET DJU PAR SOUS STATION

CHENOVE

feuille n°2

12/13

	12/13												1e mise en service		2e mise en service		
	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVR	MAI	JUN	DJU	début	fin	début	fin
OPAC 27													2778	02-oct			
Copro A. Thibault 27	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	02-oct			
ORVITIS 23	193	339	420	494	478	404	245	205	16				2778	02-oct			
SCIC Habitat 30	193	339	420	494	478	404	245	205					2794	01-oct	05-juin		
OPAC 31	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	01-oct			
CES du Chap 32	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	01-oct			
Chapitre Boulocheime	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	01-oct			
Copro E. Brantly 33	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	26-sept			
ICF 34	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	25-sept			
VILLEO 35	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	25-sept			
Copro Les Primevères 35	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	25-sept			
Maison Pître Erlande 35bis	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	26-sept			
Giraud OPAC 35Bis	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	01-oct			
Copro les Prés Hautes 36	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	25-sept			
Salle Fêtes 37	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	01-oct			
Gymn Ed Her 38	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	10-oct			
Colège HERRIOT 38	193	339	420	494	478	404	245	205					2779	10-oct			
S.F.C.I 39	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	01-oct			
GS des Vics 40	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	02-oct			
GS 40 OPAC	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	25-sept			
les Prés-Hauts 41	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	01-oct			
Copro Tour Kennedy 42	193	339	420	494	478	404	245	205					2794	01-oct	05-juin		
ORVITIS 42	193	339	420	494	478	404	245	205					2794	01-oct	05-juin		
ORVITIS 44	193	339	420	494	478	404	245	205					2794	01-oct	05-juin		
ORVITIS 45	193	339	420	494	478	404	245	205					2794	01-oct	05-juin		
GS St Jacques 46	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	01-oct			
GS 46 OPAC	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	02-oct			
unité territoriale 46	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	01-oct			
VILLEO 47	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	01-oct			
Copro Les Giroflées 47	193	339	420	494	478	404	245	205					2778	01-oct			

DATES DE CHAUFFAGE ET DJU PAR SOUS STATION

12/13

CHENOVE

feuille n°3

	12/13												1 ^{er} mise en service		2 ^e mise en service		
	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVR	MAI	JUN	DJU	début	fin	début	fin
Centre Tour Mais 48							494	478	404	245	205	16	2778	01-oct			
ORVPTIS 49	193				339	420	494	478	404	245	205		2794	25-sept	05-juin		
Piscine 50	193				339	420	494	478	404	245	205		2778	25-sept			
C Culturel 51	193				339	420	494	478	404	245	205		2778	25-sept			
Commissariat 52	193				339	420	494	478	404	245	205		2778	25-sept			
CPAM 53	193				339	420	494	478	404	245	205		2778	25-sept			
DOYENNE GD CRUS 54	193				339	420	494	478	404	245	205		2778	25-sept			
LES ROSIERS 55	193				339	420	494	478	404	245	205		2778	25-sept			
Centre St Thérèse 56	193				339	420	494	478	404	245	205		2778	25-sept			
Gym Curel 57	193				339	420	494	478	404	245	205		2794	01-oct	05-juin		
2 Gondrandes 58	193				339	420	494	478	404	245	205	16	2794	01-oct	05-juin		
4 Gondrandes 59	193				339	420	494	478	404	245	205	16	2794	01-oct	05-juin		
5 Gondrandes 60	193				339	420	494	478	404	245	205	16	2794	01-oct	05-juin		
6 Gondrandes 61	193				339	420	494	478	404	245	205	16	2794	01-oct	05-juin		
10 Gondrandes 62	193				339	420	494	478	404	245	205	16	2778	25-sept			
res.J. Violettes 63	193				339	420	494	478	404	245	205		2778	25-sept			
CLanique 66	193				339	420	494	478	404	245	205		2794	01-oct	05-juin		
12 Gondrandes 67	193				339	420	494	478	404	245	205	16	2794	01-oct	05-juin		
bazir 69	193				339	420	494	478	404	245	205	16	2794	01-oct	05-juin		

CHENOVE SAISON 12/13										
BZS	CONSO GAZ	MWh PCS	TICGN	Abr	Prix unitaire	Cons	PJ - Abr	Loc	Prix MWh gaz	TOTAL HT
	juil-12	262.88	53.18	91.28	34.96	9191.42	35.14	95.84	35.68	9378.54
	août-12	537.91	58.36	92.39	35.84	12043.25	35.82	95.84	36.20	12231.48
	sept-12	0.00	0.00	92.39	0.00	0.00	#D/N/O	96.80		189.19
	oct-12	0.00	0.00	92.39	0.00	18.99	#D/N/O	96.80		308.18
	nov-12	13.06	2.64	92.39		595.36	0.00	96.80		784.57
	déc-12	26.55	5.37	92.39	47.48	1259.74	47.48	96.80	54.61	1448.93
	janv-13	0.00		92.48		0.00	#D/N/O	96.80		189.28
	févr-13	525.62	106.54	92.48	48.41	25496.57	48.41	96.80	48.77	25684.85
	mars-13	4929.82	937.30	92.48	48.25	237840.69	48.25	96.80		239029.97
	avr-13	0.00		92.48		0.00	0.00	96.80		189.28
	mai-13	175.12	35.43	94.01		9531.33	0.00	96.80		9822.14
	juin-13	13.23	2.68	94.01		453.79	0.00	96.80		624.50
	TOTAL	6285.17	1271.56	1114.67	47.19	296610.16	47.37	1159.68	47.55	298861.01
	Prix moyen			0.18	47.19		47.37		47.55	

facture

période de facturation : juin 2013

Vos ref : A10002000

EDI



1310004711 01100 00 008070 0000 A1
 702 11004077 0030 L100 710100

SOCORAM
 44 ALLÉES LEON GAMBETTA
 BP 228
 92110 CLICHY



facture n° 120002512543 du 01 juillet 2013

■ votre site

CHAUFFURE CHENOVIL
 9 RUE LEON GAMBETTA
 21300 CHARENTI

montant TTC

prélevé le :

736,97 €

15 juillet 2013

Référence contrat : ABF0081671

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations.

■ votre référence client

Référence compte : 150 400 012 240

■ abonnement		80,43 €
■ fourniture de gaz	13 225 kWh	473,79 €
■ Services et autres prestations		96,80 €
total hors toutes taxes		611,02 €

■ votre conseiller Energies France

Du lundi au vendredi - 8h30 - 18h00
 Virginie RONCEN
 tel. 01 44 10 17 99
 fax 09 11 01 70 05
 espace-marchepublic@gdfsuur.com

BTVA		11,60 €
T.T.C.G.N°	2 248 kWh	2,68 €
total hors TVA		627,28 €

GDF SUEZ

CSA 20700

92700 CLICHY

I.V.A à 5,5 % calculés sur 56,91 €	5,12 €
I.V.A à 19,6 % calculés sur 533,27 €	104,52 €
total TVA/TVA payée sur les débits	109,64 €

total TTC à payer 736,97 €

TVA : contribution territoriale d'achèvement.
 T.T.C.G.N° : taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel.

AT solides

dépannage 24h/24

0800 47 31 33
 prix d'un appel local

1 / 4

■ avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. En cas de modifications de références de ce compte, merci de le signaler à votre point contact.

facture n° 120002512543 du 01/07/13	montant TTC	prélevé le
SOCORAM	736,97 euros	15/07/2013
Ref. de votre compte : 150 400 012 240		(date limite de paiement)

titulaire du compte	Références du compte	code banque	code guichet	numéro de compte
SOCORAM	44 ALLÉES LEON GAMBETTA BP 228 CLICHY LES BAINS	30004	07004	00029105971 20

■ **votre site**

CHAUFFERIE CHILNOVE
9 RUE LEON GAMBITTA
21300 CHILNOVE

Référence contrat : AGFD081471

■ **votre référence client**

Référence compte : 7501 ARD 012 243

■ **votre conseiller Energies France**

Un lundi ou vendredi : 0h30 - 18h00
Virginie **RONCEN**
tel. 01 44 10 17 99
fax. 01 11 01 90 05
espace-marchepublic@jdsued.com

GDF SUEZ
TSA 20701
59783 LILLE CEDEX 9

■ **votre contrat**

SOLCIRAM
44 ALLEES LEON GAMBITTA
BP 228
72110 CLICHY

détail de vos consommations

	Quantité en kWh	Prix unitaire en euros	Montant TVA en euros	Taux de TVA
abonnement				
Abonnement			60,60	0,0%
fourniture de gaz				
TARIF B2S Résidentiel				
Encom. été de 2ème tranche	1 706	0,03321	56,64	19,6%
Consom. été de 2ème tranche	11 679	0,03274	379,18	19,6%
Services et autres prestations				
Location de compteur			42,29	19,6%
Location de convertisseur			54,51	19,6%
Espace Client			Unité	
total hors toutes taxes en euros			611,02	
C.F.A.*			13,58	0,0%
T.I.C.D.N.**	2 240	0,00119	7,68	19,6%
total hors TVA en euros			627,28	
TVA à 5,5%			5,17	
TVA à 19,6%			104,52	
Total TVA			109,69	
total TTC à payer en euros			736,97	

*C.F.A. : contribution au titre d'acheminement.
**T.I.C.D.N. : taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel.



facture

période de facturation : mai 2013

Vous êtes : 6100002000

EDI



N°1100772000 - 00515 - 11 - 10000
 172 - 831010211 - 17071 - 1700

07 JUN 2013

SUCORAM
 44 ALLEYS LEON GAROETTA
 BP 228
 92110 CLICHY

■ votre site

CHAUFFERIE CHENOVE
 9 RUE LEON GAROETTA
 21100 CHENOVE

facture n° 702643787 du 07 juin 2013

montant TTC

11 776,40 €

prélevé le :

19 juin 2013

Référence contrat : A01 0301671

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations.

■ votre référence client

Référence compte : 150 400 012 243

■ Abonnement		80,43 €
■ fourniture de gaz	175 124 kWh	7 431,33 €
■ Services et autres prestations		96,80 €
total hors toutes taxes		7 608,56 €

■ votre conseiller Energies France

Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
Virginie RONCEN
 tel. 01 44 10 12 72
 fax. 01 11 01 70 05
 v.roncen-marche-publicite@edf.com

■ TVA	29 771 kWh	11,58 €
■ T.V.C.G.N*		30,43 €
total hors TVA		9 857,57 €

TVA à 5,5% calculée sur 96,81 €	5,33 €
TVA à 12,5% calculée sur 7 761,54 €	970,66 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	976,00 €

total TTC à payer 11 776,40 €

*CVA : contribution au financement
 *T.V.C.G.N : taxes inférieures sur les consommations de gaz naturel

AP 25/6/13

Dépannage 24H/24

0000 47 33 33
 prix d'un appel local

1/4

■ avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. En cas de modification de référence de ce compte, merci de le signaler à votre point contact.

facture n° 702643787 du 07/06/13	montant TTC	prélevé le
SUCORAM	11 776,40 euros	19/06/2013
tit. de votre compte : 150 400 012 243		(date limite de paiement)

Titulaire du compte	Références du compte	code banque	code giron	numéro de compte
SUCORAM	nom de la banque BNP PARIBAS AG ENGHEN LES BAINS	30006	02036	00029135991 20

votre facture en détail

facture n° 702643787 du 07 juin 2013

période de facturation : mai 2013

■ votre site

CHAUFFÉRIE CHENOVE
9 RUE LEON DAMIEN 11A
21300 CHENOVE

Référence contrat : AUF0091671

■ votre référence client

référence compte : 160 400 312 243

■ votre conseiller Energies France

Du lundi au vendredi - 8h30 - 18h00
Virginie RONCEN
tel. 01 44 10 17 77
fax. 01 11 01 70 05
espace-marche.publicite@gdf.suez.com
GDF SUEZ
TSA 25703
92903 Clichy la Cluse Cedex 9

■ votre contact

SOCCIAM
44 ALLÉE LEON DAMIEN 1A
BP 270
92111 CLICHY

détail de vos consommations

	Quantité en kWh	Prix unitaire en euros	Montant HTVA en euros	Taux de TVA
abonnement			81,63	0,0 %
fourniture de gaz				
tarif B2S Résidentiel			9 631,33	
Conso. 4 ^{ème} de 2ème tranche	175 124	0,00321	5 615,17	19,6 %
Rattrapage tarifaire Trim. 3/2011	745 330	0,00351	2 616,11	19,6 %
Rattrapage tarifaire Trim. 3/2012	606 763	0,00275	1 668,62	19,6 %
Rattrapage tarifaire Trim. 4/2012	39 699	0,00311	123,53	19,6 %
Services et autres prestations				
Location de compteur			42,29	19,6 %
Location de convertisseur			54,61	19,6 %
Espace Client			Gratuit	
total hors toutes taxes en euros			9 808,56	
G.T.A.*			13,98	0,4 %
T.U.C.G.M.*	27 771	0,00117	32,43	19,6 %
total, hors TVA en euros			9 857,87	
TVA à 8,5 %			5,17	
TVA à 19,6 %			1 913,66	
Total TVA			1 918,83	
total TTC à payer en euros			11 776,40	

*G.T.A. : contribution tarifaire d'acheminement.

*T.U.C.G.M. : taxe incitative sur les consommations de gaz naturel.



facture

période de facturation : avril 2013

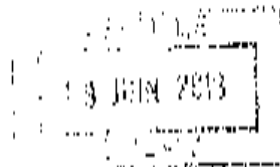
Vos refs : 6101102000

EDI



001007214607 00516 14-5amb1 0000
 02 - ANTOINE/15 1.0007 000 n203/0 A1

SOCORAM
 44 ALLÉES LÉON GAMDEFFA
 BP 728
 92110 CLICHY



■ votre site

CHAMPELRIE, CHI NOVI
 9 RUE LÉON GAMDEFFA
 91000 GIEYNOYE

facture n° 702643786 du 07 juin 2013

montant TTC

prélevé le :

213,34 €

19 juin 2013

Référence contrat : A0FD081671

■ votre référence client

Référence compte : 150 400 012 261

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations.

■ abonnement	80,43 €
■ fourniture de gaz	0,00 €
■ Services et autres prestations	96,80 €
total hors toutes taxes	177,23 €

■ votre conseiller Energies France

Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
 Virginie RONCEN
 tel. 01 44 10 17 99
 fax. 08 11 01 70 05
 v.roncen.mar@public.gdf-suez.com

total hors TVA	177,23 €
Q.T.A.*	12,05 €
total hors TVA	189,28 €

TVA à 3,0 % calculée sur 92,40 €	5,99 €
TVA à 19,6 % calculée sur 96,80 €	18,97 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	24,96 €

total TTC à payer	213,34 €
--------------------------	-----------------

*Q.T.A. : contribution tarifaire d'équipement.

Dépense 24H/24

0800 47 33 33
 prix d'un appel local

1 / 4

■ avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. En cas de modification de coordonnées de ce compte, merci de le signaler à votre point de contact.

facture n° 702643786 du 07/06/13	montant TTC	prélevé le :
SOCORAM	213,34 euros	19/06/2013
Ref. de votre compte : 150 400 012 261		date limite de paiement

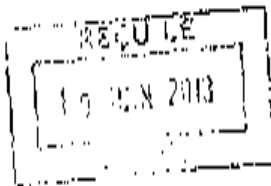
Titulaire du compte	Références du compte	code banque	code guichet	numéro de compte
SOCORAM	nom de la banque BNP PARIBAS - AG ENGLISH LES UAIN*	30004	02036	00029135971 20

facture

période de facturation : **mai 2013**

Vosréf: 6109002000

EDI



N° client 702643784 00577 10 2010000 EDI
 1/2 - 0057710711 1/075 6000

SOCORAM
 44 ALLEES LEON GAMBETTA
 BP 278
 92110 CLICHY

■ votre site

LAUFFERIE CHENOYE
 7 RUE LEON GAMBETTA
 21300 CHENOYE

facture n° 702643784 du 07 juin 2013

montant TTC

795 863,58 €

prélevé le :

19 juin 2013

Référence contrat : AQFD001671

■ votre référence client

Référence compte : 150 400 012 243

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations

■ abonnement		80,43 €
■ fourniture de gaz	4 929 815 kWh	237 840,69 €
■ Services et autres prestations		96,80 €
total hors toutes taxes		238 017,92 €

■ votre conseiller Energies France

Du lundi au vendredi : 8h00 - 18h00
Virginie RONGEN
 tél. 01 44 10 17 77
 fax. 08 11 01 70 05
 espace.manchehopitalier@edf.fr
 GDF SUEZ
 TSA 25703
 92703 LILLET (92) X 9

CTA*		12,05 €
TTC S.N°	938 969 kWh	977,30 €
total hors TVA		239 027,27 €

TVA à 5,5 % calculée sur 97,90 €		5,39 €
TVA à 19,5 % calculée sur 700 934,79 €		136 831,27 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)		142 836,66 €

total TTC à payer 285 863,58 €

* TVA : contribution au frais d'acheminement
 ** TVA : taxes intérieures sur les consommations de gaz naturel

AI 25/10/13

Dépannage 24H/24

0800 47 33 11
 prix d'un appel local

1 / 4

■ avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. En cas de modification de votre situation de ce compte, merci de le signaler à votre point contact.

facture n° 702643784 du 07/06/13	montant TTC	prélevé le :
SOCORAM	285 863,58 euros	19/06/2013
Réf. de votre compte : 150 400 012 243		libre hors de paiement

Titulaire du compte	Références du compte	code banque	code guichet	numéro de compte
SOCORAM	banque la banque BNP PARIBAS AG LNOHILNILES BAIN7	30004	02036	01029110771 20

votre facture en détail

facture n° 702643784 du 07 juin 2013

période de facturation : mars 2013

■ votre site

CHAUFFURE CHENOVE
9 RUE LÉON GAMBETTA
21300 CHENOVE

Référence contrat : A0F-0081671

■ votre référence client

Référence compte : 150 400 012 243

■ votre conseiller Energies France

Or (mardi au vendredi) : 8h30 - 18h00
Virginie RONGEN
tel. 01 44 10 17 99
fax. 08 11 01 70 06
espace-marchepublic@gdf-suez.com
GDF SUEZ
ISA 25703
59789 LILLE CEDEX 9

■ votre contrat

SOMERAM
44 Allées Léon Gambetta
01 228
92110 CLICHY

détail de vos consommations

	Quantité en kWh	Prix unitaire en euros	Montant HTVA en euros	Taux de TVA
abonnement				
Abonnement			80,40	5,5 %
fourniture de gaz				
TARIF B2S Résidentiel			237 840,09	
Conso. Niv. de 1ère tranche	15 492	0,04809	749,66	19,6 %
Conso. Niv. de 1ère tranche	478 294	0,04626	20 178,60	19,6 %
Conso. Niv. de 2ème tranche	168 873	0,04819	7 770,13	19,6 %
Conso. Niv. de 2ème tranche	4 310 636	0,04824	207 142,40	19,6 %
Services et autres prestations				
Location de compteur			62,29	19,6 %
Location de convertisseur			94,51	19,6 %
Espace Client			Gratuit	
total hors toutes taxes en euros			238 017,92	
TVA*			12,05	5,5 %
TICG**			997,30	19,6 %
total hors TVA en euros			239 027,27	
TVA à 5,5 %			5,09	
TVA à 19,6 %			46 811,22	
total TVA			46 816,31	
total TTC à payer en euros			285 843,58	

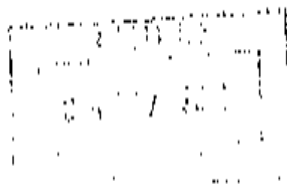
*TVA : contribution tarifaire d'investissement.

**TICG : taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel.





030109548037 00019 00 500045 0000 AI
172 - 09/01/2013 12:01:56



SOCORAM
44 ALLÉES LEON GAMBETTA
BP 228
92910 CLICHY

■ votre site

CHAUMIERIE CHENOVI-
7 RUE LEON GAMBETTA
91300 CHENOVE

facture n° 320000808873 du 29 janvier 2013

montant TTC

prélevé le

214,06 €

15 mars 2013

Référence contrat : AGED081671

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations

■ votre référence client

Référence compte : 150 400 012 243

■ abonnement	80,43 €
■ fourniture de gaz	0,00 €
■ Services et autres prestations	96,80 €
■ frais financiers	0,72 €
total hors toutes taxes	177,95 €

■ votre conseiller Energies France

Du lundi au vendredi : 9h30 - 18h00
Delphine MONCANIS
tel. 02 20 03 39 52
fax. 08 11 01 70 05
espace-marchepublic@gdfsuez.com

total hors TVA	177,95 €
C.T.A.*	12,05 €
total TTC à payer	190,00 €
TVA à 5,5 % calculée sur 92,60 €	5,09 €
TVA à 19,6 % calculée sur 76,80 €	10,77 €
Montant avancé de TVA : 0,72 €	0,00 €
total TVA (TVA payés sur les débits)	16,86 €

GDF SUEZ
15A 25700
59783 LILLE CEDEX 9

*C.T.A. contribution tarifaire d'équipement.

COMPTABILISÉ

15/03/13

Dépannage 24H/24

0800 47 33 33
prix d'un appel local

1 / 4

■ avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. En cas de modification de références de ce compte, merci de le signaler à votre point conseil.

facture n° 320000808873 du 29/01/13	montant TTC	prélevé le
SOCORAM	214,06 euros	15/03/2013
R/C de votre compte : 150 400 012 243		(date limite de paiement)

Titulaire du compte	Références du compte	Carte bancaire	Carte quelq. fait	numéro de compte
SOCORAM	nom de la banque BNP PARIBAS - 20 ENGHILLEN LES BAINS	30004	02006	00029135771 20

■ **votre site**

CHAUFFERIE CHENOVE
V RUE F L'ON GAMBETTA
21300 CHENUVL

Référence contrat : AGF0001671

■ **votre référence client**

Référence compte : 150 400 012 243

■ **votre conseiller Energies France**

Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
Daphine MONCANIS
tel. 02 28 03 39 52
fax. 08 11 01 70 05
espace-marchepublic@gdf-suez.com

CCI 5007
TSA 25703
97703 L'ILE CEUF X 9

■ **votre contrat**

SOCGRAM
44 RUE F L'ON GAMBETTA
BP 228
92110 CLICHY

détail de vos consommations

	Quantité en kWh	Prix unitaire en euros	Montant HTVA en euros	Taux de TVA
abonnement				
Abonnement			80,43	5,5 %
fourniture de gaz				
TARIF B2S Résidentiel				
Services et autres prestations				
Location de compteur			42,29	11 %
Location de convertisseur			56,54	%
Espace Client			Gratuit	
fraie financiers				
Intérêt pour paiement délégué			0,72	
total hors toutes taxes en euros			177,95	
C.T.A*			12,05	6,8 %
total hors TVA en euros			190,00	
TVA à 5,5 %			9,09	
TVA à 19,6 %			18,97	
Total TVA			28,06	
total TTC à payer en euros			218,06	

*C.T.A : contribution tarifaire d'acheminement.





03089781218 07208 TF 934003 0000 41
142 23082048 0113 LOC 7/2013

SOCORAM
44 ALLEES LEON GAMBETTA
8P 228
92110 CLICHY

■ votre site

CHAUFFEPIE, CHENOVE
9 RUE LEON GAMBETTA
21300 CHENOVE

facture n° 20024579811 du 05 mars 2013

montant TTC

30 937,64 €

prélevé le :

19 avril 2013

Référence contrat : AGFD001671

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations.

■ votre référence client

Référence compte : 150 400 012 243

■ abonnement		00,43 €
■ fourniture de gaz	526 624 kWh	25 495,57 €
■ Services et autres prestations		96,80 €
■ frais financiers		104,17 €
total hors toutes taxes		25 776,97 €

■ votre conseiller Energies France

Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00

Virginie RONCEN

tel. 01 44 10 17 97

fax. 01 11 01 70 05

spacia-marchepublic@gdf-suez.com

GDF SUEZ

TSA 25703

4780 LILLE CEDEX 9

C.T.A*		12,05 €
T.I.C 0,0%	89 526 kWh	186,34 €
total hors TVA		25 895,56 €

TVA à 5,5 % calculée sur 92,40 €

TVA à 19,6 % calculée sur 25 698,91 €

Montant exonéré de TVA : 104,17 €

Total TVA (TVA payée sur les débits)

total TTC à payer 30 937,64 €

*C.T.A : contribution tarifaire d'acheminement

*T.I.C 0% : taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel

Dépannage 24h/24

0800 47 33 33

prix d'un appel local

1 / 4

■ avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. En cas de modification des coordonnées de ce compte, merci de le signaler à votre point de contact.

facture n° 20024579811 du 05/03/13	montant TTC	prélevé le
SOCORAM	30 937,64 euros	17/04/2013
Réf. de votre compte : 150 400 012 243		libellé libéré de paiement

Titulaire du compte	Références du compte	code banque	code guichet	numéro de compte
SOCORAM	nom de la banque BNP PARIBAS - AG ENCHILM LLS BAINS	30004	02036	00279139771 20

votre facture en détail

facture n° 20024579811 du 05 mars 2013

période de facturation : février 2013

■ votre site

CHAUFFERIE DU NOYÉ
9 RUE LÉON GAMBETTA
21300 CHENUY

Référence contrat : AGFD081421

■ votre référence client

Référence compte : 150 400 012 243

■ votre conseiller Energies France

Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
Virginie RONCEN
tel. 01 44 10 17 19
fax. 01 44 01 70 01
espace-client@public.gdf-suez.com
GDF SUEZ
TSA 20703
59783 LILLE CEDEX 9

■ votre contrat

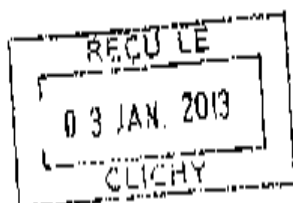
COCCRAM
44 ALLÉE LÉON GAMBETTA
BP 228
92110 CLICHY

détail de vos consommations

	Quantité en kWh	Prix unitaire en euros	Montant HTVA en euros	Taux de TVA
abonnement				
Abonnement			80,43	5,5 %
fourniture de gaz				
YARIF B25 Régulation			25 495,67	
Cons. hiver de 1ère tranche	67 951	0,04307	2 900,38	19,6 %
Cons. hiver de 1ère tranche	458 673	0,04839	22 195,19	19,6 %
Services et autres prestations				
Location de compteur			42,79	19,6 %
Location de convertisseur			54,51	19,6 %
Espace Client			Gratuit	
fraix financiers				
Intérêts pour paiement différé			104,17	
total hors toutes taxes en euros			25 776,97	
G.F.A.*	87 926	0,00112	12,05	5,5 %
T.C.C.O.N.*			104,54	19,6 %
total hors TVA en euros			25 895,56	
TVA à 5,5 %			5,09	
TVA à 19,6 %			5 036,99	
Total TVA			5 042,08	
total TTC à payer en euros			30 937,64	

*G.F.A. : contribution forfaitaire d'échouement
*T.C.C.O.N. : taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel





023050220460 11710 00503140 03x1 01
142 121010001 0A21 0010 704144 01

SOCORAM
44 ALLEES LEON GAMBETTA
BP 228
92110 CLICHY

■ votre site

CHAUFFERIE CHENDVI
2 RUE LEON GAMBETTA
21300 CHENOVE

facture n° 420000436687 du 29 décembre 2012

montant TTC

1 732,15 €

prélevé le :

12 février 2013

Référence contrat : AGFD081671

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations.

■ votre référence client

Référence compte : 150 400 012 243

■ abonnement		80,43 €
■ fourniture de gaz	26 532 kWh	1 257,74 €
■ Services et autres prestations		96,80 €
■ frais financiers		5,84 €
total hors toutes taxes		1 442,81 €

■ votre conseiller Energies France

Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
Delphine MONGANIS
tel. 02 20 03 39 52
fax. 06 11 01 70 05
espace-marche@edf.gdf-suez.com
GDF SUEZ
TSA 25003
59783 LILLE CEDEX 7

E.T.A*		11,94 €
T.I.C.D.N*	6 510 kWh	5,37 €
total hors TVA		1 460,14 €
TVA à 5,5 % calculée sur 92,39 €		5,08 €
TVA à 19,6 % calculée sur 1 367,91 €		268,93 €
Montant exonéré de TVA : 9,04 €		0,00 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)		273,01 €
total TTC à payer		1 732,15 €

*TVA : contribution française d'acheminement.
*TICDN : taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel

Dépannage 24h/24
0800 47 33 33
prix d'un appel local

AT 21/1/13

1/4

■ avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. En cas de modification de référence de ce compte, merci de le signaler à votre point de contact.

facture n° 420000436687 du 29/12/12	montant TTC	prélevé le
SOCORAM	1 732,15 euros	12/02/2013
Réf. de votre compte : 150 400 012 243		(date après décaissement)

Titulaire du compte	Références du compte	code banque	code guichet	numéro de compte
SOCORAM	nom de la banque BNP PARIBAS - AG ENCHIERES PAINS	30004	02036	00029135971 20

vosre facture en détail

facture n° 470000436687 du 29 décembre 2012

période de facturation : décembre 2012

■ votre site

CHAUFFERIE CHENOVE
7 RUE CLON GAMBETTA
21100 CHENOVE

Référence contrat : A0FD091671

■ votre référence client

Référence compte : TSU 400 012 243

■ votre conseiller Energies France

Du lundi au vendredi : 09h30 - 19h00
Delphine MONCANIS
tel. 02 20 03 39 52
fax. 08 11 01 70 05
espace-marchepublic@gdf-suez.com
GDF SUEZ
TSA 25703
57703 LILLE CEDEX 9

■ votre contrat

SUCRAM
44 ALLÉES LEON GAMBETTA
BP 224
92110 CLICHY

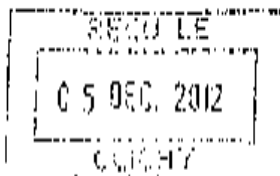
détail de vos consommations

	Quantité en kWh	Prix unitaire en euros	Montant HTVA en euros	Taux de TVA
abonnement				
Abonnement			80,43	5,5 %
fourniture de gaz				
Tarif G25 Résidentiel			1 259,74	
Causa, hiver du 1 ^{er} ra tranche	26 502	0,04748	1 259,74	19,6 %
Services et autres prestations				
Location de compteur			42,29	0 %
Location de convertisseur			54,51	19,6 %
Espace Client			libre	
frais financiers				
Intérêt pour paiement différé			5,84	
total hors toutes taxes en euros			1 442,81	
C.T.A.*				
I.T.C.I.N.**	4 970	0,00119	5,97	19,6 %
total hors TVA en euros			1 448,78	
TVA à 5,5 %			79,68	
TVA à 19,6 %			266,90	
Total TVA			346,58	
total TTC à payer en euros			1 795,36	

*C.T.A. : contribution tarifaire d'acheminement.

**I.C.I.N. : taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel.





57339917002 11901 00531443 0000
122 COMPTA D'UTILISE

SOCGRAM
44 ALLEES LEON GAMBETTA
BP 228
92110 GLICHY

■ votre site

CHAUFFERIE CHENOVE
9 RUE L'ÉTOILE DAMIENNE
21300 CHENOVE

facture n° 620000239948 du 29 novembre 2012

montant TTC

931,61 €

prélevé le :

14 janvier 2013

Référence contrat : AHFD081691

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations.

■ votre référence client

Référence compte : 150 400 012 263

■ abonnement		90,63 €
■ fourniture de gaz	13 058 kWh	595,38 €
■ Services et autres prestations		24,80 €
■ frais financiers		3,14 €
total hors toutes taxes		775,75 €

■ votre conseiller Energies France

Du lundi au vendredi : 8h.00 - 18h.00
Delphine MONCANIS
tel. 02 28 03 39 52
fax. 08 11 01 70 05
esp.vor_marchepublic@gdfseuz.com

0,1 A*		11,96 €
1100 N†	2 / 20 kWh	2,66 €
total hors TVA		790,35 €

TVA à 5,5% calculée sur 27,39 €	5,08 €
TVA à 19,6% calculée sur 696,82 €	136,18 €
Montant exonéré de TVA : 3,14 €	0,00 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	141,26 €

total TTC à payer 931,61 €

*CFA : contribution forfaitaire d'acheminement
†CCGN : taxe mensuelle sur les consommations de gaz naturel

1586

Art. 1114

Département 24H/24

0800 47 13 13
prix d'un appel local

1 / 4

■ avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. En cas de modification de références de ce compte, merci de le signaler à votre point de contact.

facture n° 620000239948 du 29/11/12	montant TTC	prélevé le
SOCGRAM	931,61 euros	14/01/2013
Ref. de votre compte : 150 400 012 263		titre (libérez le paiement)

Titulaire du compte	Références du compte	code banque	compte courant	numéro de compte
SOCGRAM	nom de la banque BNP PARIBAS - AII ENDOHIER LES BAINS	90004	02036	00029135971 20

vosre facture en détail

facture n° 620000239948 du 29 novembre 2012

période de facturation : novembre 2012

■ **vosre site**

CHAMPERIE CHLNOVI,
9 RUE LEON GAMBETTA
57100 CHLNOVI

détail de vos consommations

	Quantité en kWh	Prix unitaire en euros	Montant HTVA en euros	Taux de TVA
abonnement				
Abonnement			110,63	5,5 %
fourniture de gaz				
TARIF B7S Résidentiel				
Copen, 1ère de 1ère tranche			56,19	19,6 %
Copen, hors de 1ère tranche			539,99	19,6 %
Services et autres prestations				
Location de compteur			42,29	19,6 %
Location de connecteur			54,51	19,6 %
Espace Client			0,00	
frais financiers				
Intérêts pour paiement différé			3,14	
total hors toutes taxes en euros			775,75	
C.T.A.*				11,76 5,5 %
T.I.C.O.N.*			2,64 19,6 %	
total hors TVA en euros			790,35	
TVA à 5,5 %			5,00	
TVA à 19,6 %			136,18	
Total TVA			141,18	
total TTC à payer en euros			931,61	

Référence contrat : ACP1001621

■ **vosre référence client**

Référence compte : (50) 400 012 643

■ **vosre conseiller Energies France**

Du lundi au vendredi - 8h30 - 18h00
Delphine MONCANIS
tel. 02 28 03 39 52
fax. 08 11 01 70 05
espec@mar.chepublicitydtsuez.com
GDF SUEZ
TSA 29703
59783 LILLE CEDEX 7

■ **vosre contrat**

SOCORAM
44 ALLEES LEON GAMBETTA
BP 228
92110 CLICHY

* C.T.A. : contribution captivité d'acheminement.
* T.I.C.O.N. : taxe spéciale sur les consommations de gaz naturel



97551012



027000705052 02/12/2012 00000000000000000000
02 - 20120112 4004 TTC A1 702155

COMPTABILISE



SOCORAM
44 ALLÉES LEON GAMBETTA
BP 228
92110 CLICHY

■ votre site

CHAUFFIÈRE CHENOVE
Y RUE LEON GAMBETTA
21300 CHENOVE

facture n° 320000705052 du 02 novembre 2012

montant TTC

356,75 €

prélevé le :

17 décembre 2012

Référence contrat : AGF0081671

Cette facture est basée sur la relève de vos consommations.

■ votre référence client

Référence compte : 150 400 012 240

■ abonnement	80,43 €
■ fourniture de gaz	118,99 €
■ services et autres prestations	96,80 €
■ frais financiers	1,20 €
total hors toutes taxes	297,42 €

■ votre conseiller Energies France

Du lundi au vendredi : 09:30 - 18:00
Delphine MONCANIS
tel. 02 28 03 24 52
fax 08 11 01 70 05
mailto:marthepublic@gdf-suez.com

CTA* 11,76 €
total hors TVA 309,38 €

GDF SUEZ
TSA 25703
92700 CLICHY

TVA à 5,5 % calculée sur 22,29 €	1,23 €
TVA à 19,6 % calculée sur 215,77 €	42,79 €
Montant exonéré de TVA : 1,20 €	0,00 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	43,99 €

total TTC à payer 356,75 €

*CTA : contribution sociale d'équipement

1576

A9 12/12

Dépannage 24h/24
0800 47 00 03
prix d'un appel local

1/4

■ avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. En cas de modifications de coordonnées de ce compte, merci de le signaler à notre prestataire.

facture n° 320000705052 du 02/11/12	montant TTC	prélevé le :
SOCORAM	356,75 euros	17/12/2012
Rel. de votre compte : 150 400 012 240		date limite de paiement

Titulaire du compte	Références du compte	code banque	code guichet	numéro de compte
SOCORAM	pour le la banque BNP PARIBAS - AG LENDREMENT SAUVY	30006	02036	00027135971 20

vosre facture en détail

facture n° 320000705057 du 02 novembre 2012

période de facturation : octobre 2012

■ **vosre site**

CHAUFFERIC CHENOVE
 7 RUE LEON GAMBETTA
 21300 CHENOVE

Référence contrat : AGFD081671

■ **vosre référence client**

Référence compte : 180 400 012 243

■ **vosre conseiller Energies France**

Du lundi au vendredi : 8H00 - 18H00
 Delphine MONCANIS
 tél. 02 70 03 09 02
 fax. 08 11 01 70 00
 espace_marchepublic@gdf.suez.com
 GDF SUEZ
 TSA 20704
 59283 LILLE CEDEX 9

■ **vosre contrat**

SUCCHAM
 44 ALLÉES LEON GAMBETTA
 BP 220
 92110 CLICHY

détail de vos consommations

	Quantité en kWh	Prix unitaire en euros	Montant HT en euros	Taux de TVA
abonnement				
Abonnement			80,43	5,5 %
fourniture de gaz				
TARIF B2S Résidentiel			118,99	
Facturation actualisée				
vente au détail du 01 août 2012				
	72 795	0,00527	118,99	19,6 %
Services et autres prestations				
Location de compteur			42,79	19,6 %
Location de convertisseur			54,51	19,6 %
Espace Client			Gratuit	
Intérêts financiers				
Intérêts pour paiement différé			1,20	
total hors toutes taxes en euros			297,42	
C.T.A*			11,96	5,5 %
total hors TVA en euros			309,38	
TVA à 5,5 %			5,08	
TVA à 19,6 %			42,29	
Total TVA			47,37	
total TTC à payer en euros			356,75	

*C.T.A : contribution tarifaire d'abonnement.

027551012



12/27/102 00000 01/12 001001475 0000 A1
102 - 17 (en 2004) www.gdf.com 201702

REÇU LE
04 OCT. 2012
CLICHY

SOCGRAM
44 ALLEES LEON GAMBETTA
BP 228
92110 CLICHY

027551012

COFFRE SE

■ votre site

CHAUFFIÈRE CHÉNOVE
7 RUE LEON GAMBETTA
91300 CHÉNOVE

facture n° 520000263320 du 28 septembre 2012

montant TTC

prélevé le

261,58 €

12 novembre 2012

Référence contrat : ABFD0H1671

Cette facture est basée sur la relevé de vos consommations.

■ votre référence client

Référence compte : 150 400 012 243

■ abonnement	80,43 €
■ fourniture de gaz	0,00 €
■ Services et autres prestations	96,80 €
■ frais financiers	48,34 €
total hors taxes taxes	225,57 €

■ votre conseiller Energies France

Du lundi au vendredi : 9h30 - 18h00
Delphine MORGANTIS
tel. 02 28 03 39 52
fax. 08 11 01 70 05
espace-marchéspublics@gdf-suez.com
0811 50 11 7
ISA 25703
992831111 P.13 D.1 x y

total hors TVA	237,53 €
TVA à 5,5% calculée sur 22,39 €	1,23 €
TVA à 12,6% calculée sur 96,80 €	12,27 €
Montant exonéré à TVA : 48,34 €	0,00 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	14,08 €

total TTC à payer 261,58 €

TVA : contribution française d'acheminement.

60/00/1/2012/124

AT 20/10/12

Dépannage 24h/24
0800 47 33 33
prix d'un appel local

1/4

■ avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. En cas de modification de références de ce compte, merci de le signaler à votre point client.

facture n° 520000263320 du 28/09/12	montant TTC	prélevé le
SOCGRAM	261,58 euros	12/11/2012
Réf. de votre compte : 150 400 012 243		(date de la dernière mise à jour)

Titulaire du compte	Références du compte	code banque	code guichet	numéro du compte
SOCGRAM	nom de la banque UNP PARIBAS - AG F NORD - METZ BAINS	30004	02016	0002913371 20

votre facture en détail

facture n° 520000263320 du 28 septembre 2012

période de facturation : septembre 2012

■ votre site

CHAUFFERIE CHENOVÉ
9 RUE FLOREN GAMBETTA
21100 CHENOVÉ

détail de vos consommations

	Quantité en kWh	Prix unitaire en euros	Montant HT en euros	Taux de TVA
abonnement				
Abonnement			80,41	5,5 %
fourniture de gaz				
TARIF B2S Résidentiel				
Services et autres prestations				
Façon de compteur			40,29	19,6 %
Façon de convertisseur			54,91	19,6 %
Espace Client			0,00	
frais financiers				
Intérêts pour paiement différé			0,77	
Frais de retard			47,57	
total hors toutes taxes en euros			225,57	
C.F.A.*			11,96	5,3 %
total hors TVA en euros			237,53	
TVA à 5,5 %			5,08	
TVA à 19,6 %			18,97	
Total TVA			24,05	
total TTC à payer en euros			261,58	

*C.F.A. : contribution tarifaire d'acheminement.

Référence contrat : 20112081671

■ votre référence client

Référence compte : 150 400 012 240

■ votre conseiller Energies France

Du lundi au vendredi : 8h00 - 18h00
Delphine MONCANIS
tel. 02 28 03 37 52
fax. 08 11 01 70 05
espace.cons@publlic.gdf-suez.com
GDF SUEZ
15A 28703
59700 ILE FLEUVE 9

■ votre contrat

SOCRAM
44 ALLÉE FLOREN GAMBETTA
BP 228
92110 CLICHY

document à conserver 1 an



vosre facture en détail

facture n° 40008312972 du 29 août 2012

période de facturation : août 2012

■ votre site

CHAUFFEPIE CHENOVE
7 RUE LEON GAMBETTA
21300 CHENOVE

Référence contrat : AGI-D081671

■ votre référence client

Référence compte : 150 400 012 261

■ votre conseiller Energies France

Du lundi au vendredi : 09:00 - 18:00
téléphone **MONCANIS**
tel. 02 20 01 09 02
fax. 03 11 01 70 05
espace@recherchepublic@edf-suez.com
001-5007
TSA 26703
59765 LILLE CEDEX 9

■ votre contact

SUDOFAM
44 AV. LEON GAMBETTA
BP 220
92110 CLICHY

détail de vos consommations

	Quantité en kWh	Prix unitaire en euros	Montant HTVA en euros	Taux de TVA
abonnement				
Abonnement			00,43	5,5 %
fourniture de gaz				
TARIF B2S				
Consommation de 1ère tranche	337 914	0,0364	12 063,25	19,6 %
Services et autres prestations				
Location du compteur			61,87	19,6 %
Location du convertisseur			53,97	19,6 %
Espace Client			Gratuit	
frais financiers				
Intérêts pour paiement différé			54,36	
total hors toutes taxes en euros			12 273,87	
C.F.A*				
			11,94	5,5 %
F.I.C.D.N**				
	337 914	0,00119	402,12	19,6 %
total hors TVA en euros			12 687,95	
TVA à 5,5 %			0,09	
TVA à 19,6 %			2 480,08	
total TVA			2 480,17	
total TTC à payer en euros			15 168,12	

*C.F.A : contribution tarifaire d'acheminement.

**F.I.C.D.N : taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel



97551012



80211077630 12005 100040000 00000 01
174 12005/12/05 4000000000 7010000 01

COMPTABILISE

SOCERAM
44 ALLEES LEON GAMBETTA
BP 228
92110 CLICHY

■ votre site

CHAUFFERIE CHENOVE
V RUF LEON GAMBETTA
21300 CHENOVE

facture n° 520000246502 du 20 juillet 2012

montant TTC

prélevé le :

11 619,68 €

11 septembre 2012

Référence contrat : A6FD081671

Cette facture est établie sur la relevé de vos consommations.

■ votre référence client

Référence compte : 150 400 012 243

■ abonnement		79,32 €
■ fourniture de gaz	262 876 kWh	9 191,42 €
■ Services et autres prestations		95,04 €
■ frais financiers		41,68 €
total hors toutes taxes		9 408,26 €

■ votre conseiller Energies France

Du lundi au vendredi : 8h30 - 19h00
Delphine MONCANIS
tel. 0228033952
fax. 0811 01 7005
myaccount.chauffage@gdf-suez.com
061 54117
15A 25703
SVEZS 1111 C CONEX V

total hors TVA		9 733,04 €
----------------	--	-------------------

TVA*		51,84 €
T.T.C.G.N†	262 876 kWh	119,82 €
total hors TVA		9 733,04 €
VVA à 6,6% calculée sur 91,28 €		5,03 €
VVA à 12,0% calculée sur 9 408,00 €		1 129,02 €
Montant exonéré de TVA : 41,68 €		0,00 €
Total TVA (TVA payée sur les adhésifs)		1 184,05 €

total TTC à payer 11 619,68 €

*TVA : contribution au frais d'acheminement.
†T.T.C.G.N : taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel

1586

Facture trop payée
Annuler reçu -> A payer
le 4/12/12 114

Dépannage 24h/24
0800 47 33 10
prix d'un appel local

■ avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. En cas de modification de références de ce compte, merci de le signaler à votre point contact.

Facture n° 520000246502 du 20/07/12	montant TTC	prélevé le
SOCERAM	11 619,68 euros	11/09/2012
Réf. de votre compte : 150 400 012 243		Montant de prélèvement

Titulaire du compte	Références du compte	code banque	code gicral	numéro de compte
SOCERAM	banque la banque BNP PARIBAS - AU ENGHEN LES BAINS	30004	02016	0002913971 20

■ votre site

CHAUFFERIE CHENOVE
9 RUE LEON GAMBETTA
21300 CHENOVE

Référence contrat : AOF0081671

■ votre référence client

Référence compte : 150 400 012 243

■ votre conseiller Energies France

Du lundi au vendredi : 0h00 - 10h00
Delphine **MONCANIN**
tel. 0220033552
fax. 0311 01 7005
espaces-merchepublic@ydf.suez.com
GDF SUEZ
15A 26903
69783111 LE CEDEX 9

■ votre contrat

5000RAM
46 ALLÉE LEON GAMBETTA
BP 228
22170 CHENOY

détail de vos consommations

	Quantité en kWh	Prix unitaire en euros	Montant HTVA en euros	Taux de TVA
abonnement				
Abonnement			77,37	5,5 %
fourniture de gaz				
TARIF B2S				
Cons. dia de 1ère tranche	195 037	0,03473	6 773,66	19,6 %
Cons. Ala de 1ère tranche	67 839	0,03866	2 617,70	19,6 %
Services et autres prestations				
Location de compteur			41,87	19,6 %
Location de convertisseur			53,97	19,6 %
Espace client			Gratuit	
fraix financiers				
Intérêts pour paiement différé			41,68	
total hors toutes taxes en euros			9 408,26	
C.T.A.*			11,96	5,5 %
T.I.C.O.N.**	262 876	0,00119	312,82	19,6 %
total hors TVA en euros			9 733,04	
TVA à 5,5 %			5,32	
TVA à 19,6 %			1 881,62	
Total TVA			1 886,94	
total TTC à payer en euros			11 619,98	

* C.T.A. - Contribution tarifaire d'acheminement.

** T.I.C.O.N. - Taxe unitaire sur les consommations de gaz naturel.



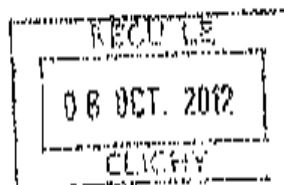
CHENOUVE SAISON 12/13

S2S CONS GAZ	Vyn PCS	Vsyn exon	CTA	Prix unitaire	Cons+Prime fixe	PJ - Aox	TICGN	Prix VVW GAZ	TOTAL HT	Frais Financier	Total HT + FF+TICGN
juil-12	0,00		2273,63		22282,65	0,00	0,00	0,00	24556,48	13,61	24670,09
août-12	0,00		2403,51		23116,65	0,00	0,00	0,00	25520,16	12,41	25532,56
sept-12	45,61		2530,39		23609,62	0,00	27,68	0,00	28230,69	13,59	28244,28
oct-12	107,63		2204,42		22955,92	0,00	65,32	0,00	25225,66	12,08	25237,74
nov-12	17135,22		2202,42	37,99	551152,55	39,08	10395,36	39,08	665656,34	343,55	663999,89
dec-12	17854,86		1952,94	37,95	677398,03	39,03	10336,11	39,03	690387,09		690387,09
janv-13	17867,55		1952,94	36,47	688218,62	39,56	10356,20	39,56	71027,96		71027,96
févr-13	7722,37		2756,13	39,87	307887,61	40,35	4686,52	40,35	315330,23		315330,23
mars-13			2354,52		19965,81				21340,33		21340,33
avr-13			2354,52		19965,81				21340,33		21340,33
mai-13	1,01		2554,52		20850,33		0,61		23205,43		23205,43
juin-13			2852,36		19639,91				22752,19		22752,19
LOCATION					2972,16				2972,16		2972,16
TOTAL	60754,35	0,30	28137,29	41,16	2520575,65	41,62	96871,81	41,62	2565645,05	395,23	2565049,277
Prix moyen			0,46	41,16		41,62	0,61	41,62	42,23		



9756003

BA 26/05



COMPTES

A: SOCCRAM 44/46 ALLEE LEON GAMBETTA 92112 CLICHY CEDEX

SOCCRAM 44/46 ALLEE LEON GAMBETTA 92112 CLICHY CEDEX

Facture de livraison n° 90220711 du 4 octobre 2012

Contrat de livraison L090001110 - PCE n°G1094701 39 RUE LEON GAMBETTA 21300 CHENOVE

Si vous sentez une odeur de gaz suspecte, appelez sans tarder le numéro d'urgence Sécurité Gaz accessible 24h/24 au 0 800 47 33 33 (gratuit depuis un téléphone fixe).

TVA (voir site GrDF.fr)

Montant susceptible de voir augmenté en cas de paiement anticipé

En cas de retard de votre règlement, les pénalités sont calculées conformément à l'article L133-1 du Code de Commerce

Pour les versements bancaires, merci de préciser le nom de l'interlocuteur de la filiale du vendeur

Le tarif est compris de 10000 € à 15 %

Total facturé (Hors toutes Taxes) 2 072,10

TVA taux 19,60 % 412,64

Total T.T.C de la facture (voir détail au verso) 2 484,70

Votre Agence Régionale Sud Est 66 rue de la Villette 69425 Lyon Cedex 03 Téléphone : +33 4 72 34 02 88 Télécopie : +33 4 72 34 02 40 m-@p-ocent@grdf.com

A régler avant le : 19 octobre 2012

Références bancaires de GrDF :

BRED BANQUE POPULAIRE - Carte IBAN : FR7610107002180002300511371 Carte Banque : 10107 Code Guichet : 00230 Compte : 00023005113 Clé : 71

Ar reladit

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT PAR CHEQUE (2301 - 3501)

Montant en euros 2 484,70

Facture n° 90220711 du 4 octobre 2012 N° client : 1011860051 - 200000071020

A retourner avec votre chèque libellé à l'ordre de GrDF à l'adresse indiquée ci-dessous

A régler avant le 19 octobre 2012

SOCCRAM 44/46 ALLEE LEON GAMBETTA 92112 CLICHY CEDEX

GrDF Sud Ouest Agence Relation Recouvrement 16 rue de Sébastopol BP 18510 31685 TOULOUSE CEDEX 06

Nu rien inscrire sous ce trait - Ne pas glisser

230100000002

000000000000 012000000007009032007110001961800 35470

GrDF est une entreprise à but non lucratif. Les tarifs de distribution de gaz sont fixés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et sont soumis à l'approbation de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

				Montant reporté :	19.899,81
CTA Juin 2013				(2)	2.852,38
Pq:	34.228,58				
Répartition Nombre d'échéances :	34.228,58 *	1 /	12 *	2.852,38	
TAXE BIOMETHANE				(3)	0,00
	0,0015 *	0,0000 MWh PCS =		0,00	
TICGN période du 31/05/2013 au 30/06/2013				(4)	0,00
Pq:	0,5100				
	0,6069 *	0,0000 MWh PCS =		0,00	

Montant H.T.	22.792,10
Montant TVA	1.251,37
Montant TTC	24.000,56
Net à payer	24.003,56

Euros

				Montant reporté :	
CTA Mai 2013				(2)	20.860,30
					2.354,52
Pa:	28.254,24				
Répartition	Nombre d'échéances :	28.254,24 *	1 / 12	2.354,52	
TAXE BIOMETHANE				(1)	0,00
	0,0016 *	1,0110 MWh PCS =		0,00	
TICGN période du 30/04/2013 au 31/06/2013				(1)	0,61
Pa:	0,5100				
	0,0009 *	1,0110 MWh PCS =		0,61	

Montant H. I.	23.205,43
Montant TVA	- 1.281,53
Montant TTC	24.486,96
Net à payer	24.486,96

Euros



SICAR

Société d'importation de carburants et dérivés

Via les cartes de paiement ou par chèque - Siège Social - Immeuble Wilson II - 70, 80 Av. du Général de Gaulle - CS 80027 - 92031 Paris La Défense Cedex - France - RCS NANTERRE 029805121VA - 4037 70200114 - Code Informatique National : 1334

Centre GAZ
Immeuble Wilson II
70, 80 Av. du Général de Gaulle
CS 80027
92031 Paris La Défense Cedex
FRANCE

Contact : Antoine TERRIN - antoine.terrin@sicar.fr

SOCGRAM
44, 745 ALLEES LEON GAMBETTA
92110 CLICHY
France

N° TVA Intracomm. : FR2559259744

Comptabilité : 12013

FACTURE N° 201306MC30154 du 28/05/2013

Client : 0776439 Contrat : 6255008 Affaire : 6255008

CONTRAT N° 2012023 INSTALLATION CLIENT N° 6100429000
PERIODE CONTRACTUELLE DU 01/10/2012 AU 01/10/2013
N° PCE : G1094701 - CAR 76 256 MWh
N° PANNAGE GAZ 0800 47 33 33
Date d'effet : 01/10/2012

OFFRE DEREGULEE DE FOURNITURE DE GAZ

Chaufferie ZIP de Chenove (Socgram)
39, Rue Léon Gambetta
21300 CHENOVE
France

CONSOMMATION période du 31/03/2013 au 30/04/2013

Po: 1,000
35,282 * 0,0000 MWh PCS - 0,00

PERME VARIABLE DISTRIBUTION période du 31/03/2013 au 30/04/2013

Po: 1,00
0,71 * 0,0000 MWh PCS - 0,00

ABONNEMENT Avril 2013

Po: 227,829,72
répartition Nombre d'échéances : 227,829,72 * 1 / 12 = 18,985,81

TSS période du 31/03/2013 au 30/04/2013

Po: 1,000
0,100 * 0,0000 MWh PCS - 0,00

COMPTABILISE 25/5/13

Montant à reporter : 18.985,81

copie à joindre à votre règlement
Échéance : 12/07/2013 Client : 0776439
Facture : 201306MC30154
Montant : 22.514,05 Eur

Adressez votre règlement à :

SICAR
ESP ENCAISSEMENT CLIENT
257, AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
TSA 12 222
92720 NANTERRE
FRANCE

	Taux en TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant H.T.
(2) 5,5% Débit		21.340,33	1.173,72	21.340,33
(1) 10,0% Débit		0,00	0,00	0,00
				22.514,05
				Net à payer
				22.514,05

Règlement à échéance au 12/07/2013

Sans encaissement
Don : CNP PARIBAS (CFI NORD ENTREPRISES) RIB : 00004-02036-00029150874-20

Euros



SICAR

Société d'importation de carburants et dérivés

SA au capital de 990 000,00 € - Siège Social: Immeuble Wilson II - 70, 80 Av. du Général de Gaulle - CS 80027 - 92031 Paris La Défense Cedex - France - RCS NANTERRE 3706020173 TVA: FR07 7030700173 - SIREN: 3706020173

Centre GAZ
Immeuble Wilson II
70, 80 Av. du Général de Gaulle
CS 80027
92031 Paris La Défense Cedex
FRANCE
Contact : Anne TARRIN - anne.tarrin@sicar.fr

SOCRAM
44, 746 ALLEES LEON GAMBETTA
92110 CLICHY
France

TVA Intracomm: FR07007065720

Codetélécom: F0000

FACTURE N° 201304MC30115 du 22/04/2013

Client : 0776439 Contrat : 8255008 Affaire : 8258008

CONTRAT N° 2012023 INSTALLATION CLIENT N° 0100429000
PERIODE CONTRACTUELLE DU 01/10/2012 AU 01/10/2013
N° PCE : G1094701 - CAR 76 256 MWh
N° DEPANNAGE GAZ 0800 47 33 33
Date d'effet : 01/10/2012

OFFRE DEREGULEE DE FOURNITURE DE GAZ

Chaufferie ZUP de Chenove (Socram)
39, Rue Léon Gambetta
21300 CHENOVE
France

CONSOMMATION période du 28/02/2013 au 31/03/2013

Po: 1,000
36,001 * 0,000 MWh PCS = 0,00

FERME VARIABLE DISTRIBUTION période du 28/02/2013 au 31/03/2013

Po: 1,00
0,71 * 0,000 MWh PCS = 0,00

ABONNEMENT Mars 2013

Po: 227.829,72

Répartition Nombre d'échéances :

227.829,72 * 1 / 12 =

18.985,81

TSS période du 28/02/2013 au 31/03/2013

Po: 1,000
0,100 * 0,000 MWh PCS = 0,00

COMPTABILISE

At 20/4/13

Montant à reporter : 18.985,81

Taux en TVA		Montant H.T.	Montant TVA	Montant H.T.	Montant TVA	Montant TTC
(2) 5,5% Débit		21.340,33	1.733,72	21.340,33	1.733,72	22.514,06
(1) 10,5% Débit		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				Net à payer	22.514,06	

copie à joindre à votre règlement
Echéance : 06/06/2013 Client : 0776439
Facture : Copie à joindre à votre règlement
Montant : 22.514,06 €

Adressez votre règlement à :
SICAR
CSP ENCAISSEMENT CLIENT
237, AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
13A 12 222
92720 NANTERRE
FRANCE

Règlement à échéance au 06/06/2013

Sur votre compte
Banque: UNIPARIBAS ICI NORO LNT REPRISES AIB: 30001-07098-00020135074 20

€uros

				Montant reporté :	18.985,81
				(2)	2.354,52
CTA Mars 2013					
Pd:	28.264,24				
Répartition Nombre d'échéances :	20.254,24 *	(/	12 =	2.354,52	
TAXE BIOMETHANE					(3)
					0,00
	0,0015 *	0,0000 MWh PCB =		0,00	
TICGN	période du 28/02/2013 au 31/03/2013			(4)	0,00
Pd:	0,5100				
	0,0060 *	0,0000 MWh PCB =		0,00	

Montant H.T.	21.340,33
Montant TVA	1.173,72
Montant TTC	22.514,05
Net à payer	22.514,05

€uros



SICAR

Société d'importation de carburants et dérivés

55 au capital de 100 000,00 € - Siège Social : Immeuble Wilson II - 70, 80 Av. du Général de Gaulle - CS 90127 - 92031 Paris La Défense Cedex - France - RCS : NANTHRE 01 389 05174 TVA : FR 20 21173 - Code Interne de Répartition : 10700

Centre GAZ
Immeuble Wilson II
70, 80 Av. du Général de Gaulle
CS 90027
92031 Paris La Défense Cedex
FRANCE
Contact : Antoine TEFERIN - antoine.teferin@sicar.fr

SOCGRAM
44, 146 ALLEES (FON GAMBETTA
92110 CLICHY
France

TVA intracommunautaire : FR 20 552095713

Code Interne : 07000

FACTURE N° 201303MC30213 du 28/03/2013

Client : 0776439

Contrat : 6255008

Affaire : 0265008

CONTRAT N° 2012023 INSTALLATION CLIENT N° 6100428000
PERIODE CONTRACTUELLE DU 01/10/2012 AU 01/10/2013
N° PCE : G1094701 - CAR 76 256 MWh
N° DEPANNAGE GAZ 0600 47 33 33
Date d'effet : 01/10/2012

OFFRE DEREGULEE DE FOURNITURE DE GAZ

Chauferrie ZUP de Chenove (Socgram)
39, Rue Léon Gambetta
21300 CHENOVE
France

CONSOMMATION période du 31/01/2013 au 28/02/2013

(1) 282.635,34

Po: 1,000
36,801 * 7.722,0680 MWh PCS * 282.635,34

(1) 5.482,67

TERME VARIABLE DISTRIBUTION période du 31/01/2013 au 28/02/2013

Po: 1,00
0,71 * 7.722,0680 MWh PCS * 5.482,67

(1) 18.985,81

ABONNEMENT Février 2013

Pu: 227.829,72
Répartition Nombre d'échéances : 227.829,72 * 1 / 12 * 18.985,81

(1) 172,21

TSS période du 31/01/2013 au 28/02/2013

Po: 1,000
0,100 * 7.722,0680 MWh PCS * 772,21

COMPTABILISE

At 20/03/13

Montant à reporter : 307.876,03

copie à joindre à votre règlement
Echéance : 12/05/2013 Client : 0776439
Facture : Copie de la facture à votre règlement
Montant : 374.089,35 €
Adressez votre règlement à :

Taux en TVA
(*) 3,00% DEDU
(*) 11,00% DEDU

Montant HT
31 741,91
273.880,22

Montant TVA
1.103,81
67.643,31

Montant H.T. 315.330,23
Montant TVA 68.739,12
Montant TTC 374.089,35

Net à payer 374.089,35

Euros

SICAR
CSP ENCAISSEMENT CLIENT COFELY
257, AVENUE GEORGES CLEMENGLAU
TSA 12 222
92720 NANTHRE
FRANCE

Règlement à échéance au 12/05/2013

Pour accomplir
Don. BNP PARIBAS IDF N°01 ENTREPRISES RIB: 30004 02030 09020135874 30

				Montant reporté :	307.876,03
CTA Février 2013				(2)	2.756,10
Pu:	33,073,70				
Répartition Nombre d'échéances :	33,073,20 *	1 /	12 *	2.756,10	
TAXE BIOMETHANE				(1)	11,58
	0,0015 *	7.722,0660 MWh PCS *		11,58	
TICGN période du 31/01/2013 au 28/02/2013				(1)	4.686,52
Po:	0,5100				
	0,5099 *	7.722,0660 MWh PCS *		4.686,52	
				Montant H. T.	315.330,23
				Montant TVA	68.739,12
				Montant TTC	374.069,35
				Net à payer	374.069,35

Euros



SICAR

Société d'importation de carburants et dérivés

SA au capital de 999.000,00 € - Siège Social : 44, Allée Léon Gambetta - 92110 CLICHY - FRANCE - RCS - NANTERRE, 4 / 98026123 TVA: FR23 785628173 - Opticien agréé Ministère : 0231

Centre GAZ
44, -46 ALLEES LEON GAMBETTA
92112 CLICHY
France
Tél: 01 47 56 23 16 - Fax: 01 47 56 22 12

SOCGRAM
44, /46 ALLEES LEON GAMBETTA
92110 CLICHY
France

Contact : Antoine LERIN - antoine.lerin@publi.fr

NVA Intracom : FR23785628173

Cote Insee : C3335

FACTURE N° 201302MC30090 du 28/02/2013

Client : 0776430

Contrat : 6255008

Affaire : 6255008

CONTRAT N° 2012023 INSTALLATION CLIENT N° 6100428000
PERIODE CONTRACTUELLE DU 01/10/2012 AU 01/10/2013
N° PCE : G1094701 - CAR 76 256 MWh
N° DEPANNAGE GAZ 0800 47 33 33
Date d'effet : 01/10/2012

OFFRE DEREGULEE DE FOURNITURE DE GAZ

Chaufferie ZUP de Chenoise (Socgram)
31, Rue Léon Gambetta
21300 CHENOISE
France

CONSOMMATION période du 31/12/2012 au 31/01/2013

(1) 654.716,93

Pa: 1,000
36,601 * 17.887,9520 MWh PCS = 654.716,93

TERME VARIABLE DISTRIBUTION période du 31/12/2012 au 31/01/2013

(1) 12.700,45

Pa: 1,00
0,71 * 17.887,9520 MWh PCS = 12.700,45

ABONNEMENT Janvier 2013

(2) 18.985,81

Pa: 227.829,72
Répartition Nombre d'échéances : 227.829,72 * 1 / 12 = 18.985,81

(1) 1.788,80

TSS période du 31/12/2012 au 31/01/2013

Pa: 1,000
0,100 * 17.887,9520 MWh PCS = 1.788,80

Article 19 de la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 relative à l'égalité territoriale

Montant à reporter : 888.191,99

copie à joindre à votre règlement
Echéance : 14/04/2013 à votre domicile 0776430
Facture : 201302MC30090
Montant : 836.477,08 Eur

Taux en TVA

Montant HT

Montant TVA

Montant H.T.

Montant TVA

Montant TTC

Net à payer

701.027,96

134.449,12

836.477,08

836.477,08

Euros

SICAR
CSP ENCAISSEMENT CLIENT DOPELY
297, AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
TSA 12 222
91270 NANTERRE
FRANCE

Règlement à échéance au 14/04/2013

Sans escompte
Compte PARIBAS IDF NORD ENTREPRISES (RIB: 3000401203100029135074-70)

60

CTA Janvier 2013				Montant reporté :	688.191,00
					1.952,04
Po:	23.435,28				
Répartition	Nombre d'échéances :	23.435,28 *	1 / 12 =	1.952,04	
TAXE BIOMETHANE					26,83
	0,0015 *	17.887,9520 MWh PCS =			26,83
TIGON période du 31/12/2012 au 31/01/2013					10.866,20
Po:	0,8100				
	0,6009 *	17.887,9520 MWh PCS =			10.866,20

Montant H.T.	701.027,06
Montant TVA	134.449,12
Montant TTC	835.477,08
Net à payer	835.477,08

Euros

64



SICAR

Société d'importation de carburants et dérivés

Capital de 200.000.000 € - Siège Social : 44, -46 Allées Léon Gambetta - 92110 CLICHY - FRANCE - RCS NANTERRE 317892917A - TVA Intracommunautaire : FR12 310241213 - Code Interne de Facture : 03334

Centre GAZ
44, -46 ALLEES LEON GAMBETTA
92112 CLICHY
France
Tél: 01 47 56 23 16 - Fax: 01 47 56 22 12

SOCORAM
44, 748 ALLEES LEON GAMBETTA
92110 CLICHY
France

Contact : Antoine LUCRIN - antoine.lucrin@sicar.fr

TVA Intracommunautaire : FR12310241213

Code Interne : 03334

FACTURE N° 201301MC30002 du 31/01/2013

Client : 0776439 Contrat : 6255008 Affaire : 6255008

CONTRAT N° 2012023 INSTALLATION CLIENT N° 6100429000
PERIODE CONTRACTUELLE DU 01/10/2012 AU 01/10/2013
N° PCF : 01094701 - CAR 78 256 MWh
N° DEPANNAGE GAZ 0800 47 33 33
Date d'effet : 01/10/2012

ACOMPTÉ

Chaufferie ZUP de Chenove (Socoram)
59, Rue Léon Gambetta
21300 CHENOVE
France

CONSOMMATION période du 01/12/2012 au 31/12/2012

(1) 645.131,80

Po: 1,000
30,132 * 17.854,8600 MWh PCS = 645.131,80

TERME VARIABLE DISTRIBUTION période du 01/12/2012 au 31/12/2012

(1) 12.676,95

Po: 1,00
0,71 * 17.854,8600 MWh PCS = 12.676,95

ABONNEMENT Décembre 2012

(2) 18.985,81

Po: 227.829,72
Répartition Nombre d'échéances : 227.829,72 * 1 / 12 = 18.985,81

TSS période du 01/12/2012 au 31/12/2012

(1) 803,47

Po: 1,000
0,045 * 17.854,8600 MWh PCS = 803,47

AT 31/01/13

Précisions sur TVA de 1,8 euros additionnelles au montant de la facture

Montant à reporter : 677.598,03

copie à joindre à votre règlement
Echéance : 17/03/2013 à 12h00
Facture : 201301MC30002
Montant : 822.750,58 €
Adressez votre règlement à :

Taux en TVA
(2) 0,0% Debit
(1) 19,0% DAB

Montant HT : 822.750,58
Montant TVA : 0,00 €

Montant H.T. : 822.750,58
Montant TVA : 0,00 €
Montant TTC : 822.750,58

Net à payer : 822.750,58
en Euros

SICAR
CSP ENCAISSEMENT CLIENT COPELY
257, AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
TSA 12 222
92120 NANTERRE
FRANCE

Règlement à échéance au 17/03/2013

Sans acompte
Com. BNP PARIBAS IDF NORO ENTREPRISES RIO 30004-32030-00024135874-20

68

OTA Décembre 2012				Montant reporté :	677.598,03
				(3)	1.952,04
Pc: 23.436,28					
Répartition Nombre d'échéances :	23.435,28 *	1 /	12 =	1.952,04	
TICGN période du 01/12/2012 au 31/12/2012				(1)	10.836,11
Pc: 0,5100					
0,0009 *	17.854,0800 MWh PCS =				10.836,11

Montant H.T.	600.387,04
Montant 1VA	132.363,50
Montant TTC	822.750,58
Nat à payer	822.750,68

Euros
63

SICAR

44 4d Allées Léon Gambetta
92112 CLICHY Cedex
Votre interlocuteur
Anahie YERRIN

Téléphone : 01 47 50 23 16 Fax : 01 47 50 22 12
angolno.jerin@sicar.fr

FACTURE

N° F201212004
Du 06/12/2012

Adresse de facturation

BOCCRAM
44-4d Allées Léon Gambetta
92112 CLICHY Cedex

N° URGENCE GAZ 0 800 47 33 33

LIEU DE CONSOMMATION :	BOCCRAM 39 rue Léon Gambetta 21300 CHENOUIL PCC : G1094701
-------------------------------	--

N° Contrat	2012023
N° Chantier	1580

Période de facturation	nov-12
-------------------------------	--------

Quantité sur la période	17 135,217 MWh
--------------------------------	----------------

GAZ			TOTAL
Conso (MWh)	Prix unitaire (€/MWh)		
17 135,217	30,842		531 265,08 €

Complément de prix pour paiement différé			TOTAL
Taux d'intérêt	0,5288%		
Durée du différé	30 jours		343,55 €

Partie fixe		TOTAL
Prime fixe mensuelle		10 905,81 €

Taxes et contributions			
	Quantité assujétie (MWh)	Prix unitaire (€/MWh)	TOTAL
TICGN	8 738,961	1,19	10 399,30 €
TSS	17 135,217	0,045	771,08 €
CIA			2 204,42 €

At 12/12

Taux TVA	Base TVA	Montant
19,00%	842 468,10 €	125 823,30 €
5,50%	21 190,23 €	1 165,46 €

TOTAL HT	813 990,88 €
TOTAL TVA	127 088,82 €
TOTAL TTC	791 088,70 €

Les montants soumis à la TVA à 5,5% apparaîtront en italique

Conditions de paiement
Virement le 25/01/12

44-46 Allées Léon Gambetta
92112 CLICHY CEDEX

Votre Interlocuteur
Antoine FERRIN

Téléphone : 01 47 50 23 10 Fax : 01 47 50 22 12
antoine.ferrin@sicar.fr

N° F201212171
Du 30/11/2012

Adresse de facturation

SOCGRAM
44-46 Allées Léon Gambetta
92112 CLICHY Cedex

N° URCEANCE GAZ : 0 800 47 33 33

LIEU DE CONSOMMATION :	SOCGRAM 39 rue Léon Gambetta 21300 CHENOVE PCE : G1094701
-------------------------------	---

N° Contrat	2012023
N° Chantier	1580

Période de facturation	oct-12
------------------------	--------

Quantité sur la période	107,629 MWh
-------------------------	-------------

GAZ	Consos (MWh)	Prix unitaire (€/MWh)	TOTAL
	107,629	30,842	3 905,27 €
Complément de prix pour paiement différé			
	Taux d'intérêt	0,5408%	TOTAL
	(Durée du différé)	30 jours	12,08 €
Partie fixe			
	Primo fixe mensuelle		TOTAL
			18 005,01 €
Taxes et contributions			
	Quantité assujétie (MWh)	Prix unitaire (€/MWh)	TOTAL
TICGN	54,891	1,19	65,32 €
ISS	107,629	0,045	4,84 €
CTA			2 204,42 €

AC 31/12/12

Taux TVA	Base TVA	Montant
19,60%	4 035,43 €	790,94 €
5,50%	21 190,23 €	1 165,40 €

TOTAL HT	26 207,74 €
TOTAL TVA	1 956,40 €
TOTAL TTC	27 194,14 €

Les montants soumis à la TVA à 5,5% apparaissent en italique

Conditions de paiement
Virement le 26/12/12

SICAR

44-46 Allée Léon Gambetta

92112 CLICHY CEDEX

Votre interlocuteur

Antoine TERRIN

Téléphone : 01 47 56 23 10 Fax : 01 47 56 22 12

antoine.terrin@sicar.fr

FACTURE

N° F201210093

Du 12/10/2012

Adresse de facturation

SOCGRAM

44-46 Allée Léon Gambetta
92112 CLICHY Cedex

N° URGENCES GAZ : 0 800 47 33 33

LIEU DE CONSOMMATION :	SOCGRAM
	39 rue Léon Gambetta
	21300 CHENOVE
PCE :	R10R4701

N° Contrat	2009023
N° Chantier	1500

Période de facturation	sapt-12
-------------------------------	---------

Quantité sur la période	45,014 (MWh)
--------------------------------	--------------

GAZ			TOTAL
Consom (MWh)	Prix unitaire (€/MWh)		
45,014	39,837		1 817,12 €
Complément de prix pour paiement différé			
Taux d'intérêt	0,5503%		TOTAL
Durée du différé	30 jours		13,59 €
Partie fixe			
<i>Prima fixe mensuelle</i>			TOTAL
			23 850,45 €
Taxes et contributions			
	Quantité soumise (MWh)	Prix unitaire (€/MWh)	TOTAL
TICGN	23,203	1,19	27,89 €
TSS	45,014	0,045	2,05 €
OTA			2 533,39 €

At 15/11/12

Taux TVA	Base TVA	Montant
10,80%	1 648,85 €	381,88 €
5,50%	28 303,84 €	1 451,11 €

TOTAL HT	28 244,28 €
TOTAL TVA	1 813,09 €
TOTAL TTC	30 057,37 €

Les montants soumis à la TVA à 10,80% apparaissent en italique

Conditions de paiement
Virement le 25/11/12

SICAR

44 48 Allées Léon Gambetta
92112 CLICHY CEDEX
Votre interlocuteur
Antoine TERRIN

Téléphone : 01 47 86 23 10 Fax : 01 47 86 23 12
antoine.terrin@sicar.fr

FACTURE

N° F201209150
Du 17/09/2012

Adresse de facturation

SOCGRAM
44-48 Allées Léon Gambetta
92112 CLICHY Cedex

N° URGENGE GAZ 0 800 47 33 33

LIEU DE CONSOMMATION :	SOCGRAM 39 rue Léon Gambetta 92100 CHENOVE PCI : G1094701
-------------------------------	---

N° Contrat	2009023
N° Chantier	1586

Période de facturation	09/01-12
-------------------------------	----------

Quantité sur la période	0,000 MWh
--------------------------------	-----------

GAZ			TOTAL
Conso (MWh)	Prix unitaire (€/MWh)		
0,000	38,357		0,00 €
Complément du prix pour paiement différé			TOTAL
Taux d'intérêt	0,5004%		12,40 €
Durée du différé	30 jours		
Partie fixe			TOTAL
Prime fixe mensuelle			23 116,65 €
Taxes et contributions			
	Quantité assujétie (MWh)	Prix unitaire (€/MWh)	TOTAL
TICGN	0,000	1,19	0,00 €
TSS	0,000	0,048	0,00 €
GTA			2 403,51 €

47 17/09/12

Taux TVA	Base TVA	Montant
19,00%	0,00 €	0,00 €
5,50%	25 520,10 €	1 403,81 €

TOTAL HT	25 520,10 €
TOTAL TVA	1 403,81 €
TOTAL TTC	26 923,91 €

Les montants soumis à la TVA à 5,5% apparaissent en italique

Conditions de paiement
Virement le 25/10/12

SICAR

44-46 Allées Léon Gambetta
 92112 CLICHY-CLAY
 Votre interlocuteur
 Antoine FERHIN

Téléphone : 01 47 09 23 18 Fax : 01 47 50 22 12
 antoine.ferhin@sicar.fr

FACTURE

N° F201208004
 Du 09/09/2012

Adresse de facturation

SOCGRAM
 44-46 Allées Léon Gambetta
 92112 CLICHY-CLAY

N° UTILISATEUR GAZ : F300 47 31 03

LIEU DE CONSOMMATION : **SOCGRAM**
 39 rue Léon Gambetta
 21300 CHENOVY
 PUE : G(19)4/01

N° Contrat 2000023
 N° Client 1580

Période de facturation
 jul-12

Quantité sur la période
 0,000 MWh

GAZ			TOTAL
Consom (MWh)	Prix unitaire (€/MWh)		
0,000	38,357		0,00 €
Complément de prix pour paiement différé			
Taux d'intérêt	0,8084%		TOTAL
Durée du différé	30 jours		13,61 €
Partie fixe			TOTAL
Prime fixe mensuelle			22 382,65 €
Taxes et contributions			
	Quantité assujétie (MWh)	Prix unitaire (€/MWh)	TOTAL
TICGN	0,000	1,19	0,00 €
TSS	0,000	0,045	0,00 €
GIA			2 273,63 €

AC 24/09/12

Taux TVA	Base TVA	Montant
19,60%	0,00 €	0,00 €
5,50%	24 658,48 €	1 358,11 €

TOTAL HT	24 670,09 €
TOTAL TVA	1 358,11 €
TOTAL TTC	26 028,20 €

(Les montants inscrits à la TVA à 5,5% apparaissent en italique)

Conditions de paiement
 Virement le 25/09/12

Factures électriques	Mise	MONTANT HT	location entre réact.	TOTAL
juil-12			-350.42	-350.42
août-12			-104.41	-104.41
sept-12	10.816	832.07	-104.41	727.66
oct-12	2.526	194.33	-104.41	89.92
nov-12	5011.126	702621.00	-104.41	702716.59
déc-12	5216.059	720346.87	-104.41	720242.46
janv-13	5230.35	717226.01	-104.41	717121.60
févr-13	2262.95	333440.37	-164.88	333275.49
mars-13			0.00	0.00
avr-13			0.00	0.00
mai-13			-254.06	-254.06
juin-13			0.00	0.00
juin-13		110165.78		110165.78
Régul plafonnement	17753.83	2585031.43	-395.82	2583635.61
TOTAL				
Prix moyen	145.53			

MWh Thermique	
juil-12	
août-12	
sept-12	
oct-12	
nov-12	6336
déc-12	5985
janv-13	8721
févr-13	5775
mars-13	
avr-13	
mai-13	
juin-13	
TOTAL	26817.00



SOGCRAM

L'énergie au service de solutions durables

SA au capital de 12.110.000,00 € - Siège Social : Immeuble Wilson II - 70, 80 Av. du Général de Gaulle - CS 80027 - 92031 Paris La Défense Cedex - France - RCS : NANTERRE 634026433 TVA INTR 65905733 - Code Intra de l'énergie : E3100

GRANDE BOURGOGNE
Immeuble Wilson II
70, 80 Av. du Général de Gaulle
CS 80027
92031 Paris La Défense Cedex
FRANCE
Contact : Line NOLL
TEL : 01.40.80.55.73 FAX : 01.40.87.00.34

EDF
DÉP ADMIN OBLIGATION D'ACHAT
AGENCE QA SUD-EST
8 RUE DES CUIRASSIERS BP 33081
69399 LYON CEDEX 03
France

FACTURE N° 201303LU50220 du 31/03/2013

Cliant : 0777083 Contrat : 6100429 Affaire : 6100429

Unité de production n° CO-122 00362.

" TVA due par l'acquéreur, article 283 & 2 quinquies du CGI "

RÉMUNERATION COMPLÉMENTAIRE AU TITRE DU REE 12-13

VOIR ANNEXE CI-JOINTE

CENTRALF DE LA ZUP DE CHENOVE
39 RUE LEON GAMBETTA
21300 CHENOVE
FRANCE

REMUNERATION PROPORTIONNELLE

(1) 110.168,78

DUPLICATA

Modalité de paiement: Pénalités au taux UE en vigueur et 50% (volontairement) (tarif de 40 Euros)

copie à joindre à votre règlement
Echéance: 30/04/2013 Client: 0777083
Facture: 201303LU50220
Montant: 110.168,78 Eur
Adressez votre règlement à :

SOGCRAM
CSP ENCAISSEMENT CLIENT COFFLY
257, AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
TSA 12 222
92120 NANTERRE
FRANCE

Taux en TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant H.T.	110.168,78
11,03%	110.108,78	0,00	Montant TVA	0,00
			Montant TTC	110.108,78
			Net à payer en Lit	110.168,78

Règlement à échéance au 30/04/2013

Sans escompte
Compte BNP PARIBAS IDE NORD ENTREPRISES RIB: 30004-02000-00029135971-20

Euros

70



SOCRAM

L'énergie au service de solutions durables

SA au capital de 12.110.000,00 Eur - Siège Social : 44, -46 Allées Léon Gambetta - 92112 CLICHY - FRANCE - RCS - NANTERRE 0397005733 TVA : EU/0 02095 03 - Centre de service de l'énergie - V.3129

GRANDE BOURGOGNE
44, -46 ALLÉES LEON GAMBETTA
92112 CLICHY CEDEX
France
Tél. :

EDF
DEP ADMIN OBLIGATION D'ACHAT
AGENCE OA SUD-EST
9 RUE DES CUIRASSIERS BP 33081
69399 LYON CEDEX 03
France

Contact : Elise NOEL
Tél : 01.47.50.29.00 - FAX : 01.40.07.00.34

FACTURE N° 201303LU50019 du 08/03/2013

Client : 0777083 Contrat : 6100429 Affaire : 610042

Unité de production n° CO-122 00582.

" TVA due par l'acquéreur, article 283 & 2 quinquies du CGI "

Date d'effet : 15/02/2011

ACOMPTE

CENTRALE DE LA ZUP DE CHENOVE
39, RUE LEON GAMBETTA
21300 CHENOVE
FRANCE

REMUNERATION FIXE période du 01/02/2013 au 28/02/2013

(1) 140.097,0

Po: 700.485,00

Répartition Nombre d'échiances :

700.485,00 * 1 / 5 =

140.097,00

REMUNERATION PROPORTIONNELLE période du 01/02/2013 au 28/02/2013

(1) 193.343,3

Po: 0,08469

0,08409 *

2.282.854,0000 kWh = 193.343,37

Région de paiement : Métropole de France (001) en vigueur 210 points de consommation - règlement 40 Euros

copie à joindre à votre règlement
Echéance : 31/03/2013 Client : 0777083
Facture : 201303LU50019
Montant : 333.440,37 Eur
Adressez votre règlement à :

SOCRAM
CSP ENCAISSEMENT CLIENT COPELY
257, AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
TSA 12 222
92729 NANTERRE
FRANCE

Taux en TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant H. T.
(1) 0%	333.440,37	0,00	333.440,37
			Montant TVA 0,00
			Montant TTC 333.440,37
			Net à payer 333.440,37

Euros

Règlement à échéance au 31/03/2013

Sans escompte
Banque : UNICREDIT PARIS (06 ENTREPRISES) RIB : 30004 02016 00029 13697 1 20

7.1



SOCCRAM

L'énergie au service de solutions durables

SA au capital de 12.110.040,00 Eur - Siège Social : 44 - 46 Allée Léon Gambetta - 92112 CLICHY - FRANCE - REG. NANTERRE - N° RCS 92112 00000 TVA: FR/03 921120000 - Code Insee de l'établissement : 92112

GRANDE BOURGOGNE
44, -46 ALLEES LEON GAMBETTA
92112 CLICHY CEDEX
France
Tél: ..

EDF
DEP ADMIN OBLIGATION D'ACHAT
AGENCE OA SUD-EST
9 RUE DES CUIRASSIERS BP 33081
69389 LYON CEDEX 03
France

Contact : Line ROR
Tél : 01.47.50.23.09 FAX : 01.40.87.00.14

FACTURE N° 201301LU50008 du 09/01/2013

Client : 0777083 Contrat : 8100429 Affaire : 8100429

Unité de production n° CO-122 00562.

" TVA due par l'acquéreur, article 283 & 2 quinquies du CGI "

Date d'effet : 15/12/2012

ACOMPTE

CENTRALE DE LA ZUP DE CHENOVE
38, Rue Léon Gambetta
21300 CHENOVE

REMUNERATION FIXE période du 01/12/2012 au 31/12/2012 ⁽¹⁾ 274.269,50

Po: 1.371.347,50

Répartition Nombre d'échéances : 1.371.347,50 1 / 5 274.269,50

REMUNERATION PROPORTIONNELLE période du 01/12/2012 au 31/12/2012 ⁽¹⁾ 446.077,3

Po: 0,08552
0,08552 * 5.216.059,0000 kWh = 446.077,37

DUPLICATA

Parti de la TVA de l'Etat, dont le montant légal est inscrit au fondement de la date d'échéance

copie à joindre à votre règlement
Echéance : 31/01/2013
Facture : 201301LU50008
Montant : 720.346,87 Euro
Adressez votre règlement à :

Taux de TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant H.T.
(0),00%	720.346,87	0,00	720.346,8
			Montant TVA 0,0
			Montant TTC 720.346,8
			Net à payer 720.346,8

SOCCRAM
CSP ENCAISSEMENT CLIENT C01 ELY
267, AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
92122
92/29 NANTERRE
FRANCE

Règlement à échéance au 31/01/2013

Sans escompte

Euros
73



SOCCRAM

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT - RESEAUX DE CHALEUR - INCINERATION - COGENERATION

votre interlocuteur :
Marta ZMARZLOWSKI
tel : 01 47 58 22 75
fax : 01 47 58 22 06
email : marta.zmarzowski@edf.com.fr

EDF
dép. Administration Obligations d'Achat
agence OA SUD-EST
BP 33081

9, rue des cuirassiers
69 399 LYON Cedex 03

FACTURE

CENTRALE DE LA ZUP DE CHÉNOVE

Unité de production n° : CO-122 00582



MOIS DE LIVRAISON : novembre 2012

N° CLIENT	N° FACTURE	CHANTIER	DATE
3230115	121210002	5833	06/12/2012

DONNÉES CONTRACTUELLES	
Puissance Electrique PG	6800 kW
Fonction de raccordement	HTA
Fourniture	Total

REMUNERATION		
Prime fixe (HT)		
Taux de base de la prime fixe	196,75 € HT / kW / an	
Prime fixe	274 269,50 € HT	
Part proportionnelle (HT)		
	€/kWh	€/kWh
Prix proportionnel	8,052 € HT / kWh	0 € HT / kWh
Energie active fournie	0 011 128 kWh	0 kWh
Rémunération proportionnelle	428 651,80 € HT	0,00 € HT

Observ :

REMUNERATION TOTALE	
PRIME FIXE	274 269,50 € HT
PART PROPORTIONNELLE	428 651,80 € HT
TOTAL EN € HT	702 821,00 € HT

IDENTIFICATION TVA : NI TVA FR 75 552 056 733
TVA due par l'acquéreur, article 283 § 2 quinquies du CGI

conformément à l'article 112 des conditions générales du contrat 97-01.

VALSEUR EN VOTRE REGLEMENT PAR VIREMENT (avec indication du n° de facture) AVANT LE :

31/12/2012

à l'adresse BNP PARIBAS IDF-NORD: JUAN, FR76 3030 4020 3600 0291 3607 120 (LIC n° BNP&R/P/10)

ou par chèque - Intituler au nom de la société concernée à : 44-40, allée Lyon Capiteuse services comptables clients 62112 OUBRY

intituler le chèque : panache calculée sur la base du taux légal majoré de 50 %



SOCIETE DE CHAUFFE DE COMBUSTIBLES, DE REPARATIONS ET D'APPAREILLAGES MECANIQUE
10 RUE CANAL 42400 SAINT-ELEON-CAMBLET - 02120 OUBRY-EN-TOURAINE - CAPITAL 100 000 000 €
TÉLÉPHONE : 01 47 58 22 22 - TÉLÉCOPIER : 01 47 58 22 14 - FAX : 01 47 58 22 06
QUALITE ENVIRONNEMENTAL FR 5004 - FRANCE - SOCIETE PARTICULIERE D'INTERET PUBLIC - SIREN 755520560000000



SOCGRAM

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT - RESEAUX DE CHALEUR - INCINERATION - COGENERATION

voies interdépartementales
Mairie ZIMARZI.CANAKI
tél : 01 47 56 22 76
fax : 01 47 56 22 06
mail: marzi.zimarzidowski@socgram.fr

EDF
dép. Administration Obligations d'Achat
agence OA SUD-EST
BP 13081

9, rue des cuirassiers
69 399 LYON Cedex 03

FACTURE

CENTRALE DE LA ZUP DE CHENOVE

Unité de production n° : CO 122 00562



0012200562

MOIS DE LIVRAISON : septembre 2012

N° CLIENT	N° FACTURE	CHANTIER	DATE
3230116	121010001	5833	04/10/2012

DONNEES CONTRACTUELLES	
Puissance Electrique P35	6800 kW
Tension de raccordement	HTA
Fourniture	Totale

REMUNERATION		
Prime fixe (HT)		
Taux de base de la prime fixe	193,06 € HT / kW / an	
Prime fixe	€ HT	
Part proportionnelle (HT)		
	Livre	€ HT
Prix proportionnel	€ HT / kWh	7,603 € HT / kWh
Energie active fournie	kWh	10 810 kWh
Remunération proportionnelle	0,00 € HT	832,07 € HT

Observations

REMUNERATION TOTALE	
PRIME FIXE	0,00 € HT
PART PROPORTIONNELLE	832,07 € HT
TOTAL EN € HT	832,07 € HT

IDENTIFICATION TVA : NI TVA FR 75 552 056 / 33
TVA due par l'acquiesneur, article 283 § 2 quinquies du CGI

conformément à l'article 11.2 des conditions générales de contrat 07-01,

VALEUR EN VOTRE RELEVÉMENT PAR VIREMENT (avec indication du n° de facture) AVANT LE :

31/10/2012

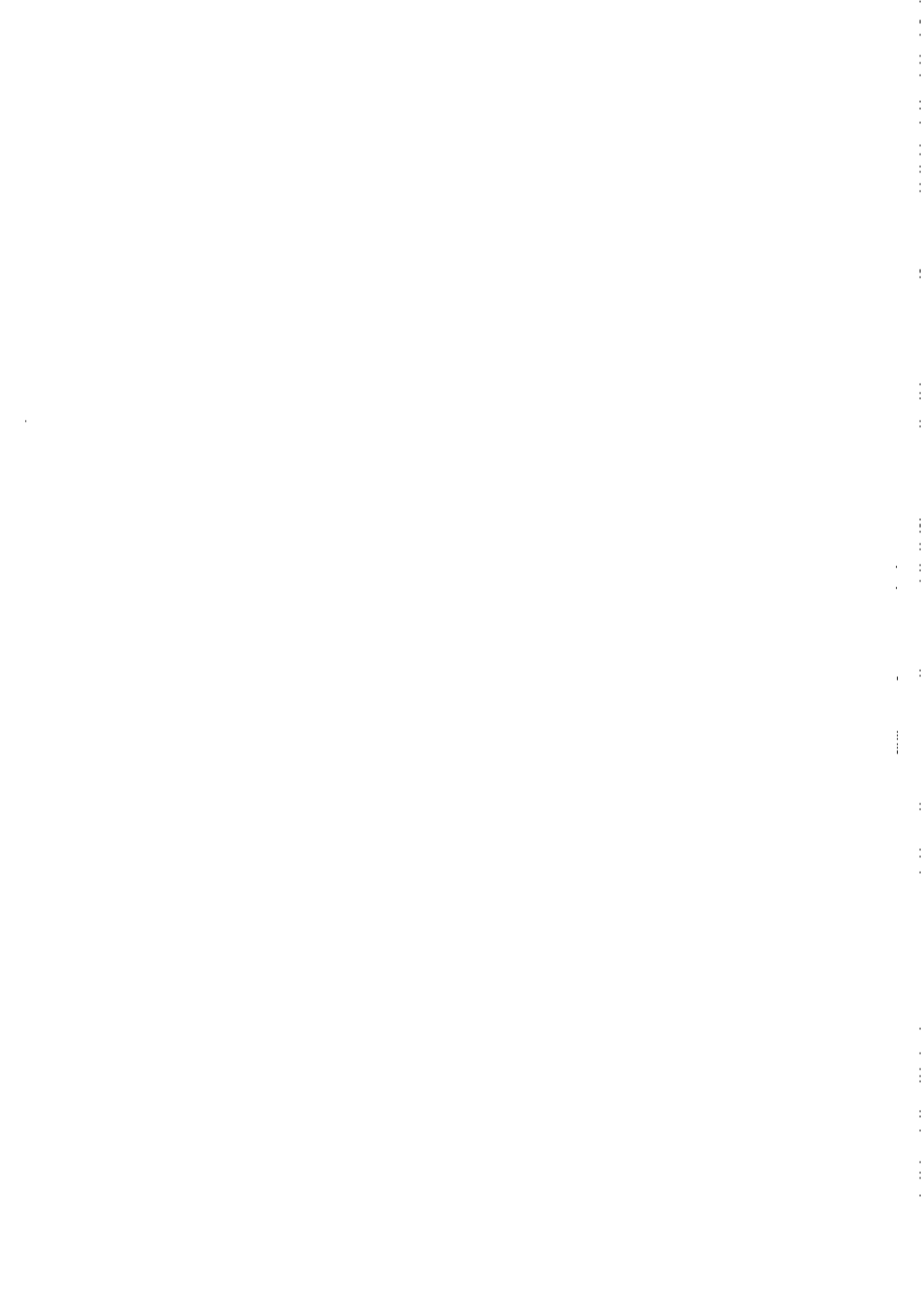
à compte BNP PARIBAS (01 10121) IJAN 1 : 1 R 76 3000 4020 3800 0291 3597 120 (IIC) UNPARRPIFN

paiement par chèque : l'adresse au nom de la société concernée à : 44-46, allées Jean Gambetta, 69300 CHAMPELLAUX, cedex 02 112 CHIFFRE

Intérêts de retard : pénalités calculées sur la base du taux légal majoré de 50 %



SOCIETE DE CHAUFFE, DE COMBUSTIBLES, DE REPARATIONS ET D'APPAREILLAGES MECANIQUE
SOCIÉTÉ ANONYME 44-46, ALLÉES JEAN GAMBETTA 69300 CHAMPELLAUX (3A) CAPITAL 100 000 €
RCS LYON 314 26 22 22 - N° SIRET : 314 26 22 22 - APE 3511 Z
ORGANISATION FINANCIERE SAUF - S.A.S. - RCS - NANTERRE 03 56 22 55 231 - 11, rue PAIN 92317 CHAMBOREUIL



Annexe n°11 : CAUTIONNEMENT

Suivant article 71, le cautionnement est égal à 3% du R2 de la saison précédente hors R2.4.

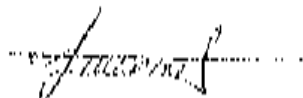
Saison 2011-2012, R2 = 1 208 793 € soit 3% = 36 263.79 €

Le cautionnement déposé est de 36 364.58 €

Le présent cautionnement est délivré conformément à l'article 71 de la convention de concession pour une durée de 12 mois et sera renouvelé au plus tard le 30 Juin de chaque année sur présentation de la notification du bénéficiaire. A défaut, la garantie sera caduque de plein droit.

Le droit français est seul applicable au présent engagement, les tribunaux de Nanterre sont seuls compétents.

Fait à EVRY LOIS-PERRET, le : 28/11/2011



Pour ATRADIUS CREDIT INSURANCE NV
Elodie SAUVIGNAT
Conseillère de Clientèle
Département Caution

|

:

:

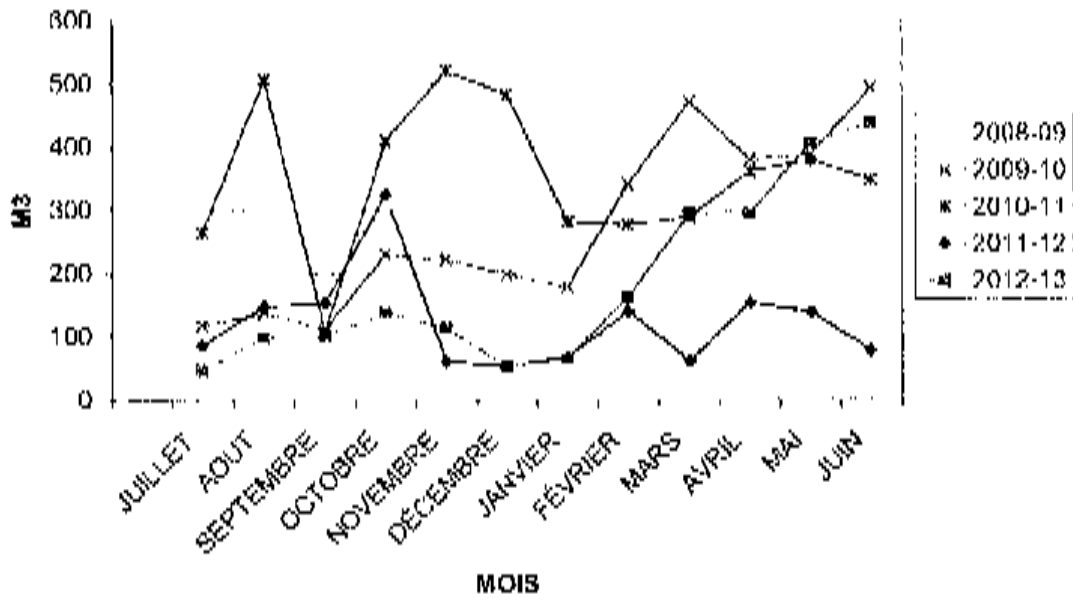
:

:

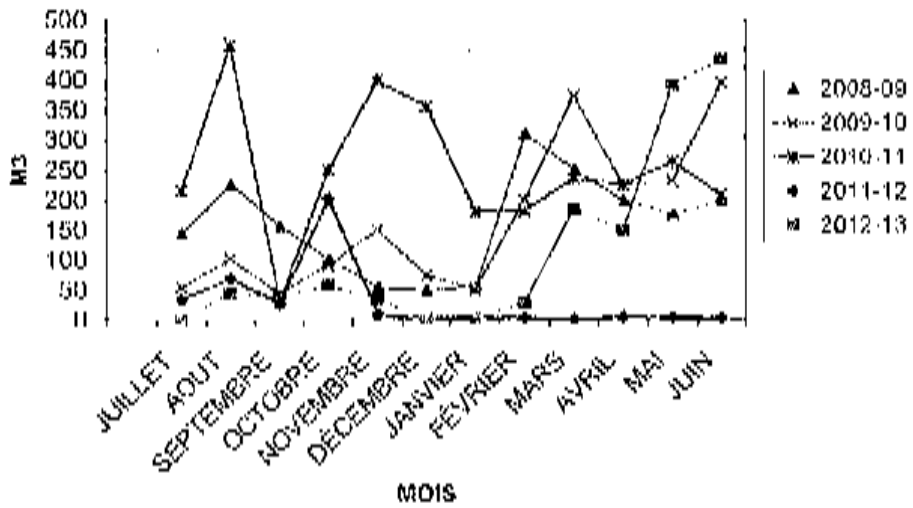
:

:

CHENOVE EAU BRUTE CHAUFFERIE



M3 EAU ADOUCIE



MACLE - CHIENOVE
COMPTES DE VILLE - PARTIE P4 - R24 - DR
EXERCICE du 1/7/2012 au 30/6/2013

I) Investissements de modernisation hors cogénération et modernisation charbon

RECETTES	en CHT
P4 - R24 - P4DR facturés	231 031
Factures à établir	1 248
Compensation du fond de garantie	6 256
Total recettes	238 535

CHARGES	en CHT
Affectation au remboursement des emprunts (R24 + Commissariat)	135 988
Affectation au remboursement des emprunts des nouveaux raccordements	86 970
Montant correspondant à la TVA sur subvention FEDER des derniers raccordements de 2004 et 2005 versé sur le fonds de garantie (cf courrier Ville du 8/7/08)	5 343
Affectation aux frais de gestion de l'opération	10 911
Total charges	239 212

ECART ENTRE RECETTES ET CHARGES **-708**

Ce déficit lié à la réduction des m2 et des kW est pris sur les surplus antérieurs versés sur le Compte de Réserve conformément aux dispositions de l'article 59-10 de la Concession complété par l'article 5 de l'avenant n°5.

Le cumul au 30/6/2013 (conformément au tableau de suivi du Compte de Réserve envoyé à la Ville par Macle) est de :

Montant correspondant à la TVA sur subvention FEDER au 30/6/2013 des nouveaux raccordements de 2003 versé sur le fond de garantie conformément aux courriers Ville du 26/7/07 et du 8/7/08 :

39 103

II) Investissements de cogénération

RECETTES	en CHT
R24W facturé de juil à dec-12	309 320
Total recettes	309 320

CHARGES	en CHT
Affectation au remboursement de l'emprunt	293 413
Affectation aux frais de gestion de l'opération	9 472
Total charges	302 885

ECART ENTRE RECETTES ET CHARGES **6 435**

Conformément aux dispositions de l'article 59-10 de la Concession, complétée par l'article 2 de l'avenant n°1, ce surplus est versé sur le Compte de Réserve géré par Snercam.

Le cumul au 30/6/2013 (conformément au tableau de suivi du Compte de Réserve envoyé à la Ville par Macle) est de :

191 798

III) Investissements de mise en conformité charbon

<u>RECETTES</u>	<i>en €HT</i>
R2400 facturé	97 799
Factures à établir	454
Compensation du fond de garantie	525
Total recettes	98 778

<u>CHARGES</u>	<i>en €HT</i>
Affectation au remboursement de l'emprunt	93 385
Affectation aux frais de gestion de l'opération	6 685
Total charges	100 070

ECART ENTRE RECETTES ET CHARGES : (292)

Conformément aux dispositions de l'article 59-10 de la Concession complété par l'article 5 de l'avenant n°5, ce surplus est versé sur le Compte de Réserve géré par Soveram.

Le cumul au 30/6/2013 (conformément au tableau de suivi) du Compte de Réserve envoyé à la Ville par Macle) est de :

0

CHENOVE : SUIVI du FONDS DE GARANTIE de JUILLET 2012 à JUIN 2013

PRINCIPE : Affilié à l'IA de la Communauté de Communes.

Le présent bilan est établi par la municipalité de Chenove en vertu de la loi n° 2011-1056 du 24 septembre 2011 relative à la réforme de la décentralisation et de la simplification administrative.

APPLIQUÉ

- Mise en place au 1^{er} juillet 1997 de fonds de garantie de l'Industrie et Commerce.
- Mise en place au 1^{er} juillet 2008 de fonds de garantie de l'Industrie et Commerce.
- Mise en place au 1^{er} juillet 2012 de fonds de garantie de l'Industrie et Commerce.
- Mise en place au 1^{er} juillet 2013 de fonds de garantie de l'Industrie et Commerce.

Tout

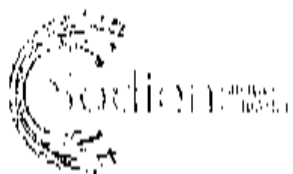
309 197 59 €
 306 173 03 €
 47 863 €
 35 480 €
 12 383 €

Fonds de Garantie

Mois	juil-12	août-12	sept-12	oct-12	nov-12	déc-12	janv-13	févr-13	mars-13	avr-13	mai-13	juin-13
0. SOLDE	309 197 59	306 173 03	306 173 03	306 173 03	306 173 03	306 173 03	306 173 03	306 173 03	306 173 03	306 173 03	306 173 03	306 173 03
0.1. FOND DE GARANTIE	306 173 03	306 173 03	306 173 03	306 173 03	306 173 03	306 173 03	306 173 03	306 173 03	306 173 03	306 173 03	306 173 03	306 173 03
0.2. FOND DE GARANTIE	3 024 56	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

MOIS	MOBILISATION R EMPLEMENT ou RETIR. ABONDEMENT	PRELEVEMENT FONDS DE GARANTIE	SOLDE INDUSTRIEL FONDS DE GARANTIE	TAXES D'INTERET de TRIBUTAIRE	PRODUITS FINANCIERS	COMPTES-COURANTS BENEFICIAIRES
juil-12	0	0	306 173 03	0,00%	0	306 173 03
août-12	0	0	306 173 03	0,00%	0	306 173 03
sept-12	0	0	306 173 03	0,00%	0	306 173 03
oct-12	0	0	306 173 03	0,00%	0	306 173 03
nov-12	0	0	306 173 03	0,00%	0	306 173 03
déc-12	0	0	306 173 03	0,00%	0	306 173 03
janv-13	0	0	306 173 03	0,00%	0	306 173 03
févr-13	0	0	306 173 03	0,00%	0	306 173 03
mars-13	0	0	306 173 03	0,00%	0	306 173 03
avr-13	0	0	306 173 03	0,00%	0	306 173 03
mai-13	0	0	306 173 03	0,00%	0	306 173 03
juin-13	0	0	306 173 03	0,00%	0	306 173 03
TOTAL 2012-13	0	0	306 173 03	0,00%	0	306 173 03

TOTAL COMPTABLE GÉNÉRAL	
Produit financier	0
Produit financier de 1997-98 à 2012-13	35 480 €
Produit financier de 2009-10 à 2011-12	47 863 €
Produit financier de 2012-13	12 383 €



4.1 ANNEXE 1 : Bilans financiers au 31 décembre 2013

Cf. pages suivantes

SOCIETE D'IONNAISE D'ENERGIE NOU

Chemin Rente de la Cras

21000 DIJON

Comptes annuels au 31 décembre 2013

SOMMAIRE

BILAN	1 1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
COMPTE DE RESULTAT	4
Compte de résultat partie 1	5
Compte de résultat partie 2	6
ANNEXE	7
Règles et méthodes comptables	8
Annexe au bilan et compte de résultat	10
Etat de l'actif immobilisé	12
Etat des amortissements	13
Etat des provisions	14
Etat des échéances, des créances et des dettes	15
Charges à payer	16
Produits à recevoir	17
Composition du capital social	18
Variation des Capitaux Propres 2013	19
Engagement hors bilan	20
Éléments relevant de plusieurs postes du bilan	21

BILAN

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort. Prov.</i>	<i>31/12/2013</i>
Capital souscrit non appelé	500 000		500 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles	2 840	1 420	1 420
Avances, acomptes sur immo. incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel, outillage	3 958 640	48 328	3 910 311
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations en cours	1 715 340		1 715 340
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations par mise en équivalence			
Autres participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF IMMOBILISÉ	5 676 829	49 748	5 627 081
STOCKS ET EN COURS			
Matériaux premiers, approvisionnements	3 097		3 097
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
CRÉANCES			
Créances clients et comptes rattachés	2 525 659		2 525 659
Autres créances	858 740		858 740
Capital souscrit et appelé, non versé			
DIVERS			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)			
Disponibilités			
COMPTES DE REGULARISATION			
Charges constatées d'avance	15 920		15 920
ACTIF CIRCULANT	5 405 416		5 405 416
Frais d'émission d'emprunts à évaluer			
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion netif			
TOTAL GÉNÉRAL	9 580 244	49 748	9 530 497

BILAN PASSIF

<i>Subtotal</i>	<i>31/12/2013</i>	
Capital social ou individuel (dont versé : 500 000)	1 000 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(840 884)	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	159 116	
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 219 113	
PROVISIONS	1 219 113	
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	410	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 037 611	
Dettes fiscales et sociales	53 581	
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 581 105	
Autres dettes	479 561	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	8 162 268	
Écarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	9 530 497	

Résultat de l'exercice en centimes -840 884,00

Total du bilan en centimes 9 530 496,81

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>Francs</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2013</i>
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens	1 541 811		1 541 811
Production vendue de services	3 484 490		3 484 490
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	5 026 301		5 026 301
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			67 461
Autres produits			?
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 093 763
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			3 497
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(1 097)
Autres achats et charges extérieures			4 254 972
Impôts, taxes et versements assimilés			172 708
Salaires et traitements			
Charges sociales			
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 336 122
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			194 825
CHARGES D'EXPLOITATION			5 958 786
RESULTAT D'EXPLOITATION			(865 022)
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS			
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilés			994
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES			994
RESULTAT FINANCIER			(994)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(866 016)

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2013</i>	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(25 132)	
TOTAL DES PRODUITS	5 093 763	
TOTAL DES CHARGES	5 934 648	
BENEFICE OU PERTE	(840 884)	

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis et arrêtés conformément aux Plan Comptable Général et aux principes comptables généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

En raison des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation concernant l'évaluation des actifs et des passifs a été décidé du fait de l'existence d'un support financier nécessaire au maintien de son activité et lui permettant de faire face à ses engagements par la maison mère.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

I. ACTIF IMMOBILISÉ

Pour les immobilisations apportées en concession dans le cadre de contrats de délégation de service public (DSP), SODIEN applique la méthode de l'amortissement de valeur qui consiste à amortir de façon uniforme, sans distinction de nature, tous les biens de retour apportés par elle, sur la durée de la concession. Un amortissement pour dépréciation traditionnel n'est constaté que dans les cas où il est prévu par les contrats de délégation.

Le contrat de concession signé le 18 décembre 2012 porte sur une durée de 24 ans.

A/ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La création du site internet est amortie sur 1 an.

B/ IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Pour les immobilisations dont elle est pleinement propriétaire, SODIEN applique les règles suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations corporelles

Amortissements

Immobilisations en concessions.

La durée restante de la DSP

Seule l'immobilisation, relative à la cogénération, est amortie sur la durée du contrat de vente

d'électricité à EDF soit 12 ans.

II. ACTIF CIRCULANT

A/ STOCKS

Les stocks sont évalués suivants la méthode FIFO ou PEPS (Premier Entré, Premier Sorti). La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des stocks est basée sur la valeur de marché. Une dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur de marché au moment de la clôture.

B/ CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

C/ DISPONIBILITES

Les disponibilités en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

III. PROVISIONS

A/ PROVISIONS POUR RISQUES

Les litiges dont la société reconnaît le caractère certain ou comme présentant une forte probabilité de réalisation font l'objet d'une provision pour risques et charges pour leur montant réel ou estimé.

B/ PROVISIONS POUR CHARGES

Dans le cadre de ses obligations contractuelles d'exploitant, la société prend en charge le renouvellement, pendant toute la durée du contrat, des installations qui lui sont confiées.

A ce titre, elle porte au passif une provision pour risques contractuels dite "provision pour renouvellement". Les dotations au provisions contractuelles sont déterminées notamment en fonction des hypothèses relatives aux durées d'utilité et aux valeurs de remplacement des installations renouvelables sur la durée des contrats.

IV. DETTES

A/ CONVENTION DE GESTION DE TRESORERIE

Une convention de gestion de trésorerie a été signée le 22 avril 2013 avec la société CORIANCE SAS, afin que celle-ci assure la gestion de la trésorerie de SODIEN en optimisant et rationalisant l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie générés par SODIEN. L'ensemble des mouvements de trésorerie sont ainsi comptabilisés dans un compte courant spécifique.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels : elle comporte des éléments d'information complémentaire au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative.

Le total du bilan de l'exercice ayant l'affectation du résultat est de : 9 530 497 € Euros.

Le résultat net comptable fait apparaître une perte de : (840 884) € Euros.

L'exercice social clos le 31/12/13 a une durée de : 12 mois

Faits marquants

La société a été créée le 1er janvier 2013 d'exécuter la délégation de service public signée le 19 décembre 2012 pour une durée de 24 ans, pour la production et la distribution de chaleur sur le territoire de Grand Dijon et notamment le réseau de Fontaine d'Ouche.

Immobilisations

Le montant figurant en immobilisations corporelles concerne principalement la mise en service de la cogénération pour 3 915 746 euros.

Quotas de CO2

A compter du 1er janvier 2013, conformément au règlement 2012-03 du 4 octobre 2012, la règle de comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre est la suivante :

- Si les émissions sont inférieures à la quantité de quotas de CO2 présente en portefeuille, il convient de comptabiliser un stock de quotas de CO2 évalué selon la méthode PIBO. Les quotas acquis sont valorisés à leur coût d'achat tandis que les quotas alloués sont comptabilisés pour une valeur nulle.
- Si les émissions sont supérieures à la quantité de quotas de CO2 présente en portefeuille, il convient de comptabiliser un passif en « autres dettes » qui sera égal au coût des quotas restants à acquérir pour répondre aux obligations de restitution.
- A la clôture 2013, les émissions étant supérieures aux quotas alloués, et la société n'ayant pas acquis de quotas, un passif a été enregistré pour 25 595,33 euros.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées de provision pour renouvellement pour un montant de 1 219 113 euros.

Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'Affaires de 5 026 301 euros a été entièrement réalisé en France et comprend

principalement :

- des ventes d'électricité pour 1 421 811 euros
- des ventes de chaleur pour 3 333 953 euros

Effectif

La société SOJHEN n'a pas de personnel au 31/12/2013.

Identité de la société consolidante

La société fait partie du périmètre de consolidation du groupe Coriance dont la tête de groupe est la société Atom Holding Sarl, société domiciliée au Luxembourg, à hauteur de sa participation.

Intégration fiscale

La société SOJHEN ne fait partie d'aucun périmètre d'intégration fiscale.

Evènements postérieurs à la clôture

Un avenant a été signé le 31 janvier 2014, afin d'intégrer par anticipation le réseau de Chenôve à compter du 01 février 2014, précédemment prévu le 31 octobre 2017.

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Debut d'exercice	Réévaluation	Acquisit, apport
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			2 840
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. install. générales, agencements, aménagements			3 958 648
Install. techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			1 715 340
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			5 673 989
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL GENERAL			5 676 829

Rubriques	Priement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			2 840	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements			3 958 648	
Installations techn. matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers			1 715 340	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			5 673 989	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL GENERAL			5 676 829	

AMORTISSEMENTS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>fin d'exercice</i>
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORABLES		1 420		1 420
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales, agencements, aménagements Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements et aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables, divers		48 328		48 328
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		48 328		48 328
TOTAL GÉNÉRAL		49 748		49 748

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

<i>Rubriques</i>	<i>Dotations</i>			<i>Reprises</i>			<i>Mouvements apportés fin d'exercice</i>
	<i>Différentiel de durée et autres</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort. fixe, exception.</i>	<i>Différentiel de durée et autres</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort. fixe, exception.</i>	
FRAIS ETBL. AUT. INC.							
Terrains Construct. - sol propre - sol autrui - installations Install. Tech. Install. Gén. Mat. Transp. Mat. bureau Embal. récup.							
CORPOREL							
Acquis. Gère							
TOTAL							

<i>Charges réparties sur plusieurs exercices</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Dotations</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Frais d'émission d'emprunts à durée Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Débit d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Implantations étrangères avant 01/01/92 Implantations étrangères après 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges		1 286 574	67 461	1 219 113
PROVISIONS RISQUES ICI CHARGES		1 286 574	67 461	1 219 113
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL		1 286 574	67 461	1 219 113
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice		1 286 574	67 461	

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an ou plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	2 525 659	2 525 659	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	25 132	25 132	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	833 608	833 608	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	15 920	15 920	
TOTAL GENERAL	3 400 319	3 400 319	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an ou plus</i>	<i>plus d'1 an - 5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	410	410		
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Amortissements et comptes rattachés	3 037 611	3 037 611		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	5 432	5 432		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	48 149	48 149		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 581 105	4 581 105		
Groupe et associés	476 396	476 396		
Autres dettes	3 165	3 165		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	8 153 268	8 152 268		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	31/12/2013
CHARGES A PAYER	3 996 907
DETTES FOURNISSEURS C/PES RATTACHE	1 734 304
40810000 Fournisseurs VNF exploitation	1 734 304
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	2 236 475
40840000 Fournisseurs VNF immobilisatio	2 236 475
AUTRES DETTES	3 165
41980000 Clients avoirs à établir	3 165
DETTES FISCALES ET SOCIALES	22 553
44861000 Etat charges fiscales à payer	22 553
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT	410
51812000 Intérêts courus à payer (BQ)	410
TOTAL DES CHARGES A PAYER	3 996 907

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

31/12/2013

PRODUITS A RECEVOIR	1 468 559
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 468 559
41810000 Clients factures à établir	1 468 559
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	1 468 559

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

<i>Catégories de titres</i>	<i>Nombre de titres</i>			<i>Valeur nominale</i>
	<i>à la clôture de l'exercice</i>	<i>créés pendant l'exercice</i>	<i>remboursés pendant l'exercice</i>	
Actions ordinaires	100 000			10,00

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Libellé ajustement	Situation Nette N ouv	Affectation résultat	Dividendes SODIEN et reptes versés	Résultat	Situation Nette N
Capital, primes	1 000 000				1 000 000
Réserves légales	0				0
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	0	0			0
Résultat de l'exercice	0	0		-840 884	-840 884
Distribution div et reptes					0
Capitaux propres sociaux	1 000 000	0	0	-840 884	159 116

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT
<p>Avals, cautions et garanties</p> <p>La banque BNP PARIBAS s'est engagée, dans le cadre d'une garantie signée le 22/07/2013, à garantir la bonne fin des obligations de la société ENEREA envers SOGIBEN à hauteur d'un montant maximum de 124 891,40 €</p> <p>La banque BNP PARIBAS s'est engagée, dans le cadre d'une garantie signée le 22/07/2013, à garantir la bonne fin des obligations de la société ENEREA envers SOGIBEN à hauteur d'un montant maximum de 336 554 €</p> <p>La banque BNP PARIBAS s'est portée caution de la société ENEREA le 21/07/2013, à hauteur de 108 297,80 € (ou 5% de la valeur définitive du marché) au titre du contrat n° C3C E200000200</p> <p>Autres engagements reçus:</p>	<p>124 891</p> <p>336 554</p> <p>108 298</p>
TOTAL	769 746
ENGAGEMENTS DONNES	
<p>Avals, cautions et garanties</p> <p>Autres engagements donnés:</p>	
TOTAL	-

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

<i>Rubriques</i>	<i>Entreprises liées</i>	<i>Participations</i>	<i>Dettes, créances en effets banca.</i>
ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT			
DETTES			
Emprunts et dettes financières divers	476 396		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	958 827		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 189 780		

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF

	31/12/2013	
	500 000	
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ	500 000	
10900000 Actif capital souscrit non appelé	500 000	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 420	
AUTRES IMMOBILIS. INCORPORELLES	1 420	
20810000 Conception installation inform	2 840	
28081000 Amortissements Conception inst	(1 420)	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 075 661	
INSTALLATIONS, MATÉRIEL, OUTILAGE	3 910 321	
22500000 Immo. en concession par concés	3 955 522	
22530000 Immo mises en concession (amort)	3 126	
28250000 Amort. Immo. en concés, équipement	(48 328)	
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 715 340	
23107000 Immobilisations en cours CONCEP	1 715 340	
STOCKS	3 097	
MATIÈRES PREMIÈRES APPROVISIONNÉS	3 097	
32211000 Stock FOD	3 097	
CLIENTS ET DIVERS	2 525 659	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	1 057 100	
41110000 Clients	1 057 100	
CLIENTS-PRODUITS NON FACTURÉS	1 468 559	
41810000 Clients factures à établir	1 468 559	

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF (suite)

	31/12/2013	
AUTRES CRÉANCES	858 740	
REPARTS COLLECTIVES	858 740	
44400000 État impôt sur les bénéfices	25 132	
44562100 TVA déductible immos RNC	704	
44566100 TVA des BSN 19.6 ENC	26 821	
44567000 Crédit de TVA à reporter	9 134	
44583000 Remboursement de TVA déduite	150 000	
44586110 TVA anc PNP exploitation	280 277	
44586200 TVA sur PNP immobilisations	362 813	
44587200 TVA sur AAU	165	
COMPTES DE RÉGULARISATION	15 920	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	15 920	
48600000 Charges constatées d'avance	15 920	
TOTAL DES COMPTES D'ACTIF	9 530 897	

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF

	31/12/2013	
CAPITAUX PROPRES	159 116	
CAPITAL	1 000 000	
10120000 Capital souscrit appelé non versé	500 000	
10130000 Capital souscrit appelé versé	500 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE	(840 884)	
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	1 219 113	
PROVISIONS POUR CHARGES	1 219 113	
15600000 Provision pour renouvellement	1 219 113	
EMPRUNTS & DETTES ETAT, DE CREDIT	410	
INTERETS COURUS	410	
51812000 Intérêts courus à payer BQ	410	
FURNISSEURS	1 037 611	
FURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 303 307	
40110000 Fournisseurs Ach. biens et ser	1 303 307	
FURNISSEURS FACT. NON PARVENUES	1 734 304	
40810000 Fournisseurs FNP exploitation	1 734 304	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	53 581	
ETAT ET COLLECTIVITES	53 581	
445K7100 TVA non FAE	5 432	
44861000 Etat changes fiscales à payer	22 553	
44900000 Etat, Quotas CO2 à constituer	25 596	
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	4 581 105	
FURNISSEURS IMMOBILISATIONS	4 581 105	
40400000 Fournisseurs d'immobilisations	2 344 630	
40840000 Fournisseurs FNP immobilisations	2 236 475	

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF (suite)

	31/12/2013	
AUTRES DETTES	479 531	
EMBALLAGES CONSIGNES, REST A ACC.	3 165	
41980600 Clients invités à établir	3 165	
ASSOCIÉS COMPTES COURANTS	436 396	
45513000 CC COURANTS en chèque/imp BNP	425 402	
45518100 Intérêts courants sur CC en ligne	994	
TOTAL DES COMPTES DE PASSIF	9 530 497	

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES

	31/12/2013	
ACHATS		
ACHATS MATIERES PREM & APPROVIS.	3 097	
60221040 Achats stockés (PO)	3 097	
VARIATION STOCK - MAT PREM & APPR	(3 097)	
60320100 Variation de stock (PO)	(3 097)	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	4 254 932	
ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	780 048	
60402000 Sous traitance P2 Central	700 000	
60402100 Sous traitance P2 hors central	339	
60403000 Sous traitance P3 maintenance	146 711	
60403001 Sous traitance P3 maintenance	115 000	
60403200 Sous traitance P3 renouvellement	67 461	
60405000 Sous traitance P5	150 537	
MATIERES ET FOURN. NON STOCKEES	3 250 667	
60612000 Achats gaz pact proportionnelle	2 933 468	
60612001 Achats gaz pact fixe	232 766	
60613000 Achats Eau	11 327	
60614500 Achats Electricité P1	72 084	
60630000 Fournitures entret.petit équip	190	
60640000 Fournitures administratives	128	
60650000 Fournitures P5 et P6	701	
LOCATIONS	2 639	
61350010 Location compteur GAZ	614	
61350011 Location compteur Electricité	2 025	
ENTRETIEN ET REPARATIONS	796	
61550500 Dépenses P2 Exploitation	796	
PRIMES D'ASSURANCES	23 711	
61615000 Assur dommages biens et pecheux	23 711	
REMUNERATIONS IN PREM, HONORAIRES	6 270	
62200200 Honoraires 2 CAC	6 200	
62270000 Frais d'actes et contentieux	70	
PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES	4 561	
62310000 Annonces et insertions	1 200	
62360000 Catalogues & Imprimés	3 361	

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES (suite)

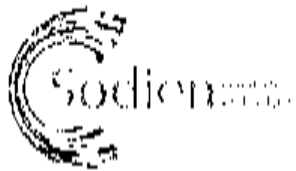
	31/12/2013	
FRAIS POSTAUX, TELECOMMUNICATIONS	569	
62610000 Frais d'affranchissement	88	
62620000 Téléphone	481	
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	5 637	
62780000 Services bancaires	5 637	
DAVERS	180 032	
62810000 Cotisations et dons	50 000	
62870000 Pimaf - gestion et d'entretien	130 000	
62880000 Divers	32	
IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES	172 798	
AUTRES IMPOTS ET TAXES	172 798	
63510000 CBT	3 958	
63512000 Taxes foncières	37 126	
63710000 Organe	3 706	
63781000 Taxes diverses Autres	9 624	
63782000 TICG3N	58 404	
63783000 TIA	25 001	
63784000 TICAP	12 889	
DOTATIONS D'EXPLOITATION	1 336 322	
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS	1 336 322	
68110000 Dotation amort. immo incorp	1 420	
68112000 Dotation amort. immo corporell	98 328	
65600000 Dotat provisions pour renouvel	1 286 574	
AUTRES CHARGES	194 825	
CHARGES DIV DE GESTION CONTRANTE	194 825	
65810000 Différences de règlement (char		
65850000 Charges éprouvées CHES	25 506	
65531000 Commissions, redevances d'utili	108 956	
65534000 Commissions, redevances de cont	60 363	

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES (suite)

	31/12/2013	
CHARGES FINANCIERES	994	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	994	
66152000 Intérêts <i>af</i> redpooling	994	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(25 132)	
	(25 132)	
69510000 Impôts sur bénéfice	(25 132)	
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	5 934 648	

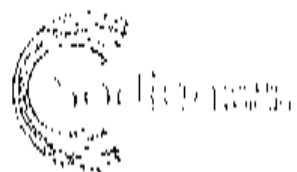
DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS

	31/12/2013	
CHIFFRES D'ACTIVITES NET	5 026 301	
PRODUCTION VENDUE - FRANCE	1 541 811	
70111000 Blec proportionnelle 0%	959 811	
70112100 Blec part fixe 0%	482 000	
70861000 Blevex 19,6%	120 000	
PRODUCTION SERVICES - FRANCE	3 484 490	
70123100 Clature RE 19,6%	2 219 912	
70122200 Clature REZOURE 3,3%	1 114 041	
70651000 P3 19,6%	150 537	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	67 462	
REPRISES AMORTISSEMENT TRANSFERTES	67 461	
73600000 Reprise provision pour renouve	67 461	
AUTRES PRODUITS	2	
75810000 Différences de règlement	2	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	5 093 763	



4.2 ANNEXE 2 : Rapport des commissaires aux comptes

Le rapport des commissaires aux comptes sera disponible courant juin 2014.



4.3 ANNEXE 3 : Tableaux d'amortissement et liste des immobilisations

Cf. pages suivantes

État des immobilisations

Exercice du 01/01/2013

au 31/12/2013

au 31/12/2013

SODIRN

Tenu de compte : EU

Page 100 Immobilisations 16.50

Date tirage : 14/05/2014 à 14:00:58

Page : 1

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés	Valeur d'acquisition	Amort. économique	Valeur nette comptable
CHAUDIÈREGAZ CHAUDIÈRE GAZ						
000000002	CHAUDIÈRE HAUTE POUSSÉE	07/11/2013	1	20 638,94	134,11	20 504,83
	Mode : Linéaire 23 ans 1 mois	Taux : 4,3321%				
000000007	TRAVAUX CHAUDIÈRE	12/08/2013	1	6 650,00	110,04	6 539,96
	Mode : Linéaire 23 ans 4 mois	Taux : 4,2857%				
	Total CHAUDIÈREGAZ			27 288,94	244,15	27 044,79
COGENERATION COGENERATION						
000000003	DIJON COGENERATION 2013	09/11/2013	1	3 915 745,60	47 133,79	3 868 611,81
	Je : Linéaire 12 ans	Taux : 8,0333%				
	Total COGENERATION			3 915 745,60	47 133,79	3 868 611,81
CORPORELLES CORPORELLES						
000000008	MATERIEL TELEVISION	29/08/2013	1	2 000,00	30,00	2 000,00
	Mode : Linéaire 23 ans 4 mois	Taux : 4,2857%				
000000009	REMPLACEMENT CLIMATISAT	08/06/2013	1	3 735,00	298,31	3 436,69
	Mode : Linéaire 5 ans	Taux : 20,00%				
000000000	CLIMATISATION DAIKIN	31/07/2013	1	8 046,00	663,00	8 002,00
	Mode : Linéaire 5 ans	Taux : 20,00%				
	Total CORPORELLES			12 481,00	991,31	11 600,29
INCORPORELLES INCORPORELLES						
000000001	CREATION SITE INTERNET	01/07/2013	1	2 040,00	1 420,00	1 420,00
	Mode : Linéaire 1 an	Taux : 100,00%				
	Total INCORPORELLES			2 040,00	1 420,00	1 420,00
SOUSSTATION SOUS STATION						
000000004	VANNES	30/07/2013	1	1 000,00	47,48	1 050,44
	Mode : Linéaire 15 ans	Taux : 6,6667%				
000000005	COMPTEUR CALORIES SNA	17/10/2013	1	1 428,00	19,57	1 408,43
	Mode : Linéaire 15 ans	Taux : 6,6667%				
	Total SOUSSTATION			2 428,00	67,05	2 360,97
Total général				3 961 408,26	49 747,50	3 911 740,76

Etat des amortissements économiques

au 31/12/2013

Exercice de 2013 au 31/12/2013
Tenu de compte : EU

SCOEN

Sage 100 Immobilisations 6.6.0

Date Erreur : 14/05/2014 à 14:01:50

Page : 1

Code	Désignation	Date départ	Taux	Valeur acquisition	Base amortissement	Amort. économiques antérieurs	Dotations économiques de l'exercice	Amort. économiques au 31/12/2013	Valeur nette comptable
		Date fin							
CHAUDIERE-GAZ	CHAUDIERE GAZ								
200000002	CHAUDIERE HELLE SOUTTE Linéaire 20 ans 1 mois	07/10/2013	4,3821%	20 538,94	20 538,94		134,17	134,17	20 404,77
200000003	TRAVAU CHAUDIERE Linéaire 20 ans 4 mois	26/02/2008	4,2657%	6 550,00	6 550,00		113,24	113,24	6 436,76
	Total CHAUDIERE-GAZ			27 088,94	27 088,94		247,41	247,41	27 041,53
COGENERATION	COGENERATION								
200000006	COGN COGENERATION 2013 Linéaire 12 ans	28/11/2013	8,3333%	3 915 745,60	3 915 745,60		47 133,79	47 133,79	3 868 611,81
	Total COGENERATION			3 915 745,60	3 915 745,60		47 133,79	47 133,79	3 868 611,81
CORPORELLES	CORPORELLES								
200000005	MATERIEL TELEGESTION Linéaire 25 ans 4 mois	29/09/2013	4,2857%	2 095,00	2 095,00		30,30	30,30	2 064,70
200000008	REPLACEMENT CLIMATISAT Linéaire 5 ans	09/06/2013	20,00%	3 755,00	3 755,00		258,31	258,31	3 496,69
200000009	CLIMATISATION D'ALCO. Linéaire 5 ans	07/05/2013	20,00%	6 846,80	6 846,80		553,60	553,60	6 293,20
	Total CORPORELLES			12 496,80	12 496,80		842,21	842,21	11 654,59
INCORPORELLES	INCORPORELLES								
200000001	CREATION SITE INTERNET Linéaire 1 an	24/07/2013	100,00%	2 420,00	2 420,00		1 420,00	1 420,00	1 000,00
	Total INCORPORELLES			2 420,00	2 420,00		1 420,00	1 420,00	1 000,00
SOUS-STATION	SOUS-STATION								
200000004	YARNES Linéaire 15 ans	02/07/2013	6,3267%	1 697,92	1 697,92		47,48	47,48	1 650,44
200000005	COMPTEUR CALORIES SPAR Linéaire 15 ans	07/10/2013	5,6657%	1 428,00	1 428,00		19,57	19,57	1 408,43
	Total			3 961 428,26	3 961 428,26		49 747,50	49 747,50	3 911 680,76

A reporter

Etat des amortissements économiques

SCSJIEN

au 31/12/2013

Exercice au 31/12/2013
 au 31/12/2013
 Tenue de compte : EU

Sage 100 Contributions 15:50

Date d'impr : 14/05/2014 à 14:01:45

Page : 2

Code	Désignation	Date départ		Taux	Valeur acquisition	Base amortissement	Amort. économiques antérieurs	Dotations économiques : exercice	Amort. économiques au 31/12/2013	Valeur nette comptable
		Date fin								
	Raport				3 961 488,26	3 961 488,26		49 747,50	49 747,50	3 911 740,76
	Total SOUSSTATION				3 125,92	3 125,92		67,05	67,05	3 058,87
	Total général				3 961 488,26	3 961 488,26		49 747,50	49 747,50	3 911 740,76

Etat des amortissements économiques

Exercices de 01/01/2013
au 31/12/2013
Teneur de compte : EL

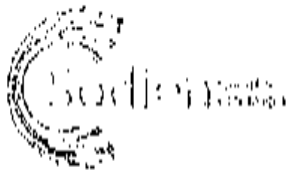
SCEVEN

Page : 1

Date d'impression : 14/02/2014 à 10:04:45

Sage 100 Impression: 16.00

Code	Désignation	Date départ	Taux	Valeur acquisition	Base amortissement	Amort. économiques antérieurs	Dotations économiques de l'exercice	Amort. économiques au 31/12/2013	Valeur nette comptable
		Date fin							
	CHAUDIERE GAZ			27 289,54	27 289,54		244,15	244,15	27 044,79
	COGENERATION			3 916 745,60	3 916 745,60		47 133,78	47 133,78	3 869 611,81
	CORPORELLES			12 487,90	12 487,90		832,51	832,51	11 655,39
	INCORPORELLES			2 840,00	2 840,00		1 420,00	1 420,00	1 420,00
	SOUS STATION			3 125,92	3 125,92		97,05	97,05	3 028,87
Total général				3 961 488,26	3 961 488,26		49 747,50	49 747,50	3 911 740,76



4.4 ANNEXE 4 : Attribution d'assurance

Cf. pages suivantes



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe Limited, Tour CE 21 - 92040 PARIS LA DEFENSE Cedex, attestons par la présente que la société :

CORIANCE
La Renie de la Craie
21000 DIJON

est assurée par la police n° 7.110.155 contre les conséquences de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers résultant de l'exécution ou lors de l'exécution de ses activités mentionnées au tout lieu de l'assuré y a un intérêt direct qu'après constat de ses travaux et/ou livraison de ses produits.

Les montants garantis sont les suivants :

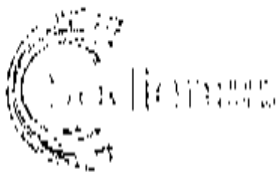
**RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION ET/OU APRES LIVRAISON ET/OU
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE:**

Garanties	Montants
Tous dommages corporels (corporels, matériels et immatériels) consécutifs au sinistre	30.000.000 € par année d'assurance
DONT :	
- Contribution de la responsabilité de l'employeur	5.000.000 € par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	30.000.000 € par année d'assurance
- Dommages matériels non consécutifs	50.000.000 € par année d'assurance
DONT :	
o Dommages résultant de l'absence, de retard ou/ou de l'infraction de fourniture d'énergie	5.000.000 € par année d'assurance
o Frais de dépense journaliers engagés par l'Assuré et/ou par ses tiers	1.000.000 € par année d'assurance
- Responsabilité Civile Professionnelle :	5.000.000 € par année d'assurance
- Dommages aux biens matériels	500.000 € par année d'assurance
- Atteinte à l'environnement corporels et matériels sur site de l'assuré (corporels, matériels et immatériels, consécutifs)	2.000.000 € par année d'assurance

La présente attestation est délivrée, sous réserve du paiement de la prime, pour servir et valoir en tout ou partie, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 inclus, et d'impliquer aucune présomption de garantie à la charge de l'assuré

Fait à Paris, le 7 février 2013

AIG Europe Limited
Tour CE 21 - 92040 Paris La Défense
92040 PARIS LA DEFENSE Cedex
Tel: 01 40 40 40 22
Cedex 92040 00 44 04



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe Limited – Succursale pour la France – Tour CB21 - 10, place de
Flandre – 92040 PARIS LA DEFENSE Cedex, attestons par la présente que la société :

**SOCIETE DJONAISE D'ENERGIE NOUVELLE (SODIEN)
CHEMIN DE LA RENTE DE LA GRAB
21000 DIJON**

est assurée, dès lors qu'elle répond à la définition de filiale, par la police n° 7.110.155 souscrite par
COMIANCE, contre les engagements de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent en raison des
dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers survenant à l'occasion ou lors de
l'exécution de ses activités exercées au bénéfice de l'assuré y compris ainsi qu'après renoncement de son
assuré à son droit de ses profits.

Les montants garantis sont les suivants :

**RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION ET/OU APRES LIVRAISON ET/OU
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE:**

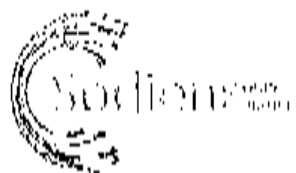
Garanties	Montants
Tous dommages corporels (corporels, matériels et immatériels) concurrents ou non):	30.000.000 € par année d'assurance
DONT :	
• Conséquences de la faute inexcusable de l'exploitant	3.000.000 € par année d'assurance
• Dommages matériels et immatériels concurrents	30.000.000 € par année d'assurance
• Dommages immatériels non concurrents	30.000.000 € par année d'assurance
DONT :	
• Dommages résultant de l'absence, de retard ou de l'interruption de livraison d'énergie (1)	5.000.000 € par année d'assurance
• Frais de dépose-remise énergies par l'assuré et/ou par les tiers	1.000.000 € par année d'assurance
• Responsabilité Civile Professionnelle	6.000.000 € par année d'assurance
• Dommages corporels concurrents	300.000 € par année d'assurance
• Atteinte à l'environnement matériel et immatériel sur site de l'assuré (corporels, matériels et immatériels concurrents)	2.000.000 € par année d'assurance

La présente attestation est délivrée, sous réserve de paiement de la prime, pour servir et valoir ce que
de droit, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 inclus, et compléter toutes
présumptions de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à Paris La Défense, le 28 mai 2014

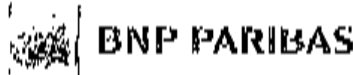
AIG Europe Limited
Tour CB21 - 10, place de Flandre
92040 PARIS LA DEFENSE Cedex
Tel: 33 (0) 1 47 02 47 22
www.aig.com

AIG Europe Limited - Société soustraite à l'ISF - 10, place de Flandre, 92040 Paris La Défense Cedex - France
RCS Nanterre 488 390 000 - SIREN 488 390 000 - N° de TVA Intracommunautaire: FR15488390000
Société soustraite à l'ISF - Tour CB21 - 10, place de Flandre, 92040 Paris La Défense Cedex - France
RCS Nanterre 488 390 000 - SIREN 488 390 000 - N° de TVA Intracommunautaire: FR15488390000



4.5 ANNEXE 5: Attestation de garantie à la première demande

Cf. pages suivantes



Référence interne : 1328 K3D 10606279

BNP PARIBAS, société anonyme au capital de 2.400.925.878,- euros, dont le siège social est à Paris (75009), 16, boulevard des Capucines, immatriculée sous le numéro 832042449 - RCS Paris - Identifiant CE FR 26002042449 - adresse postale 07 022 735, représentée par son mandataire :

Diligrès (A), S...
N° 1328 K3D 10606279

de son Centre d'Affaires LA DEFENSE ENTREPRENEURS dont l'adresse est située à PARIS LA DEFENSE (92074) - 6 bis, place de la défense, dénommé BNP PARIBAS à cet effet, ci-après dénommée sous le terme générique "la Banque".

APRES AVOIR RAPPELÉ QU'IL A BÉNÉFICIE À SA CONNAISSANCE QUE :

la société GORJANCI, société par actions simplifiée au capital de 6 407.600,- euros, dont le siège social est à NOISY LE GRAND (93180) - Immeuble Horizon - 10, allée Bienvenue, immatriculée sous le n° 412 541 708 - RCS de BOULOGNE, ci-après dénommée "la cautionnée".

a conclu par acte, avec :

La COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE représentée par son Président François REBAMEN, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du 19 novembre 2012 ci-après dénommée "le bénéficiaire".

Une convention de Délégation de service public ci-après dénommée "le Contrat", ayant pour objet notamment, la maintenance et l'extension du réseau de chaleur de Fontaine D'Osche et de Chénoua. Dans le cadre du Contrat, la cautionnée doit réaliser les travaux de construction des ouvrages dits de premier établissement à savoir :

- Renovation de la cogénération de Fontaine d'Osche et de la chauffe et passage en basse pression dans le réseau, extension de réseau, poste de livraison
- Construction de la chaufferie des Sures, extension de réseau poste de livraison
- Chaufferie de Chénoua, extension de réseau, poste de livraison
- Passage de haute pression en basse pression Chénoua

Selon les dispositions de l'article 72.1 du Contrat, il est prévu que la cautionnée fournira une caution bancaire d'un montant total égal à 5% du montant global hors taxe des travaux prévus correspondant à la retenue de garantie.

DECLARE, par les présentes, sa cautionnée caution solidaire d'ache et pour le compte de ce dernier au profit du bénéficiaire, à concurrence d'une somme maximum de 1.700.000,- euros (un million sept cent cinquante mille euros), pour le versement des sommes dont il serait débiteur auprès du Bénéficiaire pour couvrir les réserves à la réception des travaux prévus.

N° 1328 K3D 10606279

N° 1328 K3D 10606279

Touta mise en jeu du présent cautionnement ou sera recevable que si elle est admise par lettre recommandée avec avis de réception à la Banque en son Centre d'Affaires LA DEFENSE ENTREPRISES dont l'adresse est à PARIS LA DEFENSE Cedex (92074) - 5 bis, place de la Défense, et comportant en photocopie les pièces suivantes :

-PV de réception des travaux comportant les réserves.

-Mise en demeure du bénéficiaire ou cautionné d'effectuer les travaux.

-Certificat administratif indiquant que les travaux n'ont pas été réalisés.

-Certificat administratif indiquant le montant estimé du fait des réserves formulées et du surcoût d'achèvement des travaux.

-Décision de mise en règle ou d'exécution aux fins et clauses des travaux précités.

La recevabilité de la mise en jeu du présent cautionnement, sera exclusivement constatée par la date de réception par la Banque à l'adresse ci-dessus de cette lettre recommandée avec AR.

Tout paiement par elle effectué par la Banque vaudra automatiquement et de plein droit en déduction à due concurrence du montant maximum et dessein garanti, du somme qui ne pourra être réclamé à la Banque que la différence entre le montant maximum ci-dessus garanti et les sommes payées au titre du présent cautionnement.

Le présent cautionnement est délivré pour une durée expirant le 1^{er} janvier 2016.

Toutefois, le présent engagement sera automatiquement et de plein droit à la date de cession dudit Contrat à un tiers, le présent cautionnement ne pouvant bénéficier automatiquement à tout nouveau titulaire du Contrat ou concessionnaire, sans un accord exprès de la Banque.

A l'expiration du cautionnement, quel qu'il soit du terme ci-dessus indiqué, ou encore de la cession dudit Contrat à un tiers, ou pour toute autre cause ou motif ci-dessus défini, le présent cautionnement devra être mis en jeu dans les formes ci-dessus énoncées dans un délai maximum de 8 mois à compter de la date dudit événement, faute de quel toute demande sera irrecevable.

Dès la date de ce délai, le présent cautionnement sera automatiquement et de plein droit annulé et aucune demande s'y référant tant pour le passé que pour l'avenir ne sera plus recevable, pour quelque cause ou motif que ce soit.

En conséquence, la restitution du présent acte à la caution ne sera plus nécessaire pour constater une annulation, le bénéficiaire ne pouvant plus en aucun cas se prévaloir dudit acte.

Le présent engagement est soumis à la Loi Française et tout litige susceptible de survenir à l'occasion des présentes sera de la compétence exclusive des Tribunaux de PARIS.

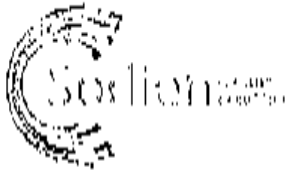
Tous les frais occasionnés par les présentes ou par leur suite seront à la charge exclusive du cautionné.

Fait à PARIS, le 20 juillet 2013



4.6 ANNEXE 6 : Prévisionnel de développement du réseau et investissements correspondants

		2013	2014	2015	2016	2017	2018
FONTAINE D'OUVERTURE							
Installation réseau existant	€		2 220 000				
Travaux sous stations liées au passage en BP	€		1 026 500				
CIENNOVE							
Installation réseau existant	€			2 023 500			
Travaux sous stations liées au passage en BP	€			1 100 000			
DÉVELOPPEMENT							
Station d'échange avec réseau Maire d'Or			200 000				
phase 1 : 1 000 ml de réseau	€		2 061 200				
phase 2 : 5 274 ml de réseau	€			1 200 000			
phase 3 : 1 004 ml de réseau	€				2 000 000		
phase 4 : 2 321 ml de réseau	€					1 531 000	
phase 5 : 1 600 ml de réseau	€						921 000
phase 1 : 6 sous-stations	€		157 000				
phase 2 : 12 sous-stations	€			400 000			
phase 3 : 12 sous-stations	€				300 000		
phase 4 : 9 sous-stations	€					2 000 000	
phase 5 : 18 sous-stations	€						921 000
FRAIS LIQUIDES ET AMU							
		0,300%	4 300 000	4 300 000	4 300 000	4 300 000	4 300 000
Conversion/contraturation	€		170 000	167 000			
Contraintes réseau/soit	€		97 400	157 121	200 000	200 000	167 100
TOTAL INVESTISSEMENT							
	€		3 380 200	4 000 000	7 000 000	1 000 000	1 600 000
TOTAL INVESTISSEMENT FONDS							
	€		2 301 200	4 000 000	3 000 000	1 000 000	1 600 000
appel en	ml		3 200	3 200	1 000	2 500	1 600



4.7 ANNEXE 7 : Compte d'exploitation prévisionnel mis à jour

Ce document est disponible sur demande.



Annexe 3: Evolution des prix IC et CI

Electrif.	Valeur indice	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Variation
CI	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI¹	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI²	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI³	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI⁴	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI⁵	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI⁶	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI⁷	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI⁸	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI⁹	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI¹⁰	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI¹¹	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI¹²	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI¹³	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI¹⁴	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI¹⁵	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI¹⁶	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI¹⁷	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI¹⁸	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI¹⁹	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342233	343133	344133	345133	346133	100%
CI²⁰	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI²¹	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI²²	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI²³	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI²⁴	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI²⁵	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI²⁶	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI²⁷	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI²⁸	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI²⁹	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI³⁰	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%
CI³¹	1000	334733	335733	337133	338133	339133	340133	341133	342133	343133	344133	345133	346133	100%

Appel des indices :

- DIREM : fômi dimastijane
- ICHT-IME : indika des anlares
- CI100 et CI105 : electricité
- ESD1 : frais et services généraux
- ET40 : indice bâtiment, matériel chauffage central.

4.9 ANNEXE 9 : Rapports des contrôles réglementaires

Cf. pages suivantes



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Date : 21 Juin 2013

Département	Président	Secr	Copie
Dijon			
Yonne			
Nièvre			
Département			
Dijon			
Yonne			
Nièvre			
Comptes			
Copie (Généraliste)			
Copie			

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

BUREAU ÉLECTIONS ET RÉGLEMENTATIONS
Installations classées pour la protection de l'environnement

Affaire suivie par Mme AUDRY
Tél : 03.80.44.66.01
Fax : 03.80.44.69.20
Courriel : marie-pierre.audry@cote-dor.gouv.fr

Dijon, le 21 JUIN 2013

OR : pour
classé
Copie
PLI
BMO

Monsieur le Président,

Comme suite à votre courrier parvenu à mes services le 03 mai 2013, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, un récépissé de déclaration de changement d'exploitant de la chaufferie de Fontaine d'Ouche à Dijon.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
L'adjointe au Chef du bureau des élections
et de la réglementation


Fabienne CENINI

SODIEN
Société dijonnaise d'énergie nouvelle)
Immeuble Horizon 1
10 allée Bienvenue
93885 NOISY-LE-GRAND Cédex

Copie pour information : DREAL UT21



PREFET DE LA CÔTE-D'OR

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

BUREAU ELECTIONS ET RELEMENTATIONS
Installations classées pour la protection de l'environnement

Affaire suivie par Mme AUBRY
Tél : 03.80.44.66.01
Fax : 03.80.44.69.20
Courriel : mme-plemme.aubry@cote-d'or.gouv.fr

**RECEPISSE DE DECLARATION
DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT**

**AU TITRE DE LA REGLEMENTATION SUR LES INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Code de l'environnement
Titre Ier livre V

LE PREFET DE LA COTE D'OR

certifie avoir reçu le 03 mai 2013, la déclaration de changement d'exploitant de la chaufferie de Fontaine d'Ouche, chemin de la route de la Craie à DIJON (21), par la société SODIEN (Société dijonnaise d'énergie nouvelle) dont le siège est situé à NOISY-LE-GRAND (93885) - Immeuble Horizon 1 - 10 allée Bienvenue.

Cette installation dernièrement exploitée par CORIANCOB depuis le 1er janvier 2013, était préalablement exploitée par la société DITHCO.

Les prescriptions des arrêtés préfectoraux du 24 janvier 2001 et 20 mai 2011 demeurent en vigueur.

A DIJON, le 21 JUIN 2013

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
l'adjointe au Chef du bureau des élections
et de la réglementation

Fabienne CENINI



Monsieur le Préfet
Préfecture de la Côte-d'Or

Pôle des Installations Classées
55, rue de la Préfecture
21041 DIJON

Noisy-le-Grand, le 13 février 2014

N/ref. : SCDIEN 2014 02 006 MPA/PC
Interlocuteur : Martial PARMENTIER
☎ 01.49.74.89.04 / 06.16.91.00.18
Objet : *Porté à connaissance de modifications mineures en chaufferie de Fontaine d'Ouche - DIJON (21 000) -
Chemin de la Route de la Croix*

LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AK N°2C 070 019 93011

Monsieur le Préfet,

Suite à la prise de service de CORIANCÉ puis SCDIEN depuis le 1^{er} janvier 2013 après la société DITHÉCO de la chaufferie alimentant le réseau de chaleur du quartier de Fontaine d'Ouche à DIJON, nous souhaitons porter à votre connaissance les modifications à échéance des travaux de rénovation de la chaufferie faisant partie du projet industriel contracté avec notre Délégué, la Communauté d'Agglomération Dijonnaise.

Outre le passage en basse pression du réseau de chaleur, les modifications en chaufferie vont conduire à la modification de la ligne concernant la rubrique 2910.A.1 de la nomenclature ICPE dans sa rédaction de l'arrêté préfectoral du 20 mai 2011 portant prescriptions complémentaires. Cette ligne pourra être modifiée sous cette forme :

Rubrique de la nomenclature	Désignation	Volume	Régime
2910.A.1	Combustions, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771. La puissance thermique maximale est définie comme la quantité maximale de combustible, exprimée en PCI, susceptible d'être consommée par seconde. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique de l'installation est :	-1 chaudière gaz/PCD de 11,5 MW (C3/C2) 1 chaudière gaz de 14,4 MW (C3/C3) 1 chaudière gaz/PCD de 13 MW (C2/C3) -1 unité de cogénération au gaz de 19,52 MW (cog3/C4) soit une puissance totale de : 58,42 MW	Autorisation

Site de production : Centre Départemental d'Énergie Nouvelle - Avenue de l'Industrie - Le Ballon - Bourgogne - 21050 Mirey-le-Camp (Cote-d'Or)

Agence locale : Centre Départemental d'Énergie Nouvelle - 15, rue de la Poste de France - 21000 DIJON

Téléphone : 01 49 74 89 04 - Télécopie : 01 49 74 89 03

Site Internet : www.dijon21000.com - www.dijon21000.fr - www.dijon21000.net - www.dijon21000.org - www.dijon21000.com



Les puissances indiquées dans ce tableau sont les puissances thermiques maximales consommées en MW PCI.

Dans la version actuellement en vigueur de l'arrêté d'exploiter, la puissance totale autorisée est de 61,1 MW + 8,9 MW en secours soit 70 MW en globalité.

Les opérations sur générateurs en chaufferie de Fontaine d'Ouche consistent en :


- La remotorisation de l'installation de cogénération, restant à 4 moteurs gaz, mais dont la puissance électrique installée passe de 12 MW à 8 MW, pour une puissance combustible passant de 33,4 MW PCI à 19,52 MW PCI,
- Le remplacement du générateur 3 Gaz / Fioul lourd de 8,9 MW par un nouveau générateur Gaz/FOD de 11,5 MW PCI.

Par ailleurs, aucune modification du bâtiment n'est prévue.

En conclusion la puissance globale installée en chaufferie va baisser et aucun nouveau combustible ne va être introduit. Ces modifications restent donc très mineures, et il n'y aura aucun changement de seuil dans les rubriques ICPE impactées du fait de ces modifications.

M. FARMENTIER, dont les coordonnées sont indiquées en première page, reste à disposition de vos services pour tout besoin de complément qui s'avérerait nécessaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre très haute considération.


Yves LEIDERER
Président

Copie : M. le Président de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise

COMPTEURS

RAPPORT D'INTERVENTION - COMPTEUR D'ENERGIE THERMIQUE -

Instrument de mesure n°:	M41879A
Intervention n°:	2
Nom de l'intervenant:	J. Barroyer
DEMANDEUR	
Société:	CORIANCE
Correspondant:	Mr ZAHUI
Voie:	10 Allée Bienvenue
Localité:	93885 NOISY LE GRAND
Téléphone:	01 4914 79 79
email (-----@-----):	jean.paul.zahui@groupes.com
ADRESSE DE L'INSTALLATION	
Sous Station / Circuit :	VALORISE
Volé:	Chemin de la Rent de la Cras(Stade)
Localité:	21000 DIJON
Société:	CORIANCE
Correspondant:	Mr ZAHUI
Date du rendez-vous (jj/mm/aa):	31/11/2013
Heure du rendez-vous (hh:mm):	9:36
Téléphone:	06 35 27 46 47
TYPE D'INTERVENTION	
Commande n°:	REGIE
Mise en service:	<input type="checkbox"/>
Réparation:	<input type="checkbox"/>
Assistance technique:	<input type="checkbox"/>
Contrat confort:	<input type="checkbox"/>
Contrat sécurité:	<input type="checkbox"/>
Contrat location:	<input type="checkbox"/>
Vérification Technique:	<input checked="" type="checkbox"/>
Vérification de l'installation (préaliminaire):	<input type="checkbox"/>



IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT DE MESURE AVANT INTERVENTION

CALCULATEUR	
Modèle:	Callham 200-200
Marque:	COMTECA
Type:	Calculateur
Numéro d'approbation:	100-01-100
T max (°C)	200
T min (°C)	0
OT max	160
OT min	2
Type liquide	ml
Position du sondeur (Tube chaud / Tube froid)	Tube froid
Impulsion de volume: (m3)	0.250
Numéro de série / année:	KB 11798 / 07/01
Erreur: (MWh)	0.500 / 0.50
Volume: (m3)	0.5000000
Débit: (m3/h)	1.5000
TAC: (°C)	00.27
TIC: (°C)	00.23
Débit F: (t)	20.00
Coef thermique K:	1.100
Puissance: (MW)	0.000
Heures marche: (hr)	20000.00
Compteur source:	1
Date mise en service:	1999
Date contrôle:	
Nombre de Scellés:	2
CAPTEUR DE TEMPERATURE	
Modèle:	CORREGE 07 Long tige
Marque:	COMTECA
Type:	Long
Numéro d'approbation:	100-01-100
Technologie	PT 100
Modèle DDD:	Auxiliair
Numéro de série / année:	00000
Nombre de Scellés:	2
CAPTEUR DE DEBIT	
Modèle:	IF5 4000
Marque:	SIEMENS
Type:	MAGNETIC
DN: (mm)	125
PN: (bar)	10
Impulsion de volume: (m3)	0.250
Convertisseur	Débit à 1°C 0.00 F
Numéro d'approbation:	1
(Débit maxi = qv des indicateurs ou qv des signaux) (m3/h)	200
Débit mini = qv (m3/h)	1
T max (°C)	100
T min (°C)	15
Numéro de série / année:	00000-000
Volume: (m3)	
Débit: (m3/h)	100.0
Débit P du capteur de débit: (bar)	
Nombre de Scellés:	2
Nombre de Scellés présents sur l'ensemble de compteur:	6

Page 26

CARACTERISTIQUES DE FONCTIONNEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DE L'INSTALLATION (Les caractéristiques de l'installation sont consultées sur site ou déclarées par le détenteur de l'instrument)	
Système (Catalytique, Frigorifique, Mixte):	Calorifère
Type de fluide (eau, eau glycolée):	Eau
Régulation (constant, variable, intermittent):	Variable
Pression maxi (bar):	4
Débit maxi = qs (m³/h):	200
Débit mini = q (m³/h):	1
Température du fluide maxi (°C):	100
Température du fluide mini (°C):	20
Delta T maxi (°C):	40
Delta T mini (°C):	3
Puissance thermique maxi (KW):	1250
TRAVAUX	
Opérations contrôles:	
Calculateur:	Contrôle
Captur de débit:	Contrôle
Convertisseur du capteur de débit:	Contrôle
Emetteur d'impulsions de volume:	
Sondes et câbles de pont:	Contrôle
Câblage:	Contrôle
Entretien:	
Calculateur:	
Captur de débit:	
Convertisseur du capteur de débit:	
Emetteur d'impulsions de volume:	
Sondes et câbles de pont:	
Câblage:	
Remarques, Observations	
<i>(Une pu usage obligatoire. Le certificat de vérification de l'installation est obligatoire pour tous les instruments mais est optionnel)</i>	
Paramètre de commande: D0 74 04 04	
Suite branchements de repère, pose de scellés	
CONTROLE DES TEMPERATURES	
THERMOMETRIE DE REFERENCE	
Modèle:	Wahlberg
Marque:	EXAMETRON
Numéro de série:	1
Certificat n°:	17000112
Valeur In:	1003112
TA: (°C)	101.11
TH: (°C)	91.23
Delta T: (K)	9.88
CALCULATEUR	
TA: (°C)	102.70
TH: (°C)	92.26
Delta T: (K)	10.44
TCANT	
TA: (°C)	102
TH: (°C)	92
Delta T: (K) (max 1.00)	10
Câblage:	1000000

IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT DE MESURE APRES INTERVENTION

CALCULATEUR

Modèle:	Callheim 295-200
Marque:	Callheim SCSA
Type:	Calculateur
Numéro d'approbation:	1 00 0-1441
T max (°C)	200
T min (°C)	0
DT max (K)	100
DT min (K)	2
Type liquide:	Water
Fonction mesureur:	Tube float
Impulsion de volume: (m³)	0.00
Numéro de série / année:	M01879A 1994
Energie: (MWh)	47 000 100
Volume: (m³)	60 000 000
Débit: (m³/h)	100 000
TA: (°C)	100 00
TB: (°C)	00 00
Delta T: (K)	20 00
Coef thermique k:	1.000
Puissance: (MW)	1 000
Heures marche: (h)	76000
Compteur mesureur:	4
Date mise en service:	1994
Date contrôle:	31/10/2013
Nombre de Scellés:	4

CAPTEURS DE TEMPERATURES

Modèle:	CORREGE d7 Long 600
Marque:	Callheim SCSA
Type:	Long
Numéro d'approbation:	1 00 0-1441
Technologie:	RTD
Modèle IEC:	A
Numéro de série / année:	000000
Nombre de Scellés:	2

CAPTEUR DE DEBIT

Modèle:	01140000
Marque:	Callheim
Type:	Magne. float
DN: (mm)	100
PN: (bar)	10
Impulsion de volume: (m³)	0.00
Conversion:	Impulse 0.00001
Numéro d'approbation:	1
Débit max - eq des impulsions ou qm rms critiques (m³/h)	200
Débit min - q (m³/h)	1
Température max (°C)	100
Température min (°C)	0
Numéro de série / année:	M01879A
Volume mesuré: (m³)	
Débit mesuré: (m³/h)	113.5
Débit du capteur de débit: (bar)	
Nombre de Scellés:	2
Nombre de Scellés présents sur l'ensemble de comptage:	4

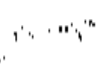
Page 2/2

CONTROLE DE L'ADEQUATION DU COMPTEUR AVEC L'INSTALLATION

Implantation métrologique:	Conforme
Calculateur:	Conforme
Captteur de température:	Conforme
Captteur de débit:	Conforme
Câblage et alimentation:	Conforme
Conformité technique globale:	Conforme

	REMARQUES
	REMARQUES
	REMARQUES
	REMARQUES
	REMARQUES
	REMARQUES
	REMARQUES
	REMARQUES

RAPPORT DE L'INTERVENTION

INTERVENANT:	ACROMOB
Nom:	T. HAMZAÏ
A été accompagné durant toute l'intervention:	Oui
par Mr :	Mr ZAHOU
de la société:	CONDANCE
N° de l'installation:	M11171A
Carnet métrologique:	Rampliconvent (partie)
Conformité technique:	Conforme
Date:	31/10/13
Signature de l'intervenant:	
Demandeur:	CONDANCE
Nom:	Mr ZAHOU
Libre de l'intervention:	OUI
Signature du demandeur:	
Intervention n°:	2

Page 2/2

RAPPORT D'INTERVENTION - COMPTEUR D'ENERGIE THERMIQUE -

Instrument de mesure n°:	M1879B
Intervention n°:	2
Nom de l'intervenant:	T. Bernuyer
DEMANDEUR	
Société:	CORIANCE
Correspondant:	Mr ZAHUI
Voie:	10 Allée Bienvenue
Localité:	93885 NOISY LE GRAND
Téléphone:	01 4914 79 79
email (-----@-----):	(s.zahui@coriance.com)
ADRESSE DE L'INSTALLATION	
Sous Station / Circuit :	CHAUDIERE
Voie:	Chemin de la Rent de la Cras (Stade)
Localité:	21000 DIJON
Société:	CORIANCE
Correspondant:	Mr ZAHUI
Date du rendez-vous (jj/mm/aa):	31/11/2013
Heure du rendez-vous (hh:mm):	9:47
Téléphone:	06 35 27 16 47
TYPE D'INTERVENTION	
Commande n°:	RECIE
Mise en service:	<input type="checkbox"/>
Réparation:	<input type="checkbox"/>
Assistance technique:	<input type="checkbox"/>
Contrat confort:	<input type="checkbox"/>
Contrat sécurité:	<input type="checkbox"/>
Contrat location:	<input type="checkbox"/>
Vérification Technique:	<input type="checkbox"/>
Vérification de l'installation (réglementaire):	<input type="checkbox"/>



IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT DE MESURE AVANT INTERVENTION

CALCULATEUR

Modèle:	Colibrem 205-200
Marque:	BRUNNEN
Type:	Calculateur
Numéro d'approbation:	1-05-01-100
T max (°C)	200
T min (°C)	0
DT max	100
DT min	2
Type liquide:	eau
Position du réservoir (Tube chaud / Tube froid)	Tube froid
Impulsion de volume: (m3)	0.250
Numéro de série / année:	M418700 / 009
Energie: (MWh)	200000.410
Volume: (m3)	60000.000
Débit: (m3/h)	120.000
TA: (°C)	10.10
TB: (°C)	03.04
Delta T: (K)	6.94
Coef. thermique K:	1.031
Puissance: (MW)	1.000
Heures marche: (hr)	10000.000
Coupages secteur:	00
Date mise en service:	1999
Date contrôle:	
Nombre de Scellés:	2

CAPTEURS DE TEMPERATURE

Modèle:	CORRECI DT Long 10m
Marque:	CELESTON
Type:	Long
Numéro d'approbation:	Item calculateur
Technologie:	PT100
Modèle DCG:	A simple
Numéro de série / année:	00021
Nombre de Scellés:	2

CAPTEUR DE DEBIT

Modèle:	10-5 40000
Marque:	BRUNNEN
Type:	MAGNETIQUE
DN: (mm)	125
PN: (bar)	10
Impulsion de volume: (m3)	0.250
Conversion:	Débit (FC 000 F)
Numéro d'approbation:	1
Débit maxi - qv des mécanismes ou qv des statiques: (m3/h)	200
Débit min - qv (m3/h)	1
T max (°C)	100
T min (°C)	15
Numéro de série / année:	00012005
Volume: (m3)	
Débit: (m3/h)	135.6
Date P du capteur de débit: (car)	
Nombre de Scellés:	2
Nombre de scellés présents sur l'ensemble de comptage:	4

Page 2/6

CARACTERISTIQUES DE FONCTIONNEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DE L'INSTALLATION <i>(Les caractéristiques de l'installation sont contrôlées sur site ou décrites par le fabricant de l'instrument.)</i>	
Système (Chimique, Frigorifique, Méta):	Chimique
Type de fluide (eau, eau glycolée):	Eau
Régulation (constant, variable, intermittent):	Variable
Pression stat (bar):	4
Débit maxi = qs (m ³ /h):	200
Débit mini = qn (m ³ /h):	1
Température du fluide maxi (°C):	100
Température du fluide mini (°C):	20
Delta T maxi (°C):	40
Delta T mini (°C):	3
Puissance thermique maxi (kW):	2000
TRAVAUX	
Opérations réalisées:	
Calculateur:	Contrôlé
Captur de débit:	Contrôlé
Convertisseur du capteur de débit:	Contrôlé
Émetteur d'impulsions de volume:	Contrôlé
Sondes et doigts de pont:	Contrôlés
Câblage:	Contrôlé
Entretien:	
Calculateur:	
Captur de débit:	
Convertisseur de capteur de débit:	
Émetteur d'impulsions de volume:	
Sondes et doigts de pont:	
Câblage:	
Précautions, Observations	
<i>pour un usage exemplaire, le certificat de vérification de l'installateur est substitué aux bases les techniques utiles et écrites</i>	
Paramètres de série : 00 74 01 02	
Suite branchement de reprise, prise des coupés	
CONTRÔLE DES TEMPERATURES	
THERMOMETRIE DE REFERENCE	
Modèle:	Vandem
Marque:	ISA-TECA
Nom de série:	4
Coefficient:	1000112
Valeur la:	1000112
TA: (°C)	10.57
TB: (°C)	10.21
Delta T: (K)	0.36
CALCULATEUR	
TA: (°C)	10.40
TB: (°C)	10.20
Delta T: (K)	0.20
ECART	
TA: (°C)	0.07
TB: (°C)	0.01
Delta T: (K) (max 0.08)	0.01
Finalité:	Calorimétrie

Page 2/3

IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT DE MESURE APRES INTERVENTION

CALCULATEUR

Modèle:	Caltronic Z95 200
Marque:	COMTECH
Type:	Calculateur
Numéro d'approbation:	1-05-01-1400
T max (°C)	200
T min (°C)	0
DT max (K)	100
DT min (K)	2
Type Liquide:	0.10
Position capteur:	Tube froid
Impédance de volume (m ³)	0.250
Numéro de série / unité:	M0117911-P010
Energie (MJ/h)	24000.000
Volume (m ³)	03000.050
Débit (m ³ /h)	120.000
TA (°C)	09.70
TR (°C)	70.30
Point T (K)	10.00
Coeff thermique K:	1.100
Pulsance (MW)	1.000
Heures marche (hr)	10500
Coupages secteur:	0
Date mise en service:	1999
Date contrôle:	
Nombre de sondes:	4

CAPTEURS DE TEMPERATURES

Modèle:	CORRE CT Long 10m
Marque:	COMTECH
Type:	Long
Numéro d'approbation:	1-05-01-1400
Technologie:	PT100
Modèle PTC:	A soudé
Numéro de série / unité:	000001
Nombre de sondes:	2

CAPTEUR DE DEBIT

Modèle:	IFS 40000
Marque:	KRIBIB
Type:	MAGNETIC
DN (mm)	125
PN (bar)	16
Impédance de volume (m ³)	0.250
Conversion:	(Espace H=0.001)
Numéro d'approbation:	1
Débit max. en m ³ instantané ou en des millions (m ³ /h)	100
Débit min. en m ³ /h	1
Température max (°C)	100
Température min (°C)	10
Numéro de série / unité:	AD000-100
Volume marche (m ³)	
Débit marche (m ³ /h)	120.0
Date P de capteur de débit (hr)	
Nombre de sondes:	2
Nombre de sondes présente sur l'ensemble de l'installation:	0

Page 5/5

CONTROLE DE L'ADEQUATION DU COMPTEUR AVEC L'INSTALLATION

Implantation matérielle:	Conforme
Calculateur:	Conforme
Captur de température:	Conforme
Captur de débit:	Conforme
Câblage et alimentations:	Conforme
Conformité technique globale:	<i>Conforme</i>

REMARQUES	
REMARQUES	
REMARQUES	
REMARQUES	
REMARQUES	
REMARQUES	
REMARQUES	
REMARQUES	

RAPPORT DE L'INTERVENTION

Intervenant:	SOMESGA
Nom:	T. Danywar
A été accompagné durant toute l'intervention par M.:	Dir
de la société:	Mr ZANU
N° de l'intervention:	COBRANCL
Carré métrologique:	M110/201
Conformité technique:	Remplacemnt (partie)
Date:	Calibrate
Signature de l'intervenant:	31/10/13
Demander:	
Nom:	COBRANCE
Carré de l'intervention:	Mr ZANU
Signature demandeur:	IR
Observations:	

RAPPORT D'INTERVENTION
- COMPTEUR D'ENERGIE THERMIQUE -
- VERIFICATION DE L'INSTALLATION -

- Arrêté du 03 septembre 2010 -

Instrument de mesure n°:	D48379
Intervention n°:	0
Nom de l'intervenant:	T. Bittayot
DEMANDEUR	
Société:	CORIANCE
Correspondant:	Mr ZAHUI
Via:	10 Allée Bienvenue
Localité:	93885 NOISY LE GRAND
Téléphone:	01 4914 79 79
email (-----@-----):	zahui@coriance.com
ADRESSE DE L'INSTALLATION	
Sous Station / Circuit :	Groupes Fontaine d'Ouch
Via:	Chemin de la Ront de la Cras(Stade)
Localité:	21000 DIJON
Société:	CORIANCE
Correspondant:	Mr ZAHUI
Date du rendez-vous (jj/mm/aa):	31/10/13
Heure du rendez-vous (hh:mm):	12:07
Téléphone:	06 35 27 16 47
TYPE D'INTERVENTION	
Commande n°:	REGIE
Mise en service:	<input checked="" type="checkbox"/>
Réparation:	<input type="checkbox"/>
Assistance technique:	<input type="checkbox"/>
Contrat confort:	<input type="checkbox"/>
Contrat sécurité:	<input type="checkbox"/>
Contrat location:	<input type="checkbox"/>
Vérification Technique:	<input checked="" type="checkbox"/>
Vérification de l'installation (réglementaire):	<input type="checkbox"/>



SOMEBCA est une marque déposée de la société SOMEBCA SAS au capital de 100 000 € - 100 rue de la République - 21000 DIJON - FRANCE
 SIRET : 524 200 000 - N° de TVA : FR 2152420000 - N° de RCS : 524 200 000 - N° de SIREN : 524 200 000
 SOMEBCA est une marque déposée de la société SOMEBCA SAS au capital de 100 000 € - 100 rue de la République - 21000 DIJON - FRANCE

IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT DE MESURE AVANT INTERVENTION

CALCULATEUR

Modèle:	Orionhem 2800-110
Marque:	ORION
Type:	Calculateur
Numéro d'approbation:	6000-10977-0
T max (°C)	200
T min (°C)	0
DT max	40
DT min	2
Type d'échelle:	0-99
Position du mesureur (Tube ouvert / Tube fermé)	Tube fermé
Impulsion de volume (m³)	0.250000
Numéro de série / année	2101 2013
Energie (MWh)	0.000
Volume (m³)	4.000
Débit (m³/h)	40.000
TA (°C)	14.10
TL (°C)	15.44
Delta T (K)	13.34
Coeff. d'expansion k	1.000
Puissance (MW)	0.000
Heures marche (hr)	20.000
Catégorie secteur:	4
Date mise au service:	31/03/2013
Date contrôle:	31/03/2013
Nombre de Scellés:	1

CAPTEUR DE TEMPERATURE

Modèle:	JUMCO 00 3 cm 150
Marque:	JUMCO
Type:	Long
Numéro d'approbation:	01 00-01004 1 10016
Technologie:	PT 100
Modèle DDG:	A 60000
Numéro de série / année	100 2013
Nombre de Scellés:	0

CAPTEUR DE DEBIT

Modèle:	FUL 300-MC0
Marque:	ORION
Type:	Orion-w
DN (mm)	200
PN (bar)	16
Impulsion de volume (m³)	0.250
Conversionneur:	Débit (LUL 000 000 000 000)
Numéro d'approbation:	100 0209-000004 000
Débit max = op des impulsions ou op des stations (m³/h)	700
Débit min = op (m³/h)	5
T max (°C)	200
T min (°C)	16
Numéro de série / année:	10000001 2013
Volume (m³)	0.11
Débit (m³/h)	40.000
Delta T du capteur de débit (bar)	1
Nombre de Scellés:	0
Nombre de Scellés présents sur l'ensemble du compteur:	1

Page 2/2

CARACTERISTIQUES DE FONCTIONNEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DE L'INSTALLATION (les caractéristiques de l'installation sont constatées sur site ou déclarées par le détenteur de l'instrument)	
Système (Calorifique, Frigorifique, Mixte):	Calorifique
Type de fluide (eau, eau glycolée):	Eau glycolée 40%
Régulation (constant, variable, intermittent):	Variable
Pression maxi (bar):	4
Débit maxi = q_v (m ³ /h):	360
Débit mini = q_v (m ³ /h):	5
Température de fluide maxi (°C):	100
Température de fluide mini (°C):	20
Delta T maxi (°C):	40
Delta T mini (°C):	3
Puissance thermique maxi (kW):	11200
TRAVAUX	
Opérations réalisées:	
Calculateur:	Mise en service et pose des sondes
Captour de débit:	Mise au service et pose des sondes
Conversionneur du capteur de débit:	Mise au service et pose des sondes
Ensemble d'impédance de volume:	
Sondes et doigts de gain:	Mise au service et pose des sondes
Câblage:	Contrôle
Entretien:	
Calculateur:	
Captour de débit:	
Conversionneur du capteur de débit:	
Ensemble d'impédance de volume:	
Sondes et doigts de gain:	
Câblage:	
Équivalences, Observations	
<i>(Pour un usage réglementé, les valeurs de poids et de débit doivent être indiquées pour tous les instruments mesurant les capteurs)</i>	
Prévoir le remplacement des doigts de gain par des MIE 004	
Présentation de com. 00 74 04 004	
Ensemble de câblage pour la réparation	
CONTROLE DES TEMPERATURES	
THERMOMETRE DE REFERENCE	
Modèle:	Vidicon
Marque:	SUMIPESCA
Numéro de série:	3
Certificat n°:	12000112
Valeur in:	100012
TA: (°C)	17,20
TB: (°C)	10,01
Delta T: (K)	7,19
CALCULATEUR	
TA: (°C)	17,20
TB: (°C)	10,01
Delta T: (K)	7,19
PCART	
TA: (°C)	0,01
TB: (°C)	0,01
Delta T: (K) (max 0,01)	0,00
Puissance:	Calorifique

IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT DE MESURE APRES INTERVENTION

CALCULATEUR

Modèle:	Callium 7000-110
Marque:	SOM-OSA
Type:	Calculique
Numéro d'approbation:	M008 104-02 0
T max (°C)	200
T min (°C)	0
DT max (K)	30
DT min (K)	3
Type liquide:	000
Capacité mesureur	Tube froid
Impulsion de volume (m3)	0.250000
Numéro de série / année:	2100 2013
Energie (MWh)	2.504
Volume (m3)	135.210
Débit (m3/h)	160.000
IA (°C)	07.00
IB (°C)	71.24
Date 1 (R)	15.00
Chef thermique:	1.000
Puissance (MW)	2.000
Heures marche (hr)	300
Coupages secteur:	4
Date mise en service:	31/10/2013
Date contrôle:	31/10/2013
Nombre de Scellés:	2

CAPTEURS DE TEMPERATURE

Modèle:	JUMO 00 Long 100
Marque:	JUMO
Type:	Long
Numéro d'approbation:	01 00 M000-1-111015
Technologie:	Pt100
Modèle DDU	A standard
Numéro de série / année:	000 2013
Nombre de Scellés:	2

CAPTEUR DE DEBIT

Modèle:	FUE990-MID
Marque:	SI-ME-NS
Type:	Ultrason
DN (mm)	200
PN (bar)	16
Impulsion de volume (m3)	0.250
Technologie:	ONYX001-01-06012-0123010003
Numéro d'approbation:	NR-0202-M0000-002
Débit mesuré = eq. des ultrasons ou eq. des ultrasons (m3/h)	100
Débit mesuré = eq (m3/h)	5
Température max (°C)	200
Température min (°C)	15
Numéro de série / année:	601305M273
Volume mesuré (m3)	717.2
Débit mesuré (m3/h)	100
Date 1 du capteur de débit (jour)	
Nombre de Scellés	4
Nombre de Scellés présents sur l'ensemble de sonde:	4

Page 02

CONTROLE DE L'ADQUATION DU COMPTEUR AVEC L'INSTALLATION

Implantation matérielle:	Conforme
Calculateur:	Conforme
Captteur de température:	Conforme
Captteur de débit:	Conforme
Câblage et alimentation:	Conforme
Conformité technique globale:	Conforme

CONFORMITE REGLEMENTAIRE

CALCULATEUR

Lecteur usé:	[X]	Conforme
Raccordements électriques:	[X]	Conforme
Implantations:	[X]	Conforme
Paramétrage:	[X]	Conforme
Identifications réglementaires:	[X]	Conforme
Scellés:	[X]	Conforme

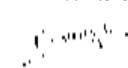
CAPTEURS DE TEMPERATURE

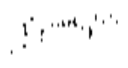
Appareil usé:	[X]	Conforme
Raccordements électriques:	[X]	Conforme
Implantations:	[X]	Conforme
DDC de commande:	[]	Non Conforme
DDC de contrôle:	[]	Non Conforme
Indicateurs DDC:	[]	/
Identifications réglementaires:	[X]	Conforme
Scellés:	[X]	Conforme

CAPTEUR DE DEBIT

Appareil usé:	[X]	Conforme
Raccordements électriques:	[X]	Conforme
Implantations:	[X]	Conforme
Longueur droite amont:	[X]	Conforme
Longueur droite aval:	[X]	Conforme
Zone d'ajustement:	[X]	Conforme
Stabilisateurs:	[]	/
Filtres:	[X]	Conforme
Vannes:	[X]	Conforme
Vannes d'isolement:	[X]	Conforme
Pression:	[X]	Conforme
Dalle P:	[]	/
Identifications réglementaires:	[X]	Conforme
Scellés:	[X]	Conforme
Conformité réglementaire globale:		/

RAPPORT DE L'INTERVENTION

Intervenant:	SOMLEGA
Nom:	T. Bounya
A été nécessaire durant toute l'intervention:	Oui
par Mr.:	Mr. ZAHOU
de la société:	COHANCE
N° de l'intervention:	000000
Caracté. matérielle:	Fourniture (initial)
Conformité technique:	Conforme
Conformité réglementaire:	Non Conforme ou affecter une Vérification Préliminaire
Date:	31/10/13
Signature de l'intervenant:	
Demandeur:	COHANCE
Nom:	Mr. ZAHOU
Durée de l'intervention:	2h
Signature demandeur:	
Intervenant n°:	0

Compteur d'énergie thermique	CERTIFICAT DE VERIFICATION de l'installation
Adresse de l'installation	
Sous Station:	Groupes Fontaine d'Ouch
Vole:	Chemin de la Font de la Cras(Stade)
Localité:	21000 DIJON
Identification de l'instrument	
Compteur d'énergie thermique n°:	U48379
Calculateur n°:	2160-2013
Paire de sondes n°:	499 2013
Captour de débit n°:	506306H273
Spécifications de fonctionnement	
Système (Calorifique, Frigorifique, Mixte):	Critique
Type de fluide (eau, eau glycolée):	Eau glycolée 40%
Régulation (constant, variable, intermittent):	Variable
Pression (bar):	4
Débit maxi (m ³ /h):	350
Débit mini (m ³ /h):	5
Température du fluide maxi (°C):	100
Température du fluide mini (°C):	20
Delta T maxi (°C):	40
Delta T mini (°C):	3
Identification du vérificateur	
Raison sociale:	SOMESCA
Adresse:	80 rue Jean Jaurès - 92270 Bois Colombes
Nom:	T.Barruyer
Conformément à l'arrêté du 3 septembre 2010: - Le carnet métrologique a été complété - Nous certifions que l'installation est:	Non Conforme
Date:	31/10/13
Signature:	
SOMESCA - 80 rue Jean Jaurès - 92270 Bois Colombes - France - Tél.: 01 46 86 84 00	
PMT d'inc: C-13AV-07	

Annexe 1/2

**CONFORMITE
ELECTRIQUE**

DIJON**4 RUE DE BRÔGLIE
PARC TECHNOLOGIQUE
21000 DIJON CEDEX**

Tél : 0300787450 - Fax : 0300787459

E-mail : EXPLOITATION.DIJON@APAVE.FR

CORIANCE**CHEMIN DE LA RENTE DE LA GRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON****RAPPORT DE VÉRIFICATION
DANS UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DES
TRAVAILLEURS****INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES****Vérification Initiale
en application des articles du Code du travail****Lieu d'intervention : CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA GRAS
21000 DIJON****réf. lieu : 42920250****Période d'intervention : du 30/09/2013 au 16/10/2013****Intervenant (s) : THIERRY BONDES**

Pièces jointes : Aucune

Agence de l'Est
n° 2 0908 Inspection, Révision, plus assurées
et pièces disponibles sur www.apave.fr



VERIFICATION D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES

en application des articles R. 4226-14, R. 4226-15, R.4226-21 et R. 4222-26 du Code du Travail

Réf : **19978827 001-1**
Date : **10/10/2013**

1 - OBJETIF

Les vérifications en application des articles ci-dessus ont pour but de rechercher les points où les installations électriques présentent des dysfonctionnements liés aux articles R. 4222-3 à 17 et R. 4226-5 à 13 Code du Travail, des Arrêtés pris pour leurs applications et des normes concernées (dans la limite des prescriptions visant la sécurité des personnes vis-à-vis des risques électriques). Elles sont conduites selon la méthodologie définie par l'arrêté du 28/12/2011.

Les vérifications initiales (R. 4226-14) ou suite à modification de gros équipements doivent se faire en conformité de la conception / réalisation des installations électriques neuves ou modifiées, alors que les vérifications périodiques (R. 4226-15) visent à détecter des anomalies en état de conformité des installations existantes et non modifiées (CI 56).

La vérification sur demande de l'inspection de Travail (R. 4222-24) est identique à l'initiale, mais peut sur une installation existante.

Les vérifications d'installations temporaires (R. 4226-21) sont effectuées à la demande du Chef d'Établissement (présenté "Employeur" dans le cadre du travail) et ne sont pas incluses dans aucun des types de vérifications précitées ci-dessus.

Ces différents types de vérifications concernent la protection des personnes au travail vis-à-vis des risques électriques et de lésions dues aux installations électriques, à l'exclusion de tout autre objectif, par exemple :

- sécurité de fonctionnement et efficacité des installations électriques
- protection contre les foudres, etc.

volet des objectifs visés par d'autres réglementations :

- protection du public contre les risques d'électrocution et de panique
- préservation des biens et de l'environnement
- conformité des matériels, etc.

L'initiale est également axée sur le fait que certains équipements ou équipements peuvent être susceptibles d'être lésés et doivent faire l'objet de vérifications spécifiques. Il en est ainsi, par exemple :

- des équipements de travail (matériel vis à vis des risques mécaniques)
- des appareils de levage, de manutention ou de transport par câbles
- des installations destinées de rayonnements (protection vis à vis des risques dus aux rayonnements ionisants et non ionisants)
- des installations de protection ou de détection des risques d'incendie et d'explosion (protection vis à vis de la protection des biens et du public)
- des installations destinées de télécommunications, de musique
- des installations dédiées pour la protection de l'environnement (CPE)

2 - METHODES ET LIMITES

Conformément à l'article du 28/12/2011 étant l'objet et l'objectif des vérifications, celles-ci portent sur la matérialité physique des installations électriques. Ceci à dire l'absence des problèmes électriques présentés lors de la vérification et non en l'absence dans l'établissement, tels que matériels de protection, matériels, appareils, matériels, ou matériels.

Le respect de la normalisation des matériels, notamment lorsqu'il est constaté par un message initial, leur aspect ou présence de conformité. En conséquence, les vérifications sont limitées à leurs objectifs aux conditions d'usage et à leurs appareils.

Par ailleurs, les installations électriques étant examinées en l'état complet des matériels (vérification de la sécurité propre à chaque établissement, la vérification peut être limitée dans certains cas à leurs seuls sites appareils).

De plus, Apave ne saurait être tenue responsable de ne pas avoir signalé les anomalies sur des appareils non présents, parties d'installations inaccessibles, conformément aux articles, etc.

Sont exclus du champ de la vérification :

- les dysfonctionnements administratifs, organisationnels ou matériels relatifs à l'information et à la formation du personnel chargé de l'exploitation courante, des travaux ou interventions.
- les dysfonctionnements administratifs relatifs aux documents à l'usage de la direction des matériels périodiques.
- l'examen des matériels électriques ou présentations ou de démontage et de montage à la venue.
- les matériels en usage, en réserve, signalés comme étant plus ou moins en usage.

3 - ORGANISATION DE LA VERIFICATION

Afin d'examiner l'ensemble des installations temporaires prévues par l'article du 28/12/2011, le chef d'établissement doit regarder la vérification avec l'établissement Apave dès le début de venue, de préférence :

- signaler les points de conformité trouvés au regard fait l'objet de modifications de structure, pour lesquelles une vérification initiale a été faite (CI 56)

- prévoir l'accompagnement du vérificateur Apave avant que de baser
- donner les moyens d'accès aux locaux et équipements (ouverture d'armoires électriques, appareils en hauteur, etc.) Afin qu'une information d'accès aux locaux de service électrique (cf RCI 610 art 11,4,2)
- faire connaître les sites lors de la visite des installations permettant les mesures et essais, puis les zones sans tension.
- fournir les pièces du dossier technique des installations électriques définies par l'arrêté du 28/12/2011, en particulier :

- 1) les notes de calculs justifiant de dimensionnement et de la protection
- 2) les schémas complets et à jour
- 3) les rapports de vérifications initiale, suite à modification de structure, périodique annuel et qualification préventive,
- 4) le plan de classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes, notamment à risque d'incendie et d'explosion ; à défaut de classement de l'établissement Apave ne constitue qu'une proposition, à valider par le Chef d'établissement.

- Pour les zones avec atmosphères explosives (ATEX) :

- 1) le classement relatif à la protection contre les explosions (CHPEC) prévu aux articles R.4227-50 et 52 du Code du Travail
- 2) le rapport de sécurité des installations électriques, en application de l'article du 08/07/2003

4 - CONDUITE DE LA VERIFICATION

Lorsque l'initiale ou la suite à disposition des moyens ne permet pas d'effectuer complètement la vérification, l'initiale ou la suite dans le rapport Apave.

Il appartient alors au Chef d'Établissement de prendre à son charge dans les plus brefs délais l'organisation des compléments. A défaut, la vérification pourra être considérée comme une vérification non réglementaire.

Concernant la conformité à la forme des appareils d'éclairage qui n'aurait pu être mentionnée lors des vérifications, l'attention du chef d'établissement doit être attirée sur le fait qu'en cas d'intervention ultérieure sur ces appareils d'éclairage ou dans leur voisinage, il devra préalablement prendre ou faire procéder à cette vérification (Arr. du 28/12/2011 Annexe II, Art 1).

5 - RAPPORTS

Les rapports initiaux consécutivement aux différents types de vérifications répondent aux prescriptions définies par l'arrêté du 28/12/2011.

Ainsi, le rapport périodique annuel est limité aux informations à caractère administratif ainsi qu'aux autres non conformités constatées, alors que le rapport périodique qualitatif contient toutes les informations importantes.

Les non-conformités sont répertoriées aux articles du Code du Travail, et le cas échéant de l'arrêté d'application concerné ou du norme d'incendie définie par l'arrêté du 10/04/2012, dans un chapitre unique. Lorsque la version de la norme applicable à l'installation est antérieure à la dernière version, il conviendra de se reporter à l'édité homologué.

6 - MODIFICATIONS DE STRUCTURE

Conformément à l'article R. 4221-8 du Code du Travail, les modifications de structure (S) doivent donner lieu à une vérification initiale effectuée par un organisme agréé (S), lors de leur mise en service.

Ainsi, les parties d'installations temporaires en vérification périodique qui subissent dans un cadre, au fait par l'objet d'une telle vérification "de conformité", elles sont signalées à l'initiale de l'établissement à qui a suivi de fait suite à cette vérification.

- (1) Modification de la puissance de court-circuit, de régime des liaisons à la terre, Modification de la structure de distribution, Côté 110V/230V/400V/630V/1000V d'installations

7 - SURVEILLANCE ET MAINTENANCE

La vérification des installations électriques ne constitue qu'un des éléments concourant à la protection des personnes contre les dangers des courts-circuits électriques ; ainsi, et conformément à l'article R. 4226-7 du Code du Travail, le chef d'établissement doit mettre en place une organisation de la surveillance des installations électriques chargée de détecter ou prévenir d'éventuels dysfonctionnements pouvant apparaître entre deux vérifications.

Les recommandations relatives dans le cadre des vérifications et de la surveillance doivent être livrées dans les plus brefs délais.

8 - INSTALLATIONS TEMPORAIRES

Les installations temporaires établies le cas échéant entre deux vérifications périodiques, doivent faire l'objet d'une vérification spécifique (CI Art. R. 4226-21) dans les conditions définies par les arrêtés des 28/12/2011 et 20/12/2011.

9 - INTERVENTIONS D'ENTREPRISE EXTERIEURE

Conformément aux dispositions des articles R.4211-5 et R.4211-6 du Code du Travail, des dispositions de sécurité particulières et particulières doivent être prises par les entreprises de maintenance concurrentes pour toute intervention sur ou à proximité des installations électriques.

I Renseignements généraux de l'établissement

- 1 Renseignements généraux concernant la vérification
- 2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification
 - Documents nécessaires à la vérification
 - Limites d'intervention
- 3 Changements importants depuis la précédente vérification

II Liste récapitulative des observations

Observations relatives aux installations du domaine Haute Tension
Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension

III Caractéristiques principales des installations

- 1 Structure de l'établissement
 - Nombre de bâtiments/affectation
- 2 Structure des installations
 - Postes Haute Tension
 - Groupes électrogènes
 - Tableaux principaux
 - Caractéristiques des réseaux
 - Transformateurs de séparation/TBTS/DTT
- 3 Installation de sécurité
 - Eclairage de sécurité
- 4 Classement des locaux

IV Examen des prescriptions**V Résultats des mesurages et essais**

- 1 Méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats
- 2 Appareils de mesure et d'essais utilisés
- 3 Résultats
 - Prise(s) de terre
 - Conducteurs de protection
 - Continuités entre tableaux de la distribution
 - Isolation des circuits et matériel
 - Contrôleur(s) permanent(s) d'isolement
 - Dispositifs différentiels à courant résiduel
 - Examen des circuits terminaux

VI ANNEXES (facultatives) :

Liste des plans et schémas des installations

Tableau ou Armoire - Caractéristiques des appareillages et canalisations



I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT

RM :

R032009/001-1


Date :

10/10/2013

I.1 Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié :	CORIANCE	
	CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS	
	21000	DIJON
	N° Etab 42040790	N° Mission 31202024-3

Installation(s) vérifiée(s) :	Ramotorisation de la cogénération de FONTAINE D'OUICHE (groupes + armoires groupes + TGBT aux + TD ventilation + déplacement câblure poste de livraison).
Activité principale de l'établissement :	Cogénération
Nature de la vérification :	Initiale
Périodicité réglementaire :	Annuelle
Dates de la vérification :	du 30/09/2013 au 16/10/2013
Durée de la vérification (jours) :	1,5
Date vérification précédente :	Sans objet
Accompagnement réglementaire :	Total

Vérificateur(s) :	Mr THIERRY BORDES	
	DIJON	
	Tél : 0380789532	Fax :

Surveillance des installations :	
Personne ayant accompagné le vérificateur :	Mr Denis RICHARD (Responsable de projet)
Compte-rendu de fin de visite A :	Mr
Surveillance des installations assurée par :	Mr Denis RICHARD (responsable de projet)
Le registre de contrôle n'a pas été présenté	

I.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification

Documents nécessaires à la vérification :

Descriptif Document	Fourni	Incomplet	Non Leuré	Sans Objet
Plan des locaux avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes (Incendie et Explosion).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Schémas unifilaires des installations électriques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rapport de vérification initiale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Rapports des vérifications périodiques antérieures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration CE de conformité et notes des matériels installés dans les emplacements à risque d'explosion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Liste des installations de sécurité et affectif maximal des locaux ou bâtiments	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Éléments de traçabilité des essais réglementaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plan de masse à l'échelle des installations avec implantation des prises de terre et des canalisations électriques enterrées.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cahier des prescriptions techniques ayant permis la réalisation des installations.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Carnets de câbles.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Notes de calcul justifiant du dimensionnement des canalisations et de dispositifs de protection.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie des attestations de conformité établies en application du décret n° 72-1120 du 14 Décembre 1972.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Limites d'intervention générales :

Les installations existantes qui n'ont pas fait l'objet de modification.

Limites d'intervention particulières : Aucune

I.3 Changements importants depuis la précédente vérification

Il nous a été déclaré l'absence de modifications de structure, d'extension d'installation ou d'affectation des locaux.
Sans objet



II - LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS

Réf. :

FR252007-001-1

Date :

10/10/2013

Aucune non-conformité n'a été identifiée lors de cette vérification et ce, dans le périmètre des limites d'intervention.



III - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES INSTALLATIONS

REF :
Date : 10020007-001-1
16/10/2013

III. 1 Structure de l'établissement

L'établissement ne présente pas de structure particulière à déclarer.

III. 2 Structure des installations

Désignation des réseaux

Alimentation cogénération Alimenté en HTA par le réseau Public 630 kVA
Localisation de rattachement : cogénération Fontaine d'ouches Poste de livraison--

Distribution HT: Triphasé **Tension HT (kV):** 20 kV **Neutre HT:** Distribué **Contraint DM HT:** 1000 A
Système Liaison Terre HT: Par réseau public **Type Alimentation HT:** Aéro-automate
Distribution Liéq HT: Longueur < 100m **Dispositif Coupure HT:** Relais homopolaire

Désignation et implantation du ou des postes haute tension

Désignation	Nature	Implantation	Id (A)
Alimentation cogénération	de livraison Transformation	Local réservé séparé des bâtiments voisins et (S _{HT} > D _{HT}) = 4m	1000 A

Caractéristiques des sources

Désignation : TR5 Implantation : cogénération Fontaine d'ouches-Poste de livraison

Marque : PAUWEL Type : Transformateur HT / BT N° : 100 10250

S(kVA)	Up(kV)	Us(V)	Ip(A)	In(A)	Coup.	Ucc%	Dét.	SLT	Limiteur saturation	Prot. primaire		Prot. secondaire	
										Type	Cal(A)	Type	Cal(A)
630	20 kV	400 V	10	607	Dy	3,7	Huile	TT		Pu	43	Dj	1000 X 0,5

Prises de terre, conducteurs de protection, circuits d'interconnexion

Désignation : Alimentation cogénération

III. 3 INSTALLATIONS DE SECURITE

Eclairage de sécurité installé pour l'ensemble de l'établissement et éventuellement par locaux

Implantation	Efficacité	Réalisation			Ambiance	
		Imposé	Réalisé	Mis à jour	Imposé	Réalisé
Nombre de l'établissement	10	oui	Bois autonomes	oui	non	Sans Objet

III. 4 CLASSEMENT DES LOCAUX A RISQUES

Il ne nous a pas été indiqué de classement de locaux à risques particuliers ou présentant des influences externes particulières.

CODIFICATION DES INFLUENCES EXTERNES - INDICES ET DEGRES DE PROTECTION					
PRESENCE DE CORPS SOLIDES SUSCEPTIBLES DE PENETRATION DANS LE MATERIEL		PRESENCE DE SUBSTANCES CORROSIVES OU POLLUANTES		NATURE DES MATIERES TRAITEES OU ENTREPOSEES	
AE1 : Négligeable	IP 0X ou I ou ?	AF1 : Négligeable		BE1 : Risques négligeables	
AE2 : Petit objet (0,5 mm)	IP 1X	AF2 : Agents d'origine atmosphérique		BE2 : Risques d'incendie	
AE3 : Très petit objet	IP 4X	AF3 : Intermittente ou accidentelle		BE3 : Risques d'explosion	
AE4 : Poussière	IP 5X (Protégé) IP 8X (Étanche)	AF4 : Permanente		BE4 : Risques de contamination	
PROTECTION CONTRE L'ACCES AUX PARTIES DANGEREUSES		PRESENCE DE LIQUIDES SUSCEPTIBLES DE PENETREER DANS LE MATERIEL		RISQUES DE CHOC MECANIQUES	
Non protégé	IP 0X	AD1 : Négligeable	IP X0	AC1 : Faibles (0,225 J)	IK 02
A : Avec la dos de la main	IP 1X ou IP 3XA	AD2 : Chutes de gouttes d'eau	IP X1	AC2 : Moyens (2 J)	IK 07
B : Avec un doigt	IP 2X ou IP 3XB	AD3 : Aspiration d'eau	IP X2 ou ?	AC3 : Importants (6 J)	IK 08
C : Avec un outil	IP 3X ou IP 3XC	AD4 : Projections d'eau	IP X4	AC4 : Très importants (20 J)	IK 10
D : Avec un fil	IP 4X ou IP 4XD	AD5 : Jets d'eau	IP X5		
		AD6 : Paquebot d'eau	IP X6		
		AD7 : Humidité	IP X7		
		AD8 : Submersion	IP X8		

IP : Indice de protection contre la pénétration de corps solides ou l'accès aux parties dangereuses
 IK : Degré de protection contre les risques de chocs mécaniques

Norme(s) applicable(s) :
 NF C13-100
 NF C13-200
 NF C15-100
 NF C15-150
 NF C15-211
 NF C17-200

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté	
R. 4215-01	Obligations générales du Maître d'Ouvrage			
	<i>Règles générales de conception et réalisation</i>		-	
	<i>Règles générales de conception et réalisation</i>		-	
	<i>Règles générales de conception et réalisation</i>		-	
R. 4215-02	Dossier technique			
	<i>Mise à disposition des différents éléments:</i>		20/04/12 - Art. 2	C
R. 4215-03	Inaccessibilité des parties actives et absence de tension dangereuse en cas de défaut d'isolement			
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C13-100-412		C
	<i>Protection contre les contacts indirects</i>	NF C13-100-413		C
	<i>Protection contre les contacts indirects</i>	NF C13-100-434		C
	<i>Conducteurs de protection et d'équipotentialité</i>	NF C13-100-542		C
	<i>Prise de terre</i>	NF C13-100-541		C
	<i>Verrouillages</i>	NF C13-100-461		C
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C13-200-411		C
	<i>Protection contre les contacts indirects</i>	NF C13-200-412		C
	<i>Protection contre les contacts indirects</i>	NF C13-200-413		C
	<i>Protection contre les contacts indirects</i>	NF C13-200-520		C
	<i>Conducteurs de protection et d'équipotentialité</i>	NF C13-200-542		C
	<i>Conducteurs de protection et d'équipotentialité</i>	NF C13-200-544		C
	<i>Prise de terre</i>	NF C13-200-412		C
	<i>Prise de terre</i>	NF C13-200-541		C
	<i>Verrouillages</i>	NF C13-200-464		C
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C15-100-411		C

	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C15-100-529	C
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C15-100-781	C
	<i>Protection contre les contacts indirects</i>	NF C15-100-411	C
	<i>Protection contre les contacts indirects</i>	NF C15-100-612	C
	<i>Isolément des circuits</i>	NF C15-100-612	C
	<i>Protection par double isolation ou isolation renforcée</i>	NF C15-100-412	C
	<i>Mesure de protection par séparation électrique</i>	NF C15-100-413	SO
	<i>Protection par TBT (TBS / TATP)</i>	NF C15-100-414	SO
	<i>Dispositions complémentaires (LES + DDH)</i>	NF C15-100-415	C
	<i>Dispositifs de protection contre les courants de défaut</i>	NF C15-100-531	C
	<i>Conducteurs de protection et d'équipotentialité</i>	NF C15-100-543	C
	<i>Conducteurs de protection et d'équipotentialité</i>	NF C15-100-544	C
	<i>Prise de terre</i>	NF C15-100-542	C
	<i>Salles d'eau</i>	NF C15-100-701	SO
	<i>Piscines, Bassins</i>	NF C15-100-702	SO
R. 4215-04	Absence de tension dangereuse du fait du voisinage avec une installation de domaine de tension supérieur ou du fait d'un défaut d'isolement		
	<i>Voisinage avec d'autres canalisations électriques</i>	NF C13-100-526	C
	<i>Voisinage avec d'autres canalisations électriques</i>	NF C13-200-521	C
	<i>Voisinage avec d'autres canalisations électriques</i>	NF C15-100-442	C
	<i>Voisinage avec d'autres canalisations électriques</i>	NF C15-100-528	C
	<i>Limiteur de surtension</i>	NF C15-100-534	SO
R. 4215-05	Risques liés à l'élévation normale de température des matériels		
	<i>Echauffements</i>	NF C13-100-421	C
	<i>Echauffements</i>	NF C13-100-422	C
	<i>Echauffements</i>	NF C13-100-423	C
	<i>Echauffements</i>	NF C13-200-421	C

	<i>Echauffements</i>	NF C13-200-425	C
	<i>Echauffements</i>	NF C13-200-510	C
	<i>Echauffements</i>	NF C15-100-421	C
	<i>Echauffements</i>	NF C15-100-422	C
	<i>Echauffements</i>	NF C15-100-423	C
	<i>Echauffements</i>	NF C15-100-550	C
R. 4215-06	Caractéristiques du matériel vis à vis des surintensités / Prévention du risque incendie		
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C13-100-431	C
	<i>Diélectrique inflammable</i>	NF C13-100-432	C
	<i>Caractéristiques des matériaux vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C13-100-432	C
	<i>Caractéristiques des matériaux vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C13-100-433	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C13-100-521	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C13-100-522	C
	<i>Choix et mise en oeuvre des connexions</i>	NF C13-100-523	C
	<i>Caractéristiques des matériaux vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C13-100-531	C
	<i>Diélectrique inflammable (transformateurs)</i>	NF C13-200-422	C
	<i>Diélectrique inflammable (réactances et condensateurs)</i>	NF C13-200-423	SO
	<i>Protection contre les arcs électriques</i>	NF C13-200-427	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C13-200-431	C
	<i>Caractéristiques des matériaux vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C13-200-432	C
	<i>Non alimenté en charge des sectionneurs</i>	NF C13-200-427	C
	<i>Caractéristiques des matériaux vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C13-200-510	C
	<i>Caractéristiques des matériaux vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C13-200-531	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C13-200-523	C
	<i>Choix et mise en oeuvre des connexions</i>	NF C13-200-520	C

	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C13-200-527	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C13-200-528	C
	<i>Caractéristiques des matériaux vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C13-200-534	C
	<i>Diélectrique inflammable</i>	NF C15-100-421	SO
	<i>Protection contre les arcs électriques</i>	NF C15-100-421	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C15-100-430	C
	<i>Caractéristiques des matériaux vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C15-100-432	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C15-100-433	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C15-100-434	C
	<i>Caractéristiques des matériaux vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C15-100-435	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C15-100-523	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C15-100-524	C
	<i>Choix et mise en oeuvre des connexions</i>	NF C15-100-526	C
	<i>Caractéristiques des matériaux vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C15-100-512	C
	<i>Caractéristiques des matériaux vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C15-100-533	C
	<i>Caractéristiques des matériaux vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C15-100-535	C
	<i>Non manœuvre en charge des sectionneurs</i>	NF C15-100-536	C
R. 4215-07	Sectionnement des installations		
	<i>Dispositif de sectionnement / Manoeuvre</i>	NF C13-100-531	C
	<i>Dispositif de sectionnement / Manoeuvre</i>	NF C13-100-571	C
	<i>Dispositif de sectionnement / Manoeuvre</i>	NF C13-200-461	C
	<i>Dispositif de sectionnement / Manoeuvre</i>	NF C13-200-533	C
	<i>Dispositif de sectionnement / Manoeuvre</i>	NF C15-100-462	C
	<i>Dispositif de sectionnement / Manoeuvre</i>	NF C15-100-536	C
R. 4215-08	Coupeure d'urgence des circuits		

	<i>Coupure d'urgence</i>	NF C13-200-463	C
	<i>Coupure d'urgence</i>	NF C15-100-463	C
R. 4215-09	Mise en oeuvre des canalisations		
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C13-100-527	C
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C13-200-521	C
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C15-100-521	C
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C15-100-527	C
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C15-100-528	C
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C15-100-529	C
R. 4215-10	Identification des circuits et appareillages		
	<i>Identification des circuits et appareillages</i>	NF C13-100-524	C
	<i>Identification des circuits et appareillages</i>	NF C13-100-624	C
	<i>Identification des circuits et appareillages</i>	NF C13-200-514	C
	<i>Identification des circuits et appareillages</i>	NF C15-100-514	C
R. 4215-11	Choix du matériel en fonction de la tension et conditions d'environnement		
	<i>Adaptation des matériels à la tension</i>	NF C13-100-311	C
	<i>Adaptation du matériel aux influences externes</i>	NF C13-100-32	C
	<i>Adaptation des matériels à la tension</i>	NF C13-100-322	C
	<i>Adaptation des matériels à la tension</i>	NF C13-200-321	C
	<i>Adaptation des matériels à la tension</i>	NF C13-200-322	C
	<i>Installation du matériel</i>	NF C13-200-510	C
	<i>Adaptation du matériel aux influences externes</i>	NF C13-200-512	C
	<i>Adaptation des matériels à la tension</i>	NF C15-100-512	C
	<i>Adaptation du matériel aux influences externes</i>	NF C15-100-512	C
	<i>Installation du matériel</i>	NF C15-100-530	C
	<i>Installation du matériel</i>	NF C15-100-535	C
	<i>Installation du matériel</i>	NF C15-100-559	C

	<i>Emplacements à risques particuliers d'influences externes</i>		
	- <i>Salles d'eau</i>	NF C15-100-701	SO
	- <i>Piscines, bassins</i>	NF C15-100-702	SO
	- <i>Saunas</i>	NF C15-100-703	SO
	- <i>Installations de chantier</i>	NF C15-100-704	SO
	- <i>Etablissements agricoles</i>	NF C15-100-705	SO
	- <i>Encintes conductrices exigées</i>	NF C15-100-708	SO
	- <i>Parcs de caravanes</i>	NF C15-100-708	SO
	- <i>Marinas</i>	NF C15-100-709	SO
	<i>Installations temporaires</i>	NF C15-100-711	SO
	<i>Unités mobiles ou transportables</i>	NF C15-100-717	SO
R. 4215-12	Mise en oeuvre des installations vis à vis du risque d'incendie et/ou explosion		
	<i>Emplacements à risque d'incendie</i>	NF C13-100-741	SO
	<i>Emplacements à risque d'incendie</i>	NF C13-200-421	SO
	<i>Emplacements à risque d'explosion</i>	NF C13-200-426	SO
	<i>Emplacements à risques d'incendie</i>	NF C15-100-422	SO
	<i>Emplacements à risque d'explosion</i>	NF C15-100-424	SO
R. 4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique		
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C13-100-412	C
	<i>Eclairage de sécurité</i>	NF C13-100-762	C
	<i>Canalisations étrangères</i>	NF C13-100-731	SO
	<i>Dispositifs constructifs / Ventilation</i>	NF C13-100-75	C
	<i>Matériel d'exploitation et de sécurité</i>	NF C13-100-622	C
	<i>Moyens d'extinction</i>	NF C13-100-623	C
	<i>Mesures particulières pour matériel isolé ou SF6</i>	NF C13-100-424	SO
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C13-200-411	C

	<i>Eclairage de sécurité</i>	NF C13-200-712		C
	<i>Canalisations étrangères</i>	NF C13-200-712		SO
	<i>Dispositions constructives / Ventilation</i>	NF C13-200-712		C
	<i>Matériel d'exploitation et de sécurité</i>	NF C13-200-622		C
	<i>Moyens d'extinction</i>	NF C13-200-623		C
	<i>Mesures particulières pour matériel isolé au SF6</i>	NF C13-200-625		SO
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C15-100-781		SO
	<i>Dispositions constructives / Ventilation</i>	NF C15-100-781		SO
	<i>Dispositions constructives / Couverture des portes</i>	NF C15-100-781		SO
	<i>Eclairage de sécurité</i>	NF C15-100-781		SO
	<i>Matériel d'exploitation et de sécurité</i>	NF C15-100-781		SO
	<i>Moyens d'extinction</i>	NF C15-100-781		SO
R. 4215-14	Normes applicables			
R. 4215-15	Conformité des installations aux articles R4215-3 à R4215-13 et respect des normes applicables			
	<i>Norme NF C13-100</i>			C
	<i>Norme NF C13-200</i>			C
	<i>Norme NF C15-100</i>			C
R. 4215-16	Conformité des matériels électriques aux normes NF ou CE			
	<i>Conformité aux normes des matériels</i>	NF C13-100-51		C
	<i>Conformité aux normes des matériels</i>	NF C13-200-511		C
	<i>Conformité aux normes des matériels</i>	NF C15-100-511		C
R. 4215-17	Eclairage de sécurité			
	<i>Application du règlement ERP et plus contraignant</i>		14/12/11 - Art 1	SO
	<i>Installation fixe</i>		14/12/11 - Art 2	C
	<i>Efficacité de l'établissement</i>		14/12/11 - Art 3	C
	<i>Fonction de l'éclairage sécurité</i>		14/12/11 - Art 4	C
	<i>Eclairage d'évacuation</i>		14/12/11 - Art 5	C

	<i>Eclairage d'ambiance ou anti-panique</i>		14/12/11 - Art 6	SO
	<i>Type d'éclairage de sécurité</i>		14/12/11 - Art 7	C
	<i>Eclairage alimenté par source centralisée</i>		14/12/11 - Art 8	SO
	<i>Eclairage réalisé par BAES</i>		14/12/11 - Art 9	C
R. 4226-07	Surveillance et maintenance des installations			
	<i>Etat général des installations</i>	NF C13-100-63		C
	<i>Etat général des installations</i>	NF C13-200-616		C
	<i>Etat général des installations</i>	NF C15-100-63		C
R. 4226-09	Locaux réservés à la production, conversion, distribution d'électricité			
	<i>Matériel d'exploitation et de sécurité</i>	NF C13-100-624		C
	<i>Affichages et inscriptions</i>	NF C13-100-624		C
	<i>Portes, conditions d'ouverture et fermeture</i>	NF C13-100-77		C
	<i>Matériel d'exploitation et de sécurité</i>	NF C13-200-622		C
	<i>Affichages et inscriptions</i>	NF C13-700-624		C
	<i>Portes, conditions d'ouverture et fermeture</i>	NF C13-700-712		C
	<i>Locaux établis à l'intérieur de bâtiments</i>	NF C13-200-712		C
	<i>Emplacements établis en extérieur</i>	NF C13-700-713		SO
	<i>Affichages et inscriptions</i>	NF C15-100-781		SO
	<i>Portes, conditions d'ouverture et fermeture</i>	NF C15-100-781		SO
R. 4226-10	Locaux présentant des risques particuliers de choc électrique			
	<i>Anesthésie électrique</i>		26/02/1993	SO
	<i>Barrière à poissons</i>		17/03/1993	SO
	<i>Pêche à l'électricité</i>		02/02/1989	SO
	<i>Galvanoplastie, Electrophorèse, Electrolyse, Fours à arc :</i>		15/12/2011	
	- <i>Tensions limites - Prévention du contact direct</i>		15/12/11 - Art 1	SO
	- <i>Prévention en cas d'inapplicabilité de l'art. 1</i>		15/12/11 - Art 2	SO

	<i>Laboratoires et plates formes d'essais :</i>		16/12/2011	
	- <i>Accès et délimitation</i>		16/12/11 - Art 2	SO
	- <i>Repérage des points d'alimentation</i>		16/12/11 - Art 3	SO
	<i>Dispositions vis-à-vis du contact direct</i>		16/12/11 - Art 4	SO
	- <i>Dispositions vis à vis du contact indirect</i>		16/12/11 - Art 5	SO
	- <i>Dispositif de coupure d'urgence</i>		16/12/11 - Art 6	SO
	<i>Prévention du risque après remise sous tension</i>		16/12/11 - Art 7	SO
	<i>Essais hors laboratoires et plate-formes</i>		16/12/11 - Art 8	SO
R. 4226-11	Installations de soudage électrique :		19/12/2011	
	<i>Tension d'alimentation, tension du contact, isolation, conducteur de retour, connecteurs</i>		19/12/11 - Art 2	SO
	<i>Porte électrodes, torches ou pistolets</i>		19/12/11 - Art 3	SO
	<i>Soudage à l'intérieur d'une enceinte conductrice exigée</i>		19/12/11 - Art 4	SO
	<i>Soudage sur des chantiers spécialisés de construction</i>		19/12/11 - Art 5	SO
R. 4226-12	Utilisation et raccordement des appareils amovibles		20/12/2011	
	<i>Limitation de la tension d'alimentation ou indice de protection adapté</i>		20/12/11 - Art 2	C
	<i>Adaptation aux influences externes</i>		20/12/11 - Art 3	C
	<i>Canalisations couples d'alimentation</i>		20/12/11 - Art 4	C
	<i>Prises de courant, prolongateurs et connecteurs</i>		20/12/11 - Art 5	C
	<i>Raccordement hors charge des prises de courant, prolongateurs et connecteurs > 32 ampères.</i>		20/12/11 - Art 6	SO
	<i>Utilisation des appareils portatifs à main dans les enceintes conductrices exigées</i>		20/12/11 - Art 7	SO
	<i>Utilisation des appareils portatifs à main dans les enceintes conductrices exigées</i>	NF C15-100-706	20/12/11 - Art 7	SO
R. 4226-13	Maintenance de l'éclairage sécurité		14/12/2011	
	<i>Maintenance de l'éclairage sécurité</i>		14/12/11 - Art 9	C
	<i>Maintenance de l'éclairage sécurité</i>		14/12/11 - Art 10	C
	<i>Essais réglementaires de l'employeur</i>		14/12/11 - Art 11	C

A. 4226-16	<i>Lampes de néon</i> Exclusion (limites d'intervention)		14/12/11 - Art 12 26/12/2011	C
------------	---	--	---------------------------------	---



V.1. Etendue, Méthodologie des mesurages - Critères d'appréciation des Mesurages

Préambule

Les mesures requises à effectuer sont définies selon le type de vérification effectuée, à la demande de l'inspecteur du Travail, Périodique, Temporaire, lorsque possible en fonction des conditions rencontrées sur le site et de la mise à disposition des installations. Les méthodologies de mesurage utilisées et les valeurs limites sont celles décrites dans les normes et les directives techniques applicables par l'arrêté du 10/04/2012 (révisé) (NF C15-100 et guide UTE C15-105, NF C15-100, NF C15-200, NF C15-203)

Résumé des Prises de terre

- Etendue : La mesure de la résistance de la prise de terre est effectuée pour tous les types de vérification.
Méthodologie : Ces mesures sont effectuées soit par la méthode des 2 bornes auxiliaires, soit par la méthode de la pile, soit toute autre méthode appropriée.
Dans tous les cas la mesure est effectuée à l'aide d'un appareil adapté qui bricole souvent, si nécessaire et si possible.

Table with 7 columns: I (A), Upr (kV), Mesure HT (Niveau BT + Niveau BT), Niveau HT / Niveau BT, Niveau HT, Niveau BT, Mesure HT + Niveau BT, Mesure BT. Row 1: 1000, 2, Sans objet, 20/20, 30/30, 20/20, -5/-, 10/10. Row 2: 1000, 4, Sans objet, 20/20, 30/30, 20/20, -10/-, 10/10. Row 3: 1000, 10, Sans objet, 20/20, 30/30, 20/20, -10/-, 10/10.

Upr : Valeurs de tension des mesures de poste = le double de I (en A) la prise de terre BT de distribution publique. Les valeurs limites des prises de terre de poste incluses que distribution publique sont définies en tenant compte du courant de réglage des protections HT.

- Unité des valeurs : Ohm

Continuité des conducteurs de protection

- Etendue : Les mesures de continuité sont effectuées :
- quel que soit le type de vérification, comme suit :
- Mesure entre chaque niveau de la distribution et le niveau suivant (exemple par la mesure visual en cas d'impossibilité)
- Tous les matériels (sans et avec) de circuit T, compris prolongateurs et accessoires.
- Lors de chaque vérification (BT) et sur demande de l'inspecteur du Travail, de la totalité des appareils et matériels et des prises de courant nécessaires.
- Lors de chaque vérification périodique, de la totalité des prises de courant accessibles dans les locaux du bâtiment et la totalité des câbles et du filer des appareils et matériels fixes.

Dans ces cas, les valeurs RVNH (Nombre d'appareils vérifiés / Nombre d'appareils installés) permettent d'évaluer la traçabilité.

- Méthodologie : La vérification est effectuée à l'aide d'un multimètre ou d'un ohmmètre.
Valeurs limites

Table with 2 columns: Un Niveau Tension, Un Niveau tension. Row 1: Un Niveau Tension, Valeurs DC et DD de cette site: 0,15-10%. Row 2: Un Niveau tension, 2 Ohms à 0,5 Ohm de prescription normative.

Indication au CR: V:3 "Exécution des circuits normaux": M : Continuité non satisfaisante, N : Continuité satisfaisante

- Unité des valeurs : milliohm ou ohm

Isolément des Circuits et Matériels BT

- Etendue : Quel que soit le type de vérification, les mesures d'isolément sont effectuées sur tous les appareils auxiliaires protégés, les matériels fixes dont la mise à la terre est définitive, ainsi que les circuits pour lesquels le fonctionnement des dispositifs à courant alternatif est défini par des tableaux de matériels alimentés en THT ou TATP, en circuit BT, ainsi que les câbles et matériels HT.
Méthodologie : La mesure d'isolément est effectuée entre conducteurs et au sol (ou terre) à l'aide d'un ohmmètre approprié équipé de bornes de mesure.
Valeurs limites : 0,5 Mégohm pour U = 500V (NF C15-100 ou NF C15-200), pour les câbles électriques mesurés dans les postes, 0,25 Mégohm pour U = 230V, 0,40 Mégohm pour U = 230V.

- Unité des valeurs : Mégohm

Essai de (des) Contrôle(r)s Permanent d'Isolément (CPI)

- Etendue : L'essai de CPI est effectué quel que soit le type de vérification pour les installations à rendre fixes ou immobilisées à l'exécution des réseaux HT.
Méthodologie : L'essai avec une résistance calibrée, complété par la vérification de l'efficacité de la signalisation en cas de non respect.
Valeurs limites : Conformité de l'efficacité de CPI avec la valeur de la résistance calibrée. Des fois l'absence de la signalisation et de son report.

- Unité des valeurs : kOhm

Essai des Dispositifs Différentiels Résiduels (DDR)

- Etendue : L'essai des DDR est effectué sur tous les appareils incluses quel que soit le type de vérification de l'exécution des réseaux HT.
Méthodologie : L'essai des DDR est réalisé par création soit d'un défaut réel sur l'installation, soit d'un défaut simulé avec.
Valeurs limites : Comparaison de la valeur de déclenchement au temps entre la valeur indiquée (selon la norme de la valeur assignée (0.10s ou 0,2) B) et la fonction nominale, M : Fonctionnement incorrect, NE : Non essayé.

- Unité des valeurs : mA.

Signification des abréviations utilisées

Table with 3 columns: Code, Description, Norme. Row 1: C, Conducteur, I, Interopéra. Row 2: D, Défectueux, DDH, Interrupteur Différentiel. Row 3: PDA, Dispositif de Déconnexion Automatique, IP, Interrupteur Intelligible. Row 4: DDR, Dispositif Différentiel Résiduel, INV, Inverseur. Row 5: DC, Disjoncteur, IS, Interrupteur Socio-secour. Row 6: Fu, Fusibles, ISF, Interrupteur Socio-secour Intelligible. Row 7: PI, Protection Intégrée. Row 8: PSHC, Protection Structurale non homogène. Row 9: PE, Protection différentielle. Row 10: PE, Protection Électrodynamique. Row 11: RM, Risque Magnétique. Row 12: RMT, Risque Magnéto-thermique. Row 13: BT, Réseau Basse-tension. Row 14: H, Haute-tension. Row 15: SP, Système de Protection. Row 16: T, Terre. Row 17: THT, Tension Haute Tension. Row 18: TATP, Tension Alternative Transitoire. Row 19: TBT, Tension Basse Tension. Row 20: TBT, Tension Basse Tension. Row 21: TBT, Tension Basse Tension. Row 22: TBT, Tension Basse Tension. Row 23: TBT, Tension Basse Tension. Row 24: TBT, Tension Basse Tension. Row 25: TBT, Tension Basse Tension. Row 26: TBT, Tension Basse Tension. Row 27: TBT, Tension Basse Tension. Row 28: TBT, Tension Basse Tension. Row 29: TBT, Tension Basse Tension. Row 30: TBT, Tension Basse Tension. Row 31: TBT, Tension Basse Tension. Row 32: TBT, Tension Basse Tension. Row 33: TBT, Tension Basse Tension. Row 34: TBT, Tension Basse Tension. Row 35: TBT, Tension Basse Tension. Row 36: TBT, Tension Basse Tension. Row 37: TBT, Tension Basse Tension. Row 38: TBT, Tension Basse Tension. Row 39: TBT, Tension Basse Tension. Row 40: TBT, Tension Basse Tension. Row 41: TBT, Tension Basse Tension. Row 42: TBT, Tension Basse Tension. Row 43: TBT, Tension Basse Tension. Row 44: TBT, Tension Basse Tension. Row 45: TBT, Tension Basse Tension. Row 46: TBT, Tension Basse Tension. Row 47: TBT, Tension Basse Tension. Row 48: TBT, Tension Basse Tension. Row 49: TBT, Tension Basse Tension. Row 50: TBT, Tension Basse Tension. Row 51: TBT, Tension Basse Tension. Row 52: TBT, Tension Basse Tension. Row 53: TBT, Tension Basse Tension. Row 54: TBT, Tension Basse Tension. Row 55: TBT, Tension Basse Tension. Row 56: TBT, Tension Basse Tension. Row 57: TBT, Tension Basse Tension. Row 58: TBT, Tension Basse Tension. Row 59: TBT, Tension Basse Tension. Row 60: TBT, Tension Basse Tension. Row 61: TBT, Tension Basse Tension. Row 62: TBT, Tension Basse Tension. Row 63: TBT, Tension Basse Tension. Row 64: TBT, Tension Basse Tension. Row 65: TBT, Tension Basse Tension. Row 66: TBT, Tension Basse Tension. Row 67: TBT, Tension Basse Tension. Row 68: TBT, Tension Basse Tension. Row 69: TBT, Tension Basse Tension. Row 70: TBT, Tension Basse Tension. Row 71: TBT, Tension Basse Tension. Row 72: TBT, Tension Basse Tension. Row 73: TBT, Tension Basse Tension. Row 74: TBT, Tension Basse Tension. Row 75: TBT, Tension Basse Tension. Row 76: TBT, Tension Basse Tension. Row 77: TBT, Tension Basse Tension. Row 78: TBT, Tension Basse Tension. Row 79: TBT, Tension Basse Tension. Row 80: TBT, Tension Basse Tension. Row 81: TBT, Tension Basse Tension. Row 82: TBT, Tension Basse Tension. Row 83: TBT, Tension Basse Tension. Row 84: TBT, Tension Basse Tension. Row 85: TBT, Tension Basse Tension. Row 86: TBT, Tension Basse Tension. Row 87: TBT, Tension Basse Tension. Row 88: TBT, Tension Basse Tension. Row 89: TBT, Tension Basse Tension. Row 90: TBT, Tension Basse Tension. Row 91: TBT, Tension Basse Tension. Row 92: TBT, Tension Basse Tension. Row 93: TBT, Tension Basse Tension. Row 94: TBT, Tension Basse Tension. Row 95: TBT, Tension Basse Tension. Row 96: TBT, Tension Basse Tension. Row 97: TBT, Tension Basse Tension. Row 98: TBT, Tension Basse Tension. Row 99: TBT, Tension Basse Tension. Row 100: TBT, Tension Basse Tension.

Vérification des réseaux : O : Obligé - C : Choix - N : Non Déterminé.



V.2. Appareils de mesurage et d'essais utilisés

Continuité/isolament, réseaux et circuits	Essais des DDR	Tests des CPI	Mesures des prises de terre	Continuités entre tableaux
MEGGER MIT 405	MEGGER LHC2 220	APAVE Delta à rébalances	LEM-NOHMA HANDY GEO	APAVE AMRC III

V.3. Résultats

Continuités entre tableaux de la distribution

Désignation Tableau	Origine Mesure	Valeur en mΩ
---------------------	----------------	--------------

cogénération Fontaine d'ouche local basse tension--

Armoire Commune

N°01 AC/0F 64.05

30

Dispositifs différentiels à courant résiduel

cogénération Fontaine d'ouche-local basse tension--

Armoire Commune

Quantité	Désignation
1	Q 70.7 Prise armoire

Type de dispositif	Seuil de réglage		Seuil déclenchement	Isolament (MΩ)
	I _{Δn} (mA)	T _{imp} (s)		
DDR	30		0	

Armoire groupe GCP1

Quantité	Désignation
1	Prise

Type de dispositif	Seuil de réglage		Seuil déclenchement	Isolament (MΩ)
	I _{Δn} (mA)	T _{imp} (s)		
DDR	30		0	

Armoire groupe GCP2

Quantité	Désignation
1	Prise

Type de dispositif	Seuil de réglage		Seuil déclenchement	Isolament (MΩ)
	I _{Δn} (mA)	T _{imp} (s)		
DDR	30		0	

Armoire groupe GCP3

Quantité	Désignation
1	Prise

Type de dispositif	Seuil de réglage		Seuil déclenchement	Isolament (MΩ)
	I _{Δn} (mA)	T _{imp} (s)		
DDR	30		0	

Armoire groupe GCP4

Quantité	Désignation
1	Prise

Type de dispositif	Seuil de réglage		Seuil déclenchement	Isolament (MΩ)
	I _{Δn} (mA)	T _{imp} (s)		
DDR	30		0	

cogénération Fontaine d'ouche-local groupe 1--

Coffret ventilation 1

Quantité	Désignation	Type de dispositif	Seuil de réglage		Seuil déclenchement	Isolament (MVA)
			I _{th} (mA)	Temps(s)		
1	OF32.15 / prise tétra	ODH	30		B	
1	OF32.20 / prise mono	ODH	30		B	

cogénération Fontaine d'ouche-local groupe 2--

Coffret ventilation 2

Quantité	Désignation	Type de dispositif	Seuil de réglage		Seuil déclenchement	Isolament (MVA)
			I _{th} (mA)	Temps(s)		
1	OF32.15 / prise tétra	ODH	30		B	
1	OF32.20 / prise mono	ODH	30		B	

cogénération Fontaine d'ouche-local groupe 3--

Coffret ventilation 3

Quantité	Désignation	Type de dispositif	Seuil de réglage		Seuil déclenchement	Isolament (MVA)
			I _{th} (mA)	Temps(s)		
1	OF32.15 / prise tétra	ODH	30		B	
1	OF32.20 / prise mono	ODH	30		B	

cogénération Fontaine d'ouche-local groupe 4--

Coffret ventilation 4

Quantité	Désignation	Type de dispositif	Seuil de réglage		Seuil déclenchement	Isolament (MVA)
			I _{th} (mA)	Temps(s)		
1	OF32.15 / prise tétra	ODH	30		B	
1	OF32.20 / prise mono	ODH	30		B	



V - RESULTATS DES MESURAGES ET ESSAIS

N°F : 869/1007-001-1
Date : 18/10/2013

Examen des circuits terminaux

cogénération Fontaine d'ouche-Poste de livraison--

Nbre NV / NI	Désignation	Cl	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensité			Cont	Isol. MLI
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
4/4	Appareil(s) d'éclairage									B
1/1	Accumulateur d'éclairage de sécurité	B								
1/1	Appareil(s) d'éclairage de sécurité Portatif									B
1/1	Relais(s) de courant									B

cogénération Fontaine d'ouche-local groupe 1--

Nbre NV / NI	Désignation	Cl	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensité			Cont	Isol. MLI
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Groupe électrogène		MARELLI MA18907		40/1					B
1	Pompe de lubrification		ROBERT BIRCH NIPPUL		3,05					B
1	Pompe haute tension		KSB ETALINE		20,5					B
1	Pompe BT		IN LINE		10,5					B
1	Pompe Carga		KSB		27,5					B
1	Transformateur BT/HT 3600A/0,7A 400V/21000V		KSB ETALINE		66,7					B

cogénération Fontaine d'ouche-local groupe 2--

Nbre NV / NI	Désignation	Cl	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensité			Cont	Isol. MLI
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Groupe électrogène		MARELLI MA18905		40/1					B
1	Pompe de lubrification		ROBERT BIRCH NIPPUL		3,05					B
1	Pompe haute tension		KSB ETALINE		20,5					B
1	Pompe BT		IN LINE		10,5					B
1	Pompe Carga		KSB		27,5					B
1	Transformateur BT/HT 3600A/0,7A 400V/21000V		KSB ETALINE		66,7					B

cogénération Fontaine d'ouche-local groupe 3--

Nbre NV / NI	Désignation	Cl	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensité			Cont	Isol. MLI
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Groupe électrogène		MARELLI MA18905		40/1					B
1	Pompe de lubrification		ROBERT BIRCH NIPPUL		3,05					B
1	Pompe haute tension		KSB ETALINE		20,5					B
1	Pompe BT		IN LINE		10,5					B
1	Pompe Carga		KSB		27,5					B
1	Transformateur BT/HT 3600A/0,7A 400V/21000V		KSB ETALINE		66,7					B

cogénération Fontaine d'ouche-local groupe 4--

Nbre NV / NI	Désignation	Cl	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensité			Cont	Isol. MLI
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		

			(A)	(A)	
1	Grupo dieléctrico	MARTELL MATRIZ	40,1		B
1	Pompa de elevación	POISE ET BRUC'NOMIL	3,05		B
1	Pompa hídrica función	KOB ETALINC	20,5		B
1	Pompa BT	INLINE	10,5		B
1	Pompa Coge	KOB	27,3		B
1	Transformador 110/4T 380V/68,7A 400V/21000V	KOB ETALINC	66,2		B



VI - ANNEXE
Liste des plans et schémas des installations

Réf : RG928847 001 1
Date : 16/10/2013

Référence	Désignation	Origine (1)	Date MAJ/Visa Schéma
41.50844.00.13/05	Contrat ventilation I Δ 4	Entreprise	10/09/2013
41.50844.00.13/09	TGBT ACP	Entreprise	10/09/2013
41.50844.11	Notes de calculs	Entreprise	26/09/2013
41.50844.00.13/02	Synoptique I Δ A	Entreprise	28/08/2013
41.50844.00.13/10	Histoire de terre	Entreprise	15/09/2013

(1) A : Apave, E : Entreprise



0305810212
CORIANCO
A l'attention de M. DACOSTA DIDIER



0305810212

CORIANCO
A l'attention de M. DACOSTA DIDIER

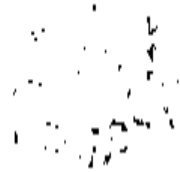
CHEMIN DE LA RENTE DE LA GRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON

Messieurs,

Nous vous prions de trouver ci-joint le rapport de vérification suivant:

Rapport de vérification d'une installation électrique - Protection des travailleurs B1 exemplaire(s)

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.



**CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC**

21000 DIJON

**A l'attention de
M DACOSTA DIDIER**

R A P P O R T D E V É R I F I C A T I O N



D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE

**relatif à la protection des travailleurs
(Code du travail)**

Vérification périodique

Vérification effectuée le 23/08/2013

Rapport n° : 6524570-001-1

Installations vérifiées :

**CHAUFFERIE CENTRALE DE LA ZUP FONTAINE
D'OUCHE**

**CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON**



DIJON

4, rue Louis du Brégle

Paris Technologique - BP 37004 21070 - DIJON CEDEX - Téléphone : 03 80 78 74 50 - Fax : 03 80 78 74 59

Apoave - 101 rue de Valenciennes - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 224 024 103 € - (RCS Paris 627 071 141)

Plates opératoires : Apoave Alaclemis SAS - RCS 301 620 440 - 1251N Apoave Nord Ouest - RCS 410 071 020

Apoave Parisienne SAS - RCS 300 100 271 - Apoave Guisourgo SAS - RCS 400 720 024



OBJECTIFS

Ces vérifications ont pour but de rechercher les points où les installations électriques s'écartent des dispositions fixées par le code du travail : articles R4216-3 à R4216-17 et R4220-3 à R4220-15 (ou du 7 mai 1980 pour le règlement R.G.I.E). Elles concernent la protection des travailleurs contre les dangers d'origine électrique et les obligations de l'employeur pour l'utilisation des installations électriques des lieux de travail, à l'exclusion des vérifications ayant un objectif différent tel que :

- protection du public contre les risques d'incendie et de panique ;
- protection des biens, notamment de l'environnement ;
- conformité des produits.

Nous attirons également l'attention des chefs d'établissements sur le fait que certaines parties d'installations ou systèmes soujettis à d'autres textes applicables doivent être, par ailleurs, l'objet de vérifications spécifiques ou complémentaires. Il en est ainsi, par exemple :

- de certaines machines et appareils (protection vie à vie des risques mécaniques) ;
- des installations métalliques de rayonnements (protection vie à vie des risques due aux rayonnements ionisants et non ionisants) ;
- des appareils de lavage, de minuterie ou de transport par câbles ;
- des installations de protection ou de détection des risques d'incendie et d'explosion (protection vie à vie de la protection des biens et du public) ;
- des installations d'alarme, de transmission de données, en comptage ;
- des installations jouant un rôle vie à vie de la protection de l'environnement ;
- des installations visées par les dispositions relatives aux économies d'énergie ;
- des installations génératrices d'électricité statique ou de protection contre les décharges atmosphériques et les surtensions ;
- les enseignes

ETENDUE DE LA VERIFICATION

Conformément à l'article R4220-2 du code du travail (ou à l'arrêté du 25 octobre 1981 dans le cas du règlement R.G.I.E.), la vérification porte sur la matérialité physique des installations, sur l'ensemble des matériels électriques mis en œuvre pour la production, la conversion, la distribution, ou l'utilisation de l'énergie électrique.

Ainsi sont exclus du champ de la vérification :

- les dispositions administratives, organisationnelles et techniques relatives à l'information et à la formation du personnel (présentations au personnel) lors de l'exploitation courante, de travaux ou d'interventions sur les installations ainsi que les mesures de sécurité qui en découlent ;
- les dispositions administratives relatives aux documents à tenir à la disposition des autorités publiques ;
- l'examen des matériels électriques en présentation ou en démonstration et destinés à la vente ;
- les matériels stockés ou en réserve ou signalés comme n'étant plus mis en service.

Par fait que les installations sont examinées en tenant compte des contraintes d'exploitation et de sécurité propres à chaque établissement et indiquées en début de vérification au personnel chargé de la vérification, celle-ci est limitée dans certains cas à l'état apparent des installations.

D'une manière générale, la vérification a pour but de signaler les points de non-conformité relevés sur les installations électriques ou écartés aux éléments définis dans la réglementation. Toute dernière considération est le respect de la normalisation, notamment lorsqu'elle est concrétisée par un marquage officiel, apporte une présomption de conformité. En conséquence, lors de nos vérifications, nous nous sommes attachés à ce tel marquage est limité à leur adaptation aux conditions d'usage et à leur état apparent.

RAPPORT DE VERIFICATION

Le rapport de vérification est établi conformément à l'arrêté du 26/12/2011.

Les références normatives en regard de chaque non-conformité sont celles correspondantes aux dernières normes en vigueur.

OBLIGATIONS DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Conformément à la réglementation en vigueur, le chef d'établissement doit :

- mettre à disposition du vérificateur un accompagnateur, les moyens d'accès aux locaux et équipements, les pièces du dossier technique préexistant par l'arrêté du 26/12/2011, plus particulièrement la délimitation des zones à risque d'incendie et d'explosion.

Dans le cas de la non fourniture par le chef d'établissement de la liste des emplacements à risque d'explosion (BE3) telle que prévue à l'article R.4227-50 du code du travail, les éventuelles observations formulées par le vérificateur et portant sur ce risque (Art. R4216-12 du code du travail ou Art. 41 du décret du 7 mai 1980 pour le R.G.I.E) et destinées à signaler au chef d'établissement l'existence d'un danger potentiel, sont établies en fonction de sa seule appréciation. Elles sont donc à conforter par une analyse des risques d'explosion à effectuer par le chef d'établissement (réduction du « document relatif à la protection contre les risques d'explosion » selon l'article R.4227-52 du code du travail).

- assurer les mises hors tension des installations permettant les mesurages et essais.

A défaut, la vérification pourrait être considérée comme une vérification non réglementaire.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 26/12/2011, si lors de la vérification il n'a pas pu être procédé à la vérification de la continuité de la mise à la terre de certains appareils (appareils d'éclairage en particulier), le chef d'établissement devra préalablement procéder ou faire procéder à cette vérification avant toute intervention sur ou au voisinage de ces appareils.

SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

La vérification des installations électriques ne constitue qu'un des éléments concourant à la protection des travailleurs contre les dangers des courants électriques. Aussi, et conformément à l'article R4220-5 du code du travail (ou à l'article 46 du décret du 7 mai 1980 dans le cas du règlement R.G.I.E), le chef d'établissement doit mettre en place une organisation pour la surveillance des installations électriques.

C'est dans le cadre de cette surveillance que les dispositions doivent être prises afin de remédier sans attendre la prochaine vérification aux déficiences nouvelles qui peuvent se manifester entre deux vérifications.

MODIFICATION DE "STRUCTURE"

Il est rappelé que, conformément à l'article R4220-13 du code du travail (ou l'article 40-3 du décret du 7 mai 1980 dans le cas du règlement R.G.I.E), les modifications dites de structure doivent donner lieu à une vérification initiale effectuée par un organisme agréé lors de leur mise en service.

Et lors d'une vérification périodique, il se révèle que certaines parties d'installations créent dans ce champ d'application, la vérification initiale qui en résulte devra faire l'objet d'une prestation particulière relevant du cadre de la prestation périodique.

INTERVENTIONS D'ENTREPRISES EXTERIEURES

Il est rappelé que, conformément aux articles R4216-5 et R4216-11 du Code du travail, des dispositions de sécurité particulières et particulièrement strictes doivent être prises par les responsables des entreprises concernées pour toute intervention de maintenance, réglage, nettoyage sur ou à proximité des installations électriques. En effet, une installation, bien que déclarée conforme au plan d'exploitation, peut lors d'opérations, par exemple d'entretien, nécessiter des précautions spécifiques du fait de la présence à proximité de pièces sous tension (cas des locaux réservés aux électriciens et dans lesquels la réglementation n'interdit pas la présence de pièces sous tension).

Nota

Malgré tout le soin apporté à la vérification, certaines déficiences peuvent exceptionnellement ne pas avoir été détectées : appareils non présentés, parties d'installations inaccessibles, renseignements erronés... Si vous constatez de telles anomalies, nous vous invitons respectueusement de nous en aviser sans tarder.

Pour les vérifications périodiques, conformément à l'arrêté du 26/12/2011, le rapport peut ne faire état que des équipements donnant lieu à observations, bien que l'ensemble des installations et des équipements ait fait l'objet des vérifications.

Chapitre	Paragraphe	Libellé	Page
I		Renseignements généraux de l'établissement	3
	1	Renseignements généraux concernant la vérification	
	2	Renseignements complémentaires relatifs à la vérification <i>- Liste des documents nécessaires à la vérification</i> <i>- Limites d'intervention</i>	
	3	Changements importants depuis la précédente vérification	
II		Liste récapitulative des observations	6
		<i>- Observations relatives aux installations du domaine Haute Tension</i> <i>- Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension</i>	
III		Résultats des mesurages et essais	10
	1	Méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats	
	2	Appareils de mesurage et d'essais utilisés	
	3	Résultats <i>- Prise(s) de terre</i> <i>- Continuités entre tableaux de la distribution</i> <i>- Conducteurs de protection</i> <i>- Isolation des circuits et matériels</i> <i>- Contrôleur(s) permanent(s) d'isolement</i> <i>- Dispositifs différentiels à courant résiduel</i> <i>- Vérification des récepteurs</i>	



I - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ÉTABLISSEMENT

3 / 13

Date : 27/08/2013

N° Rapport : 6824670 001-1

I. 1 Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié : CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON

Installation(s) vérifiée(s) : CHAUFFERIE CENTRALE DE LA ZUP FONTAINE D'OUCHE

Activité principale de l'établissement : CHAUFFEUR

Nature de la vérification : Vérification périodique

Périodicité de la vérification :

Réglementaire	Contractuelle
1 an(A)	1 an(A)

Date(s) de la vérification : 23/08/2013 au 23/08/2013

Durée de la vérification : 1

Date d'envoi du rapport : 27/08/2013

Vérificateur(s) : Sophie MOLINA

Bureau : DIJON

Tél : 03.80.78.74.60

Fax : 03.80.78.74.59

Surveillance des installations : M. DAGOSTA
Chef d'exploitation

Personne ayant accompagné le vérificateur : M. PICARD
l'exploitant

Compte-rendu de fin de visite : Non établi

Registre de contrôle : Visé sur place

Organisme d'accréditation :

Accréditation COFRAC N°5-0002 - INSPECTION
Liste des sites accrédités et points de responsabilité sur
www.cofrac.fr



I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT

4 / 13

Date : 27/06/2013
N° Rapport : 0524570-001 1

I. 2 - Renseignements complémentaires relatifs à la vérification

Liste des documents nécessaires à la vérification

Eléments fournis par le chef d'établissement	Fourni par l'établissement	Non fourni
Schémas unifilaires des installations électriques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rapport de vérification initiale (1)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Rapport(s) de vérification(s) périodique(s) (2)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plans des locaux, avec indications des locaux à risque particuliers d'incendies externes, particulièrement risque d'incendie et risque d'explosion, et dans ce dernier cas, représentation des différentes zones	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Attestations CE de conformité et notices d'instructions des matériels installés dans les locaux ou emplacements à risque d'explosion	Sans objet	
Liste des installations de sécurité et effectif maximal des différents locaux ou bâtiments	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

(1): Organisme :
Année :
N° rapport :

(2): Année du dernier rapport : 2012

Renseignements complémentaires :
Ref. vérification initiale : Non fournis

Limites d'intervention

Partie d'installation non vérifiée	Motif
Dispositifs différentiels à courant résiduel réparés "non vérifiés" dans le chapitre "résultats des mesures et essais"	Prison d'exploitation
La chaufferie charbon.	Non utilisée.
Générateur 3 (pilard / Salle des générateurs / REZ-DE-CHAUSSEE / BATIMENT CHAUFFERIE / ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2	Hors service (non vérifié)
Départ PC tri 4 x 40 A / Armoire électrique / Dépôtage / local dépôtage / ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2	Alimentation en 300 V non utilisée depuis 2012.



I - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ÉTABLISSEMENT

5 / 13

Date : 27/05/2013

N° Rapport : 6924570-001-I

I. 3 - Changements importants depuis la précédente vérification

Aucun changement ni modification ne nous a été signalé



II - LISTE RÉCAPITULATIVE DES OBSERVATIONS

3 / 13

Date : 27/08/2013

N° Rapport : 6024570-001-1

Les numéros d'observation(s) ci-après correspondent à ceux mentionnés dans la suite du rapport.

Observations relatives aux installations du domaine Haute Tension

None

Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension

N°Obs.	Réf. Réglementaire	Libellé	Déjà Signalé
Remarques générales			
ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2			
	R 4216-03 / NF C 15100 § 631		
1		Absence de protection contre les contacts indirects aux les départs prises de courant Assurer la protection par un dispositif différentiel à courant résiduel haute sensibilité : 30 mA max. (Arrêté du 8 janvier 1997)	X
BATIMENT CHAUFFERIE / ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2			
	R 4215-11 / NF C 15100 § 612		
2		Capots et récepteurs non utilisés principalement au niveau du sous-sol. A supprimer.	
Poste chaufferie / ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2			
	R 4215-11 / NF C 15100 § 612		
3		Modification de la puissance de la source d'énergie ou remplacement des 2 transformateurs par un seul. Procéder à une vérification initiale.	X
	R 4215-11 / NF C 15100 § 612		
4		Absence de gâche de manœuvre HT. A remettre en place.	
Source d'énergie TR 2 Réseau secours / Poste chaufferie / ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2			
	R 4215-03 / NF C 15100 § 411		
5		Absence de limiteur de surtension. Procéder à une vérification initiale suite au changement de schéma de liaison à la terre.	X
	R 4215-03 / NF C 15100 § 523		
6		Fusibles inadaptés en fonction de la tension. Mettre les fusibles de 83 A.	X
Armoire électrique : Dépôtage / Local dépôtage / ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2			
	R 4215-06 / NF C 15100 § 523		
7		Fusibles AM inadaptés pour les départs "E21" et "PL". A remplacer par des fusibles GQ.	X
Local Compresseurs / SOUS-SOL / BATIMENT CHAUFFERIE / ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2			
	R 4215-11 / NF C 15100 § 612		
8		Appareil(s) d'éclairage à incandescence / Verre manquant A remplacer	X
	R 4215-17 / Arrêté du 14/12/11 - Art 8		
9		Appareil(s) d'éclairage de sécurité D.T.S. : Fonctionnement défectueux des 2 blocs d'éclairage de sécurité situés à l'entrée A remettre en état de fonctionnement ou à remplacer.	



II - LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS

7 / 13

Date : 27/06/2013

N° Rapport : 0924570-001-1

N°Obs.	Réf. Réglementaire	Libellé	Déjà Signalé
		Armoire électrique : Démarreur compresseur ramonage / Local Compresseurs / SOUS-SOL / BATIMENT CHAUFFERIE / ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2	
10	R 4215-10 / NF C 15100 § 514	Identifier durablement et correctement tous les départs.	X
		Armoire électrique : TGBT et secours / Salle des générateurs / REZ-DE-CHAUSSEE / BATIMENT CHAUFFERIE / ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2	
11	R 4215-03 / NF C 15100 § 543	La connexion individuelle des conducteurs de protection n'est pas assurée. Y remédier par la mise en place d'un répartiteur ou connecteur de terre de manière que chaque conducteur soit rattaché individuellement sur une borne de connexion.	X
12	R 4215-09 / NF C 15100 § 533	Pouvoir de coupure insuffisant pour les disjoncteurs "déclat". Non présentés par le constructeur. Dispositif de protection à remplacer par des disjoncteurs de même marque de type industriel (s'il y a lieu possible).	X
13	R 4215-10 / NF C 15100 § 514	Identifier durablement et correctement toutes les protections ainsi que la voyante de report de signalisation du défaut d'isolement au T.G.B.T.	X
14	R 4215-10 / NF C 15100 § 514	Suite aux modifications refaire le schéma électrique conformément à l'installation.	X
15	R 4215-11 / NF C 15100 § 512	Non fonctionnement des voyants de report signalisation du défaut d'isolement (salle de commande et T.G.B.T.) A remplacer.	X
16	R 4215-11 / NF C 15100 § 512	Défaut d'isolement signalé par le Contrôleur Permanent Isolement C.P.I. Rechercher le défaut.	X
17	R 4215-11 / NF C 15100 § 530	Contacteur PLA altéré. A remplacer.	X
18	R 4215-16 / NF C 15150-1 § 4	Câbles non utilisés. A supprimer ou mettre en court-circuit et à la terre comme prescrit dans la norme NF C 15-510.	
		Armoire électrique : Jour/Nuit (dans local Corrosif) / Salle des générateurs / REZ-DE-CHAUSSEE / BATIMENT CHAUFFERIE / ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2	
19	R 4215-06 / NF C 15100 § 536	Câbler les contacts de précaution sur le mécanisme général.	X
20	R 4215-10 / NF C 15100 § 514	Replacer le schéma dans fermoir. A refaire conformément à l'exécution du tableau.	X
		Armoire électrique : Générateur 2 / Salle des générateurs / REZ-DE-CHAUSSEE / BATIMENT CHAUFFERIE / ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2	
21	R 4215-11 / NF C 15100 § 512	Auxiliaire non alimenté 2013.	
		Atelier entretien / REZ-DE-CHAUSSEE / BATIMENT CHAUFFERIE / ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2	
22	R 4215-03 / NF C 15100 § 411	Appareil(s) d'éclairage L'anches : A relier au circuit de protection par un conducteur de coloration vert jaune et de section au moins égale à la section des conducteurs actifs (Phase/Neutre) alimentant l'appareil.	X



II - LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS

8 / 13

Date : 27/06/2013

N° Rapport : 0024870 001 1

N°Obs.	Réf. Réglementaire	Libellé	Déjà Signalé
	R 4215-03 / NF C 15100 § 411		
28		Prise(s) de courant : A relier au circuit de protection par un conducteur de coloration vert jaune et de section au moins égale à la section des conducteurs actifs (Phase/Neutre) alimentant les prises de courant situés à proximité du récepteur. Armoire électrique : Coffret Prise de courant / Atelier outillage / REZ-DE-CHAUSSEE / BATIMENT CHAUFFERIE / ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2	X
	R 4215-03 / NF C 15100 § 543		
24		La connexion individuelle des conducteurs de protection n'est pas assurée. Y remédier par la mise en place d'un répartiteur ou connecteur de terre de manière que chaque conducteur soit raccordé individuellement sur une borne de connexion.	X
	R 4215-06 / NF C 15100 § 430		
26		Fusible nM Inadapté pour le départ PC monophasé. A remplacer par un fusible de 16 A gG.	X
	R 4215-11 / NF C 15100 § 612		
26		Installer un répartiteur pour les prises et neutre , (actuellement dominos, risque d'échauffement et de débranchage)	X
	R 4215-03 / NF C 15100 § 411		
27		Général 4 x 40 A : Non fonctionnement du dispositif différentiel lors de l'essai en réel (phase/Terre). A remplacer. Poste de commande / ETAGE 1 (BUREAU) / BATIMENT CHAUFFERIE / ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2	
	R 4215-03 / NF C 15100 § 411		
28		Appareil(s) d'éclairage : A relier au circuit de protection par un conducteur de coloration vert jaune et de section au moins égale à la section des conducteurs actifs (Phase/Neutre) alimentant l'appareil (Présence de 00 Volts). Bureau M BUCCIACCHIO / ETAGE 1 (BUREAU) / BATIMENT CHAUFFERIE / ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2	X
	R 4215-03 / NF C 15100 § 411		
29		Appareil(s) d'éclairage : A relier au circuit de protection par un conducteur de coloration vert jaune et de section au moins égale à la section des conducteurs actifs (Phase/Neutre) alimentant l'appareil (Présence de 80 Volts). Salle informatique / ETAGE 1 (BUREAU) / BATIMENT CHAUFFERIE / ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2	X
	R 4215-03 / NF C 15100 § 411		
30		Appareil(s) d'éclairage : A relier au circuit de protection par un conducteur de coloration vert jaune et de section au moins égale à la section des conducteurs actifs (Phase/Neutre) alimentant l'appareil (Présence de 80 Volts).	X
	R 4215-11 / NF C 15100 § 612		
31		Prise(s) de courant : Le prise de courant à côté de la porte de M Bucciachio est déconnectée du rail. A relier correctement.	
	R 4215-11 / NF C 15100 § 530		
32		Prise(s) de courant : Réorganiser le câblage alléger. Bureau M DACOSTA / ETAGE 1 (BUREAU) / BATIMENT CHAUFFERIE / ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2	X
	R 4215-03 / NF C 15100 § 411		
33		Appareil(s) d'éclairage : A relier au circuit de protection par un conducteur de coloration vert jaune et de section au moins égale à la section des conducteurs actifs (Phase/Neutre) alimentant l'appareil (Présence de 80 Volts).	X



II - LISTE RÉCAPITULATIVE DES OBSERVATIONS

9 / 13

Date : 27/08/2013

N° Rapport : 6924570-001-1

N°Obs.	Réf. Réglementaire	Libellé	Déjà signalé
Cuisine réfectoire / ETAGE 2 / BATIMENT CHAUFFERIE / ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2			
R 4215-03 / NF C 15100 § 411			
34		Appareil(s) d'éclairage : A relier au circuit de protection par un conducteur de coloration vert jaune et de section au moins égale à la section des conducteurs actifs (Phase/Neutre) alimentant l'appareil (Présence de 40 Volts).	x
R 4215-11 / NF C 15100 § 512			
35		Réfrigérateur FAURE : Supprimer l'addition de rallonge à l'arrière du réfrigérateur et fixer la prise de courant. Réinstaller des prises de courant en fonction des récepteurs.	x
Salle de réunion / ETAGE 2 / BATIMENT CHAUFFERIE / ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2			
R 4215-03 / NF C 15100 § 411			
36		Appareil(s) d'éclairage : A relier au circuit de protection par un conducteur de coloration vert jaune et de section au moins égale à la section des conducteurs actifs (Phase/Neutre) alimentant l'appareil	x



III - Etendue, Méthodologie des Mesurages - Critères d'appréciation des Mesurages

Préambule

Chaque fois que possible, les méthodologies de mesurage utilisées et les critères d'appréciation sont ceux décrits dans les normes d'installation (NF C15-100, NF C15-100 et NF C15-200 et guide UTE C15-105)

Résistance des prises de terre

Etendue

La mesure de la résistance de la prise de terre est effectuée en vérification initiale et vérification périodique.

Méthodologie

Ces mesures sont effectuées soit par la méthode des 2 bornes auxiliaires, soit la méthode du boucle, soit tout autre méthode appropriée. Dans tous les cas la mesure est effectuée sur une terre fermée, si nécessaire et si possible, la terre ouverte.

Critères d'appréciation des résultats

Id(A)	Up(Kv)	Mesure HT + Neutre RT / Mesure BT	Mesure HT + Neutre BT	Mesure BT	Neutres BT	Mesure HT + Mesure BT	Mesure BT
10/300/1000	2 4 10	Sans objet	200/1	300/1 300/2/3 300/3/10	250/1	150/1 150/2 150/3	60/1 Dalle n

Up : tension de tenue des lignes du poste - Id : courant de défaut à la terre du réseau HT de distribution publique

Les valeurs des prises de terre de poste autre que distribution publique sont calculées en tenant compte du courant de régime des protections HT

Unité des valeurs : ohms

Mesure de continuité des Mises à la terre

Etendue

Les mesures de continuité sont effectuées lors de chaque vérification quel qu'en soit le type, comme suit :

- Liaisons entre chaque niveau de la distribution et le niveau suivant (remplacé par un appareil vérifié en cas d'impossibilité)
- Tous les matériels fixes et mobiles, y compris prolongateurs et accessoires

Lors de chaque vérification initiale et lors du demeure, de la totalité des appareils d'éclairage et des prises de courant occasionnels.

Lors de chaque vérification périodique, de la moitié des prises de courant occasionnelles dans les locaux de bureau et la totalité dans les autres locaux, et de tous des appareils d'éclairages fixes.

Méthodologie

La vérification est effectuée à l'aide d'un milliohmètre ou d'un ohmmètre, en BT ainsi qu'en HT en cas de doute.

Critères d'appréciation des résultats

	En Usage Tension	En Haute Tension
En vérification initiale et mise en service	Tableau DC et DD du guide UTE C15-105	U ₁ / I ₁
En vérification périodique	Inférieur ou égal à 2 ohms	U ₁ : tension limite de sécurité I ₁ : courant maximal de défaut à la terre

Unité des valeurs : milli-ohms ou ohms

Isolément des circuits et Matériels BT

Etendue

Les mesures d'isolation sont effectuées sur tous les appareils mobiles présentés, les matériels fixes dont la mise à la terre est déficiente, ainsi que les circuits pour lesquels le fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel est déficient, à l'exception des matériels alimentés en TBT ou TSTP, ceux de classe II, ainsi que les circuits et matériels HT, pour chaque vérification.

Méthodologie

La mesure d'isolation est effectuée entre conducteur actif et masse (ou terre) à l'aide d'un ohmmètre approprié suivant le domaine de tension.

Critères d'appréciation des résultats

Cas général UTA : supérieur ou égal à 0.5 MΩm

Unité des valeurs : MΩm

Essai du (des) Contrôleur(s) Permanent d'Isolément (CPI)

Etendue

L'essai du CPI est effectué quel que soit le type de vérification pour les installations à centre isolé ou impédant à l'exception des réseaux III.

Méthodologie

Essai avec une résistance calibrée, contrôlé par la vérification de l'efficacité de la signalisation et de son report.

Critères d'appréciation des résultats

Conformité de l'installation du CPI avec la valeur de la résistance calibrée ; Bon fonctionnement de la signalisation et de son report

Unité des valeurs : kohms

Essai des Dispositifs Différentiels Résiduels (DDR)

Etendue

L'essai des DDR est effectué sur tous les appareils installés quel que soit le type de vérification à l'exception des réseaux III.

Méthodologie

L'essai des DDR est réalisé par création artificielle d'un défaut réel sur l'installation, soit d'un défaut à mont-aval.

Critères d'appréciation des résultats

Les résultats sont jugés satisfaisants si la valeur de déclenchement est comprise entre la valeur assignée (I_{Δn}) et la moitié de valeur assignée (I_{Δn}/2).

Unité des valeurs : mA ou A



III - RESULTATS DES MESURAGES ET ESSAIS

11 / 13

Date : 27/09/2013

N° Rapport : D024070-001-1

III.2. Appareils de mesurage et d'essais utilisés

Appareils utilisés	Marque	Type
Mesureur de continuité	LEM	ISO Plus
Ohmmètre	LEM	ISO Plus
Contrôleur des DCR	MEGGER	LRCD 220
Mesureur de terre	LEM / MEGGER	HANDY GEO / LRCD 220
Contrôleur de CPI	APAVE	Boite de résistance

III.3. Résultats

Prise(s) de terre

Désignation	Localisation	Condition de mesurage	Valeur en ohm	Comment
Terrain entiers (massif de poste - Neufles - mesureu filantien)	ENSEMBLE DE LA CHAUFFIERIE GAZ DIT (EGC) 2 / Poste chaufferie	Banette fermée	2	Valeur satisfaisante

Continuités entre tableaux de la distribution

Néant

Isolament des circuits et matériels

Absence d'observation

Contrôleur(s) permanent(s) d'isolement

Absence d'observation

Dispositifs différentiels à courant résiduel

Coffret Prise de courant / Atelier entretien / REZ-DE-CHAUSSEE / BATIMENT CHAUFFERIE / ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2

Identification des circuits	Type de dispositif	Seuil de réglage		Constat fonctionnement
		I (mA)	Temps (s)	
Général 4 x 40 A	ID	30		Voir Obs. N°2 /

Dispositifs différentiels non vérifiés

Dépotage / Local dépôtage / ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2

Identification des circuits	Type de dispositif	Seuil de réglage		Constat fonctionnement
		I (mA)	Temps (s)	
Dépot PC tri 4 x 40 A	ID	30		Non vérifié



III - RESULTATS DES MESURAGES ET ESSAIS

13 / 15

Date : 27/09/2018

N° Rapport : 0024570-001-1

Verification des recepteurs

Nbre	Désignation	Marque Numéro	In (A)	Protection surintensité		Cont.	Isol. M.ohm	N° Obs.
				Type	Calibre (A)			
ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2 / BATIMENT CHAUFFERIE / SOUS-SOL								
1/14	Local Compresseurs							
	Appareil(s) d'éclairage	Fuocher				B		8
1	Appareil(s) d'éclairage de sécurité CCxd II C T5	DTA				B		9
ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2 / BATIMENT CHAUFFERIE / REZ-DE-CHAUSSEE								
0/0	Atelier entrain	Fuocher				M		22
0/0	Prise(s) de courant					M		23
ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2 / BATIMENT CHAUFFERIE / ETAGE 1 (BUREAU)								
0/1	Poste de commande					M		24
0/2	Bureau M BUGGIACCHIO					M		29
0/2	Salle informatique					M		30
22/22	Prise(s) de courant					B		32 31
1/1	Bureau M DAGOSTA					M		33
ENSEMBLE DE LA CHAUFFERIE GAZ DITHECO 2 / BATIMENT CHAUFFERIE / ETAGE 2								
1/1	Cuisine réfectoire					M		34
1	Réfrigérateur	FAUCI	0,20			B		35
0/0	Salle de réunion					M		36

SIGNIFICATION DES ABBREVIATIONS UTILISEES

C	: Conducteur	IN	: Inverse	RT	: Récepteur électrique
D	: Disjoncteur	IS	: Interdiction de coupure	SC	: Sécurité différentiel
EG	: Elémentaire	IP	: Interdiction de protection des biens	SM	: Sécurité mécanique
ED	: Elémentaire différentiel	M	: Marche	SMF	: Sécurité mécanique différentiel
F	: Fusible	ND	: Non différentiel non différentiel	ST	: Sécurité thermique
I	: Interrupteur	PO	: Poste de commande	S	: Sécurité
ID	: Interrupteur différentiel	PI	: Protection intégrale	ST	: Sécurité thermique
IP	: Interrupteur différentiel	PM	: Protection maximale		

VERIFICATION DE LA CONTINUTE DES APPAREILS D'ECLAIRAGE ET PRISES DE COURANT

Page 2 sur 2 pages, voir le rapport de l'ensemble des appareils vérifiés / 2 copies d'appareils vérifiés

CONTINUTE DES RECEPTEURS

B : Bon M : Mauvais

**DECLARATION DES
EMISSIONS**
(certifiées)



**RAPPORT D'ASSURANCE RAISONNABLE
RELATIF A LA DECLARATION D'EMISSION DE GES
SOCCRAM, Chauffage urbaine de CHENOVE**

Vérification des émissions de l'année 2013

Le site est situé 39, rue Gambetta 21300 CHENOVE France. Le responsable de la déclaration de ce site est Monsieur François PEYNE.

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité d'organisme vérificateur accrédité (n°4-0076), nous avons procédé à des travaux visant à nous permettre d'exprimer une assurance raisonnable sur les émissions de GES déclarées par SOCCRAM, site de Chauffage urbaine de CHENOVE (Base ICPE : 54 ; N° ICPE : 1257) pour l'exercice 2013.

Ces données ont été préparées sous la responsabilité de Monsieur François PEYNE, ayant le pouvoir d'engager l'entité SOCCRAM, Chauffage urbaine de CHENOVE.

La vérification a été effectuée selon le plan de surveillance caractérisé ci-après :

Nom du document : Plan Surveillance phase 3 CHENOVE

Numéro de la version : Version A

Date de la version : 12/04/2013

Date de la notification du plan de surveillance : 28/04/2013

Date de l'avis de réception par le préfet : 00/01/1900

Date d'acceptation du plan de surveillance : 10/06/2013

La référence de la déclaration d'émissions de l'exploitant est la suivante :

Nom du document : Déclaration DEREP

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur ces données dans le présent rapport de vérification.

Le préfet ou, par délégation, l'inspection des Installations classées, contrôlera le caractère complet du rapport de vérification et pourra demander à l'organisme vérificateur d'apporter tout complément à l'avis exprimé dans le rapport. Il exercera sur la déclaration qui lui est transmise le contrôle qu'il juge nécessaire en complément de celui de l'organisme vérificateur.

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux selon les règles définies par le règlement européen n°601/2012 relatif à la surveillance et à la déclaration des émissions de GES et le règlement européen n°600/2012 concernant la vérification des déclarations d'émissions de GES et des déclarations relatives aux tonnes-kilomètres et l'accréditation des vérificateurs dans le cadre du SEQE de GES pour la période 2013-2020.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes, permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les données ne présentent pas d'inexactitude significative.



**RAPPORT D'ASSURANCE RAISONNABLE
RELATIF A LA DECLARATION D'EMISSION DE GES
SOCCRAM, Chaufferie urbaine de CHENOVE**

Le site a fait l'objet d'une visite effectuée le 23/01/2014 par Olivier AVIAS, responsable de la vérification, lors de laquelle les équipes présentes et le responsable de site ont été audités. La vérification in situ des installations et de la mise en œuvre des pratiques déclarées a ainsi pu être effectuée.

Nos travaux ont consisté à examiner par sondage les éléments probants justifiant les données collectées, les calculs réalisés pour la détermination des émissions de GES. Ils ont consisté à s'assurer que l'organisation interne et la validation des factures ne pouvaient être à l'origine d'erreurs.

Les éléments examinés sont notamment les suivants :

- le plan de surveillance du site,
- les procédures internes,
- Les preuves associées aux données sources,
- les arrêtés préfectoraux,
- les courriers échangés avec l'autorité compétente,
- les enregistrements effectués sur le site.

Les personnes responsables de la déclaration des émissions de GES ont été interviewées sur les règles de détermination du périmètre et de calculs des émissions.

Les calculs d'émissions de GES ont également été vérifiés afin de s'assurer de l'absence d'erreur dans le montant des émissions calculées.

Nous confirmons que les principes de conformité sont remplis.

Nous estimons que nos contrôles sur les données identifiées dans le premier paragraphe du présent rapport fournissent une base raisonnable à la conclusion exprimée ci-dessous.

Informations, explications, observations (le cas échéant)

Nous confirmons de la mise en œuvre effective du plan de surveillance accepté à l'exception des irrégularités mentionnées ci-après le cas échéant.

Le plan de surveillance et/ou son application appellent de notre part le(s) commentaire(s) suivant(s) :

- Le facteur d'émission utilisé pour le gaz naturel est 185 kg de CO₂/ MWh PCS. Le règlement 601 n'autorise pas l'usage des MWh PCS mais l'arrêté du 31 octobre 2012 cite néanmoins ce facteur. Il convient de convertir la consommation de gaz donnée par le transporteur distributeur de MWh PCS en TJ (on multiplie par 3,6 x 0,901 / 1000 dans le cas du gaz naturel) et de déclarer des TJ consommés; puis d'utiliser le FE en t CO₂ / TJ.



Bureau Veritas

Numéro d'affaire : 6095666/Rev 0

**RAPPORT D'ASSURANCE RAISONNABLE
RELATIF A LA DECLARATION D'EMISSION DE GES
SOCGRAM, Chauffage urbain de CHENOVE**

**Avia d'assurance raisonnable :
Déclaration reconnue satisfaisante**

**Le montant des émissions déclarées est de 27630,674
tonnes de CO2 eq pour l'année 2013.**

**A notre avis, la déclaration de l'exploitant est reconnue satisfaisante car elle ne présente
aucune inexactitude significative.**

Conclusion validée lors du comité du : 19/02/2014

Nom de la personne en charge de la revue : Sébastien Muraz-Dulaurier

Bureau Veritas Certification France
Jacques MATILLON
Directeur Général

Annexes : Annexe 1. Confirmation des données - Annexe 2. Recommandations, clarifications et
modifications éventuelles - Annexe 3. Base des travaux

Documenta liés : Rapport de vérification interne - Index des preuves collectées -



**RAPPORT D'ASSURANCE RAISONNABLE
RELATIF A LA DECLARATION D'EMISSION DE GES
SOCCRAM, Chauffage urbain de CHENOVE**

Annexe 1 - Confirmation des données

Secteur	Activité	Type d'émissions	Emissions en tonnes de CO2 eq	Catégorie	Seuil d'importance relative applicable
1b	Combustion de combustibles dans des installations, sans restrictions	Combustion	27630,674	A	5%

Flux majeurs	Descriptif
Charbon	Chaudière 8,2 MW
Charbon	Chaudière 16 MW
Charbon	Chaudière 16 MW
Gas naturel	Cogénération
Gas naturel	Chaudière 7,7 MW

Flux mineurs	Descriptif

Flux de minima	Descriptif



**RAPPORT D'ASSURANCE RAISONNABLE
RELATIF A LA DECLARATION D'EMISSION DE GES
SOCCRAM, Chaufferie urbaine de CHENOVE**

Annexe 2 - Recommandations, clarifications et modifications éventuelles

Recommandations d'amélioration :

- Modifier le PDS pour faire référence au facteur autorisé par le règlement 601 en TCO₂/TJ (voir § commentaires)

Problèmes éventuels de non-respect du règlement (UE) n°601/2012 :

PDS et règlement 601 :

L'analyse de risque est à part.

Les calculs d'incertitudes sont très limités, mais le site est faiblement émetteur.

La chaudière 2, charbon secours (19 MW) n'est pas considérée dans le PDS comme devant être pris en compte dans l'EU ETS, ce qui est inexact. Cependant elle n'a pas fonctionné sur 2013

**Modifications de la capacité, du niveau d'activité et de l'exploitation de l'installation
influant sur l'allocation des quotas :**

Sans objet

**Méthode utilisée pour substituer à des données manquantes non approuvée par l'autorité
compétente :**

Aucune méthode n'a été utilisée pour substituer des données manquantes non approuvées par l'autorité compétente



RAPPORT D'ASSURANCE RAISONNABLE RELATIF A LA DECLARATION D'EMISSION DE GES SOCCRAM, Chauffage urbain de CHENOVE

Annexe 3 - Informations complémentaires sur la pertinence de l'avis

Objectifs et périmètre de la vérification :

Vérifier la déclaration annuelle d'émissions de l'exploitant à un niveau d'assurance raisonnable, à savoir un degré d'assurance élevé mais non absolu, exprimé formellement dans l'avis, quant à la présence ou à l'absence d'inexactitudes importantes dans la réalisation de l'exploitant faisant l'objet de la vérification.

Responsabilités :

L'exploitant est seul responsable :

- de la préparation et de la déclaration annuelle de ses émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du système d'échange de quotas d'émissions de l'UE, en conformité avec la réglementation et avec son plan de surveillance approuvé
- de la collecte, traitement et contrôle des données rapportées
- de la détermination des objectifs de l'installation en matière de GES
- de la mise en place et du maintien des procédures appropriées, la gestion de la performance et des systèmes de contrôle interne à partir de laquelle les données rapportées sont issues.

L'autorité compétente est responsable :

- de l'émission et des modifications des permis applicables aux exploitants,
- de l'approbation des plans de surveillance,
- du respect des exigences du règlement européen n°601/2012 et les dispositions relatives aux permis applicables et
- de l'accord sur certaines dispositions relatives au processus de vérification, par exemple, les accords pour les annulations de visites sur site.

Dans des circonstances exceptionnelles, y compris celles qui sont énoncées à l'article 70 (1) et 70 (2) du règlement européen n°601/2012, l'autorité compétente peut déterminer les émissions d'un exploitant sur la base d'une estimation prudente.

Le vérificateur est, en accord avec le contenu de vérification et le règlement européen n°600/2012 sur l'accréditation et la vérification, responsable d'effectuer la vérification d'un exploitant dans l'intérêt public, indépendamment de l'exploitant et des autorités compétentes chargées de la directive 2003/87/CE. Il est de la responsabilité du vérificateur de se former une opinion indépendante, fondée sur l'examen de l'information et les données présentées dans la déclaration annuelle d'émissions et de rendre compte de cet avis à l'exploitant dans un rapport.

Nous rapportons également et, à notre avis :

- la déclaration annuelle d'émissions est ou peut être associée à des inexactitudes (omission, déclaration inexacte ou erreur) ou des irrégularités; ou
- l'exploitant ne se conforme pas aux dispositions du règlement européen n°601/2012 sur la surveillance et la déclaration, même si le plan de surveillance est approuvé par l'autorité compétente.
- la responsabilité de la vérification et les vérificateurs n'ont pas reçu toutes les informations et explications dont ils ont besoin pour effectuer leur mission à un niveau d'assurance raisonnable, ou
- Des améliorations peuvent être apportées à l'exploitant dans la surveillance et la déclaration des émissions ou du moins en conformité avec le plan de surveillance approuvé et le règlement européen n°601/2012 sur la surveillance et la déclaration.

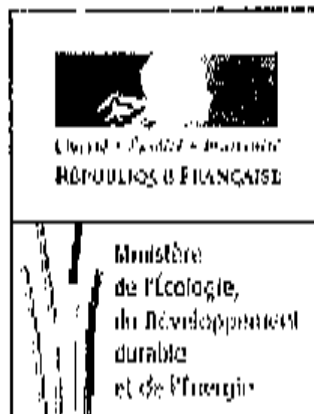
Seuil significatif :

Seul indicateur contraire à l'annexe 1, le seuil était de 6% des émissions totales déclarées pour la période visée par la vérification.

La quantification des GES est soumise à une incertitude inhérente en raison de la capacité des instruments de mesure et méthodes d'essai et des connaissances scientifiques incomplètes utilisées dans la détermination des facteurs d'émission et les potentiels de réchauffement global.

Document de référence cités :

- 1) Règlement n°600/2012 de la Commission Européenne du 21 juin 2012 concernant la vérification des déclarations d'émissions de gaz à effet de serre et des déclarations relatives aux tonnes-kilomètres et l'accréditation des vérificateurs conformément à la directive 2003/87/CE.
- 2) Règlement n°601/2012 de la Commission Européenne du 21 juin 2012 relatif à la surveillance et à la déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de la directive 2003/87/CE.
- 3) Règlementations autres européennes et nationales
- 4) Directive 2003/87/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 octobre 2003 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté et modifiant la directive 96/61/CE du Conseil
- 5) ISO 14066 : 2011 "Gaz à effet de serre - Exigences de compétence pour les équipes de vérification et les équipes de vérification de gaz à effet de serre"
- 6) EN ISO/IEC 17065:2011 "Gaz à effet de serre - Exigences pour les organismes fournissant des validations et des vérifications de gaz à effet de serre en vue de l'accréditation ou d'autres formes de reconnaissance"
- 7) EN ISO/IEC 14064-3:2000 "Gaz à effet de serre - Partie 3 : Spécifications et lignes directrices pour la validation et la vérification des déclarations des gaz à effet de serre"
- 8) Autres équipes documentaires, notamment, les "Guidelines" développées par les services de la Commission Européenne sur la vérification et l'accréditation



Déclaration annuelle des émissions polluantes

- Rejets 2013 -

Établissement : SODIEN

Date : 24/02/2014

Commune : DIJON

Code postal : 21000

Section propriétés

Identité de l'exploitant(A)

Nom de l'exploitant	SODIEN
Forme juridique	SOCI
Numéro SIREN	702304440
Choix du référentiel pays (0: Etranger, 1 : France)	011
Adresse du siège social	Chemin de la croix du la Croix
Code postal	21000
Ville	DIJON
Société mère	
Pays	FRANCE

Informations relatives à l'établissement(B)

Nom de l'établissement	SODIEN
Adresse du site d'exploitation	Chemin de la croix du la Croix
Code postal	21000
Ville	DIJON
Nom du propriétaire	
Choix du référentiel géographique (0: WGS84, 1 : Lambert II)	oui
Coordonnées en Lambert II étendu X	405404.60
Coordonnées en Lambert II étendu Y	4291278.01
Activité principale de l'établissement	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
Code APE	19.30Z
N° SIRET	70230444000010
Production annuelle	
Nombre d'installations	
Nombre d'employés	
Informations complémentaires	

Informations complémentaires relatives à l'établissement(C)

Code établissement d'identification de l'établissement ou autre numéro

Numéro SIGAL d'identification de l'établissement ou autre numéro attribué par l'inspection

C1 : L'établissement comporte au moins une installation visée par la directive européenne n°2003/87/CE (quotas d'émission de gaz à effet de serre)	oui
C1-1 : Dioxyde de carbone : CO2	oui
C1-2 : Protoxyde d'azote: N2O	- 2 - non

C1-3 : Perfluorocarbures : PFC (CF4 et C2F6)	non
Activité au sens de la directive Quotas	combustion > 20 MW
Précision pour les installations de combustion de plus de 20MW	
Activité au sens de la directive Quotas	
Précision pour les installations de combustion de plus de 20MW	
Activité au sens de la directive Quotas	
Précision pour les installations de combustion de plus de 20MW	
Activité au sens de la directive Quotas	
Précision pour les installations de combustion de plus de 20MW	
Activité au sens de la directive Quotas	
Précision pour les installations de combustion de plus de 20MW	
C2 : L'établissement comporte au moins une installation visée par l'annexe I du règlement (CE) N°166/2006 sur la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (dit règlement E-PRTR)	oui
Activité au sens du règlement E-PRTR	oui
Justification décochage Activité E-PRTR	
C31 : au moins une installation de combustion de puissance supérieure à 20 MW th (rubrique 2910)	oui
C32 : une grande installation de combustion de puissance supérieure à 50 MW th (directive CIC 2001/80/CE & directive IED 2010/75/UE)	oui
C33 : une installation d'incinération de déchets industriels (capacité supérieure à 10t/j)(rubrique 2770 ou 2771)	non
C34 : une installation consommant plus de 30t de solvant par an (directive "solvant" 1999/13/CE & directive IED 2010/75/UE)	non
C35 : une usine d'incinération d'ordures ménagères (rubrique 2770 ou 2771)	non
C40-1 : Etablissement prélevant plus de 50 000 m3 d'eau par an sur le réseau d'adduction d'eau potable ou 7000m3 d'eau par an dans le milieu naturel	non
C40-2 : Etablissement apportant à l'eau rejetée plus de 100 mégathermies par an pour les rejets en mer ou 10 mégathermies par an pour les rejets en rivière, pour la période du 1er avril au 31 décembre	non
C41 : autosurveillance des émissions dans l'eau	non
C42 : autosurveillance des émissions dans l'air	non
C44 : paiement de la TGAP rejets atmosphériques	oui
C46-1 : installation produisant ou expédiant des déchets dangereux en quantité supérieur à 2t/an	non
C46-2 : installation produisant des déchets non dangereux en quantité supérieure à 2000t/an et relevant des établissements E-PRTR (C2)	non
C47 : installations de traitement de déchets	non

dangereux

C47-2 : Installations de transit ou regroupement de déchets dangereux non

C48 : Installations de stockage, d'incinération, de compostage ou de méthanisation de déchets non dangereux ou une installation de traitement de déchets non dangereux bénéficiant de la sortie du statut de déchet non

Capacité restante

C48-0 : installation de stockage de déchets non dangereux (rubrique 2760-2) non

C48-1 : installation dispose-t-elle de torchères de biogaz ? non

C48-2 : installation dispose-t-elle d'installations de valorisation du biogaz ? non

C48-3 : installation exporte-t-elle du biogaz en dehors du site (mise sur le réseau de gaz ou livraison à un industriel) ? non

Volume de biogaz exporté (1000m3)

Teneur en CH4 (%)

C49 : installation exerçant une des opérations de traitement de déchets suivantes : traitement en milieu terrestre (ex:épandage de boues) ou injection en profondeur non

Volume de boues épandu

Section eau

Définition des types de rejet(D1)

Media	Type de rejet	Valeur annuel rejeté (m3)	Nom de la station d'épuration	Nom du centre récepteur	Chaleur résiduelle (MWh/an)
Eau d'égout dans le milieu	E				
Via une station d'épuration ext.	R				

Informations sur les rejets dans l'eau(D2)

Media	Type rejet	Masse sur les totales (kg)	Masse (kg)	Masse au déca litre	Références de la méthode	Description abrégée du type de pollution	polluant(s) (kg)	polluant(s) (kg)	polluant(s) (kg)	Rend. (%)	Ue, (m3)	Nombre(s) applicatifs	Valeur de la limite de qualité (mg/l)	Valeur théorique (m3/an)	Valeur de rejet (m3)

Informations sur les prélèvements d'eau(E)

prélèvement dans les eaux de surface

masse d'eau pour prélèvement dans les eaux de surface

prélèvement dans les eaux souterraines

masse d'eau pour prélèvement dans les eaux souterraines

prélèvement d'un réseau de distribution

prélèvement dans la mer ou l'océan (m3/an)

masse d'eau pour prélèvement dans la mer ou l'océan (m3/an)

Nombre de jours

Rejet air

Emission des polluants atmosphériques(F)

Heure	Latitude Longitude Altitude (m)	Angle azimutaire (°)	Distance au destinataire (m)	Émission (kg)	Massa de ventilação (kg)	Milligramas líquidos	Milligramas de líq. resíduo	Condições de líq. resíduo	La des. de célula	Condições aplicadas	Valor da Regul. de aplicação (mg/kg)	Valor máximo dos dados (mg/kg)	Volume de rejet (m³)
Possibilidades Totais (TGP)	19.0262476	0.0	19.0262476		C	AUT							
Poluição por dióxido (NO2)	19.0262476	0.0	19.0262476		C	AUT							
Oxigênio do ar (O2) em mg/m³	19.0262476	0.0	19.0262476		C	AUT							
Dióxido de nitrogênio (NO2) em mg/m³	19.0262476	0.0	19.0262476		C	AUT							
Métileno (CH4)	19.0262476	0.0	19.0262476		C	AUT							
Dióxido de carbono (CO2)	19.0262476	0.0	19.0262476		C	AUT							
Dióxido de carbono líquido	19.0262476	0.0	19.0262476		C	AUT							

emissions d'hydrofluorocarbures(G1)

HFC -23

HFC -32

HFC -41
HFC -4310mco
HFC -125
HFC -134
HFC -134a
HFC -152a
HFC -143
HFC -143a
HFC -227ea
HFC -236fa
HFC -245ca
HFC -365mfc

Emissions de perfluorocarbures(62)

CF4 (PFC-14)
C2F4 (PFC-116)
C3F8
C4F10
C5F12
C6F14
C4F8

CO2 quotas

2.1.1 Allocation des émissions liées à la combustion(J1)

Code	Region	Statut	Capacité installée (MW)	UE	Effectif	FCI	CO2 (t/jour)	CO2 (t/an)	CO2 (t/MWh)	Statut	CO2 (t/an)	CO2 (t/MWh)	CO2 (t/jour)	Statut	CO2 (t/an)	CO2 (t/MWh)	Statut	CO2 (t/an)	CO2 (t/MWh)	Statut	CO2 (t/an)	CO2 (t/MWh)	Statut	CO2 (t/an)	CO2 (t/MWh)	
France	France	Statut	1300	Statut	200	200	1	100000	200	200	100	100	200	Statut	100000	200	200	100	100	200	Statut	100000	200	200	100	100
Nord-Est	France	Statut	50	Statut	10	10	1	5000	10	10	5	5	10	Statut	5000	10	10	5	5	10	Statut	5000	10	10	5	5
Nord-Est	France	Statut	50	Statut	10	10	1	5000	10	10	5	5	10	Statut	5000	10	10	5	5	10	Statut	5000	10	10	5	5
Nord-Est	France	Statut	50	Statut	10	10	1	5000	10	10	5	5	10	Statut	5000	10	10	5	5	10	Statut	5000	10	10	5	5

2.1.2 Equilibration des émissions liées à la combustion(J2)

Code	Region	Statut	Capacité installée (MW)	UE	Effectif	FCI	CO2 (t/jour)	CO2 (t/an)	CO2 (t/MWh)	Statut	CO2 (t/an)	CO2 (t/MWh)	Statut	CO2 (t/an)	CO2 (t/MWh)	Statut	CO2 (t/an)	CO2 (t/MWh)	Statut	CO2 (t/an)	CO2 (t/MWh)	Statut	CO2 (t/an)	CO2 (t/MWh)		
France	France	Statut	1300	Statut	200	200	1	100000	200	200	100	100	200	Statut	100000	200	200	100	100	200	Statut	100000	200	200	100	100
Nord-Est	France	Statut	50	Statut	10	10	1	5000	10	10	5	5	10	Statut	5000	10	10	5	5	10	Statut	5000	10	10	5	5
Nord-Est	France	Statut	50	Statut	10	10	1	5000	10	10	5	5	10	Statut	5000	10	10	5	5	10	Statut	5000	10	10	5	5
Nord-Est	France	Statut	50	Statut	10	10	1	5000	10	10	5	5	10	Statut	5000	10	10	5	5	10	Statut	5000	10	10	5	5

2.1.3 Répartition des émissions liées au procédé(L1)

Code	Region	Statut	Capacité installée (MW)	UE	Effectif	FCI	CO2 (t/jour)	CO2 (t/an)	CO2 (t/MWh)	Statut	CO2 (t/an)	CO2 (t/MWh)	Statut	CO2 (t/an)	CO2 (t/MWh)	Statut	CO2 (t/an)	CO2 (t/MWh)	Statut	CO2 (t/an)	CO2 (t/MWh)	Statut	CO2 (t/an)	CO2 (t/MWh)		
France	France	Statut	1300	Statut	200	200	1	100000	200	200	100	100	200	Statut	100000	200	200	100	100	200	Statut	100000	200	200	100	100
Nord-Est	France	Statut	50	Statut	10	10	1	5000	10	10	5	5	10	Statut	5000	10	10	5	5	10	Statut	5000	10	10	5	5
Nord-Est	France	Statut	50	Statut	10	10	1	5000	10	10	5	5	10	Statut	5000	10	10	5	5	10	Statut	5000	10	10	5	5
Nord-Est	France	Statut	50	Statut	10	10	1	5000	10	10	5	5	10	Statut	5000	10	10	5	5	10	Statut	5000	10	10	5	5

Estimation des émissions (éou au procédé(1,2))

Émissions de dioxyde de carbone au titre du
SECE-UE (en kg) 1

Émissions de dioxyde de carbone au titre du
SECE-UE (en kg) 2

Justificatif si écart entre 1 et 2

Émissions de N₂O au titre du SECE-UE (en kg)

Émissions de CH₄ au titre du SECE-UE (en kg)

Émissions de C₂F₆ au titre du SECE-UE (en kg)

Émissions totales de gaz à effet de serre (en kg
CO₂eq) 6

Émissions totales de gaz à effet de serre (en kg
CO₂eq) 7

Justificatif si écart entre 6 et 7

PDF

Estimation des émissions totales de CO₂ quotas de l'établissement(M)

Émissions de gaz à effet de serre au titre du SECE-UE (en kg
de CO₂eq)

Nom organisme vérificateur

Conclusion du rapport de vérification

Date du rapport de vérification

Référence du dernier plan de surveillance approuvé

Numéro de version du dernier plan de surveillance

Description de la méthode alternative de calcul des
émissions, le cas échéant.

Émissions

Justification des lacunes éventuellement constatées
dans les données

Rapport de vérification

...

E(12) calcul air : Four domestique chauffant (CO2 Quotas)

Description de l'installation (I1)

Date d'autorisation	2010/01/01
Localisation sur le site	
Activité(s) développée(s)	Chauffage
Nature des équipements	Four domestique
Autres, précisez	
Pour les chaudières utilisant un combustible solide, précisez le type de foyer	
Précision du foyer	
Capacité maximale autorisée	35.00
Unité	kWh/ans
Volume d'activité de l'année	0.00
Unité (t, ...)	kWh/ans
Type de produit (charbon, ...)	Charbon
Nombre d'heures de fonctionnement (MCN, etc)	0.00
Hauteur de la cheminée en mètres	0.00

Activités de l'installation si combustible (I2)

Code	Type	Capacité maximale autorisée	Volume d'activité de l'année	Unité	Type de produit	Nombre d'heures de fonctionnement	Hauteur de la cheminée en mètres	Précision du foyer	Unité	Produit	Volume d'activité de l'année	Unité	Produit	Volume d'activité de l'année	Unité	Produit	Volume d'activité de l'année	Unité
1	1	35.00	0.00	kWh/ans	Charbon	0.00	0.00		kWh/ans	0.00								

		2013-2014		2015-2016					
Consumul de gaze (MWh)	2013-2014	120,702	9,010	100	120,702	100	120,702	100	100
	2015-2016	120,702	9,010	100	120,702	100	120,702	100	100
Consumul de apă caldă caldă (MWh)	2013-2014	120,702	9,010	100	120,702	100	120,702	100	100
	2015-2016	120,702	9,010	100	120,702	100	120,702	100	100
Consumul de apă caldă rece (MWh)	2013-2014	120,702	9,010	100	120,702	100	120,702	100	100
	2015-2016	120,702	9,010	100	120,702	100	120,702	100	100
Măsurătorii	2013-2014	120,702	9,010	100	120,702	100	120,702	100	100
	2015-2016	120,702	9,010	100	120,702	100	120,702	100	100

Emiteriile de la instalation si masura (H33)

Activitate	Unitate de măsură	2013-2014	2015-2016	2017-2018	2019-2020	2021-2022	2023-2024	2025-2026	2027-2028	2029-2030	2031-2032	2033-2034	2035-2036	2037-2038	2039-2040
Consumul de gaze	MWh	120,702	9,010												
Consumul de apă caldă caldă	MWh	120,702	9,010												
Consumul de apă caldă rece	MWh	120,702	9,010												

Emiteriile de la instalation si factori de ajustare cu corectare (factor combustibil)(H34)

N°	Intitulé	Localisation	Caractéristiques	Statut	Projet	Etat	Projet	Etat	Projet	Etat	Projet	Etat	Projet	Etat	Projet	Etat	Projet	Etat	Projet	Etat

2.3. Analyse de l'installation et bilan matière (H35)

N°	Intitulé	Localisation	Caractéristiques	Statut	Projet	Etat	Projet	Etat	Projet	Etat	Projet	Etat	Projet	Etat	Projet	Etat	Projet	Etat	Projet	Etat

2.4. Critérium de dégradation (H36)

N°	Intitulé	Localisation	Caractéristiques	Statut	Projet	Etat	Projet	Etat	Projet	Etat	Projet	Etat	Projet	Etat	Projet	Etat	Projet	Etat	Projet	Etat

Fiche calcul air : Flux total chauffage (CO2 Quotas)

Description de l'installation (H1)

Date d'autorisation	
Localisation sur le site	
Activité(s) développée(s)	
Nature des équipements	
Autres, précisez	
<input type="checkbox"/> Les chaudières utilisent un combustible solide, <input type="checkbox"/> char le type de foyer <input type="checkbox"/> schéma de foyer	
Capacité maximale autorisée	
Unité	

Objectif de l'essai	Appareil	Matériau	Norme	Principe	Norme	Appareil	Matériau	Norme	Principe	Norme	Appareil	Matériau	Norme
1112													

Méthodes de l'installation et mesure (H33)

Code	Objectif de l'essai	Appareil	Matériau	Norme	Principe	Norme	Appareil	Matériau	Norme	Principe	Norme	Appareil	Matériau	Norme
1113														

Émissions de l'installation et facteur d'installation ou corrélation (hors combustible) (H34)

Code	Objectif de l'essai	Appareil	Matériau	Norme	Principe	Norme	Appareil	Matériau	Norme	Principe	Norme	Appareil	Matériau	Norme
1114														

Émissions de l'installation et facteur d'installation (H35)

Code	Objectif de l'essai	Appareil	Matériau	Norme	Principe	Norme	Appareil	Matériau	Norme	Principe	Norme	Appareil	Matériau	Norme
1115														

Cinétique de dégradation (H36)

Code	Objectif de l'essai	Appareil	Matériau	Norme	Principe	Norme	Appareil	Matériau	Norme	Principe	Norme	Appareil	Matériau	Norme
1116														

PROVINCE	MUNICIPALITÉ	TYPE D'ÉNERGIE	DATE D'INSTALLATION	TYPE DE CHAUFFAGE	PROVINCE	NUMÉRO DE PERMIS	DATE D'ÉMISSION	PROVINCE	NUMÉRO DE PERMIS	DATE D'ÉMISSION	PROVINCE	NUMÉRO DE PERMIS	DATE D'ÉMISSION	PROVINCE	NUMÉRO DE PERMIS	DATE D'ÉMISSION	PROVINCE	NUMÉRO DE PERMIS	DATE D'ÉMISSION	

Caractéristiques de l'installation et bilan matière (1135)

NOM	PROVINCE	TYPE D'ÉNERGIE	DATE D'INSTALLATION	TYPE DE CHAUFFAGE	PROVINCE	NUMÉRO DE PERMIS	DATE D'ÉMISSION	PROVINCE	NUMÉRO DE PERMIS	DATE D'ÉMISSION	PROVINCE	NUMÉRO DE PERMIS	DATE D'ÉMISSION	PROVINCE	NUMÉRO DE PERMIS	DATE D'ÉMISSION	PROVINCE	NUMÉRO DE PERMIS	DATE D'ÉMISSION	

Analyse de dégradation (1136)

PROVINCE	MUNICIPALITÉ	PROVINCE	NUMÉRO DE PERMIS	DATE D'ÉMISSION	PROVINCE	NUMÉRO DE PERMIS	DATE D'ÉMISSION	PROVINCE	NUMÉRO DE PERMIS	DATE D'ÉMISSION	PROVINCE	NUMÉRO DE PERMIS	DATE D'ÉMISSION

Fiche calculaire : Gaz naturel/chaufferie (CO2 Quotas)

Description de l'installation (11)

Date d'autorisation	2015/05/01
Localisation sur le site	
Activité(s) développée(s)	industrie
Nature des équipements	chaufferie
Autres, précisez	
1 - les chaudières utilisant un combustible solide, préciser le type de foyer	
2 - selon du foyer	
Capacité maximale autorisée	2000
Unité	kg/24h

Descriptive	Vol	Unit	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2025/26
Descriptive	Vol	Unit	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2025/26

Systems de l'Installation et facteur (H33)

Year	Part 1	Part 2	Part 3	Part 4	Part 5	Part 6	Part 7	Part 8	Part 9	Part 10	Part 11	Part 12	Part 13	Part 14	Part 15	Part 16	Part 17	Part 18	Part 19	Part 20	Part 21	Part 22	Part 23	Part 24	Part 25	Part 26	Part 27	Part 28	Part 29	Part 30	Part 31	Part 32	Part 33	Part 34	Part 35	Part 36	Part 37	Part 38	Part 39	Part 40	Part 41	Part 42	Part 43	Part 44	Part 45	Part 46	Part 47	Part 48	Part 49	Part 50
Year	Part 1	Part 2	Part 3	Part 4	Part 5	Part 6	Part 7	Part 8	Part 9	Part 10	Part 11	Part 12	Part 13	Part 14	Part 15	Part 16	Part 17	Part 18	Part 19	Part 20	Part 21	Part 22	Part 23	Part 24	Part 25	Part 26	Part 27	Part 28	Part 29	Part 30	Part 31	Part 32	Part 33	Part 34	Part 35	Part 36	Part 37	Part 38	Part 39	Part 40	Part 41	Part 42	Part 43	Part 44	Part 45	Part 46	Part 47	Part 48	Part 49	Part 50

Emissions de l'Installation et facteur d'omission ou corrélation (hors combustion) (H34)

Year	Part 1	Part 2	Part 3	Part 4	Part 5	Part 6	Part 7	Part 8	Part 9	Part 10	Part 11	Part 12	Part 13	Part 14	Part 15	Part 16	Part 17	Part 18	Part 19	Part 20	Part 21	Part 22	Part 23	Part 24	Part 25	Part 26	Part 27	Part 28	Part 29	Part 30	Part 31	Part 32	Part 33	Part 34	Part 35	Part 36	Part 37	Part 38	Part 39	Part 40	Part 41	Part 42	Part 43	Part 44	Part 45	Part 46	Part 47	Part 48	Part 49	Part 50
Year	Part 1	Part 2	Part 3	Part 4	Part 5	Part 6	Part 7	Part 8	Part 9	Part 10	Part 11	Part 12	Part 13	Part 14	Part 15	Part 16	Part 17	Part 18	Part 19	Part 20	Part 21	Part 22	Part 23	Part 24	Part 25	Part 26	Part 27	Part 28	Part 29	Part 30	Part 31	Part 32	Part 33	Part 34	Part 35	Part 36	Part 37	Part 38	Part 39	Part 40	Part 41	Part 42	Part 43	Part 44	Part 45	Part 46	Part 47	Part 48	Part 49	Part 50

Améliorations de l'Installation et bilan matière (H35)

Year	Part 1	Part 2	Part 3	Part 4	Part 5	Part 6	Part 7	Part 8	Part 9	Part 10	Part 11	Part 12	Part 13	Part 14	Part 15	Part 16	Part 17	Part 18	Part 19	Part 20	Part 21	Part 22	Part 23	Part 24	Part 25	Part 26	Part 27	Part 28	Part 29	Part 30	Part 31	Part 32	Part 33	Part 34	Part 35	Part 36	Part 37	Part 38	Part 39	Part 40	Part 41	Part 42	Part 43	Part 44	Part 45	Part 46	Part 47	Part 48	Part 49	Part 50
Year	Part 1	Part 2	Part 3	Part 4	Part 5	Part 6	Part 7	Part 8	Part 9	Part 10	Part 11	Part 12	Part 13	Part 14	Part 15	Part 16	Part 17	Part 18	Part 19	Part 20	Part 21	Part 22	Part 23	Part 24	Part 25	Part 26	Part 27	Part 28	Part 29	Part 30	Part 31	Part 32	Part 33	Part 34	Part 35	Part 36	Part 37	Part 38	Part 39	Part 40	Part 41	Part 42	Part 43	Part 44	Part 45	Part 46	Part 47	Part 48	Part 49	Part 50

Cinétique de dégradation (H36)

Year	Part 1	Part 2	Part 3	Part 4	Part 5	Part 6	Part 7	Part 8	Part 9	Part 10	Part 11	Part 12	Part 13	Part 14	Part 15	Part 16	Part 17	Part 18	Part 19	Part 20	Part 21	Part 22	Part 23	Part 24	Part 25	Part 26	Part 27	Part 28	Part 29	Part 30	Part 31	Part 32	Part 33	Part 34	Part 35	Part 36	Part 37	Part 38	Part 39	Part 40	Part 41	Part 42	Part 43	Part 44	Part 45	Part 46	Part 47	Part 48	Part 49	Part 50
Year	Part 1	Part 2	Part 3	Part 4	Part 5	Part 6	Part 7	Part 8	Part 9	Part 10	Part 11	Part 12	Part 13	Part 14	Part 15	Part 16	Part 17	Part 18	Part 19	Part 20	Part 21	Part 22	Part 23	Part 24	Part 25	Part 26	Part 27	Part 28	Part 29	Part 30	Part 31	Part 32	Part 33	Part 34	Part 35	Part 36	Part 37	Part 38	Part 39	Part 40	Part 41	Part 42	Part 43	Part 44	Part 45	Part 46	Part 47	Part 48	Part 49	Part 50

Section sol

Émissions de polluants dans le sol(S)

Site(s)	Émission(s)	Masse accidentelle (kg)	Méthode utilisée	Référence de la méthode	Désignation des sites ou lieux de surveillance de la méthode	Nom(s) et adresse(s)	Valeur de la limite de qualification (en kg/an)	Valeur moyenne des mesures (en kg/an)
---------	-------------	-------------------------	------------------	-------------------------	--	----------------------	---	---------------------------------------

Section déchets

Production ou expédition de déchets(Nx1)

Unité	Désignation et code	Quantité produite	Méthode utilisée	Date de la mesure	Désignation et adresse des lieux de production	Nom du site de réception	Titre de la méthode	Nom de l'établissement ou de l'entreprise	Adresse via l'établissement	Adresse via l'établissement de réception	Identifiant de l'unité	Nombre de mesures
-------	---------------------	-------------------	------------------	-------------------	--	--------------------------	---------------------	---	-----------------------------	--	------------------------	-------------------

Quantité totale de déchets dangereux(Nx2)

Quantité totale de déchets dangereux produits (t/an)

Quantité totale de déchets non dangereux(Nx3)

Quantité totale de déchets non dangereux produits (t/an)

Réception ou traitement des déchets(Ny1)

Site(s)	Désignation usuelle	Genre de déchets traités	Département	Région	Nombre de mesures	Quantité entrante	Quantité traitée	Code de l'établissement	Identifiant de l'unité
---------	---------------------	--------------------------	-------------	--------	-------------------	-------------------	------------------	-------------------------	------------------------

Quantité totale de déchets dangereux traités(Ny2)

Quantité totale de déchets dangereux traités (t/an)

Quantité totale de déchets non dangereux traités(Ny3)

Quantité totale de déchets non dangereux traités (t/an)

Section signataire

Responsable de la déclaration(Z)

Nom

Georges GILBERT

Date

2010/05/04

Qualité

Chargé de mission sécurité

Nom

Ross GAUTHIER

Fonction

Chargé d'affaires

Tél.

5143142070

Fax

mél

ross.gauthier@caabcc.ca

Observations du signataire : (Indiquer, en particulier les éventuels changements intervenus sur l'établissement au cours de l'année écoulée tels que périmètre des activités, nouveaux procédés de traitements,?)

CORIANCE
Immeuble Horizon 1
10 allée Bienvenue
93 005 NOISY LE GRAND

A l'attention de **Gyvernéto** **GUILLAUME**

**COMPTE-RENDU DU CONTRÔLE DE
VERIFICATION DES DECLARATIONS
D'EMISSIONS DES GAZ A EFFET DE
SERRE (GES)**



Lieu du contrôle :
Société Dijonnaise Energies Nouvelles
Grand Dijon Fontaine d'Orche
Chemin de la Rente de la Cran
21000 DIJON

Date du contrôle : 11 février 2014





**COMPTE-RENDU DE VERIFICATION DES
DECLARATIONS D'EMISSIONS DES GAZ A
EFFET DE SERRE (GES)**

Rapport de contrôle
N°072490.82.39.14.G.001.COCO.001

Date : 19 février 2014

Page : 2/7

Agence de Marne-La-Vallée
Immeuble "Le Luzard 3"
35, grande allée du 12 février 1934
77186 NOISIEL

Tel. 01 60 37 55 37
Fax 01 60 37 55 28

CORIANCE
Immeuble Horizon 1
10 allée Bienvenue
93 885 NOISY LE GRAND

Date d'intervention :
11 février 2014

**COMPTE-RENDU DE VERIFICATION DES DECLARATIONS D'EMISSIONS DES GAZ
A EFFET DE SERRE (GES)**

Adresse(s) d'expédition :

1 ou **CORIANCE**
Immeuble Horizon 1
10 allée Bienvenue
93 885 NOISY LE GRAND
A l'attention du Gouvaineur GUILLAUME

N° de dossier :	072490.82.39.14.G.001.COCO.001
Version (annule et remplace la version ...) :	
Date :	19 février 2014
Site concerné :	Société Dijonnaise Energies Nouvelles Grand Dijon Fontaine d'Ouche Chemin de la Rente de la Cras 21000 DIJON
Références ICPE :	054-01000
Déclaration des émissions pour l'année :	2013
Avis formulé :	<input checked="" type="checkbox"/> Avis d'Assurance Raisonnable <input type="checkbox"/> Présence d'inexactitudes significatives <input type="checkbox"/> Portée de vérification trop limitée <input type="checkbox"/> Impossibilité De Conclure

Equipe d'intervention

Nom du vérificateur : M BOURREAU

L'authentificateur (Nom et visa) :

M BOURREAU

Pièces jointes :

= aucune

Ce rapport vaut « Attestation » au sens de la réglementation sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) pour l'année indiquée ; il est remis à l'établissement vérifié. Il fait partie des documents traités confidentiellement. L'établissement vérifié peut le diffuser sans restriction, mais obligatoirement dans son intégralité



Accréditation n° 4-0741
Liste des sites accrédités
et points d'échantillonnage
sur www.sofras.fr



**COMPTE-RENDU DE VERIFICATION DES
DECLARATIONS D'EMISSIONS DES GAZ A
EFFET DE SERRE (GES)**

Rapport de contrôle
N°072496.62.3B.14.G.001.COCO.001
Date : 10 février 2014
Page : 3/7

SOMMAIRE

1	PRESENTATION	4
2	NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX	5
3	COMMENTAIRES ET CONSTATS RELEVES - RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION	7
4	SUIVI DES CONCLUSIONS OU RECOMMANDATIONS DES VERIFICATIONS PRECEDENTES	7
5	CONCLUSION	7

1 PRESENTATION

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur agréé, nous avons procédé à des travaux visant à nous permettre d'exprimer une assurance raisonnable sur les émissions de GES déclarées par **CORIANCE SODIEN** Chemin de la Rente de la Craie 21000 DIJON pour l'exercice 2013.

Ces données ont été préparées sous la responsabilité de **Madame Gwenaëlle GUILLAUME**, chargée de **infusion environnement** conformément au plan de surveillance en vigueur, sous la référence ci après

Il nous appartient, sur le base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur ces données.

- Secteur (selon annexe 1 du règlement 800/2012) : **1b**
- Allocation annuelle en tonnes : **28 807**
- Plan de surveillance :
Référence : **PDS SODIEN V1**
- Date : **24/04/2013**
- Accepté par l'Autorité Compétente : OUI NON
- Si OUI :
 Date d'acceptation : **10/06/2013**
 ou Date d'accusé de réception par l'Autorité Compétente, sans réponse de sa part dans le délai légal de 2 mois ;
 Accepté de fait sans réponse de l'Autorité Compétente dans le délai de 2 mois.
- Visite sur site :
 effectuée lors de la présente vérification le **11/02/2014** par : **Mathias BOURREAU**
 effectuée lors d'une vérification précédente le (ou les) / / 20

L'absence de la visite est justifiée :

- Par l'analyse du dossier et la dérogation accordée par l'autorité compétente (consultables dans nos rapports internes)

- Référence du projet de déclaration qui a été présenté pour vérification : **Projet déclaration SODIEN Emissions 2013 du 30 janvier 2014**

Conformité de la déclaration de l'exploitant à l'annexe X du règlement 801 : OUI NON

- Résumé du projet de déclaration :

Flux	Emission en t de CO ₂
GAZ NATUREL	17 741,665
FIUCL DOMESTIQUE	0
FIUCL LOURD	0
TOTAL	17 741,665

2 NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

Nous avons effectué nos travaux selon les règles définies par le règlement 600/2012 relatif à la vérification et à la quantification des émissions de gaz à effet de serre. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes, en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les données ne présentent pas d'inexactitudes significatives.

Nos travaux ont consisté à examiner par sondages les éléments probants justifiant ces données ; la méthode de vérification est décrite dans le document Apave « méthodologie - vérification des déclarations d'émissions de GES n°1 M.VGES0010 01 ». Pour cela nous avons d'abord réalisé une analyse préliminaire, consistant en une analyse stratégique et une analyse de risques, élaboré un plan d'échantillonnage et un plan de vérification puis appliqué ce plan de vérification, adapté si nécessaire lors de l'investigation et résumé dans le tableau ci-dessous :

	Commentaires et constats relevés
Prise de connaissance et vérification du Plan De Surveillance (PDS)	Satisfaisant le personnel rencontré lors de l'audit à une connaissance très satisfaisant de ce document.
Prise de connaissance de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter	Satisfaisant le personnel rencontré lors de l'audit à une connaissance très satisfaisant de ce document.
Dont limites de l'installation	ICPE : cogénération, chauffage + stockage FoD + stockage FoL
Examen des installations :	
Réseau de distribution de gaz	Satisfaisant : examen exhaustif
Comptage des énergies	Satisfaisant : examen du poste gaz et de la jauge FoD
Stockages	FoL : 2 cuves (mortier: stockage 0, ciment: 0) FoD : 2 cuves de 30m ³ : une vide, et une qui contient 5m ³ , ciment:0
Équipements, sources	Satisfaisant : examen exhaustif des 2 équipements de combustion : cogénération et chauffage : 3 chaudières
Exhaustivité des sources et des flux	Satisfaisant, conforme au Pds : 2 flux : le gaz naturel, le fioul domestique, le fioul lourd
CO2 Transféré	Se

<p>Audit de l'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnes auditées - Responsabilités - Suivi du cheminement des données (factures, relevés, encarts...), transmission, validation - Contrôles internes dont contrôles de cohérence - Suivi métrologique des dispositifs de comptage - Analyses par organisme accrédité - Systèmes formalisés - Entretien, archivage 	<p>Mme Guillaume Chagné de Mission Environnement Responsable opérationnel Constance sur site : M Buccolaccia</p> <p>Satisfaisant</p> <p>Satisfaisant, conforme au PdS Le suivi n°1 de la DSP permet de s'assurer de la cohérence des quantités de combustible facturé.</p> <p>GN : Les instruments de mesure se trouvent sous le contrôle du gestionnaire du réseau de distribution (GRDF). Ces instruments sont soumis au contrôle métrologique légal national selon la norme NF LN 12405, l'erreur maximale tolérée en service (EMTS) est égale à 1,4 % et remplit donc les obligations de niveau 4.</p> <p>so</p> <p>Satisfaisant</p> <p>Satisfaisant, conforme au PdS</p>
<p>Capacité de production, Niveau d'activité</p> <p>Informations obtenues, évolution par rapport à la demande d'allocation</p> <p>Exactitude des calculs d'émission de CO₂</p> <ul style="list-style-type: none"> - Données d'activité, sources primaires, factures. - Analyses, détail des coefficients employés - Résultat des calculs - Classement des sources - Évaluation des incertitudes - Méthode fondée sur la mesure ou méthode alternative 	<p>Finalisation cohérente par rapport à la demande d'allocation</p> <p>Les consommations de gaz facturées par le fournisseur, après vérification, sont renseignées dans les documents de suivi GES chaque mois.</p> <p>À la réception de la facture combustible, celle-ci est envoyée au responsable opérationnelle qui la valide avec les relevés journaliers compteurs</p> <p>Satisfaisant, conforme au PdS</p> <p>Satisfaisant</p> <p>Satisfaisant, conforme au PdS</p> <p>Satisfaisant, conforme au PdS</p> <p>so</p>
<p>Contrôle de Cohérence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évolution dans le temps - Calculs de recoupement - Ordres de grandeur 	<p>Satisfaisant, conforme au PdS et à la procédure de suivi GES</p> <p>Les valeurs des éléments contrôlés sont cohérentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2012 : 28 381 t - 2013 : 17 741 t <p>La cogénération n'a pas fonctionné les mois de janvier à mars 2013 pour cause de contrat de vente d'électricité parvenu à son terme. Elle a été rénovée et re-fonctionne depuis le 1^{er} novembre 2013.</p>

Nous estimons que nos contrôles sur les données (identifiées dans le premier paragraphe du présent rapport) fournissent une base raisonnable à la conclusion exprimée ci-dessous.

3 COMMENTAIRES ET CONSTATS RELEVÉS - RECOMMANDATIONS D'AMÉLIORATION

- **COMMENTAIRES :**

- **IRREGULARITES ET INEXACTITUDES CONSTATEES :**

Dans le plan de surveillance approuvé sans réserve, dans la procédure Corianco de surveillance et déclaration des émissions de GES indice n° du 24 avril 2013 et dans la déclaration, les CC (quantité de combustible consommé) et FE (facteur d'émission) sont en MWhPCS. Or le règlement 601/2012 impose le TJ.

Cela n'a toutefois aucune conséquence sur le calcul de l'intégration finale en T.

Cette inexactitude unitaire n'a donc pas de caractère significatif.

- **RECOMMANDATIONS D'AMÉLIORATION :**

La cogénération a été renouvelée en 2013 et ne fonctionne depuis le 1^{er} novembre 2013 mais à une puissance moindre : 8 MW et 4 moteurs de 2 MW et non plus 9 MW et comme précédemment). Sa puissance ICPE n'est plus de 33,4MW mais de 22MW environ.

Ce changement n'a aucun impact sur le calcul des émissions et sur la déclaration.

Mettre à jour le PDS et l'AP

4 SUIVI DES CONCLUSIONS OU RECOMMANDATIONS DES VERIFICATIONS PRÉCÉDENTES

Néant

5 CONCLUSION

- **Conclusion sans réserve**

- A notre avis, la déclaration d'émission de CO₂ a été établie conformément au plan de surveillance et ne comporte pas d'inexactitude significative.

***EQUIPEMENTS
DE
LEVAGE***



CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON

A l'attention de M DACOSTA DIDIER

RAPPORT DE VÉRIFICATION



DES EQUIPEMENTS MECANIQUES

Rapport n° 8027711 001-1

Vérification effectuée le : 08/07/2013



DIJON

4, rue Louis de Broglie

Paris Technologique - BP 57004 75070 - DIJON CITEA - Téléphone : 03 80 70 74 50 - Fax : 03 80 70 74 59
Apave - 101 rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 € - RCS Paris 627 575 141
Pôle de vérification - Apave Alsace Bourgogne SAS - RCS 501 570 346 - EDITE Apave Nord Ouest - RCS 410 471 425
Apave Normandie SAS - RCS 291 674 223 - Apave Sud Bourgogne SAS - RCS 516 220 428



EQUIPEMENTS MECANIQUES

Date : 28/07/2013
N° Rapport : 0327711-001-1

CORIANCE

CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC

21000 DIJON

A l'attention de M DACOSTA DIDIER

Tassin, le 28/07/2013

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu de vérification concernant :

- Vérification périodique ou ponctuelle des équipements suivants :
- Appareils de levage

Un rapport provisoire a été remis à M.DA COSTA / 244798

Le registre réglementaire a été visé

Ce rapport comporte 11 pages numérotées de 1 à 11

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Adresse de l'installation visitée ou
de rattachement :

CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON

Vérificateur : D'AVOULOURE David

DIJON
4, rue Louis de Broglie
Parc Technologique - BP 37004

21070 DIJON CEDEX

Téléphone : 03.80.78.74.50

Télécopie : 03.80.78.74.59



EQUIPEMENTS MECANIQUES

Date : 26/07/2013
N° Rapport : 0927/11 001 1

2 / 12

VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES Prescriptions applicables aux utilisateurs

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Les vérifications des équipements de travail doivent être effectuées par des personnes qualifiées, compétentes dans le domaine de la prévention des risques présentés par les équipements de travail et connaissant les dispositions réglementaires applicables (article L. 4323-24 du Code du Travail) et ayant l'expérience en matière de vérification, ou posséder une pratique habituelle de celui-ci.

APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE

Les équipements de travail servant au levage de charges, au portés de travail ou au transport en élévation des personnes, utilisés dans les établissements visés à l'article L. 4111-1 à L. 4111-3 du Code du Travail ainsi que ceux utilisés dans les mines et carrières et leurs dépendances visées par le Règlement Général des Industries Extractives, sont soumis respectivement, en matière de vérification, aux dispositions des arrêtés du 01 mars 2004 et du 30 novembre 2001 qui prescrivent les vérifications suivantes :

Vérification avant mise en service ou remise en service

Les appareils de levage mais notamment par la force humaine et les accessoires de levage doivent faire l'objet de tout ou partie (des opérations et essais suivants, lors de leur mise 1) ou remise 2) en service :

EXAMENS ET ESSAIS	RESPONSABILITES IMPOSANT DEUX EXAMENS OU ESSAIS
examen d'installation	1) lors de la mise en service dans l'établissement (mont, montage ou localité)
examen de montage et d'installation	2a) lors d'un changement de site d'installation, de configuration, de configuration d'installation sur un même site
essais de fonctionnement	2b) à la suite d'un dommage subi d'un remaniement
examen de l'état de conservation	2c) après tout remplacement, réparation ou transformation importante d'un organe essentiel
opérations statiques et dynamiques	2d) à la suite de tout accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel

Toutefois, les appareils soumis à des changements de site d'installation et ne nécessitant pas l'intervention de rapports particuliers sont dispensés de la vérification prévue au cas 2a) ci-dessus, à condition d'avoir fait l'objet, dans cette configuration, des examens et essais de mise en service du cas 1) ci-dessus et, depuis moins de six mois, de la vérification générale périodique.

Notes : Les épreuves permettent de s'assurer expérimentalement de l'absence d'anomalie préjudiciable à la solidité et/ou à la stabilité. A défaut de présentation des documents de contrôle, dans les conditions prévues par le fabricant et à défaut dans les conditions définies par les textes de référence. La vérification ne peut être tenue pour responsable des dommages provoqués par les épreuves à l'appareil ou à son support. L'examen de montage et d'installation est limité aux éléments assemblés sur le site d'installation et réalisés sur la base des informations contenues dans la notice d'instructions du fabricant.

Vérification générale périodique

Les appareils et les accessoires de levage doivent faire l'objet de vérifications générales à périodicité annuelle. Toutefois, cette périodicité est :

- Semestrielle pour les appareils fixes au II et III de l'article 20 de l'arrêté du 01 mars 2004, les appareils mais par une étendue autre que la force humaine et utilisés pour le transport des personnes ou le déplacement en élévation des postes de travail,
- Trimestrielle pour les appareils montés par la force humaine et utilisés pour le déplacement en élévation des postes de travail.

Ces vérifications comprennent l'examen de l'état de conservation et les essais de fonctionnement.

MACHINES ET ENGINS DE TRASSAILLEMENT A CONDUCTEURS PORTES

Vérification générale périodique

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 0 mars 1993 modifié ou de l'arrêté du 24 juin 1993, les machines et engins de terrassement définis par ces textes doivent faire l'objet de vérifications générales à périodicité bimensuelle ou annuelle selon le cas, qui comprennent l'examen de l'état de conservation et les essais de fonctionnement. Tous les équipements de travail doivent être réglés, entretenus et vérifiés régulièrement de manière à préserver la sécurité et la santé des travailleurs dans le cadre de l'obligation générale de sécurité (article L. 4321-4 du Code du Travail).

AUTRES EQUIPEMENTS

ASCENSEURS, MONTE-CHARGES ET ELEVATEURS DE PERSONNE DONNÉ LA VITESSE N'EXCÈDE PAS 0,15 m/s

L'article R. 125-2 4 du Code de la Construction et de l'Habitation prescrit un contrôle technique des ascenseurs ou autres tout les cinq ans. L'arrêté du 20 décembre 2010 prescrit une vérification annuelle des ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes. La vérification, fonctionnement compris, des ascenseurs doit être effectuée par un organisme agréé, tous les cinq ans et après transformation importante, dans les établissements recevant du public. Le fonctionnement des ascenseurs installés dans des immeubles de grande hauteur (IGH) doit être vérifié, par un organisme agréé tous les 6 mois pour les appareils équipés de dispositifs d'arrêt périmétral et tous les ans pour ceux qui n'en sont pas équipés.

Par ailleurs, indépendamment des examens précités, les organes NE LN 81-112 stipulent que les ascenseurs doivent faire l'objet d'examen et essais à la suite de transformations importantes ainsi qu'après tout accident et incident.

ESCALIERS MECANIQUES ET TIRS À ROUES ROULANTS

Dans les établissements recevant du public, la vérification de ces appareils doit être effectuée par un organisme agréé, tous les ans et après transformation importante.

DIVERS

Les équipements suivants doivent être vérifiés :

- A la mise en à la remise en service et périodiquement au moins tous les 3 mois : Escalier mécanique (arrêté du 21 décembre 2004).
- Au moins tous les 6 mois : Portes et portails automatiques ou semi-automatiques (arrêté du 21 décembre 1993)
- Au moins tous les 12 mois : Equipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur (arrêté du 10 mars 1993)



EQUIPEMENTS MECANIQUES

Date : 20/07/2013
N° Rapport : 0927711-001-1

3 / 12

LISTE DES EQUIPEMENTS

(désignés par contrat ou convention)

N° ordre	Code	Equipement	Constructeur	N° Identification	Page
1	0000	Palan sur poteaux	DEMAG	01005031	5
2	0000	Palan sur poteaux	DEMAG	5780800	6
3	0000	APPAREILS MANUELS			11



EQUIPEMENTS MECANQUES

1 / 12

Date : 26/07/2013

N° (Repet) : 0027711 001-1

N°ordre : 1

CORIANCE

CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAIS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC

21000 DIJON

RAPPORT DE VERIFICATION

MISSION EFFECTUEE :

Code mission (*) : B24
Date de vérification : 08/07/2013
Vérificateur(s) APAVE : D'AVOLOURO David

LIEU DE VERIFICATION :

Dossier n° :
Repère Usine :
Repère Bâtiment :
Repère Service :

APPAREIL OU EQUIPEMENT EXAMINE

Désignation	: Palan sur palanca	Poids	: 3300
Constructeur	: DEMAG	Marque	:
N° d'identif.	: 01058631	Type	: DKUN 1.125
Année (plaque)	: 1990	Charge(s) (kg)	: 250
Portée (m)	: 2,00	Hauteur (m)	: 0
Particularité	:		

[Marquage de conformité] : Non présente

Marquage : CE apposé

CONTENU ET CONDITIONS DE LA VERIFICATION *

(* Se reporter aux pages 2 et suivantes)

Essai - Examen de l'état de conservation avec essai de fonctionnement

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004

Modifications ou réparations apportées à notre connaissance : Aucune

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation relatives pour l'utilisation de l'équipement, l'examen de conformité des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 250



EQUIPEMENTS MECANIQUES

Date : 20/07/2013
N° Rapport : 0927/11-001-1
N°ordre : 1

Titulaire du permis :

CONSTRUCTEUR : DEMAG

TYPE : DKUN 1.120

CAPACITE : 250 Kg

ANNEE : 1999

CONSTATATIONS FAITES AU COURS DE L'EXAMEN

DESIGNATION	CONSTATATION
SOURCE D'ENERGIE	Electrique
Réparation générale verrouillable	Heurtoir
	Assuré
Equipements, condensations, enrouleur	Bon état apparent
Protection pièces nues sous tension	Réalisée
SUPPORTS / CHEMIN DE ROULEMENT	Potences ral HEB
Rails et poches de roulement - fixations	Etat apparent satisfaisant
Poteaux - potence - ancrages	Voir observation
Bulins amortisseurs	Fixés correctement à chaque extrémité
CHARPENTE DE L'APPAREIL	Châssis porté palan non croisé
Charlots - assemblages	Sans défaut apparent
Galets, guidages, axes	Etat satisfaisant
ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE	Butées poussoirs
Identification des organes de service	Pico-pannes, étiquettes en place
Retour au point mort (levage)	Assuré
Mise en marche - arrêt normal	Fonctionne
Autres arrêts (urgences)	Fonctionnement efficace
MOUVEMENT, DE LEVAGE	Frein de levage
Mécanismes	Limiteur de couple à friction
Protection organes mobiles de transmission	Sans anomalie visible sans démontage
Frein de service	Assuré sur les organes accessibles
Limitation de la vitesse	Automatiquement serré, efficace à la charge d'essai
Limiteur course haut ou équivalent	Dispositions constructives en état
SUPPORTS - POULIES - DISPOSITIF DE PREHENSION	Fonctionne
Suspente (câble ou chaîne)	Crochet équipé d'un loquet de sécurité
	Sans défaut apparent
	Single(s) :
	Cable(s) :
	1. Classe(s) : Multicallides :
	Par M (mm) : 4
	Nb traits : 3
Attaches	Correctement réalisées
Poulies - axes - tambour - noix	Bon état apparent
Moufle - crochet	Bon état. Injeur ou dispositif équivalent en place
DISPOSITIONS DIVERSES	
Affichage des charges sur l'appareil	Lisible du poste de conduite par le conducteur
Consignes de sécurité	Apposées au poste de conduite
Notice d'instructions / déclaration de conformité	Existent
Epreuves / essais avant mise ou remise en service	Effectuées le
Identification - repère appareil	Existe



EQUIPEMENTS MECANIQUES

8 / 12

Date : 21/07/2013

N° Rapport : 0927711-001-1

N°ordre : 2

CORIANCE;

CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC

21000 DIJON

RAPPORT DE VERIFICATION

MISSION EFFECTUEE :

Code mission (*) : B24
Date de vérification : 08/07/2013
Vérificateur(s) APAVE : D'AVOULOURE David

LIEU DE VERIFICATION :

Désation n° :
Rapport Usine :
Rapport Bâtiment :
Rapport Service :

APPAREIL OU EQUIPEMENT EXAMINE

Désignation	: Pelan sur potence	Code	: 3300
Constructeur	: DEMAG	Marque	:
N° d'identif.	: 6705883	Type	: PK1N
Année (plaque)	: 1988	Charge(s) (kg)	: 125
Portée (m)	: 1,00	Hauteur (m)	: 5
Particularité	:		

Déclaration de conformité : Sans objet

Marquage : Sans objet

CONTENU ET CONDITIONS DE LA VERIFICATION *

(* Se reporter aux pages 2 et suivantes)

Elevage - Epreuve de l'état de conservation avec essais de fonctionnement

Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004

Modifications ou réparations apportées à notre connaissance : Aucune

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation retenues pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse de contenu des documents présentés.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 125



EQUIPEMENTS MECANIQUES

10 / 12

Date: 29/07/2013

N° Rapport: 0927711 D011

N° Ordre: 2

Préfin sur palette

CONSTRUCTEUR: DEMAG

TYPE: PRIN

CAPACITE: 125 Kg

ANNEE: 1980

CONSTATATIONS FAITES AU COURS DE L'EXAMEN

DESIGNATION	CONSTATATION
<u>SOURCE D'ENERGIE</u>	Electrique
Département générale verrouillable	Satisfaisant
Equipements, commandes, interrupteur	Assuré
Protection pièces nues sous tension	Bon état apparent
<u>SUPPORTS / CHEMIN DE ROULEMENT</u>	Neutralisé
Rails et poutres de roulement - fixations	Potence tubulaire
Potences - potences - arrêts	Etat apparent satisfaisant
Flèches - amortisseurs	Sans défaut apparent
<u>CHARIOTS / DE L'APPAREIL</u>	Fixés correctement à chaque extrémité
Chariots - assemblages	Chariot porte palan non moteur
Chariots, guidages, axes	Voir observation
<u>ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE</u>	Etat satisfaisant
Identification des organes de service	Poutres potences
Retour au point neutre (lavage)	Pictogrammes, étiquettes en place
Mise en marche - arrêt normal	Assuré
Arrêt arrêts (organes)	Fonctionne
<u>MOUVEMENT DE LEVAGE</u>	Fonctionnement efficacement
Mécanismes	Frein de lavage
Protection organes mobiles de transmission	Limiteur de couple à friction
Frein de service	Sans anomalie visible sans démontage
Limitation de la vitesse	Assurés sur les organes nécessaires
Limiteur couple haut ou équivalent	Efficacité manifeste à charge d'essai
<u>SUSPENTES - POULIES - DISPOSITIF DE PREHENSION</u>	Dispositifs constructives en état
Suspente (câble ou chaîne)	Fonctionne
Attaches	Chariot équipé d'un linguet de sécurité
Poulies axes tambour noix	Sans défaut apparent
Moufle - crochet	Langue(s) :
<u>DISPOSITIONS DIVERSES</u>	Câble(s) :
Affichage des charges sur l'appareil	Langue(s) - Mètre cubées :
Consignes de sécurité	Résistance : 0
Notes d'instructions / déclarations de conformité	Métrés : 2
Epreuves / essais avant mise ou remis en service	Conformément (réalisation)
Identification - repère appareil	Non état apparent
	Bon état, linguet ou dispositif équivalent en place
	Lisibilité du poste de conduite par le conducteur
	Appareils au poste de conduite
	Existent
	Effectués le
	Existe



EQUIPEMENTS MECANIQUES

11 / 12

Date : 26/07/2013

N° Rapport : 092711 001-1

N° série : 3

palans à bras

CORIANCE

CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU TAC

21000 DIJON

RAPPORT DE VERIFICATION

Appareils manuels / Accessoires

MISSION EFFECTUEE :

Code mission (*) : 1024
Date de vérification : 08/07/2013
Vérificateur(s) APAVE : D'AVOUCOUR David

LIEU DE VERIFICATION :

Dossier n° :
Repère Usine :
Repère Bâtiment :
Repère Service :

CONTENU ET CONDITIONS DE LA VERIFICATION *

(* Se reporter aux pages 2 et suivantes du rapport)

Mission : Vérification de l'état de conservation et essais de fonctionnement des appareils de levage à bras. Vérification de l'état de conservation des accessoires de levage, des EPI contre les risques de chute (*).

Les anomalies ou déviations relevées au cours de l'examen visuel dans la limite de la présente mission, sont mentionnées et décrites pour chaque accessoire ou appareil.

Le repère NV désigne les appareils qui n'ont pas été présentés lors de cette vérification.

(*) Pour les EPI, tenir compte, en particulier, de la durée de vie prescrite par le fabricant dans sa notice d'instruction.

CODE	NV	NUMERO(1) - MARQUE(2)	NERE(3)	CHARGE (kg)	REPERE(AVIS)
3000		<u>Palan à bras</u> N°00723 -YALE	1		Voir observation
		Palan à bras nu 1 chaîne 1 brin diamètre 6,3mm Crochet et linguet de sécurité Afficher la capacité maximale d'utilisation sur le palan.			
3000		N°018100 -YALE	1	500	Bon état
		Palan à bras nu 1 chaîne 1 brin diamètre 6mm Crochet et linguet de sécurité			
4000		<u>Palan à bras sur monorail</u> N°009600 -YALE	1	1000	Bon état.
		Palan à bras sur monorail 1 chaîne 1 brin diamètre 8mm Crochet et linguet de sécurité Afficher la capacité maximale d'utilisation sur le monorail.			



EQUIPEMENTS MECANIQUES

12 / 12

Date : 20/07/2013

N° Rapport : 0227711 001-1

N°ordre : 0



**RAPPORT PROVISOIRE DE VERIFICATION
GENERALE PERIODIQUE (VGP)
D'EQUIPEMENTS MECANIQUES**

N° 244798

N° de rapport:

Date: 08/07/13

Page:

1/1

Établissement/Entreprise: **CORIANCE**

Site de vérification: **Chemin de la Rente de la Croix - 31000 Dijon**

N°	Identification équipement	Appareils de levage et accessoires / Arrêté du 1 ^{er} mars 2004			Observ. 60
		CMU (kg)	CMG (kg)	État Non Vérifié	
1	Palonn sur poteaux DEHAG N°6105863A	350	350		1
2	Palonn sur poteaux DEHAG N°5783893	125	125		2, 3
3	Palonn à bras YALE N°0223	-	-		4
4	Palonn à bras YALE N°028103	500	-		✓
5	Palonn à bras sur mensaul YALE N° Coyonération	1000	-		5

N°	N° Obs.	OBSERVATION(S)
1	1	Placer des patins/jampoyons sur le mouvement d'inclinaison afin d'éviter le heurt de la table avec le mur
2	2	Éviter mécaniquement l'usage de la manivelle de suspension du palonn
3	3	Améliorer l'efficacité du frein de bruyère
3	4	Afficher la capacité maximale d'utilisation sur l'appareil
4	5	Afficher la capacité maximale d'utilisation sur le mensaul.

Nom: *Belleveau*
Signature: *[Signature]*

Agence: *Dijon*
Nom: *David*
Signature: *[Signature]*

Le présent Rapport est établi conformément aux dispositions de l'arrêté du 1^{er} mars 2004 relatif aux vérifications périodiques des équipements de levage... (text continues with legal and technical details)

**EQUIPEMENTS
SOUS PRESSION**



CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

RAPPORT DE VÉRIFICATION

COMPTE RENDU D'INSPECTION
PÉRIODIQUE D'ÉQUIPEMENT SOUS
PRESSION
ARRÊTÉ DU 15 MARS 2000 MODIFIÉ



Code prestation: B1000

Rapport N° 2-292074

Lieu d'intervention :
CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

Date : 31/07/2013



Agence de DIJON - Parc Industrielle 4 rue Louis de Broglie BP 32008 21020 DIJON CEDEX
Téléphone : 03 80 78 74 50 - Fax : 03 80 78 74 50

Apave - 141 rue de Valenciennes - 75013 Paris Cedex 19 - SA au capital de 222 000 000 € - RCS Paris 527 573 141
Etsva sctexemples - Agence Strasbourg SAS - RCS 301 540 042 - CEJE Agence Nord-Ouest - RCS 129 041 975
Apave Production SAS - RCS 505 318 277 - Agence Strasbourg SAS - RCS 505 728 985

COMPTE RENDU D'INSPECTION PERIODIQUE D'EQUIPEMENT SOUS PRESSION

N° 2-292074

 En application de Arrêté du 15 mars 2000 modifié

TITRE CORRIANCE CHEMIN DE LA RENNE DE LA GRAS CHAUFFERE ZUP DU LAC 21000 DIJON FRANCE Implantation : <input type="checkbox"/> FIVE	DEMANDISSEUR CORRIANCE CHEMIN DE LA RENNE DE LA GRAS CHAUFFERE ZUP DU LAC 21000 DIJON FRANCE N° contrat, interne : 312020211
---	--

CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT Désignation : <u>CHAUDIERE A TRAVAIL FORTE</u>		Type : <u>GENERATEUR DE VAPEUR 13 13 13</u>	<input type="checkbox"/> ACIER	<input type="checkbox"/> MOULÉ
N° APAVE : <u>312000203</u>	Fabricant : <u>BOILER INTERNATIONAL ALL MACHINE</u>	N° de fabrication : <u>107032</u>	Année de fab. : <u>2011</u>	Régions exploitant : <u>332</u>
Régime de fab. : <u>CONTINUE 07/23RD</u>	Volume (l) : <u>23030.0</u>	Pression (bar) : <u>12000.0</u>	ou (MPa) :	ou (kg/cm²) :
Matière : <u>ALU</u>	DS (bar) : <u>10.00</u>	MPa (bar) : <u>20.00</u>	ou (MPa) :	ou (kg/cm²) :
Ponds : <u>EAU CHAUFFEE</u>	Groupe : <u>2</u>	Type :	ou (MPa) :	ou (kg/cm²) :
Révisé par :	Type :	Cambrage :	Sans	Type :

CONDITIONS DE PRESENTATION Extérieur : <input type="checkbox"/> Révisé par l'intérieur : <input type="checkbox"/> Non révisé

AMENAGEMENTS APPLIQUES Procédure AQUAP 200501	Référence : <u>Plan de contrôle</u>	LOI 33 107032 rev 0
--	-------------------------------------	---------------------

INSPECTION Vérification réalisée : <u>Satisfaisant</u>	Date de : <u>31/07/2013</u>	par : <u>MI LIN JEAN-FRANCOIS</u>	Vérification documentaire : <u>Satisfaisant</u>
Vérification des accessoires sous pression :	Satisfaisant	Niveau d'inspection : <u>Sans objet</u>	Niveau d'inspection : <u>Sans objet</u>
Commentaires :	Nature :	Réf support :	Réf support :
Observations :	Non	Non	Non

PARAMÈTRES DES ACCESSOIRES DE SECURITE Part de : <u>31070313</u>		par : <u>MI LIN JEAN-FRANCOIS</u>	<input type="checkbox"/> Non nécessaire (voir commentaires) voir support
Description :	Fabricant :	Identification :	Valeur de réglage :
Soupape(s) :	ALU	300104205	15,4 bar
Autres accessoires :	non	Conditions d'installation :	Instructions contre le détachement :
Etat des éléments fonctionnels :	Satisfaisant	Sous-contraintes :	Satisfaisant
Commentaires :	Non	Non	Non

CONCLUSION L'équipement est apte au maintien en service L'expert : <u>MI LIN JEAN-FRANCOIS</u>	Date : <u>31/07/2013</u>	Signature :
--	--------------------------	-------------

Lorsqu'une pré-manche complétive s'est substituée à l'exploitant pour effectuer l'inspection périodique, ce dernier doit dater et signer le compte rendu d'inspection périodique dans le cas où celui-ci a donné lieu à une ou plusieurs observations.

**COMPTE RENDU D'INSPECTION PERIODIQUE D'EQUIPEMENT SOUS PRESSION
ANNEXE-ENSEMBLE**

N° 2-292074

Liste des Equipements constitutifs de l'ensemble, économiseurs et/ou surchauffeurs associés :

Type d'équipement	Fabricant	N° de fabrication	Année fab.	PS (bar)	V (l)
Economiseur	LOOS	100704 10/1	2013	10	110

COMPTE RENDU D'INSPECTION PERIODIQUE D'EQUIPEMENT SOUS PRESSION

N° 2-292109

En application de : Arrêté du 15 mars 2000 modifié

LIEU CORRIANCE CHE MIN DE LA RENTE DE LA GRAS CHAUFFERIE ZUP DU LAC 21000 BELIN FRANCE Emplacement : N° 4 - 001270130	DEMANDEUR CORRIANCE CHE MIN DE LA RENTE DE LA GRAS CHAUFFERIE ZUP DU LAC 21000 BELIN FRANCE N° contrat/visite : 042020271
--	--

CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT				
Designation : CHAUDIERE A TUBES DE FUMEE		Type : <input checked="" type="checkbox"/> Général d'atm. <input type="checkbox"/> Vap. de surp.	TACAFR : <input type="checkbox"/> Mobile	
N° APAVE : 012010000		Fabricant : BARBOUR WANDSON 04600	Nb Equipements : 1	<input type="checkbox"/> (Data en annexes)
Régime de lab. : CHAUDIERE 2007/2009		N° de fabrication : 01664	Année de fab. : 2000	Repère exploitant : 4
Matériau : ACIER		Volume (L) : 14210 L	<input type="checkbox"/> en DIN	
Fluide : L'EAU CHAUDIERE		Puissance (kW) : 13820 W	<input type="checkbox"/> en Data (kW)	
Grandeurs : 2		PS (bars) : 18.00	PLP/PA (bars) : 27.00	US (°C) : 0 / 210
Disponibilité d'isolations thermique : Sans		Type :		
Revêtement : Sans		Type :		

CONDITIONS DE PRESENTATION	Extérieur : <input type="checkbox"/> Non visible	Intérieur : <input type="checkbox"/> Non visible
-----------------------------------	--	--

AMENAGEMENTS APPLIQUES	Référence :
-------------------------------	-------------

INSPECTION	Date : 31/07/2013	par : DELIN JEAN FRANCOIS
Vérification extérieure : Non satisfaisante	Vérification intérieure : Satisfaisante	Vérification documentaire : Satisfaisante
Vérification des accessoires sous pression : Satisfaisante	Mesures d'épaisseur : Sans objet	
Contrôles complémentaires : Sans objet	Risques : Non	Ref rapport :
Commentaires :		
Régime de fabrication : 4 - régime de fabrication de l'ensemble des tubulures selon le régime avant service en service		
Observations :		
Néant		

EXAMEN DES ACCESSOIRES DE SECURITE				<input type="checkbox"/> Non nécessaires (voir commentaires)
Date : 31/07/2013	par : DELIN JEAN FRANCOIS			voir rapport :
Description	Fabricant	Identification	Valeur de réglage	
Groupes(s)	ALMIR	0401 et 0402	15.7 bar	
Autres nécessaires : Non				
Etat des accessoires fonctionnels : Satisfaisant		Conditions d'installation : Satisfaisantes	Protection contre le débordage : Satisfaisante	
Commentaires :				
Néant				

CONCLUSION	
L'équipement est apte au maintien en service	
Expert : DELIN JEAN FRANCOIS	Date : 31/07/2013 Signature :
L'exploitant personnel compétent s'est substitué à l'exploitant pour effectuer l'inspection périodique, ce dernier doit dater et signer le compte rendu d'inspection périodique dans le cas où celui-ci a constaté un ou plusieurs défauts.	

CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA GRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

R A P P O R T D E V É R I F I C A T I O N



**COMPTE RENDU D'INSPECTION
PERIODIQUE D'EQUIPEMENT SOUS
PRESSION
ARRÊTÉ DU 15 MARS 2000 MODIFIÉ**

Code prestation: B1000

Rapport N° 2-202076

Lieu d'intervention :
CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA GRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

Date : 31/07/2013



Agence de DIJON - Parc Technologique 4 rue Louis de Braghe BP 27006 21075 DIJON CEDEX
Téléphone : 03 80 78 24 50 - Fax : 03 80 78 24 50

Apave - 194 rue de Valenciennes - 75013 Paris Cedex 13 - SA au capital de 222 024 000 € - RCS Paris 522 563 141
Création Apave Sud-Ouest - Agence Bordeaux SAS - RCS Bordeaux 631 412 270 40 - CRIF Agave Nord-Ouest - RCS Lille Métropole
Apave Belgique SAS - RCS Lille Métropole - Agence Luxembourg SAS - RCS Luxembourg

COMPTE RENDU D'INSPECTION PERIODIQUE D'EQUIPEMENT SOUS PRESSION
N° 2-292076

En application de : Arrêté du 15 mars 2000 modifié

TITRE CORRIANCE CHEMIN DE LA RENTE DE LA GRAS CHAUFFERIE ZUP DU LAC 21000 DIGNON FRANCE Emplacement : C.H. 4	DEMANDEUR CORRIANCE CHEMIN DE LA RENTE DE LA GRAS CHAUFFERIE ZUP DU LAC 21000 DIGNON FRANCE N° contrat, n° série : 31382027 1
---	--

CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT		Type : <input checked="" type="checkbox"/> RIGIDE <input type="checkbox"/> MOBILISABLE	<input type="checkbox"/> FACILE <input type="checkbox"/> MOBILE
Intégration : <input type="checkbox"/> RIGIDE <input type="checkbox"/> MOBILISABLE	N° APAVE : H 4722162600	Fabricant : UNION 90101	Nb Equipements : 1 (0 ou en annexe)
Régime de fab. : M 031 1 01 120121293	N° de fabrication : 1001	Année de fab. : 1970	Repère exploitant : -
Matériau : ACIER	Volume (l) : 20000	Puissance (KW) : -	ou DN : -
Fluide : AIR	Groupes : 2	PS (bar) : 14,00	ou C&B (bar) : -
Dispositif d'isolations thermique : Sans	PS (bar) : 14,00	ou PS (bar) : 21,00	ou PS (bar) : -
Revêtement : Intérieur en acier	Type : Peinture	Caractéristique : Sans	Type : -

CONDITIONS DE PRESENTATION	Extérieur : Revêtement nickel	Intérieur : Revêtement nickel
-----------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

AMENAGEMENTS APPLIQUES	Remarque : -
-------------------------------	--------------

INSPECTION	Date : 31/03/2013	par : BELIN JEAN FRANCOIS
Vérification extérieure : Satisfaisante	Vérification intérieure : Satisfaisante	Vérification documentaire : Satisfaisante
Vérification des accessoires sous pression : Satisfaisante	Mesures d'épaisseur : Sans objet	Rat rapport : -
Contrôle complémentaire : Sans objet	Nature : -	Rat rapport : -
Commentaires : -		
Observations : Rien		

EXAMENS ACCESSOIRES DE SECURITE				<input type="checkbox"/> Non nécessaires (voir commentaires)
Date : 31/03/2013	par : BELIN JEAN FRANCOIS	Valeur de réglage : 14 bar		
Description	Fabricant	Identification		
Compresseur	NGI	008114210		
Autres accessoires : Non	Conditions d'installation : Satisfaisantes		Protection contre le détachage : Satisfaisante	
Tous les éléments fonctionnels : Satisfaisants				
Commentaires : Rien				

CONCLUSION
L'équipement est apte au maintien en service
Expert : BELIN JEAN FRANCOIS
Date : 31/03/2013
Signature :
Les agents personnels compétents s'est soustrait à l'expertise pour effectuer l'inspection périodique, en dernier lieu datée et signée le compte rendu d'inspection périodique dans le cas où celle-ci a donné lieu à une ou plusieurs observations.

CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA GRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

RAPPORT DE VÉRIFICATION

COMPTE RENDU D'INSPECTION
PÉRIODIQUE D'ÉQUIPEMENT SOUS
PRESSION
ARRÊTÉ DU 15 MARS 2000 MODIFIÉ



Code prestation: B1000

Rapport N° 2-292075

Lieu d'intervention:
CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA GRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

Date: 31/07/2013



Apave s.d.r.l. DIJON - Parc Technologique de la Vallée de Bourgogne BP 37004 21070 DIJON CEDEX
Téléphone : 03 80 78 44 50 - Fax : 03 80 78 44 59

Apave - 111 rue de Valenciennes - 75019 Paris Cedex 19 - 55 avenue Copernic 29200 16300 - 02 98 38 00 00
© Tous droits réservés - Apave Alsace SAS - 03 88 50 00 00 - 55, Av. Copernic Bld 68001 - 03 83 52 52 00
Apave Bretagne SAS - 02 97 50 00 00 - Apave Champagne SAS - 03 26 50 00 00

COMPTE RENDU D'INSPECTION PERIODIQUE D'EQUIPEMENT SOUS PRESSION
N° 2-292075

La application de : Arrêté du 15 Mars 2000 modifié

LIEU CORIANCE CH. MIN DE LA RENTE DE LA GRAS CHAUD-FERR, ZUP DU LAC 21100 DIJON FRANCE Emplacement : VILLON EXPANSION	DEMANDEUR CORIANCE CH. MIN DE LA RENTE DE LA GRAS CHAUD-FERR ZUP DU LAC 21100 DIJON FRANCE N° contrat mission : 31282027.1
--	---

CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT		Type : <input checked="" type="checkbox"/> RECIPIENT	<input type="checkbox"/> VALVE	<input type="checkbox"/> MOTRICE
Désignation : MINI-MO-BECKER / ANTI-BELIER		Nb Equipements : 1		Date de mise en service :
N° APAVE : R 1737162490	Fabricant : UNION - 50100	N° de fabrication : 207	Année de fab. : 1970	Repère exploitant :
Régime de fab. : 1000/1000	Volume (l) : 5000,0	ou (dm ³) :		
Motricité : ACC R	Pression (bar) : 10 bar	ou (atm) :		
Fluide : EAU SATUREE EN CO₂	Groupes : 2	14.400 (bar) :	37.50	15 (°C) :
Dispositif d'isolation thermique : Non	Type : Plastique	Dommages : Non		Type :
Revêtement : Interieur	Type : Plastique	Dommages : Non		Type :

CONDITIONS DE PRESENTATION	<input type="checkbox"/> Extérieur	<input type="checkbox"/> Revêtement interne	<input type="checkbox"/> Interieur	<input type="checkbox"/> Non revêtu
-----------------------------------	------------------------------------	---	------------------------------------	-------------------------------------

AMENAGEMENTS APPLIQUES	Non	Non
-------------------------------	------------	------------

INSPECTION	Date de : 31/07/2013	par : THIERRY ANFRANCOIS
Vérification extérieure : Satisfaisante	Vérification intérieure : Satisfaisante	Vérification documentaire : Satisfaisante
Vérification des accessoires sous pression : Satisfaisante	Méthode d'épaisseur : Satisfaisante	
Commentaires complémentaires : Non	Rapport :	
Commentaires : Traces de corrosion interne dans la partie inférieure du vase d'expansion Epaisseur mesurée à l'ord de défaut : 13,6 mm (épaisseur minimale calculée : 12,6 mm) Epaisseur mesurée du fond : 18,4 à 17,0 mm		
Observations : Non		

EXAMEN DES ACCESSOIRES DE SECURITE		<input type="checkbox"/> Non réglementaire (voir commentaires) voir rapport :	
Date : 31/07/2013	par : THIERRY ANFRANCOIS		
Description : Nonpape(s)	Fabricant : NSI	Identification : D10260502 et D10260503	Valeur de réglage : 30 bar
Autres accessoires : Non			
Etat des éléments fonctionnels : Satisfaisant	Conditions d'installation : Satisfaisantes	Protection contre le débordage : Satisfaisante	
Commentaires : Non			

CONCLUSION
L'équipement est apte au service au moment du service
L'expert : THIERRY ANFRANCOIS Date : 31/07/2013 Signature :
L'exploitant personnellement compétente a été autorisé à l'exploitant pour effectuer l'inspection périodique, ce dernier doit noter et signer le compte rendu d'inspection périodique dans le cas où celle-ci a donné lieu à une ou plusieurs observations.

CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

RAPPORT DE VÉRIFICATION

COMPTE RENDU D'INSPECTION
PÉRIODIQUE D'ÉQUIPEMENT SOUS
PRESSION
ARRÊTÉ DU 15 MARS 2000 MODIFIÉ



Code prestation: B1000

Rapport N° 2-202074

Lieu d'intervention :
CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

Date : 31/07/2013



Apave de DIJON - Parc Technologique d'Industries du Diagnostic BP 17204 21070 DIJON CEDEX
Téléphone : 03 80 20 74 50 - Fax : 03 80 20 74 59

Apave - 191 rue de Valenciennes - 75013 Paris Cedex 19 - CA au capital de 222 024 000 € - RCS Paris 527 523 543
Téléphone : 01 47 00 30 00 - Fax : 01 47 00 30 00 - SITE Apave.fr/diagnostic - RCS 210021025
Apave Parisienne SAS - RCS 011 59 97 71 - Apave Bourgogne SAS - RCS 508 10 975

COMPTE RENDU D'INSPECTION PERIODIQUE D'EQUIPEMENT SOUS PRESSION

N° 2-292074

En application de : Arrêté du 19 mars 2000 modifié

CLIENT CORIANCE CHEMIN DE LA RENTE DE LA GRAS CHAUDIERE ZUP DU LAC 21000 DIJON FRANCE Implémenteur : CV2	DEMANDEUR CORIANCE CHEMIN DE LA RENTE DE LA GRAS CHAUDIERE ZUP DU LAC 21000 DIJON FRANCE N° contrat/n°devis : 212020274
---	--

CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT		Type : <input checked="" type="checkbox"/> CHAUDIERE A VAPEUR SIMPLE	<input type="checkbox"/> FACILE	<input type="checkbox"/> Mobile
Désignation : CHAUDIERE A TUBES D'EAU CHAUDE		NB Equipements : 1	<input checked="" type="checkbox"/> (Date en années)	
N° APAVE : C-2120027401	Fabricant : ROBERT BOHRER ALLEMAGNE	N° de fabrication : 107832	Année de fab. : 2011	Opère exploitant : CV2
Requis de lab. : OUI (LIVE 07/23A)	Volume (L) : 230000	ou DN (mm) :		
Matériau : ACIER	Puissance (KW) : 120000	ou DN (mm) :		
Fluide : VAPEUR D'EAU CHAUDE	Press (bar) : 10,00	Press (bar) : 20,00	Press (bar) :	
Disponibilité d'opérateur : 1 opérateur	Type :	Liquide minérale		
Révélateur : Sans	Type :	Carburant : Sans	Type :	

CONDITIONS DE PRESENTATION	Extérieur : <input type="checkbox"/> Intérieur partiellement : <input type="checkbox"/> Intérieur : <input checked="" type="checkbox"/> Non visible
-----------------------------------	---

AMENAGEMENTS APPLIQUES Procédure ACPAP 2006/01	Révision : Plans de contrôle : 107832 rev.0
--	---

INSPECTION	Fait le : 31/07/2013	par : BERTIN JEAN-FRANCOIS
Vérification extérieure : Satisfaisante	Vérification intérieure : Satisfaisante	Vérification documentaire : Satisfaisante
Vérification des accessoires sous pression : Satisfaisante	Mesures d'équipement : Sans objet	
Contrôles complémentaires : Sans objet	Nature :	Récapitulé :
Commentaires :		
Observations : Néant		

EXAMEN DES ACCESSOIRES DE SECURITE		<input type="checkbox"/> Non vérifiable (voir commentaires) voir rapport n°	
Fait le : 31/07/2013	par : BERTIN JEAN-FRANCOIS	Identification : JH104205	Valeur de réglage : 10,0 bar
Description :	Fabricant : ARI		
Autres accessoires : Non			
Etat des éléments surveillés : Satisfaisant	Conditions d'installation : Satisfaisantes	Protection contre le débordage : Satisfaisante	
Commentaires : Néant			

CONCLUSION	
L'équipement est apte au maintien en service	
L'expert : BERTIN JEAN-FRANCOIS	Date : 31/07/2013 Signature :
Conséquence : Personne compétente désignée à l'équipement pour effectuer l'inspection périodique de dernier état dater et signer le compte rendu d'inspection périodique dans le cas où celui-ci a donné lieu à un ou plusieurs interventions.	

**COMPTE RENDU D'INSPECTION PERIODIQUE D'EQUIPEMENT SOUS PRESSION
ANNEXE-ENSEMBLE****N° 2-292074**

Liste des équipements constitutifs de l'ensemble, désignations et/ou numéros associés :

Type d'équipement	Fabricant	N° de fabrication	Année fab.	PS (bar)	V (l)
L'économiseur	LOPS	109794-1171	2011	16	119



CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

RAPPORT DE VÉRIFICATION

COMPTE RENDU DE VERIFICATION
INITIALE EN MARCHÉ
ARRÊTÉ DU 15 MARS 2000 MODIFIÉ



Code prestation: B1010

Rapport N° 2-292121

Lieu d'intervention :
CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

Date : 28/06/2013



Agence de DIJON - Parc Technologique de l'Europe de Dijon BP 3 2004 21070 DIJON CEDEX
Téléphone : 03 80 73 74 50 - Fax : 03 80 73 74 50

Apave - 121 rue du Vauparand - 75728 Paris Cedex 13 - SA au capital de 322 024 463 € - RCS Paris 522 575 141
Société d'Associés - Apave-Alsacienne SAS - RCS 01 520 116 - SIRET Apave (Rég. Paris) : RCS 522 575 141
Apave Normandie SAS - RCS 91 125 273 - Apave Centre SAS - RCS 418 228 015

COMPTE RENDU DE VÉRIFICATION INITIALE EN MARCHÉ

ARRÊTÉ DU 15 MARS 2000 MODIFIÉ

N° 2-292121

LIEU COCHANGES CHEMIN DE LA RENTE DE LA GRAS CHAUFFE NE ZUP DU LAC 21000 BILION FRANCE Implantation : GV2		DEMANDEUR COCHANGES CHEMIN DE LA RENTE DE LA GRAS CHAUFFE NE ZUP DU LAC 21000 BILION FRANCE N° contrat gestion : 01200272		
CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉQUIPEMENT Désignation : CHAUFFÈRE A TURBINE DE PUISSANCE		Type : GÉNÉRATEUR DE VAPEUR STEAM	JACAFR	Mobile
N° APAVE : C 2120007283	Fabricant : COCHANGES INTERNATIONAL ALLEMAGNE	N° de fabrication : 107832	Année de fab. : 2011	Rapport exploitant : 02/2
Région de fab. : FRANCE (M) 0729323	Volume (L) : 25000.0	Puissance (KVA) : 12000.0	ou (MW) (M)	ou (MW) (M) : 28.50
Matière : ACIER	Press (bar) : 10.00	Groupe : 2	ou (MW) (M) : 28.50	ou (MW) (M) : 28.50
DÉTAIL DES VÉRIFICATIONS EFFECTUÉES				
A - Vérification documentaire				
• Présence et cohérence des marques d'identité réglementaires			Satisfaisant	
• Dossier d'exploitation			Satisfaisant	
B - Examen visuel, pratiqué sans démontage				
• de l'état externe du corps			Satisfaisant	
• des accessoires de sécurité prévus par le fabricant			Satisfaisant	
• des dispositifs de sécurité prévus par le fabricant (CACR)			Non applicable au type objet	
C - Essais en fonctionnement, pratiqués sans interruption du fonctionnement normal				
• [] Convertisseur à l'arrêt rapide (CAR) : essais de fonctionnement prévus par le fabricant			Non applicable au type objet	
• [x] Générateur de vapeur : essais en fonctionnement suivant Notice d'instruction			Satisfaisant	
PROCHAINES ÉCHÉANCES		• Inspection périodique (art. 10 de l'AM de 15 mars 2000)		A faire avant le : 01/06/2013
		• Requalification périodique (art. 22 de l'AM de 15 mars 2000)		A faire avant le : 05/05/2017
RÉSULTAT				
Vérification effectuée le : 28/03/2013				
Le vérificateur en marche est : Satisfaisant				
Observations :				
L'expert : GILBERT JEAN-FRANÇOIS		Signature		



CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

RAPPORT DE VÉRIFICATION

COMPTE RENDU D'INSPECTION
PÉRIODIQUE D'ÉQUIPEMENT SOUS
PRESSION
ARRÊTÉ DU 16 MARS 2000 MODIFIÉ



Code prestation: B1000

Rapport N° 2-292076

Lieu d'intervention :
CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

Date : 31/07/2013



Apave de DIJON - Parc Technologique 4 rue Louis de Hroglie BP 77004 21070 DIJON CEDEX
Téléphone : 03 80 78 74 50 - Fax : 03 80 78 74 59

Apave - 191 rue de Valenciennes - 75738 Paris Cedex 15 - CA au capital de 227 024 000 € - RCS Paris 527 671 141
Création capital 1985 - Apave Alsace 889 189 394 000 440 - CLT Apave Nord Ouest - 000 419 071 025
Apave Normandie 967 869 700 148 273 - Apave Sud-Ouest 967 869 510 770 625

COMPTE RENDU D'INSPECTION PERIODIQUE D'EQUIPEMENT SOUS PRESSION

N° 2-292076

En application de : Arrêté du 16 mars 2000 modifié	
LIBÉ COIRANCE CHemin DE LA RENTE DE LA GRAS CHAUFFERIL ZUP DU CAC 21000 OIRON FRANCE Emplacement : CH 4	DEMANDEUR COIRANCE CHemin DE LA RENTE DE LA GRAS CHAUFFERIL ZUP DU CAC 21000 OIRON FRANCE N° d'attribution : 31292076
CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT	
Désignation : RESERVOIR N° APAVE : RT22102000 Région de lab. : DECHRE (DU) 18010004 Matériau : ACIER Type : AR4 Groupe : 2 Revêtement : Interieur et Extérieur Type : Peinture	Type : RECEPENT Fabricant : UNICOM - 59100 N° de fabrication : 000114210 Année de fab. : 1970 Pression (barg) : 14.00 Pression (bar) : 21.00 Temp. (°C) : 175 (°C) Caractérisé : Sans Type :
CONDITIONS DE PRESENTATION Extérieur <input checked="" type="checkbox"/> Revêtement interne <input type="checkbox"/> Interieur <input type="checkbox"/> Revêtement externe <input type="checkbox"/>	
AMENAGEMENTS APPLIQUES Sans objet	
INSPECTION	
Vérification matérielle : Satisfaisante Vérification des accessoires sous pression : Satisfaisante Contrôles complémentaires : Sans objet Commentaires :	Date : 31/07/2013 par : THIEN JEAN-FRANCOIS Vérification matérielle : Satisfaisante Méthodes d'application : Sans objet Références :
Observations : Non	
EXAMEN DES ACCESSOIRES DE SECURITE	
Fabric : STANZANI Description : Groupe(s) Autres accessoires :	Date : THIEN JEAN-FRANCOIS Fabricant : NCI Identification : 000114210 Valeur de réglage : 30 bar Etat des éléments fonctionnels : Satisfaisant Conditions d'installation : Satisfaisantes Protection contre le dérèglement : Satisfaisante Commentaires : Non
CONCLUSION L'équipement est apte au maintien en service Date : 31/07/2013 Signature :	
L'équipement personnel compétente s'est substituée à l'exploitant pour effectuer l'inspection périodique, ce dernier doit dater et signer le compte rendu d'inspection périodique dans le cas où celle-ci a donné lieu à une ou plusieurs observations.	



REPUBLIQUE
FRANCAISE
Rep. C. Est.

CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

RAPPORT DE VÉRIFICATION



COMPTE RENDU D'INSPECTION
PERIODIQUE D'EQUIPEMENT SOUS
PRESSION
ARRÊTÉ DU 15 MARS 2000 MODIFIÉ

Code prestation: B1000

Rapport N° 2-292109

Lieu d'intervention :
CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

Date : 31/07/2013



Agence de DIJON - Pôle Technologique 4 rue Louis de Broglie BP 37004 21070 DIJON CEDEX
Téléphone : 03 80 78 74 60 Fax : 03 80 78 74 60

Apave - 101 rue de Valenciennes - 75013 Paris Cedex 12 - SA au capital de 222 024 163 € - RCS Paris 527 573 143
Tous apave.com - Apave Alessandro B&S - RCS 201 570 460 - Cofis Apave Nord-Ouest - RCS 410 071 425
Apave P&M&E - RCS 301 319 773 - Apave Sud-Ouest - RCS 518 728 515

COMPTE RENDU D'INSPECTION PERIODIQUE D'EQUIPEMENT SOUS PRESSION

N° Z-292100

En application de : Arrêté du 16 mars 2000 modifié

LIEU CORIANCI CHEMIN DE LA RENTE DE LA GRAS CHAUFFERIE ZUP DU LAC 21000 DIJON FRANCE Employé(e) : N° A - 0441 210 63N	DEMANDEUR CORIANCI CHEMIN DE LA RENTE DE LA GRAS CHAUFFERIE ZUP DU LAC 21000 DIJON FRANCE N° contrat/mission : 31282027.1
--	--

CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT		Type : GENERATEUR DE VAPEUR (SPH)	<input type="checkbox"/> ACADK	<input type="checkbox"/> Mobile
Designation : CHAUFFERIE A TOUTES UTILITES		Nb Equipements : 1	<input type="checkbox"/> Plateau auxiliaire	
N° APAVE : 2030100000	Fabricant : HARVEY WATSON	N° de fabrication : 13004	Année de fab. : 2000	Rapport exploitant
Regime de fab. : DIJON DU 20/01/07/0	Vitesse (L) : 34210,0	ou (M) :		
Matériau : ACIER	Puissance (CV) : 15020,0	ou (kW) :		
Pression : FAU SURCHAUFFEE	Press (bar) : 18,00	Press (bar) : 27,00	Press (bar) : 0	
Equipement inspection thermique : SPH	Type :	Equipement :	Année :	Type :
Rayonnement : SPH	Type :	Equipement :	Année :	Type :

CONDITIONS DE PRESENTATION	Extérieur : Non revêtu	Intérieur : Non revêtu
-----------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

AMENAGEMENTS APPLICABLES	Installation :
---------------------------------	----------------

INSPECTION	Date : 31/07/2013	par : BELIN JEAN-FRANCOIS
Vérification extérieure : Non satisfaisante	Vérification intérieure : Satisfaisante	Vérification documentaire : Satisfaisante
Vérification des accessoires sous pression : Satisfaisante	Measures d'usure : Sans objet	
Contrôles complémentaires : Non objet	Statut : Non objet	Ret rapport :
Commentaires :		
traces de fuite sur 4 soudures de liaison tuba de l'ensemble tubulaire arriere à réparer avant remise en service		
Observations :		
Non		

EXAMEN DES ACCESSOIRES DE SECURITE		<input type="checkbox"/> Non nécessaire (voir commentaires)	
Date : 31/07/2013		par : BELIN JEAN-FRANCOIS	
Description :		Identification :	Valeur de réglage :
Accessoires : Non		34401 et 34402	15,7 bar
Etat des éléments fonctionnels :		Capteurs d'installation :	Protection contre le dérèglement :
Satisfaisante		Satisfaisante	Satisfaisante
Commentaires :			
Non			

CONCLUSION
L'équipement est apte au maintien en service
Inspecteur : BELIN JEAN-FRANCOIS
Date : 31/07/2013
Signature :
Les données personnelles complètes ont été substituées à l'exploitant pour effectuer l'inspection périodique, ce standard doit être lu et signé le compte rendu d'inspection périodique dans le cas où celui-ci a donné lieu à une ou plusieurs observations.

CORIANCE
CHEMIN DE LA RENÉE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

RAPPORT DE VÉRIFICATION

COMPTE RENDU D'INSPECTION
PÉRIODIQUE D'ÉQUIPEMENT SOUS
PRESSION
ARRÊTÉ DU 15 MARS 2000 MODIFIÉ



Code prestation: B1000

Rapport N° 2-292076

Lieu d'intervention :
CORIANCE
CHEMIN DE LA RENÉE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

Date : 31/07/2013



Agence de DIJON - Parc Technologique 4 rue Louis de Broglie BP 37004 21070 DIJON cedex
Téléphone : 03 80 78 74 60 - Fax : 03 80 78 74 69

Apave - 101 rue de Valenciennes - 75730 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 403 € - RCS Paris 527 573 141
Apave Agence de Dijon SAS - RCS 331 570 460 - SIREN Apave Nord Ouest - RCS 444 671 425
Apave Parisienne SAS - RCS 322 969 245 - Apave Sud-Ouest SAS - RCS 418 110 025

COMPTE RENDU D'INSPECTION PERIODIQUE D'EQUIPEMENT SOUS PRESSION

N° 2-292076

En application de : Arrêté du 16 mars 2000 modifié

LIEU CORIANCI CH. MIN DE LA RENTE DE LA GRAS CHAUFFERIE ZUP DU LAC 21000 DIJON FRANCE Réplacé par : C.N. 1	DEMANDEUR CORIANCI CH. MIN DE LA RENTE DE LA GRAS CHAUFFERIE ZUP DU LAC 21000 DIJON FRANCE N° contrat n° : 01202076
---	--


CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT		Type : <input checked="" type="checkbox"/> RECIPIENT	<input type="checkbox"/> LACAFER	<input type="checkbox"/> Mobile
Designation : HESSEVOUR		<input type="checkbox"/> Non équipé	<input type="checkbox"/> (liste en annexe)	
N° APAVE	Fabricant	N° de fabrication	Année de fab.	Région exploitant
R 172182000	DIJON - 69100	008	1970	
Année de fab. : DIJON DU 14/01/1943	Volume (L) : 3000.0	ou DN :		
Matériau : ACIER	Pression (kPa) :	ou Débit (m³) :		
Fluide : AIR	PSI (bar) : 14.00	PCV/TE (bar) : 21.00	PS (C) :	
Dispositif d'isolation thermique : Sans	Type :			
Réglement : Fabricat et fabricant	Type : Mobile	Consignage :	Non	

CONDITIONS DE PRESENTATION	Extérieur : <input type="checkbox"/> Revêtement usé	Intérieur : <input type="checkbox"/> Revêtement usé
-----------------------------------	---	---

AMENAGEMENTS APPLIQUES	Référence :
Sans objet	

INSPECTION		Date de : 01/07/2013	par : BÉLIN JEAN FRANÇOIS
Vérification extérieure : Satisfaisante	Vérification intérieure : Satisfaisante	Vérification documentaire : Satisfaisante	
Vérification des accessoires sous pression : Satisfaisante	Moyens d'appui : Sans objet		
Conditions complémentaires : Sans objet	Nature :	Régulation :	
Commentaires :			
Observations :			
Non			

EXAMEN DES ACCESSOIRES DE SECURITE		<input type="checkbox"/> Non nécessaire (voir commentaires)	
Date de : 01/07/2013	par : BÉLIN JEAN FRANÇOIS	voir rapport n° :	
Description	Fabricant	Identification	Valeur de réglage
Non applicable	Non	000114710	14 bar
Autres accessoires : Non	Conditions d'installation : Satisfaisante	Protection contre le déréglage : Satisfaisante	
Commentaires :			
Non			

CONCLUSION	
L'équipement est apte au maintien en service	
L'expert : BÉLIN JEAN FRANÇOIS	Date : 01/07/2013 Signature : 
En toute personne compétente s'est substituée à l'exploitant pour effectuer l'inspection périodique, ce dernier doit dater et signer le compte rendu d'inspection périodique dans la mesure où celle-ci a donné lieu à une ou plusieurs observations.	

CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

RAPPORT DE VÉRIFICATION

COMPTE RENDU D'INSPECTION
PERIODIQUE D'EQUIPEMENT SOUS
PRESSION
ARRÊTÉ DU 15 MARS 2000 MODIFIÉ



Code prestation: B1000

Rapport N° 2-292075

Liste d'intervention :
CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

Date : 31/07/2013



Agence de DIJON - Parc Technologique Jean Laisné de Broglie BP 37004 21070 DIJON CEDEX
Téléphone : 03 80 78 74 60 - Fax : 03 80 78 74 58

Apave - 101 rue de Valenciennes - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 € - RCS Paris 627 673 141
Centre opérationnel Est: Apave Alsacke SAS - RCS 501 578 448 - C.F.P. Apave Centre Ouest - RCS 419 921 475
Apave Parisienne SAS - RCS 805 162 973; Apave Sudouest SAS - RCS 518 728 572

COMPTE RENDU D'INSPECTION PERIODIQUE D'EQUIPEMENT SOUS PRESSION

N° 2-292076

En application de : Arrêté du 16 mars 2000 modifié

TITRE CORRIANCE CHEMIN DE LA RENTE DE LA GRAS CHAUFFIERE ZUP DU LAG 21000 DIJON FRANCE Emplacement : BALLON EXTENSION	DEMANDEUR CORRIANCE CHEMIN DE LA RENTE DE LA GRAS CHAUFFIERE ZUP DU LAG 21000 DIJON FRANCE N° exploitation : 31282077
---	---

CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT Désignation : MURPRESSURIS / ANTI-RELIEM N° APAVE : R 1722 082400 Régime de fab. : DEGRÉ 1 (01/10/07/1963) Matière : ACIER Poids : 1 AU 31282077 (1) Groupe : 2 Dispositif d'isolation thermique : Sans Revêtement : Extérieur		Type : PRESSURISÉ No. équipements : 1 (liste en annexe) Fabricant : UNION 50100 N° de fabrication : 007 Année de fab. : 1070 Volume (l) : 5000.0 ou DN : ou Flâbl (DN) : Puissance (kW) : PS (bar) : 10.00 (PS/ATC) (bar) : 37.00 TS (°C) : Type : Polaire Caractérisé : Sans Type :
--	--	---

CONDITIONS DE PRESENTATION Extérieur : Couverture isolée Intérieur : Non revêtu

AMENAGEMENTS APPLIQUES Sans objet Référence :

INSPECTION Vérification matérielle : Satisfaisante Vérification des accessoires sous pression : Satisfaisante Contrôles complémentaires : Sans objet Commentaires : Traces de corrosion interne dans la partie inférieure du vase d'expansion. Epaisseur mesurée à fond de défaut : 13,5 mm (épaisseur minimale calculée : 12,6 mm) Epaisseur mesurée du fond : 18,0 à 17,0 mm Observations : Néant	Date : 31/07/2013 par : M. LIN JEAN FRANÇOIS Vérification matérielle : Satisfaisante Vérification documentaire : Satisfaisante Mesure d'épaisseur : Satisfaisante Nature : Réf rapport :
--	---

EXAMEN DES ACCESSOIRES DE SECURITE Date : 31/07/2013 par : M. LIN JEAN FRANÇOIS Description : Fabricant : Réglage : Adresse accessoire : Conditions d'installation : Fonctionnement : Commentaires : Néant	(Non nécessaire (voir commentaires) voir rapport) Identification : Valeur de réglage : 01020852 et 010275053 10 bar Conditions d'installation : Satisfaisantes Fonctionnement : Satisfaisante
---	---

CONCLUSION L'équipement est apte au service en service L'expert : M. LIN JEAN FRANÇOIS Date : 31/07/2013 Signature :
L'expert ou la personne compétente s'est substituée à l'exploitant pour effectuer l'inspection périodique, ce dernier doit dater et signer le compte rendu d'inspection périodique dans le cas où celui-ci a donné lieu à une ou plusieurs observations.

CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA GRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

RAPPORT DE VÉRIFICATION

COMPTE RENDU D'INSPECTION
PERIODIQUE D'EQUIPEMENT SOUS
PRESSION
ARRÊTÉ DU 15 MARS 2000 MODIFIÉ



Cade prestation: B1000

Rapport N° 2-292074

Lieu d'intervention :
CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA GRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

Date : 31/07/2013



Agence de DIJON - Parc Technologique 4 rue Louis de Broglie BP 37004 21070 DIJON CEDEX
Téléphone : 03 80 78 74 50 - Fax : 03 80 78 74 59

Apave - 101 rue de Valenciennes - 75738 Paris Cedex 16 - SA au capital de 777 020 169 € - RCS Paris 627 573 141
Filiales opérationnelles : Apave Alsacienne SAS - RCS 501 591 445, 12110 Apave Nord Ouest - RCS 440 021 142,
Apave Parisienne SAS - RCS 302 104 271, Apave Sud-Ouest SAS - RCS 516 770 970

COMPTE RENDU D'INSPECTION PERIODIQUE D'EQUIPEMENT SOUS PRESSION

N° 2-292074

En application de : Arrêté du 16 mars 2000 modifié

LIEU CORNANCE CHEMIN DE LA RENIE DE LA GRAS CHAUFFERIE ZUP DU LAC 21000 DIJON FRANCE Implantation : GV2	DEMANDEUR CORNANCE CHEMIN DE LA RENIE DE LA GRAS CHAUFFERIE ZUP DU LAC 21000 DIJON FRANCE N° contrat pression : 31282027.1
--	---

CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT		Type : <input checked="" type="checkbox"/> CENTRALE DE VAPEUR SPHP	<input type="checkbox"/> ACAPR	<input type="checkbox"/> Mobile
Désignation : CHAUFFIERE A TUBES DE TOME I		Nb Equipements : 1 (liste en annexe)		
N° APAVE	Fabricant	N° de fabrication	Année de fab.	Registre exploitant
2121007203	LOUIS INTERNATIONAL ALLEMAGNE	107832	2011	GV2
Régime de fab. : DIRECTIVE 97/23/CE	Volume (l) : 21000.0	ou (dm³) :		
Matériau : ACIER	Puissance (kW) : 12000.0	ou (CV) (W) :		
Press. : 16.0 SURCHAUFFEE Groupe : 2	P.S (bar) : 16.00	P.S (bar) : 29.00	P.S (bar) :	
Revêtement : Sans	Type :	Classe minérale	Type :	
		Classe usage :	Type :	

CONDITION DE PRESENTATION	Extérieur : <input checked="" type="checkbox"/> Revêtu partiellement	Intérieur : <input type="checkbox"/> Non revêtu
----------------------------------	--	---

AMENAGEMENTS APPLIQUES (Procédure AQUAP 2006/3)	Référence : Plus de contrôle	Code : 107832 r4 v 0
---	------------------------------	----------------------

INSPECTION	Date : 31/07/2013	par : BELIN JEAN-FRANCOIS
Vérification extérieures : Satisfaisante	Vérification intérieure : Satisfaisante	Vérification des accessoires : Satisfaisante
Vérification des accessoires sous pression : Satisfaisante	Mesures d'appareur : Sans objet	Contrôles complémentaires : Sans objet
Nature : (voir rapport)		
Commentaires :		
Observations : Néant		

EXAMEN DES ACCESSOIRES DE SECURITE				<input type="checkbox"/> Non nécessaires (voir commentaires) voir rapport n° :
Date : 31/07/2013	par : BELIN JEAN-FRANCOIS			
Description	Fabricant	Identification	Valeur de réglage	
Température	ARI	300104205	16,0 bar	
Autres accessoires : Non				
Etat des éléments fonctionnels : Satisfaisant		Conditions d'installation : Satisfaisantes	Protection contre la déréglage : Satisfaisante	
Commentaires : Néant				

CONCLUSION	
L'équipement est apte au maintien en service	
Expédu : BELIN JEAN-FRANCOIS	Date : 31/07/2013 Signature :
L'exploitant propriétaire ou responsable de l'équipement pour effectuer l'inspection périodique, ce document doit dater et signer le compte rendu d'inspection périodique dans le cas où celui-ci a donné lieu à une ou plusieurs observations.	

**COMPTE RENDU D'INSPECTION PERIODIQUE D'EQUIPEMENT SOUS PRESSION
ANNEXE-ENSEMBLE**

N° 2-292074

Liste des équipements constituant le l'ensemble, fournisseurs et/ou surchauffeurs associés :

Type d'équipement	Fabricant	N° de fabrication	Année fab.	PS (bar)	V (l)
Pressurisation	COE	009704-1071	2011	16	110



CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

RAPPORT DE VÉRIFICATION

COMPTE RENDU DE VERIFICATION
INITIALE EN MARCHE
ARRÊTÉ DU 15 MARS 2000 MODIFIÉ



Code prestation: U1010

Rapport N° 2-292121

Lieu d'intervention ;
CORIANCE
CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
CHAUFFERIE ZUP DU LAC
21000 DIJON FRANCE

Date : 20/03/2013



Apave de DIJON - Parc Industriel de rue Louis de Broglie BP 37084 R 1070 DIJON CEDEX
Téléphone : 03 80 78 74 60 - Fax : 03 80 78 74 60

Apave - 111 rue de Valenciennes - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 100 € - 18001 Paris 827 523 141
Etablissement Apave Atlantique SAS - JCR N° 501 520 000 - 0276 Apave Nord Ouest - 10001 Paris 827 523 141
Apave Parisienne SAS - JCR N° 505 595 270 - Apave Rouennaise SAS - 10001 Paris 827 523 141

COMPTE RENDU DE VERIFICATION INITIALE EN MARCHÉ

ARRÊTÉ DU 15 MARS 2000 MODIFIÉ

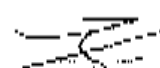
N° 2-202121

LIEU CORBIANCE CHÉMIN DE LA RENTE DE LA GRAS CHAUFFERIE ZUP DU LAC 21000 DIJON FRANCE Emplacement : CV2	DEMANDEUR CORBIANCE CHÉMIN DE LA RENTE DE LA GRAS CHAUFFERIE ZUP DU LAC 21000 DIJON FRANCE N° contact APAVE : 312020272
--	--

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉQUIPEMENT		Type : <input checked="" type="checkbox"/> Générateur de vapeur SPH	<input checked="" type="checkbox"/> ACAP	<input type="checkbox"/> Mobile
Désignation : CHAUFFIÈRE À TUBES DE FUMÉE				
N° APAVE 01210007289	Fabricant LOOS INTERNATIONAL - ALLEMAGNE	N° de fabrication 107012	Année de fab. 2011	Régime exploitant CV2
Régime de fab. : DIRECTIVE 90/269/CE	Volume (L) : 23310,0	ou DN :		
Matériau : ACIER	Puissance (KW) : 12000,0	ou DN2 (DN) :		
Label : EAD SURCHAUFFÉE	Groupe : 2	PS (bar) : 16,00	PF7/17C (bar) : 20,00	

DETAIL DES VÉRIFICATIONS EFFECTUÉES		
A - Vérification documentaire		
• Présence et cohérence des principaux éléments réglementaires		Satisfaisant
• Dossier d'exploitation		Satisfaisant
B - Examen visuel, pratiqué sans démontage		
• de l'état externe du corps		Satisfaisant
• des dispositifs de sécurité prévus par le fabricant		Satisfaisant
• des dispositifs de sécurité prévus par le fabricant (CAFR)		Non applicable ou sans objet
C - Essais au fonctionnement, pratiqués sans interruption du fonctionnement normal		
• [] Couverture à l'annexe B (CA 16) : essais de fonctionnement prévus par le notice d'instructions		Non applicable ou sans objet
• [] Clés de vapeur : essais au fonctionnement prévus Notice d'instructions		Satisfaisant

PROCHAINES ÉCHÉANCES	• Inspection périodique (art. 10 du FAM du 15 mars 2000) :	A (date avant le) :	01/08/2013
	• Requalification périodique (art. 22 du FAM du 15 mars 2000) :	A (date avant le) :	05/05/2017

RÉSULTAT	
Vérification effectuée le :	20/06/2013
La visite initiale en marche est :	Satisfaisante
Observations :	
Inspecteur : BELIN JEAN FRANÇOIS	Signature : 



Presto Controle

RAPPORT DE FIN DE CHANTIER

PAGE 1/1

N° AFFAIRE : 11644/03

CLIENT
 Entreprise: **COBIDMCC AZA** Lieu: **DISON** Unité: **CHAUFFAGE**
 Demandeur: **M. DUCOSTE** Date début: **15/12/13** Date fin: **13/12/13**

Adresse d'envoi des documents :

Nombre de soupapes PRÉVUES : **6** Nombre de soupapes RÉALISÉES : **7**

Repère des soupapes avec A.P. > 8%	Accord client pour faire l'état en connaissance des risques de non information spontanée de la soupape et/ou perturbation de l'installation.	
	OUI NON Décidé par / Nom	VISA
	OUI NON Décidé par / Nom	VISA
Repère des soupapes nécessitant une variation de pression de l'installation	Accord client pour procéder à la variation de pression de l'installation.	
	OUI NON Décidé par / Nom	VISA
	OUI NON Décidé par / Nom	VISA

LISTE DES SOUPAPES CONTRÔLÉES AVANT BIEN FONCTIONNÉ LORS DES ESSAIS

Repère	Observations	Repère	Observations
PSV 3/31	15 l'eau dans le chapeau	PSV 1	plaque constructeur présente
	soupape à 15P non fonctionnante	PSV 2	non fonctionnante
	noyau à 16P, Bps. Serré	PSV 3	non fonctionnante
PSV 3/21	182 l'eau dans le chapeau	PSV 4	non fonctionnante
	non fonctionnante et le	PSV 1CH2	non fonctionnante
	non fonctionnante		non fonctionnante

Repère	Observations
	PSV 1 CH2 non fonctionnante et le

LISTE DES SOUPAPES NON CONTRÔLÉES

Repère	Motifs

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES EFFECTUÉS

.....

Préconisations PRESTO CONTROLE à prendre en compte de manière urgente par le client

Délai maximum souhaité par le client pour la remise des procès verbaux

CLIENT	TECHNICIEN PRESTO CONTROLE
Nom: M. PICARD	Nom: M. SEGARD
Visa: <i>[Signature]</i>	Visa: <i>[Signature]</i>



DOC 155 1/1/01

Unité de Production, Z.I. du Bois de Collège - 101, Bd. P. T. G. - 11 - 31100 - 02 39 11 29 13



Presto Controle - PRESTO CONTROLE

**PERFORMANCES
ET REJETS**

APAVE SUDEUROPE SAS
Division Laboratoire
177 route de Saint Bon
BP 3
09011 TASSIN CEDEX

Tél. : 04 78 19 01 75 - Fax : 04 78 19 81 70

Contact : Marlène FOUCHER

Contrat n°31259319(1)/CM.MF

Lieu d'intervention
SODIEN

Clientèle de La Route de la CRAS

21000 Dijon

Date d'intervention : 12 au 15 novembre 2013

RAPPORT

ESSAIS DE PERFORMANCES ET MESURES DES REJETS ATMOSPHERIQUES DE QUATRES MOTEURS GAZ – COGENERATION FONTAINES LES OUCHES (21)

CODÉ PRESTATION : E5200

Adresse(s) d'expédition :

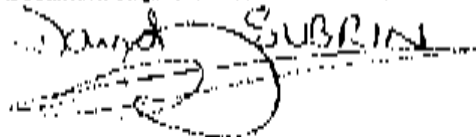
1 ex Adressé par mail A :

jean-paul.zahui@groupe-corianco.fr

A l'attention de Mr ZAHUI

Intervenant :
Ch. MICHEL / Ch. ROY
Responsable Technique :
D. SUBRIN
Signature :

Document original (matériel)



Accompagné par :
Mr RICHARD (ENNERIA)
Rendu compte à :
Mr ZAHUI (Corianco)
Mr RICHARD (ENNERIA)

Pièces jointes : 0



Accréditation n°11401
Liste des autres accrédités
et portail disponible sur
www.cofrac.fr

Seules nos listes prestataires référencées dans ce
document sont contrôlées par l'accréditation.
Elles sont identifiées par le symbole COFRAC

SOMMAIRE

1	SYNTHESE DES OBSERVATIONS	3
4	moteurs Cogénération.....	3
2	GENERALITES	3
2.1	Objectif	3
2.2	Partie rejets atmosphériques.....	3
2.3	Parties Performances thermiques et électriques.....	4
2.4	Description	5
2.5	Exploitation du rapport.....	5
2.6	Documents de référence	6
3	PROTOCOLE D'INTERVENTION	7
3.1	Méthodologie partie rejets atmosphériques	7
3.2	Méthodologie pour le calcul de la consommation spécifique.....	7
3.3	Méthodologie pour le calcul des rendements.....	7
3.4	Déroulement des mesures.....	8
4	RESULTATS ET COMPARAISONS AUX VALEURS RECOMMANDÉES	8
4.1	Preamble	8
4.2	Ensemble moteurs Cogénération	9
4.3	Résultats principaux	9
4.4	Synthèse des résultats - Performances thermiques, électriques et environnementales	11
5	COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	13
	ANNEXE 1 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	14
	ANNEXE 2 METHODOLOGIE DE PRÉLEVEMENT ET D'ANALYSE	17
	ANNEXE 3 INCERTITUDES ET CONDITIONS DE VALIDATION DES MESURES	22
	ANNEXE 4 RESULTATS DÉTAILLÉS	25

1 SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

4 moteurs Cogénération

aucune observation n'est à signaler, voir le détail des résultats au §4

2 GENERALITES

2.1 Objectif

La société SODIEN, groupe CORIANCH a confié à APAVE SUDEUROPE la réalisation des contrôles de performances des moteurs de cogénération CATERPILLAR installé sur le site de la chaufferie du Quartier Fontaine D'Ouche de Dijon (21) :

Les objectifs des essais sont de :

- Vérifier les performances obtenues, sur les plans électriques et thermiques (comparaison avec les garanties contractuelles),
- Comparer les rejets atmosphériques émis par l'installation avec les valeurs limites de la réglementation en vigueur (arrêté préfectoral du 24 janvier 2001 et garantie marché).

2.2 Partie rejets atmosphériques

Rappel des prescriptions générales de la cogénération (performances garanties):

- Production nette vendue à EDF 7584 kW_e,
- Production thermique 7433 Kw_{th}
- Consommation de gaz : 19517 kW_{th}/GJ,
- rendement électrique (bornes alternateur) 41.4%,
- rendement thermique (br.1) : 41.4%,

Rappel des prescriptions (garantie d'émissions):

- Nox : 350 mg/Nm³ à 5% d'O₂ sur gaz sec,

Les essais ont eu lieu le 14 novembre 2013.

Pour chaque installation, le tableau suivant indique le nombre de mesures réalisées pour chacun des paramètres :

Paramètre	4 moteurs Cogénération
Température	relevés sur 236 min
Vitesse, débit	1 essai (s) ponctuel (s)
Humidité (I120)	1 essai de 236 min
Dioxyde de carbone (CO2)	1 essai de 236 min
Oxygène (O2)	1 essai de 236 min
Poussières	1 essai de 234 min
Oxyde de soufre (SO2)	1 essai de 236 min
Oxyde d'azote (NOx)	1 essai de 236 min
Monoxyde de carbone (CO)	1 essai de 236 min
Composés Organiques Volatils Totaux (COVT)	1 essai de 236 min
Méthane (CH4)	1 essai de 236 min
Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM)	1 essai de 236 min

2.3 Partis Performances thermiques et électriques

Les différents capteurs et paramètres mesurés sont décrits dans les tableaux ci-après :

Conditions atmosphériques et alimentation air de combustion

Capteur	Position	Grandeur mesurée	Nom du point	Type d'appareil	Gamme	Précision	Implantation
1	Ambiance local cogénération	température	Température ambiante	PT 100 Ω	-20,0+50,0°C	0,3 %	station météo APAVE implantée au niveau 0
2	Ambiance local cogénération	Humidité relative	humidité air ambiant	psychromètre	0-100 %	3 %	station météo A'AVI implantée au niveau 0
3	Ambiance local cogénération	Pression	Pression atmosphérique	baromètre	800-1100 hPa	0,5 hPa	station météo APAVE implantée au niveau 0

Gas combustible moteur

Capteur	Position	Grandeur mesurée	Nom du point	Type d'appareil	Gamme	échelle du signal	Précision	Implantation
4	Combustible moteur	débit corrigé total (Nm ³ /h)	Débit gaz moteur	Compteur et calculateur agréés par CDF et mis en place par CDF			1 à 2 %	Exploitation

Caractéristiques moteur

Captur	Position	Grandeur mesurée	Nom du point	Type d'appareil	Gamme	Précision	Implantation
5	Sortie chaudière de récup	Température	Température sortie chaudière de récupération	Thermocouple type K	0-100 °C	1,5 °C	Plaquage sur la chaudière

Production électricité

Captur	Position	Grandeur mesurée	Nom du point	Mesure-Acquisition
6	Sortie alternateur	Puissance active (production)	production brute alternateur	Mesure par Wattmètre CHAUVIN ARNOUX ICCM de classe 0,2 de fabrication APAVE.

Mesures thermiques

Captur	Position	Grandeur mesurée	Nom du point	Type d'appareil	Gamme	Précision	Implantation
7	Amont chaudière	Température	Température Eau Amont	Thermocouple type K	0-200 °C	3 °C	Dropt de gaz mis à disposition
8	Aval chaudière de récupération	Débit d'eau	Débit d'eau chaudière	Compteur d'exploitation (intégré au compteur de calories)	Non linéaire	Non linéaire	Sur départ chaudière de récupération
9	Aval chaudière	Température	Température eau départ	Thermocouple type K	0-200 °C	3 °C	Dropt de gaz mis à disposition

Cette prestation est conforme à notre proposition référencée A531259319 Q et à votre commande N°53130002 du 24 mai 2013.

Les intervenants APAVE cités dans ce rapport sont qualifiés pour les missions de mesures à l'installation.

L'APAVE est agréée par le ministre chargé des installations classées par l'Arrêté du 03/09/2013 (J.O. du 17/09/2013). Le détail des agréments peut être fourni sur demande.

2.4 Description de l'installation

La description de l'installation et ses accès éventuels par rapport aux références normatives de mesure se trouvent au chapitre 1.

2.5 Exploitation du rapport

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Les résultats du présent rapport d'essai ne s'appliquent qu'à l'objet soumis à l'essai au moment des mesures.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont alors identifiées par le symbole « COFRAC ».

2.6 Documents de référence

Textes réglementaires :

Arrêté du 11 mars 2010 « portant modalités d'agrément des laboratoires ou des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère ».

Arrêté du 7 juillet 2009 « relatif aux modalités d'analyse dans l'air et dans l'eau dans les ICPE et aux normes de référence ».

Document (LAB REF 22 du COFRAC) « Exigences spécifiques Qualité de l'air - Emissions de sources fixes ».

GA X43-351 : Qualité de l'air - Emissions de sources fixes - Harmonisation des procédures normalisées en vue de leur mise en œuvre simultanée.

GA X43-557 : Qualité de l'air - Emissions de sources fixes - Elaboration des rapports d'essais pour les mesures à l'émission.

3 PROTOCOLE D'INTERVENTION

3.1 Méthodologie pour les rejets atmosphériques

Les méthodologies de prélèvement et analyse des composés cités au paragraphe 2.1 sont précisées en annexe 2 et dans le rapport d'analyse en pièces jointes.

Certains éléments de validation des méthodologies non spécifiques à la présente prestation ne sont pas fournis dans ce rapport. Ils sont disponibles sur demande auprès APAVE.

3.2 Méthodologie pour le calcul de la consommation spécifique

La consommation spécifique représente l'énergie combustible consommée pour produire 1 kWh d'énergie électrique. Elle s'exprime en kJ/kWh.

$$CS = \frac{Q_{gaz} \times PCI \times 1000}{P_{elec}}$$

avec :

- Q_{gaz} : Débit de gaz consommé en Nm³/h
- PCI : Pouvoir calorifique du combustible en kWh/Nm³
- P_{elec} : Puissance électrique aux bornes alternateur mesurée.

3.3 Méthodologie pour le calcul des rendements

Rendement global de cogénération :

$$R_{th} = \frac{P_{electrique} + P_{thermique}}{P_{gaz}} \times 100 \text{ en } \%$$

Rendement électrique :

$$R_{elec} = \frac{P_{electrique}}{P_{gaz}} \times 100 \text{ en } \%$$

Rendement thermique :

$$R_{th} = \frac{P_{thermique}}{P_{gaz}} \times 100 \text{ en } \%$$

Rendement électrique équivalent :

$$R_{ee} = \frac{P_{electrique} + \frac{P_{thermique}}{0,9}}{P_{gaz}} \times 100 \text{ en } \%$$

3.4 Déroulement des mesures

Ensemble moteurs Cogénération

Fonctionnement à 100% de charge durant les essais

Ecarts éventuels par rapport au programme prévu des mesures.

Compte tenu des impératifs de fonctionnement des installations, les mesures de bilan ont été réalisées au global des quatre moteurs (impossibilité de marche moteur/moteur) pour les rejets atmosphériques et le bilan thermique (mesurés sur une durée de trois heures environ).

Pour la partie mesure de production électrique, un appareil a été mis en place moteur par moteur (mesure d'environ 1 heure par moteur non simultanée).

4 RESULTATS ET COMPARAISONS AUX VALEURS REGLEMENTAIRES

4.1 Préambule

Les principaux résultats sont rassemblés dans le(s) tableau(x) ci-après. Les résultats détaillés sont en annexe 4. Les incertitudes (incluant les prélèvements et les analyses) sont fournies en annexe 5.

Pour chaque paramètre mesuré, la valeur fournie dans les tableaux ci après est égale à la moyenne arithmétique de tous les résultats obtenus lorsque plusieurs mesures ont été effectuées.

Les concentrations et les débits sont exprimés dans les conditions normalisées (101,3 kPa, 273 K) symbolisées par « Nm³ ».

Lorsque la valeur mesurée est inférieure à la limite de qualification, c'est cette limite qui est prise en compte dans les calculs.

Pour déclarer ou non la conformité à la réglementation, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude résiduelle au résultat.

La déclaration de conformité est réalisée sous accréditation et la mesure correspondante est réalisée sous accréditation.

Pour chaque paramètre, le texte réglementaire cité au paragraphe 2.1 le plus contraignant est utilisé pour déclarer ou non la conformité.

Les écarts éventuels des prélèvements par rapport aux référentiels normatifs sont indiqués en annexe 5.

4.2 Ensemble moteurs Cogénération

4.2.1 Résultats Intermédiaires conditions d'essais

Paramètres climatiques	Température air local cogénération	Humidité ambiante	Pression barométrique
Ensemble de cogénération – Essai 100% de charge Le 12/11/2013	10,3 °C	97,7 %	999,1 mbar

Paramètres de fonctionnement du moteur	Température des fumées après chaudière de récupération	Teneur en oxygène au sortie chaudière de récupération (air gaz sec)
Ensemble de cogénération – Essai 100% de charge Le 12/11/2013	127 °C	10,0 %

4.3 Résultats principaux

CONSOMMATION DE GAZ MOTEUR

Puissance gaz consommée	Débit de gaz naturel consommé Moteurs	PCI du gaz (calculé en annexe d'après données transmises par vos soins)	Puissance gaz consommée Moteur
Ensemble de cogénération – Essai 100% de charge Le 12/11/2013	1868 Nm ³ /h	10,200 kWh/Nm ³	19160 kW PCI

PUISSANCE ELECTRIQUE PRODUITE

Puissance électrique produite	Puissance mesurée aux bornes des alternateurs
Ensemble de cogénération – Essai 100% de charge Le 12/11/2013	7022,6 kW

Pour l'essai, nous avons mesuré des facteurs de puissance aux bornes des alternateurs de $\cos \phi = 0,9$.

THERMIQUE - DEBIT / TEMPERATURE (moteur)

Caractéristiques de l'eau alimentaire	Température retour eau	Température départ eau chaude	Débit mesuré par capteur SIEMENS (Sitrona FUF080)
Ensemble de cogénération – Essai 100% de charge Le 12/11/2013	73.6 °C	91.2 °C	238.2 m3/h (soit 238.2 T/h)

THERMIQUE - DEBIT / TEMPERATURE (chaudière)

Caractéristiques de l'eau alimentaire	Température retour eau	Température départ eau chaude	Débit mesuré par capteur Krohn/FC090 F
Ensemble de cogénération – Essai 100% de charge Le 12/11/2013	82.0.0 °C	89.2 °C	207.2 m3/h (soit 103.7 T/h)

THERMIQUE - PUISSANCE THERMIQUE RECUPEREE

Puissance thermique *	Puissance moteur	Puissance chaudière	Puissance thermique
Ensemble de cogénération – Essai 100% de charge Le 12/11/2013	4603 kW	3847 kW	8530 kW

RESULTATS ANNEXES

Puissance thermique *	Pulevé compteur de revenu EDF	Puissance thermique calculée sur le départ chaudière
Ensemble de cogénération – Essai 100% de charge Le 12/11/2013	7726 kWth	7027 kWth

4.4 Synthèse des résultats - Performances thermiques, électriques et environnementales

	Unité	Valeurs limites	
		Valeur limite selon AP du 24/01/2001	Moteurs GAZ (Fontaines les Ouches)
Puissance électrique aux bornes alternateurs	KW	-	7822,6
Cos φ	-	-	0,9
Consommation de gaz naturel Moteur	Nm ³ /h	-	1868
	KW PCI	-	19166
Consommation spécifique Moteur	kWh/kWh	-	8820
	KWPCI/kWe	-	2,450
Puissance thermique utile	KW	-	8530
Rendement global cogénération	%	-	85,32
Rendement thermique	%	-	44,51
Rendement électrique borne alternateur	%	-	40,82
Rendement électrique équivalent	%	-	60,75
Teneur en monoxyde de carbone dans les fumées (à 5% d'Oxygène sur gaz sec)	mg/Nm ³	< 850	27,6
Teneur en oxydes d'azote (ou équivalent NO ₂) dans les fumées (à 5% d'Oxygène sur gaz sec)	mg/Nm ³	< 350	339
Teneur en composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) dans les fumées (à 5% d'Oxygène sur gaz sec)	mg/Nm ³	< 150	45,2

PCI du gaz : 11,404 kWh/Nm³ (calculé sur la base de données récentes) ; PCI du gaz recalculé : 10,260 kWh/Nm³

Remarques :

Les résultats sont valables uniquement sur la période d'essai



RAPPORT
ESSAIS DE PERFORMANCES ET MESURES DES
REJETS ATMOSPHERIQUES DE QUATRE MOTEURS
GAZ – COGENERATION FONTAINES LES OUCHES (21)

Rapport n° : 7160040 001 1
 Date : 17 janvier 2014
 Page : 12/35

Installation : 4 moteurs Cogénération Site : SODIEN (Dijon)

Paramètre	Cofrac OUI/Non	Unité	Essais				Blanc		VLE ⁽¹⁾	
			1	2	3	Moyenne	Valeur	C/NC ⁽²⁾	Valeur	C/NC ⁽²⁾
Conditions de fonctionnement										
Date			12/11/2013	12/11/2013	12/11/2013					
Durée des essais		min	voir Q2.1							
Horaires de début			13:30							
O ₂ de référence		%	5							
Altitude / Production			4 moteurs en service							
Mesurages périphériques										
Température	N	°C	127,0			127,0				
Conditions réelles (température, humidité, température et pression réelles)										
Vitesse	O	m/s	0,7			0,7				SO
Pression	O	m ² /s	53762			53762				
Humidité	O	% vol	8,1			8,1				
Gaz secs à température et pression réelles										
PM10	O	µg/m ³	33010			33010				
O ₂	O	%	10,0			10,0				
CO ₂	N	%	8,8			8,8				
Composés mesurés (concentrations sur gaz secs à O₂ de référence et flux massiques)										
Particules totales	O	mg/m ³	0,1			0,1	0,1	C	100	C
		µh	3,3			3,3				SO
CO	O	mg/m ³	27,0			27,0			650	C
		g/h	632,0			632,0				SO
NOx	O	mg/(h.m ³)	339			339			350	C
		µh: NO2	7764,1			7764,1				SO
COVNM	O	mgClM/m ³	40,2			40,2			150	C
		g/h: CH4	1442,3			1442,3				SO
SO ₂	O	mg/m ³	0,7			0,7	0,1	C	35	C
		g/h	18,5			18,5				SO
VLE ⁽¹⁾ : Valeur Limite d'Émission C/NC ⁽²⁾ : Conforme/ Non Conforme SO: Sans Objet										

4.4.1 Avis et interprétations

4.4.1.1 Erreurs par rapport aux réglementés normatifs de mesurage liés à(aux) l'installation(s)

Les écarts constatés sont donnés en annexe 1. Compte tenu des faibles teneurs mesurées par rapport aux valeurs limites, cela n'a pas d'incidence sur le jugement de conformité.

4.4.1.2 Erreurs par rapport aux réglementés normatifs de mesurage liés au(x) prélèvement(s) et/ou aux analyses

Aucun écart n'a été constaté.

4.4.1.3 Autres Avis et interprétations

6 COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

D'après les résultats des essais de performances des moteurs de cogénération de la chaufferie de quartier Fontaine d'Orcha à Dijon, réalisés le 12 novembre 2013, on peut noter les faits suivants :

Performances électriques

Puissance en sortie alternateur : La puissance mesurée par nos équipements est de 7522,6 kW_e (valeur attendue 7554 kW_e).

Consommation spécifique

La consommation spécifique est correcte et dans les standards habituels de ce genre de moteur.

Performances thermiques

La récupération de chaleur au global est de de 6530 kW_{th}. A titre indicatif la puissance thermique mesurée sur le départ chaufferie est de 7827 kW_{th}.

Rejets gazeux

L'ensemble des valeurs de mesure des rejets atmosphériques sont inférieures aux valeurs limites données par l'Arrêté Préfectoral.

Compte tenu du diamètre de cheminée on observe que la valeur limite de vitesse de 15 m/s au débouché n'est pas atteinte (cette valeur est indiquée dans l'AP). Pour avoir une valeur correcte de vitesse d'éjection le diamètre au débouché doit être de 1,1 m (valeur calculée sur la base des mesures).



RAPPORT
ESSAIS DE PERFORMANCES ET MESURES DES
REJETS ATMOSPHERIQUES DE QUATRE MOTEURS
GAZ – COGENERATION FONTAINES LES OUCHES (21)


Rapport n° : 7169040-001-1
Date : 17 janvier 2014
Page : 14/35

ANNEXE 1
DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

A / DESCRIPTION DE(S) L'INSTALLATION(S)

	Entitasro
Identification de l'installation	Projet commun
Description du processus	4 moteurs en service (100% de charge)
Capacité nominale	93.4 Mw
Mode de fonctionnement	Continu
Système de traitement des gaz	catalyseur
Emplacement du point de mesure dans le circuit des gaz	Rejet atmosphère
Paramètres d'auto-surveillance en continu	Température

B / DESCRIPTION DE LA SECTION ET DU POINT DE MESURAGE

Sections de mesure	Forme du conduit	Dimensions (b)		Nombre et nature des orifices (a)		Long. droites et équivalent		Nombre d'axes utilisables pour		Nature de la zone de travail	Moyens de lavage	Protection contre l'intempérie
		Ø ou L x l (b) intérieur en m	Ep. Paroi (e) en mm	Piquage de Ø 10 mm et +	Trappes NFX 44-052	Amont (d)	Aval (c)	Hautes pressions	Mesure de vitesse			
4 moteurs Cogénération		1,40	0,4	-	2	0,0	4,1	2	2	Interdite	Manuel	Non

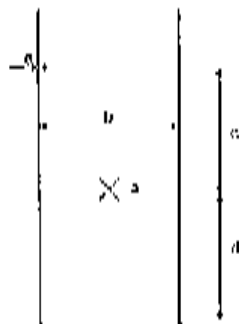


Schéma type de positionnement du point de mesure (dimensions non proportionnelles)

C / ECHANTILS DE L'INSTALLATION PAR RAPPORT AUX REFERENTIELS NORMATIFS

4. moteurs Corenération

La section de mesure n'est pas conforme à la norme ISO 10760 pour les raisons suivantes :

Longueur droite amont insuffisante : la préconisation d'une longueur droite amont au moins égal à 5 fois le diamètre hydraulique du conduit n'est pas respectée.

La section de mesure est conforme à la norme NF EN 13284-1

D / STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE -- HOMOGENEITE DU FLUX

1. Principe

En application de la norme NF EN 15259 et du Lab 104 22, la stratégie d'échantillonnage vis-à-vis de l'homogénéité des effluents gazeux est la suivante :

- pour les polluants particulaires et vésiculaires : mesure par quadrillage de la section de mesure.
- pour les polluants gazeux avec prélèvement isocinétique : mesure par quadrillage de la section de mesure.
- pour les polluants gazeux avec prélèvement non isocinétique :
 - mesure en un point quelconque de la section de mesure lorsque la section de mesure est réputée homogène.
 - mesure en un point représentatif lorsque la section de mesure est hétérogène et qu'elle comporte un point représentatif.
 - Mesure par quadrillage de la section de mesure lorsque cette dernière est hétérogène et qu'elle ne comporte pas de point représentatif.

2. Caractéristiques de(s) la section(s) de mesure en terme d'homogénéité

Émissaire	Système d'homogénéisation en amont de la section de mesure et absence d'entrée d'air entre ce système et la section de mesure	Effluents issus d'un seul émetteur et absence d'entrée d'air entre cet émetteur et la section de mesure	Caractérisation de la section de mesure	
4 moteurs Corenération	<input checked="" type="checkbox"/> Section réputée homogène	<input type="checkbox"/> Section réputée homogène	<input type="checkbox"/> Section homogène <input type="checkbox"/> Section hétérogène avec point représentatif : <input type="checkbox"/> Section hétérogène nécessitant un quadrillage	Référence document (présentation réalisée sous accrédition)

Nota : Conditions de fonctionnement de l'installation identiques à celles de la caractérisation

ANNEXE 2
METHODOLOGIE DE PRELEVEMENT ET D'ANALYSE

PRELEVEMENT ISOCINETIQUE DE POLLUANTS PARTICULAIRES ET GAZEUX
METHODE AVEC DIVISION DE DEBIT ET FILTRATION HORS CONDUIT

A / PRINCIPE DU PRELEVEMENT

Prélèvement isocinétique des fumées à l'aide d'une sonde chauffée selon norme poussières, en verre borosilicaté ou filaire ou PTFE, équipée d'un dispositif de mesure du volume prélevé sur gaz secs avec filtration hors du conduit. La température de filtration est maintenue entre la température de rosée des gaz + 20°C et 160°C. Les polluants gazeux sont piégés par barbotage à l'aide de lignes lances équipées de diffuseurs.

B / NORMES APPLICABLES, SUPPORTS DE PRELEVEMENT ET METHODES D'ANALYSES

Composé recherché	Norme correspondante	Filtre	Solution d'absorption	Rdt (%)	Nb (1)	Type de diffuseur	Rinçage	Analyse
Multipolluants	OA X 41-551	-	-	-	-	-	-	-
Particulés	EN 12264-1	Quartz	-	-	-	-	Eau - Acétone*	Avant usage, étuvage à 160°C et pesée. Après usage, étuvage à 160°C et pesée.
SO ₂ (1.3)	NF EN 14791	-	H ₂ O 0,3%	> 95%	2	Filtre	Solution d'absorption	Chromatographie Ionique

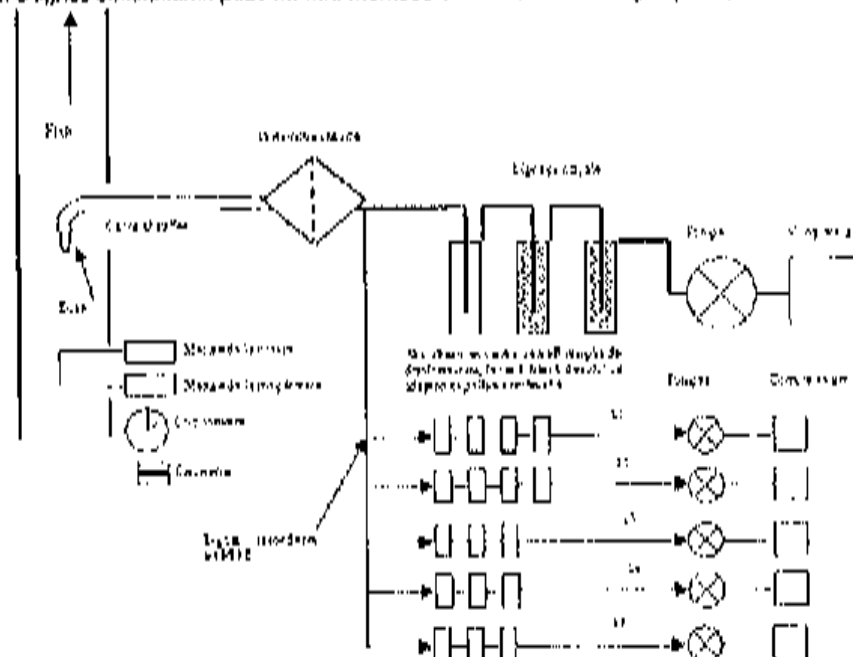
(1) Rendement d'absorption

(2) Nombre de lignes lances

(3) % de la concentration « particulaire + gazeux »

C / SCHEMA

De 1 à 5 lignes secondaires peuvent être montées en dérivation de la ligne principale.



Les prélèvements pour la quantification de métaux, Hg, SO₂, HCl, NH₃, particulaires ont été réalisés en parallèle au moyen d'une sonde dite multipolluants. La sonde est rincée à l'eau, puis à l'acide nitrique.

MESURES PAR ANALYSEUR

A / PRINCIPE DU PRELEVEMENT

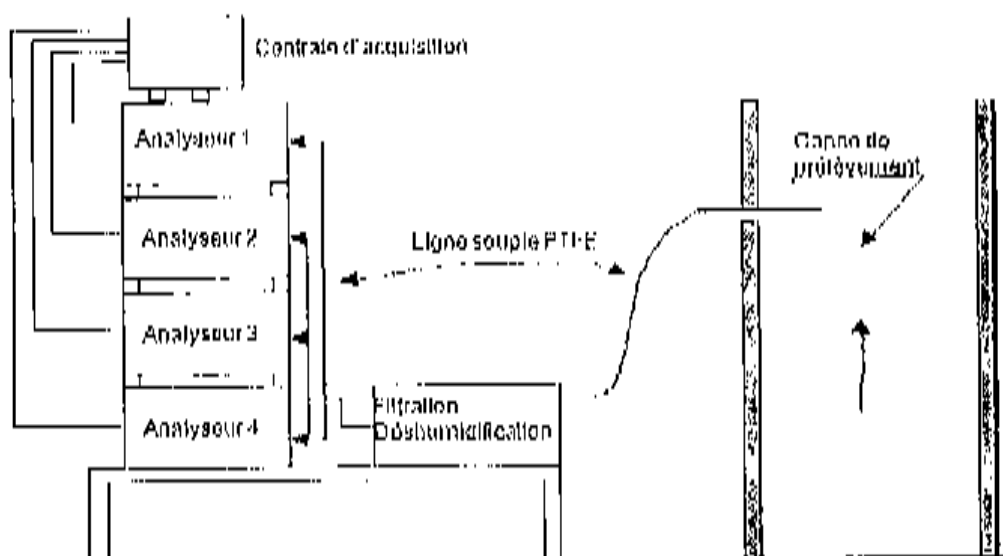
L'analyse est effectuée en continu. L'analyseur est calibré avant et après chaque essai à partir d'un mélange de gaz étalon certifié. L'étanchéité de la ligne est vérifiée par injection du gaz étalon en tête de la ligne. Avant entrée dans l'analyseur, les gaz sont prélevés par sonde en flux. La sortie analogique de l'analyseur est reliée à un enregistreur.

B / NORMES APPLICABLES, SUPPORTS DE PRELEVEMENT ET METHODES D'ANALYSES

Composé recherché	Norme correspondante	Principe de mesure	Conditionnement	Type de ligne
O ₂	NF EN 14789	Paramagnétisme	Condensation	Non chauffée
CO ₂	NF X 43 300 NF X 20-301 NF X 20 301	Absorption de rayonnement infra-rouge non dispersif	Condensation	Non chauffée
CO	NF EN 15058	Absorption de rayonnement infra-rouge non dispersif	Condensation	Non chauffée
NOx	NF EN 14712	Chimiluminescence	Condensation si non chauffée	Non chauffée
COVT	NF EN 12619	Détecteur à ionisation de flamme	.	Chauffée
CH ₄	XP X 43-554	Détecteur à ionisation de flamme	Oxydation catalytique des COVT hors méthane	Chauffée
COVNM	XP X 43-554	Sensibiliser CH ₄ aux COVT		

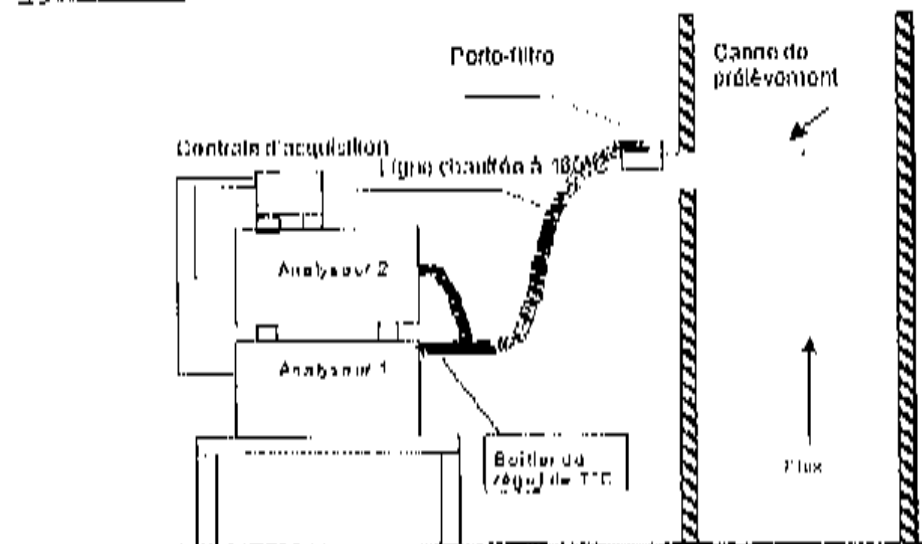
C / SCHEMA

Ligne non chauffée



Note : Le nombre d'analyseurs varie en fonction des composés recherchés

Ligne chauffée



Note : Le nombre d'analyseurs varie en fonction des composés recherchés.

PRINCIPE DE DETERMINATION DE PARAMETRES DIVERS

Paramètre	Référentiel	Principe
Vitesse et débit	ISO 10780	Au moyen d'un tube de Pitot de type L ou R et d'un micromanomètre par scintillation du champ des villosités
Température	Méthode interne	Au moyen d'une sonde Pt 100 ou d'un thermocouple relié à un afficheur ou enregistreur numérique
Humidité	NF EN 14780	Par condensation et/ou absorption par produit desséchant et pesée

ANNEXE 3
INCERTITUDES ET CONDITIONS DE VALIDATION DES MESURES

3.1 / INCERTITUDES

Les incertitudes standards calculées avec un facteur d'élargissement de 2 soit un taux de confiance de 95% sont indiquées dans le tableau joint en annexe 4.

Paramètres d'environnement		Incertitudes relatives élargies
Température des gaz	:	5,0%
Vitesse des gaz	:	15,0%
Humidité des gaz	:	15,0%

Mesures par analyseurs en continu		Incertitudes relatives élargies
Teneur en O ₂	:	10,0%
Teneur en CO ₂	:	10,0%
Teneur en CO	:	20,0%
Teneur en NO _x	:	15,0%
Teneur en COVt	:	20,0%
Teneur en CH ₄	:	20,0%
Teneur en COVnm	:	20,0%

Prélèvements manuels		Incertitudes relatives élargies
Teneur en Pousssières	:	20%
Teneur en SO ₂	:	20%

Les incertitudes spécifiques à la présente prestation sont disponibles auprès de APAVE.

Ces incertitudes ne sont valables que dans l'hypothèse où toutes les conditions normatives sont respectées. Dans le cas contraire, les incertitudes sont supérieures aux valeurs annoncées.

3.2 / VALIDATION DES MESURES

4 moteurs Cogénération :

Le report des critères de validité des différentes normes est fourni dans le tableau ci-après :

Poussières : NF EN 13284-1			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Contrôle d'étanchéité	10,3	Débit total inférieur à 2%	Oui
Taux d'accélération (T)	10,4	0,85 < T < 1,15	Oui
Blanc de mesure	10,5	Inférieur à 10% VLE site	Oui
SO ₂ : NF EN 14781			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Contrôle d'étanchéité	7,2,5	Débit total inférieur à 2%	Oui
Blanc de mesure	7,5	Inférieur à 10% VLE site	Oui
NO _x , O ₂ , CO, COV			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Contrôle d'étanchéité	7,3,4	Débit total inférieur à 2%	Oui
Orbite durant l'essai	-	Inférieur à 5%	Oui

ANNEXE 4 RESULTATS DETAILLÉS

Annexes :

- . Annexe Humidité
- . Annexe Vitesse
- . Annexe Poussières
- . Annexe SO₂
- . Annexe NO_x
- . Annexe COV
- . Annexe CH₄
- . Annexe CO
- . Annexe Enthalpie récupération
- . Annexe Calcul des rendements

TENEUR EN HUMIDITE DES GAZ

Installation : 4 moteurs Cogénération
Date des essais : 12/11/2013

Date et heure de prélèvement	12/11/2013	13:30 à 17:20			
PARAMETRES	UNITES	Essai n°1	Essai n°2	Essai n°3	Moyenne des essais
Teneur moyenne en O ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	10,0			-
Volume d'eau recueillie au condenseur	ml	378,3			-
Masse d'eau dans le silicagel	g	12,8			-
Index Compteur Débit	m ³	100,160			-
Index Compteur Fil	m ³	106,070			-
Volume de gaz au compteur	Nm ³ sec	5,558			-
		-			-
Teneur en eau du gaz au/du condenseur	g (160) / kg de gaz sec	-			-
Teneur en eau de gaz au/du condenseur	g (160) / m ³ de gaz sec	-			-
Volume d'eau total (VeN)	Nm ³	0,49			-
Teneur réelle en eau de gaz	% volumique	8,1			8,1

La composition du gaz est mesurée à du l'air

C'est type sur la mesure : Sans objet

VITESSES - DEBIT

INSTALLATION : 4 moteurs Cogénération

ESSAI N° : 1

Date et heure de mesure : 12 nov 13 du 13:30 à 17:20

Paramètres	Unités	Résultats
Pression barométrique	hPa	998
Température moyenne des fumées	°C	127,0
Teneur moyenne en CO	ppm sur fumées sèches mg/Nm ³ sec	15,2
	mg/Nm ³ sec à 6 % O ₂	19,0
Teneur moyenne en CO ₂	% volume sur fumées sèches	27,6
Teneur moyenne en O ₂	% volume sur fumées sèches	6,2
Teneur moyenne en H ₂ O	% volume sur fumées humides	10,0
Pression statique moyenne	Pa	8,1
		320,0

Point	Vitesse Locale (m/s)	Point	Vitesse Locale (m/s)	Pression dynamique moyenne (Pa)	Vitesse moyenne (m/s)
A1	11,3	B1	10,0	39,6	9,7
A2	10,7	B2	9,6		
A3	9,7	B3	9,2		
A4	8,5	B4	9,0		
A5	9,1	B5	9,5		
A6	9,5	B6	10,0		
A7	9,9				

Paramètres	Unités	Résultats
Débit des fumées :		
- conditions combi	m ³ humide /h	53700
- conditions normales : 0% ; 1013hPa ; 0°C	Nm ³ humide /h	36290
- rapport de correction fumées au volume	Nm ³ sec /h	33910

TENEUR EN POUSSIÈRES

INSTALLATION : 4 moteurs Cogénération **N° ESSAI :** 1
Date et horaire de prélèvement : 12 nov 13 de 13:00 A 17:20

Point	Pression dynamique moyenne (Pa)	Vitesse particelle (m/s)	Point	Pression dynamique moyenne (Pa)	Vitesse particelle (m/s)
A1	14	11,5	B1	42	10,3
A2	48	10,0	B2	30	9,7
A3	40	9,7	B3	30	9,2
A4	31	9,0	B4	34	9,0
A5	35	9,1	B5	30	9,5
A6	30	9,5	B6	42	10,0
A7	41	9,8	B7		
A8			B8		
A9			B9		
A10			B10		
A11			B11		
A12			B12		
A13			B13		
A14			B14		
A15			B15		
A16			B16		
A17			B17		
A18			B18		

N° du filtre	Durée effective de prélèvement (min)	Vitesse de fumée à ligne principale (Nm/s sec)	Masse de poussières sur filtre (mg)	
09060270	124	3,024		Teneur en Oxygène sec (%): 14,0
09060270	100	2,403		taux de lauric (ppm): 10
				Température de la fumée (°C): 109
				Température de l'air (°C): 100
				Condition de tirage N°: 140
				Flux Massé de prélèvement N°: 00000
				Ordonnée moyen de prélèvement (à l'entrée): 29,53
	214	5,426	0,2	

Masse de poussières fines de référence (filtre-catalysé): 0,6 mg
 Masse de poussières solides de référence: 0,05 mg
 Vitesse de gaz aspiré sur filtre (ligne principale filtrante): 0,0779/1247 Nm/s sec
 Masse totale de poussières: 0,05 mg

Teneur en poussières de fines de référence:	0,100	mg/m ³ sec à 15% O ₂
Teneur en poussières:	0,145	mg/m ³ sec à 0,75 O ₂
Flux polluants de poussières:		
air de fumée:	33310	Nm ³ sec
air polluant:	0,000014	mg/m ³ sec à 0,75 O ₂
		0,000014
		0,000007
Remarque 1:	Flux polluants totaux calculés sur la base de 24 heures d'activité journalière	
Valeur limite réglementaire (BL) en mg/m ³ sec à 0,75 O ₂ :	100	Valeur limite réglementaire (V) en mg/m ³ sec à 15% O ₂ : 0,000
Condition d'essai applicable par défaut:	(- 100%) *	Valeur limite réglementaire normalisée (L) (0,25 + 1 = 1,25): 0,000
Méthode moyen en % de la VL:	0,1	Valeur réglementaire normalisée (N) en mg/m ³ sec à 0,75 O ₂ : (X)

TENEUR EN OXYDES DE SOUFRE

INSTALLATION : 4 moteurs Cogénération

n° ESSAI		1	2	3	Moyenne des essais
Date et heure de prélèvement		12/11/2013	13:30 à 17:30		
PARAMETRES		RESULTATS			
Teneur moyenne en O ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	10,0			
Volume de fumées prélevé	Nm ³ sec	1,123			
Echantillon n°	-	B1 B2			
Masse d'équivalent SO ₂ captée	mg	0,55			
Teneur moyenne en équivalent SO ₂ des fumées	mg /Nm ³ sec	0,49			0,49
	mg/Nm ³ sec à 6 % O ₂	0,72			0,72
Teneur moyenne en équivalent SO ₂ du blanc de prélèvement	mg/Nm ³ sec à 6 % O ₂	0,07			0,07
Flux polluants d'oxydes de soufre					
débit des fumées	Nm ³ sec/h	93310			93310
Flux polluants en équivalent SO ₂	kg/h	0,046			0,046
	kg/j	0,395			0,395

* Remarque : Flux polluant journalier calculé sur la base de 24 heures et d'une durée journalière

Cert. Type sur la mesure : Sans objet

Critère de validation du essai	[Blanc]/(VL) < 10%	[Blanc]/(VI) < 10%	[Blanc]/(VL) < 10%
Validation de l'essai :	Validé		

Valeur limite d'émission site (VI) : 35 mg/Nm³ sec à 6 % O₂

Résultat moyen : 2,1 % VI

TENEUR EN OXYDES D'AZOTE (NOx)

INSTALLATION : 4 moteurs Cogénération

		N° ESSAI :	1	2	3	Moyenne des essais
Date et horaire de prélèvement		12 novembre 2013	13:30 à 17:28			
PARAMETRES	UNITES	RÉSULTATS				
Teneur moyenne en CO ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	6,2				6,2
Teneur moyenne en CO des fumées	ppm sur fumées sèches	15,2				15,2
Teneur moyenne en O ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	10,0				10,0
Teneur moyenne en oxydes d'azote des fumées	ppm de NO + NO ₂ sur fumées sèches	113,7				113,7
	mg d'équivalent NO ₂ / Nm ³ sec	233,1				233,1
	mg d'équivalent NO ₂ /Nm ³ sec à 5 % O ₂	339,0				339,0
Flux d'oxydes d'azote						
- débit des fumées	Nm ³ sec / h	33310				33310
- teneur moyenne en équivalent NO ₂	mg / Nm ³ sec	233,1				233,1
- flux polluants en équivalent NO ₂	kg /h	7,8				7,8
	kg /j*	188,3				188,3

*Remarque :

flux polluant journalier calculé sur la base de 24 heures d'activité journalière

Point type sur la mesure :

Valeur limite d'émission site (VL) : 350 mg d'équivalent NO₂/Nm³ sec à 5 % O₂

Résultat moyen : 96,9 % VL

TENEUR EN COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)

INSTALLATION : **4 moteurs Cogénération**

PARAMETRES	UNITES	RESULTATS			Moyenne des essais
		1	2	3	
N° ESSAI :		1	2	3	
Date et horaire du prélèvement		12 novembre 2013	13:30 à 17:20		
Teneur moyenne en O ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	10,0			10,0
Teneur moyenne en eau des fumées	% volume sur fumées humides	8,1			8,1
Teneur moyenne en composés organiques volatils non méthaniques COVnm	ppm d'équivalent C ₆ H ₆ sur fumées humides	17,9			17,9
	mg d'équivalent CH ₄ / Nm ³ sec	43,3			43,3
	mg d'équivalent CH ₄ /Nm ³ sec à 5 % O ₂	46,2			46,2
	mg d'équivalent C / Nm ³ sur fumées humides	28,8			28,8
	mg d'équivalent C / Nm ³ sec	32,5			31,9
	mg d'équivalent C / Nm ³ sec à 5 % O ₂	34,7			45,5
Flux polluants					
- débit des fumées sur sec	Nm ³ sec / h	33310			33310
- flux polluants	kg d'équivalent CH ₄ /h	1,41			1,44
	kg d'équivalent CH ₄ /j*	34,62			34,62
	kg d'équivalent C/h	1,04			1,04
	kg d'équivalent C/j*	25,01			25,01

*Remarque :

Flux polluant journalier calculé sur la base de 24 heures d'activité journalière

Point Type sur la mesure :

Sans objet

Valeur limite d'émission site (VLE) :

150 mg d'équivalent C / Nm³ sec à 5 % O₂

Résultat moyen :

30,3 % VL

TENEUR EN MONOXYDE DE CARBONE (CO)

INSTALLATION : 4 moteurs Cogénération

		N° ESSAI :			1	2	3	Moyenne des essais
Date et horaire de prélèvement		12 novembre 2013			13:30 à 17:26	00:00 à 00:00	00:00 à 00:00	-
PARAMETRES	UNITES	RESULTATS						
Teneur moyenne en CO ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	6,2						6,2
Teneur moyenne en CO des fumées	ppm sur fumées sèches	15,2						15,2
Teneur moyenne en O ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	10,0						10,0
Teneur moyenne en monoxyde de carbone des fumées	mg de CO / Nm ³ sec	19,0						19,0
	mg de CO / Nm ³ sec à 5 % O ₂	27,6						27,6
Flux de monoxyde de carbone								
- débit des fumées	Nm ³ sec / h	33310						33310,0
- teneur moyenne	mg / Nm ³ sec	19,0						19,0
- flux de monoxyde de carbone	kg / h	0,6						0,6
	kg / j'	15,2						15,2

*Remarque :

Flux polluant journalier calculé sur la base de 24 heures d'activité journalière

Ecart Type sur la mesure :

Sans objet corrigé en O₂

Valeur limite d'émission site (VL) :

350 mg de CO / Nm³ sec à 5 % O₂

Résultat moyen :

2,5 % VL



RAPPORT
ESSAIS DE PERFORMANCES ET MESURES DES
REJETS ATMOSPHERIQUES DE QUATRE MOTEURS
GAZ - COGENERATION FONTAINES LES OUCHES (21)

Rapport n° : 7 168040-001-1
Date : 17 janvier 2014
Page : 33/35

CALCUL D'ENTHALPIE et de PUISSANCE UTILE à partir des tables internationales									
Mesure gaz (quatre) Point 1000 - chambre récupération					Point 1000				
Conditions d'eau	P =	14,1	bar		Conditions d'eau	P =	14,1	bar	
	T =	82,0	°C			T =	89,2	°C	
Pression (base abs.)	14,1	Température (°C)			Pression (base abs.)	14,1	Température (°C)		
		30	90	102,0			30	100	99,2
		310	370	340,02			370	420	416,64
		370,1	370	340,094			370	420,1	416,732
		370,01	370	340,014			370	420,01	416,554
L'enthalpie de l'eau à P = 14,1 bar abs et T = 82,0 °C					L'enthalpie de la vapeur à P = 14,1 bar abs et T = 89,2 °C				

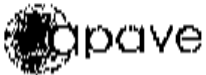
CALCUL DE PUISSANCE CALORIFIQUE UTILE	
Débit d'eau =	103058 kg/h
Puissance départ =	44077 kW
Puissance à l'arrivée =	44077 kW
Puissance utile =	20024 kW

Masse volumique (kg/m³) : 1000/2200
 débit (m³/h) : 200,2

CALCUL D'ENTHALPIE et de PUISSANCE UTILE à partir des tables internationales									
Mesure gaz (quatre) Point 1000 - chambre récupération					Point 1000				
Conditions d'eau	P =	2,7	bar		Conditions d'eau	P =	2,7	bar	
	T =	73,0	°C			T =	81,2	°C	
Pression (base abs.)	2,7	Température (°C)			Pression (base abs.)	2,7	Température (°C)		
		30	90	73,0			30	100	81,2
		370,1	370	300,064			370	410,1	382,052
		370,2	370,1	300,066			370,1	410,2	382,052
		370,12	370,02	300,064			370,02	410,17	382,052
L'enthalpie de l'eau à P = 2,7 bar abs et T = 73,0 °C					L'enthalpie de la vapeur à P = 2,7 bar abs et T = 81,2 °C				

CALCUL DE PUISSANCE CALORIFIQUE UTILE	
Débit d'eau =	290240 kg/h
Puissance départ =	12127 kW
Puissance à l'arrivée =	12127 kW
Puissance utile =	5552 kW

Masse volumique (kg/m³) : 1000/2200
 débit (m³/h) : 290,2



RAPPORT
ESSAIS DE PERFORMANCES ET MESURES DES
REJETS ATMOSPHERIQUES DE QUATRE MOTEURS
GAZ -- COGENERATION FONTAINES LES OUCHES (21)

Rapport n°: 7169040-001-1
 Date : 17 janvier 2014
 Page : 34/35

CALCUL D'ENTHALPIE et de PUISSANCE UTILE à partir des tables internationales					
Moteurs (gaz) avec métrique française					
Moteur					
Conditions d'eau	P =	14,1	bar		
	T =	89,0	°C		
Pression (bar abs.)	Température (°C)	60	70	100	
		14	252,2	294,1	293,202
		16	252,3	294,2	293,202
	14,1	252,24	294,14	293,202	
L'enthalpie de l'eau à P = 14,1 bar abs et T = 89,0 °C					
Moteur					
Conditions d'eau	P =	14,1	bar		
	T =	99,2	°C		
Pression (bar abs.)	Température (°C)	60	100	140,0	
		14	316	420	410,84
		16	316	420,1	410,839
	14,1	316	420,01	410,84	
L'enthalpie de la vapeur à P = 14,1 bar abs et T = 99,2 °C					

CALCUL DE PERFORMANCES CALORIFIQUE UTILE	
Débit d'eau =	226300 m³/h
Puissance vapeur =	11,52 MW
Puissance calorif. =	11,52 MW
Puissance utile =	11,52 MW

Moteur (gaz) avec métrique française
 débit vapeur = 226300 m³/h

MOTEURS GAZ ESSAI 100% - SODIEN (Dijon)

VALEURS MEASUREES	
Puissance mesurée aux bornes de l'alternateur (KW) - P _{alt}	7079,0
Pression atmosphérique mesurée (millibars) - P _{atm}	998,1
Humidité relative de l'air (%) - Hum	37,7
Température de l'air entrant moteur - T _{air}	18,0
Consommation gaz moteur (Nm ³ /h)	1869,0
Puissance Gaz moteur (avec PCI calculé de 10,260 kW/Nm ³) en kW _{PCI}	19160
Puissance Gaz moteur (avec PCS de 11,4 kW/Nm ³) en kW _{PCS}	21295
Puissance récupérée au fctdr (chaudière de récupération + récupération moteur) en kW	6530

CALCUL DE CONSOMMATION SPECIFIQUE

Consommation spécifique : Cons _{de chaleur} / Puissance élec. (kWPCI/kWe) soit en kJ/kWh	2,450 8029
Consommation spécifique : Cons _{de chaleur} / Puissance élec. (kWPCS/kWe)	2,722

CALCUL DU RENDEMENT ELECTRIQUE

Rendement : R _e = Puissance élec. / Consommation de chaleur * 100	40,02
--	-------

CALCUL DU RENDEMENT GLOBAL DE COGENERATION

Rendement global : R _g = Puissance élec. + Puissance thermique / Consommation de chaleur * 100	45,38
---	-------

CALCUL DU RENDEMENT THERMIQUE

Rendement thermique : R _{th} = Puissance thermique chaudière / Consommation de chaleur * 100	40,51
---	-------

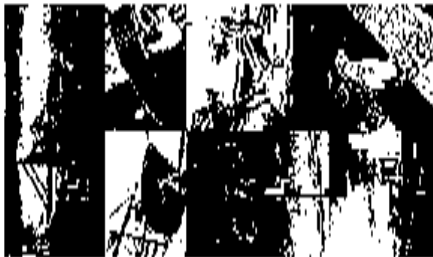
CALCUL DU RENDEMENT ELECTRIQUE EQUIVALENT

Rendement élec équivalent : R _{elec eq} = Puissance élec. / (Consommation de chaleur - Puissance thermique/2,9) * 100	80,75
--	-------



adresse par mail à
AER-111.22@air.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Zahui



**RAPPORT D'ESSAI
NIVEAUX SONORES ENUS DANS
L'ENVIRONNEMENT
EN REFERENCE A L'ARRETE DU 23
JANVIER 1967**

**CODE OPERATOIRE ENUS
Rappel du 12/07/2014**

**Les intervenants
GROUPE ESCAVAGE**

**CHAMPAGNE
FRANCE**

Date de version : 14/10/2014



**OPAVE CONSULTING
SAS au capital
de 100 000 euros
SIREN 421 200 123
RCS Nanterre**



ADRESSE : 10 AVENUE DES CHENILLES
92310 SEVRES
Téléphone : 01 47 37 71 00
Fax : 01 47 37 71 01
E-mail : opave@opave.fr

LES INFORMATIONS
DE CE DOCUMENT
ONT ÉTÉ RÉVISÉES
LE 10 JANVIER 2001

Titre : RAPPORT D'ESSAI
N° : 01/01/0001

Date d'impression : 10 Janvier 2001

RAPPORT D'ESSAI

MISE EN SONDRES EMISSIENS EN REFERENCE A L'ARRETE DU 2 JANVIER 1997

DOSSIER PRESENTATION : ES06

Approuvé par :
1. Le directeur de l'Observatoire
2. Le directeur de l'Institut de Recherche en Astronomie et Astrophysique

A Paris le 10 Janvier 2001

Le Directeur de l'Observatoire
M. J. B. J.

Le Directeur de l'Institut de Recherche en Astronomie et Astrophysique

SOMMAIRE

1	SOMMAIRE DES OBSERVATIONS	1
2	REMERCIEMENTS	2
3	EXPOSÉS A RÉVISER	3
4	PROTOCOLE D'INSTRUMENTATION	4
5	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	5
6	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	6
7	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	7
8	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	8
9	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	9
10	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	10
11	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	11
12	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	12
13	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	13
14	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	14
15	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	15
16	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	16
17	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	17
18	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	18
19	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	19
20	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	20
21	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	21
22	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	22
23	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	23
24	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	24
25	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	25
26	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	26
27	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	27
28	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	28
29	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	29
30	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	30
31	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	31
32	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	32
33	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	33
34	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	34
35	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	35
36	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	36
37	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	37
38	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	38
39	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	39
40	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	40
41	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	41
42	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	42
43	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	43
44	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	44
45	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	45
46	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	46
47	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	47
48	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	48
49	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	49
50	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	50
51	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	51
52	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	52
53	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	53
54	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	54
55	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	55
56	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	56
57	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	57
58	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	58
59	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	59
60	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	60
61	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	61
62	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	62
63	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	63
64	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	64
65	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	65
66	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	66
67	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	67
68	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	68
69	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	69
70	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	70
71	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	71
72	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	72
73	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	73
74	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	74
75	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	75
76	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	76
77	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	77
78	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	78
79	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	79
80	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	80
81	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	81
82	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	82
83	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	83
84	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	84
85	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	85
86	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	86
87	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	87
88	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	88
89	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	89
90	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	90
91	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	91
92	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	92
93	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	93
94	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	94
95	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	95
96	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	96
97	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	97
98	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	98
99	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	99
100	DESCRIPTION DE LA MISE EN SONDRES	100

1 SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Après une visite de 2 heures, les observations ont été réalisées.

2 GENERALITES

2.1 Objectif

L'objectif de cette étude est de connaître le rôle de la maison dans le développement des enfants à risque.

La présente étude vise à identifier les facteurs de risque et de protection de l'évolution des enfants à risque.

Le présent document est destiné à servir de guide de travail pour les professionnels de la santé et de l'éducation.

2.2 Description de l'étude

Recherche

Le présent document est

Il s'agit d'une étude de cas qui vise à identifier les facteurs de risque et de protection de l'évolution des enfants à risque.

Notes de l'auteur

Le présent document est destiné à servir de guide de travail pour les professionnels de la santé et de l'éducation.

2 PROTOCOLE D'INTERVENTION

2.1 Objectifs de la visite

2.1.1 Description de l'habitat

Le logement est situé dans un immeuble de 5 étages, construit en 1960, avec un balcon sur la façade principale. Le logement est situé au 1er étage.

2.1.2 Description de l'habitant

Le logement est occupé par une personne seule, âgée de 65 ans, qui est propriétaire de l'immeuble. Elle est née le 15/05/1949.

2.1.3 Description de l'habitat

Le logement est situé dans un immeuble de 5 étages, construit en 1960, avec un balcon sur la façade principale. Le logement est situé au 1er étage.

2.1.4 Description des travaux réalisés

2.1.4.1 Travaux réalisés

- Peinture des murs intérieurs
- Remplacement des fenêtres
- Remplacement des portes
- Remplacement des radiateurs

Les travaux ont été réalisés par un artisan indépendant, âgé de 45 ans, né le 15/05/1969.

2.1.4.2 Travaux à réaliser

- Remplacement des radiateurs
- Remplacement des fenêtres
- Remplacement des portes

2.1 Conditions de recrutement

2.1.1 Exigences des postes de travail

Il est demandé aux candidats de posséder les compétences et les connaissances suivantes :

Poste de travail	Type	Statut
PM 001	Directeur	À temps plein
PM 002	Directeur	À temps plein
PM 003	Directeur	À temps plein
PM 004	Directeur	À temps plein
PM 005	Directeur	À temps plein

2.1.2 Autres exigences de recrutement

Les candidats doivent posséder les compétences et les connaissances suivantes :

1. Maîtrise de la langue française écrite et orale.

2. Expérience professionnelle en gestion de projets.

2.1.3 Conditions matérielles

Les candidats doivent posséder les compétences et les connaissances suivantes :

1. Maîtrise de la langue française écrite et orale.

Poste de travail	Type	Statut	Description
PM 001	Directeur	À temps plein	Le candidat doit posséder les compétences et les connaissances suivantes :
PM 002	Directeur	À temps plein	Le candidat doit posséder les compétences et les connaissances suivantes :

2. Expérience professionnelle en gestion de projets.

Poste de travail	Type	Statut
PM 001	Directeur	À temps plein
PM 002	Directeur	À temps plein
PM 003	Directeur	À temps plein
PM 004	Directeur	À temps plein
PM 005	Directeur	À temps plein

1. Maîtrise de la langue française écrite et orale.
2. Expérience professionnelle en gestion de projets.
3. Expérience professionnelle en gestion de projets.
4. Expérience professionnelle en gestion de projets.

4 RESULTATS DES MESURAGES

4.1 Représentations graphiques

Les données des mesures sont représentées par un tableau de données, ainsi qu'un diagramme de localisation des réseaux. Les données des mesures sont représentées par un tableau de données, ainsi qu'un diagramme de localisation des réseaux.

4.2 Mesures de précision effectuées en 2013 à l'intérieur des PIR (Système)

Les mesures de précision effectuées en 2013 à l'intérieur des PIR (Système) sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Point de mesure	Système de coordonnées			Système de coordonnées		Axe Y (m)	Destination
	UTM	Zone	Projection	UTM	Zone		
1	48Q	32	UTM	48Q	32	0	0
2	48Q	32	UTM	48Q	32	0	0
3	48Q	32	UTM	48Q	32	0	0
4	48Q	32	UTM	48Q	32	0	0
5	48Q	32	UTM	48Q	32	0	0

Les mesures de précision effectuées en 2013 à l'intérieur des PIR (Système) sont présentées dans le tableau ci-dessous.

4.3 Mesures de précision effectuées en 2013 à l'extérieur des PIR (Système)

Les mesures de précision effectuées en 2013 à l'extérieur des PIR (Système) sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Point de mesure	Longueur (m)	Azimut (grads)	Azimut (grads)	Azimut (grads)	Destination
1	32.5	72	72	72	0
2	32.5	72	72	72	0
3	32.5	72	72	72	0
4	32.5	72	72	72	0
5	46.5	32	32	32	0
6	46	32	32	32	0
7	46	32	32	32	0
8	46	32	32	32	0
9	46	32	32	32	0
10	46	32	32	32	0

Les mesures de précision effectuées en 2013 à l'extérieur des PIR (Système) sont présentées dans le tableau ci-dessous.

4.4 Conformité des sites révisés des zones révisées

Les sites révisés ont été révisés en fonction des données de la zone

4.5 Conclusions

Les sites révisés ont été révisés en fonction des données de la zone

Les sites révisés ont été révisés en fonction des données de la zone

Les sites révisés ont été révisés en fonction des données de la zone

5 DOCUMENTS ET RECOMMANDATIONS

Les recommandations de la zone révisée ont été révisées en fonction des données de la zone

Les recommandations de la zone révisée ont été révisées en fonction des données de la zone

Les recommandations de la zone révisée ont été révisées en fonction des données de la zone

Les recommandations de la zone révisée ont été révisées en fonction des données de la zone

Les recommandations de la zone révisée ont été révisées en fonction des données de la zone

Les recommandations de la zone révisée ont été révisées en fonction des données de la zone



ANNEXE 1
EMPLACEMENT DES POINTS DE MESURAGE

Projet N° 1
 Période d'essai

En l'absence de programme
 Niveau ambiant

Émission sonore - 500 Hz - 1000 Hz - 2000 Hz - 4000 Hz - 8000 Hz

Unité de mesure : dB(A) - 1/3 octave - 1/1 octave - 1 octave - 2 octaves - 3 octaves



Unité de mesure : dB(A) - 1/3 octave - 1/1 octave - 1 octave - 2 octaves - 3 octaves

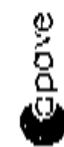
Unité de mesure : dB(A) - 1/3 octave - 1/1 octave - 1 octave - 2 octaves - 3 octaves

Source sonore : ...

Source sonore : ...

Coordonnées : ...

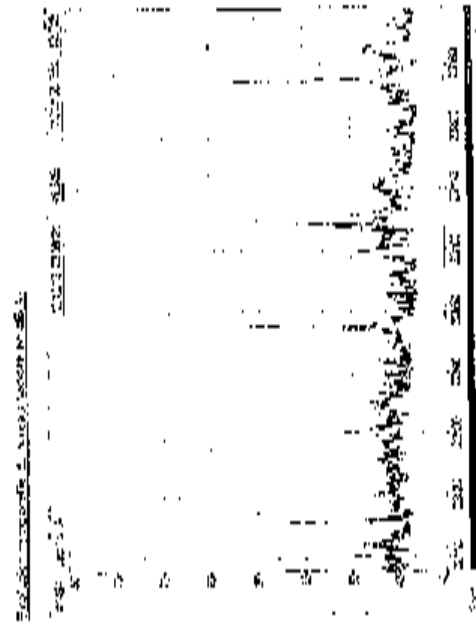
**ANNEXE 2
 FICHES DE MESURE**



OPAVE
 KVALITATIVNÉ ENVIŠNÍ MONITOROVÁNÍ
 ENVIŠNÍ KVALITA VZDUŠNÉHO VZDUŠNÍHO
 VYŠETŘENÍ V OBLASTI

OPAVE
 KVALITATIVNÉ ENVIŠNÍ MONITOROVÁNÍ
 ENVIŠNÍ KVALITA VZDUŠNÉHO VZDUŠNÍHO
 VYŠETŘENÍ V OBLASTI

Part M-1
 Zkouška vzduchu
 Enklava pro přírodní
 prostředí



OPAVE
 KVALITATIVNÉ ENVIŠNÍ MONITOROVÁNÍ
 ENVIŠNÍ KVALITA VZDUŠNÉHO VZDUŠNÍHO
 VYŠETŘENÍ V OBLASTI

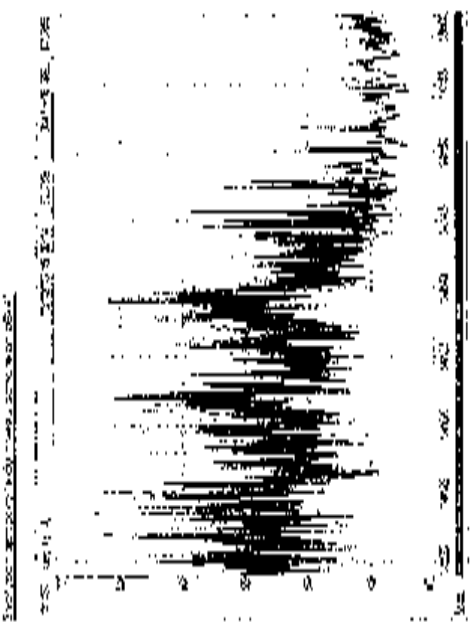
OPAVE
 KVALITATIVNÉ ENVIŠNÍ MONITOROVÁNÍ
 ENVIŠNÍ KVALITA VZDUŠNÉHO VZDUŠNÍHO
 VYŠETŘENÍ V OBLASTI



OPAVE
 KVALITATIVNÉ ENVIŠNÍ MONITOROVÁNÍ
 ENVIŠNÍ KVALITA VZDUŠNÉHO VZDUŠNÍHO
 VYŠETŘENÍ V OBLASTI

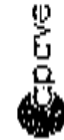
OPAVE
 KVALITATIVNÉ ENVIŠNÍ MONITOROVÁNÍ
 ENVIŠNÍ KVALITA VZDUŠNÉHO VZDUŠNÍHO
 VYŠETŘENÍ V OBLASTI

Part M-12
 Zkouška vzduchu
 Enklava pro přírodní
 prostředí



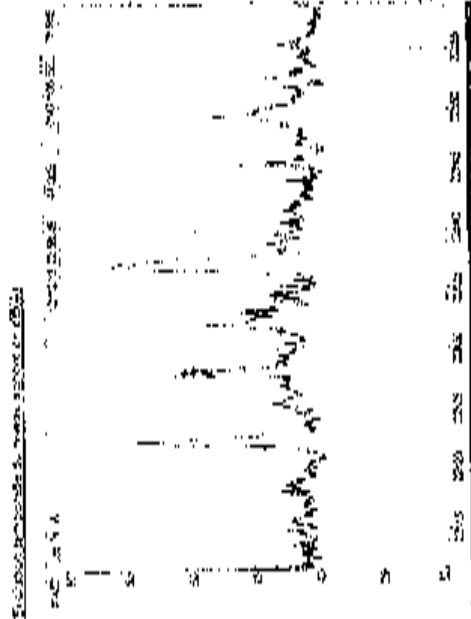
OPAVE
 KVALITATIVNÉ ENVIŠNÍ MONITOROVÁNÍ
 ENVIŠNÍ KVALITA VZDUŠNÉHO VZDUŠNÍHO
 VYŠETŘENÍ V OBLASTI

OPAVE
 KVALITATIVNÉ ENVIŠNÍ MONITOROVÁNÍ
 ENVIŠNÍ KVALITA VZDUŠNÉHO VZDUŠNÍHO
 VYŠETŘENÍ V OBLASTI



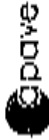
Point N° 12
 Refuse modems

Environ de proximité
 Niveau ambiant



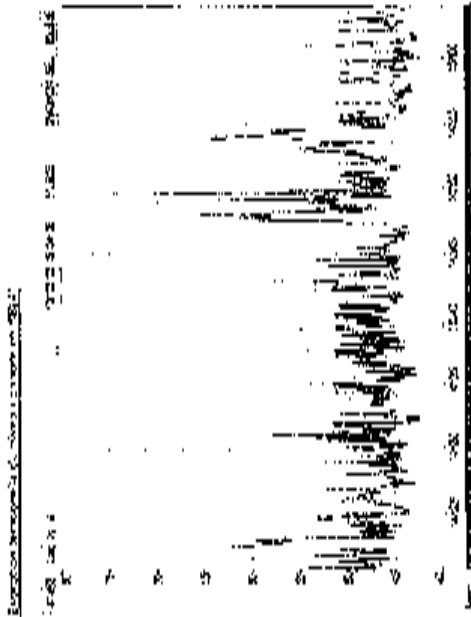
Source sonore : ...
 Date : ...
 Heures : ...
 Lieu : ...

Source sonore	...
Source sonore	...
Observations	...



Point N° 13
 Periode d'attente

Environ de proximité
 Niveau ambiant



Source sonore : ...
 Date : ...
 Heures : ...
 Lieu : ...

Source sonore	...
Source sonore	...
Observations	...

Punto N.º 4
Pérgola d'água
Em área de proteção
de nível ambiental

Imagem fotografada em 12/06/2012



200 400 600 800 1000 1200 1400 1600 1800 2000 2200 2400 2600 2800 3000 3200 3400 3600 3800 4000 4200 4400 4600 4800 5000 5200 5400 5600 5800 6000 6200 6400 6600 6800 7000 7200 7400 7600 7800 8000 8200 8400 8600 8800 9000 9200 9400 9600 9800 10000

METODOLOGIA DE ANÁLISE

Fonte: Relatório de Avaliação de Impacto Ambiental
Data: 2012
Escala: 1:10000
Projeto: Sistema de Saneamento Básico
Local: Área de Proteção de Nível Ambiental

Imagem fotografada em 12/06/2012
Imagem fotografada em 12/06/2012

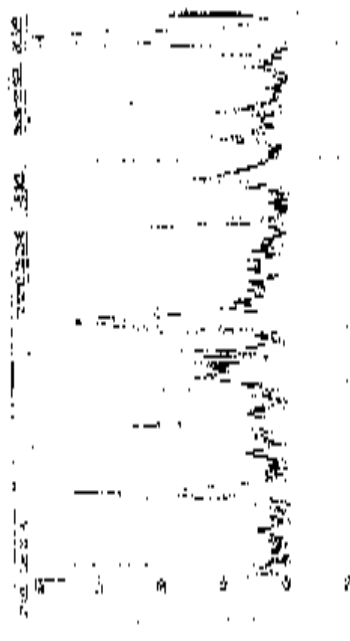
Imagem fotografada em 12/06/2012
Imagem fotografada em 12/06/2012

Imagem fotografada em 12/06/2012
Imagem fotografada em 12/06/2012

Imagem fotografada em 12/06/2012
Imagem fotografada em 12/06/2012

Punto N.º 2
Pérgola coberta
Em área de proteção
de nível ambiental

Imagem fotografada em 12/06/2012



200 400 600 800 1000 1200 1400 1600 1800 2000 2200 2400 2600 2800 3000 3200 3400 3600 3800 4000 4200 4400 4600 4800 5000 5200 5400 5600 5800 6000 6200 6400 6600 6800 7000 7200 7400 7600 7800 8000 8200 8400 8600 8800 9000 9200 9400 9600 9800 10000

METODOLOGIA DE ANÁLISE

Fonte: Relatório de Avaliação de Impacto Ambiental
Data: 2012
Escala: 1:10000
Projeto: Sistema de Saneamento Básico
Local: Área de Proteção de Nível Ambiental

Imagem fotografada em 12/06/2012
Imagem fotografada em 12/06/2012

Imagem fotografada em 12/06/2012
Imagem fotografada em 12/06/2012

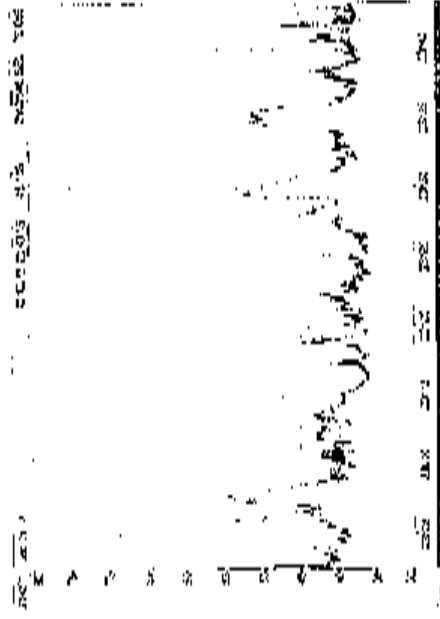
Imagem fotografada em 12/06/2012
Imagem fotografada em 12/06/2012

Imagem fotografada em 12/06/2012
Imagem fotografada em 12/06/2012

Point N° 4
Période d'attente

En suite de propriété
Niveau ambiant

Évaluation préliminaire de l'exposition au bruit



Niveau présumé par arrêté

Norme de bruit
Niveau de bruit
Niveau de bruit
Niveau de bruit
Niveau de bruit
Niveau de bruit

Source sonore : ...

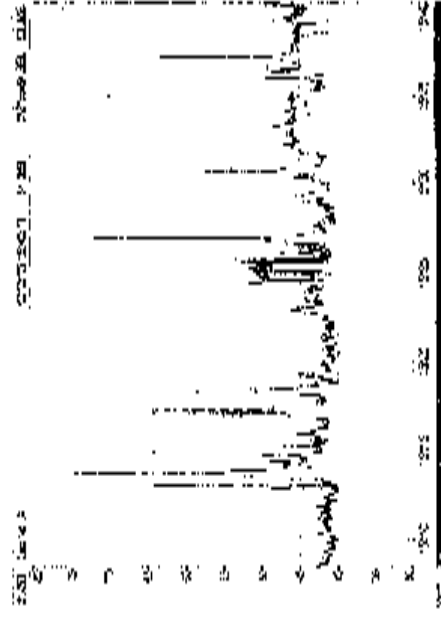
Source sonore : ...

Commentaire :

Point N° 5
Période d'attente

En zone à énergie acoustique
Niveau ambiant

Évaluation préliminaire de l'exposition au bruit



Niveau présumé par arrêté

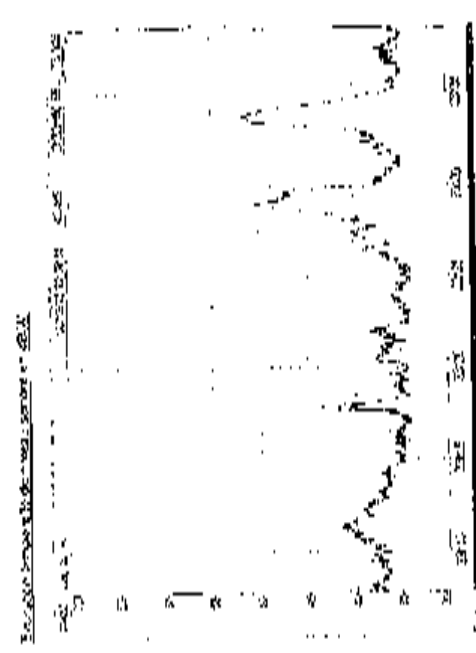
Norme de bruit
Niveau de bruit
Niveau de bruit
Niveau de bruit
Niveau de bruit
Niveau de bruit

Source sonore : ...

Source sonore : ...

Commentaire :

Form 17-14
 Rezultatul măsurării
 Enscere și amplitudine vibrației
 Nivelul dinamic



REZULTATUL MĂSURĂRII

Nr. al. de înregistrare: _____
 Data măsurării: _____
 Nr. contractului: _____
 Val. calibrării: _____
 Data calibrării: _____

Sursa vibrației:	- Tip de mașină electrică b.c.a. nr. 14
Locul:	
Sursa vibrației auxiliare:	- Traie 100%
Registru:	- Liv. 100% nr. 142-100-054

ANNEXE 3
MATERIEL DE MESURARE

- a) Accessoires intégrés 1) dB type Solo n° 6147 Classe 1
- b) Accessoires intégrés 2) dB type Solo n° 6145 Classe 2
- c) Accessoires intégrés 3) dB type Solo n° 6146 Classe 2
- d) 1) Casque 01 dB type Solo n° 813344
- e) 1) Casque 01 dB type Solo n° 813303
- f) 1) Casque 01 dB type Solo n° 813304
- g) Logiciel de traitement Log watts 01 dB -dB Trac

ANNEXE 4 REGLEMENTATION ET DEFINITION SELON NF S 31-010

Document communiqué en vertu de la loi n° 2005-102 du 12 Mars 2005

REPORT PROTECTION INFORMATION
 CLIENT: SECRET
 PRESIDENT: SECRET
 CO-ORDINATOR: SECRET
 TYPE: SECRET
 DATE: SECRET
 REPORT NUMBER: SECRET

TYPE OF DELAY	REASON
MAX. DEL. TYPE: <u>SECRET</u>	MAX. DEL. TYPE: <u>SECRET</u>
US AND FOREIGN	US AND FOREIGN

TYPE OF DELAY	REASON
US AND FOREIGN	US AND FOREIGN
US AND FOREIGN	US AND FOREIGN

TYPE OF DELAY	REASON
US AND FOREIGN	US AND FOREIGN
US AND FOREIGN	US AND FOREIGN

TYPE OF DELAY	REASON
US AND FOREIGN	US AND FOREIGN
US AND FOREIGN	US AND FOREIGN

REPORT PROTECTION INFORMATION
 CLIENT: SECRET
 PRESIDENT: SECRET
 CO-ORDINATOR: SECRET
 TYPE: SECRET
 DATE: SECRET
 REPORT NUMBER: SECRET

REPORT PROTECTION INFORMATION
 CLIENT: SECRET
 PRESIDENT: SECRET
 CO-ORDINATOR: SECRET
 TYPE: SECRET
 DATE: SECRET
 REPORT NUMBER: SECRET

MOTEUR GAZLESS 1100 - 2000W 10 240V

USURE REPERES	1000
2000	2000
3000	3000
4000	4000
5000	5000
6000	6000
7000	7000
8000	8000
9000	9000
10000	10000
11000	11000
12000	12000
13000	13000
14000	14000
15000	15000
16000	16000
17000	17000
18000	18000
19000	19000
20000	20000

CALCUL DE CONSUMATION SPECIFIQUE

Quantité de gaz (litres) consommés pendant 100 heures de fonctionnement	2400
Quantité de gaz (litres) consommés pendant 1 heure de fonctionnement	24
Consommation spécifique (litres par heure par kilowatt)	12

CALCUL DU RENDEMENT ELECTRIQUE

Recommandation (litres par heure par kilowatt)	400
--	-----

CALCUL DU RENDEMENT SUPPLAIS DE COOPERATION

Recommandation (litres par heure par kilowatt)	800
--	-----

CALCUL DU RENDEMENT THERMIQUE

Recommandation (litres par heure par kilowatt)	400
--	-----

CALCUL DU RENDEMENT ELECTRIQUE EQUIPEMENT

Recommandation (litres par heure par kilowatt)	800
--	-----

NOTES
 - Les données techniques indiquées sont des valeurs moyennes.
 - Les données techniques indiquées sont des valeurs moyennes.
 - Les données techniques indiquées sont des valeurs moyennes.
 - Les données techniques indiquées sont des valeurs moyennes.

PROTECTION

SIEMENS

Compte Rendu d'Intervention Maintenance Préventive

CHAUFFERIE DE LA CRAS

Visite du : 11/10/2013

Etabli par Sébastien Bailly

Contact commercial : M.Mangemalin

Contact technique : Brunet David



1000 av. de la République - 92000 Nanterre

CHAUFFERIE DE LA CRAS (N°RCS 481 790 920) - 10-11-400477939-01 - Bailly

0-report2-2002-Rd

Siemens SAS
Infrastructure and Cities
Building Technologies

Ce document comporte 9 pages

Z.I., 617, rue Fourny - BP20
78531 BUC Cedex
Tél: +33 (0)1 30 84 66 00
Fax: +33 (0)1 30 66 42 08

www.siemens.fr/buildingtechnologies

apsau

Association Française des
Associations de
Propriétaires de
Chauffages Individuels

SIEMENS
BUILDING
TECHNOLOGIES
0025 33 17 18



Site
 Nom : CHAUFFERIE DE LA CRAS
 Adresse : CHEMIN (N°1) A CRAS
 Cp et ville : 21000 DIJON

Coordonnées Agence :
 22 boulevard Winston Churchill
 21000 DIJON
 Tel: 03 80 28 44 01
 Fax: 03 80 28 44 20

Interlocuteur
 Nom : BUCCIACCHIO
 Prénom : RENATO
 Tel : 03 80 76 08 00
 Fax : 03 80 76 08 01
 Email : renato.bucciaccchio@groupes.comlanon.fr

Date de la visite : Du 11/10/2013 au 11/10/2013

Heures de visite : Début 13:30 Fin 17:30

Type de la visite : Type 1

Dernière visite :

Adresse de facturation
 Nom :
 Adresse :
 Cp et ville :

Rapport N° 2013-460477939-01
 Poste Technique (N°) 0630017009
 Visite N° 1
 N°OS 100477939

Type d'établissement : Industriel **Type Industrie / Tertiaire :**

Constat et intervention :

Système à l'état de veille à notre arrivée.
 Visite préventive de type 1 (au sens de la norme NF S 61-033).
 Levée de tous les détecteurs, mesure des consommations.
 Essais et réglage des sondes explosionnées.
 Levée des compteurs technique sur les différents rails.
 Plan de formation à l'exploitation du SOI au client.

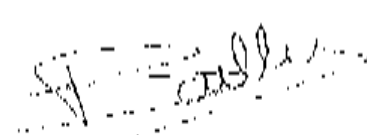
Système à l'état de veille à notre départ.

Actions correctives et axes d'amélioration

Prévoir une analyse de risque car seulement 4 détecteurs sur les SOI, et également des alarmes et déclencheurs manuels.

Nom du Client : BUCCIACCHIO
Date et signature du Client : 10/10/2013

Nom du Technicien : Dally
Date et signature du Technicien : 10/10/2013




Annexe fonctionnelle

SBI

1.4 Analyse de l'adaptation de l'installation au risque surveillé

Prévoir une étude de risque du silo car de nombreux locaux sans détection

Matériel

Localisation	Référence	Quantité	Echéance
Indicatif			
RDC - BC11-08	12 V - 12 Ah	2	2014
Indicatif			
RDC - BC11-08	001101A	4	2010

SDI

Opérations de maintenance

		Vérif.	OK
1.1	Examen du tableau de signalisation du système de sécurité incendie (SDI).	(*)	()
1.2	Examen visuel de chaque détecteur incendie et de chaque bouton de commande manuelle.	(*)	()
1.3	Changement d'adresse des locaux surveillés, modifications ou suppressions de locaux, modifications des conditions d'environnement.	(*)	()
1.4	Analyse de l'adaptation de l'installation au risque surveillé.	(*)	()
1.5	Signature du registre de sécurité.	()	(*)
1.6	Examen du dossier d'identité SDI.	()	(*)
Essai régulier		Vérif.	OK
2.1	Vérification à chaque essai de l'exactitude des libellés et de leur affectation à la Z.D. prévue dans le plan des Z.D. et pour chaque élément		
2.1.1	Détecteurs ponctuels: calibration locale effectuée par un générateur produisant un phénomène physique adapté.	(*)	()
2.1.2	Détecteurs de fumée par aspiration: essai effectué pour chaque tubulure, au minimum à l'extrémité la plus éloignée.	()	(*)
2.1.3	Signalisation locale de chaque signal d'entrée sortie (I/O), excepté les signaux de court-circuit et les matériels déportés d'extrémité collectif.	()	(*)
2.1.4	Détecteur manuel: par la clé de test.	()	(*)
<i>ND : En aucun cas, cet essai ne peut être confondu avec la vérification du niveau de performance proposée dans une visite de conformité et réalisée au moyen de foyers typés.</i>			
2.2	Constat de fonctionnement des signalisations visuelles et sonores de dérangement créant un défaut pour chaque:		
2.2.1	Circuit de détection: retrait de la tête de détection de son socle d'un détecteur ponctuel détachable ou chaque circuit de détection incendie (par détachage du dernier point pour un circuit conventionnel).	(*)	()
2.2.2	Détecteur de fumée par aspiration: inversion (circuit unipol ou équivalent) et extinction de chaque tubulure de chaque détecteur, coupure de l'électro-aspireur.	()	(*)
2.2.3	Détecteur linéaire de fumée: attention totale du niveau de chaque détecteur linéaire de fumée (au niveau récepteur ou du détecteur si celui-ci existe).	()	(*)
2.2.4	Détecteur radio: constat des exigences particulières relatives à l'atténuation pour les systèmes de détection à base de radioélectriques (au moins 12 dB de marge de portée) à l'aide de l'outil certifié de mesure Siemens appelé RadioSpy. Simultanément effectuer le constat de la bonne transmission des informations vers les autres éléments constitutifs du S.D.I.	()	(*)
2.2.5	Contrôle du bon fonctionnement des indicateurs d'action.	()	(*)
2.3	Constat du report des informations d'une alarme feu et d'un dérangement vers:		
2.3.1	les boîtiers de répétition alarme de report (I.R., T.R.E., T.R.C.). Pour les T.R.E. provoquer un défaut d'installation et s'assurer que le défaut est signalé sur le tableau de report.	()	(*)
2.3.2	les H.A.F.	()	(*)
2.3.3	le site extérieur (alerte, station de télésurveillance), le cas échéant.	()	(*)
Entretien préventif (E.P.)		Vérif.	OK
3.1	Echange standard des détecteurs (la périodicité de ces actions est au général fixée par les conditions particulières, l'inspection technique permettant toutefois et nécessaire de procéder à cette opération de manière préventive). Ces détecteurs portent l'exemple NF reconnaissable.	()	(*)
3.2	Pour les détecteurs par aspiration, remplacement si nécessaire		
3.2.1	des filtres internes situés au capteur.	()	(*)
3.2.2	des filtres externes: LF-AD; DOP 1, capteur débit d'air AMW3100V.	()	(*)
3.2.3	Nettoyage des réseaux.	()	(*)
3.3	Remplacement manuelle de la pile constituant la source auxiliaire d'alimentation (si elle existe).	()	(*)
3.4	Arrangement des connexions.	(*)	()
3.5	Étiquetage.	(*)	()

EXAMEN DE LA PLANCHE DE CONNEXION

Localisation du tableau ---RDC

Marque :	SIEMENS	Type :	BC11-06
Capacité zones :	6	N° CPU :	
Équipé à :	4	Vacances soft :	
Source secondaire (batteries) :			
2	x	12 V	12 Ah
Année batteries :	2010	Tension secteur :	230 V

Relevé de consommation

		Etat de veille	Alarme
TO	Tension	25,8 V	26,0 V
Salle 001	Intensité	0,1 A	0,16 A
	TO+ZB	Tension	25,4 V
Salle 002	Intensité	0,1 A	0,15 A

Détection d'intrusion

Type détecteur	Référence	Date	Qté réelle	Vérifiés	Échangés
optique	DO1104A	2008	4	4	0
Total:			4	4	0

Détection de mouvement

Détection de choc

Sans objet

Détection de température

Sans objet

Détection de niveau

Sans objet

Détection de présence

Sans objet

Détection automatique des gaz

Opérations de maintenance

	Vérif.	OK
1.1	Notices d'utilisation et d'exploitation	(*) (*)
1.2	Carton de contrôle du Système de Sécurité	() (*)
1.3	Plan des liaisons avec les organes externes (ausrüstungen, etc...)	() (*)
2.1	Contrôle de la conformité de l'installation, avec les documents d'exploitation et de son adéquation au risque.	(*) (*)
2.2	Contrôle de l'état des capteurs, des contrôles électroniques, des avertisseurs sonores et lumineux et des batteries	(*) ()
<p>Nota important : Le contrôle technique de l'installation a pour but de s'assurer que toutes les fonctions sont correctement remplies. Avant toute manipulation, les commandes d'organes externes liés aux fonctions susceptibles d'être inutilement ou dangereusement actionnées lors des opérations de vérification, seront neutralisées. Cette neutralisation se fera en présence du responsable qualifié du Client, qui devra veiller à leur remise en service après les opérations de vérification.</p>		Vérif. OK
3.1	Eloignement des détecteurs	(*) ()
3.2	Tests des alarmes (après neutralisation des organes externes)	(*) ()
3.3	Contrôle des différents sources d'alimentation :	
3.3.1	Contrôle des liaisons et contacts.	(*) ()
3.3.2	Recharge des condensateurs.	(*) ()
3.3.3	Remplacement si nécessaire des piles et des batteries.	() (*)
3.4	Évaluation des dérangements	(*) ()

EXCERPT DE L'ANALYSE AUX GAZ

Code de l'analyse

Localisation du tableau : RDC COUVERT EXTERIEUR

Marque : OUDIAM Type : MX42A

Source secondaire (batteries) : x V Ah Année batteries :

Capacité voles : 1

Equipés à : 1

Indiquer à l'analyseur l'abréviation de chaque volume

Réf.	Type	N° volu	Gaz détecté	Localisation capteur	Gaz Etalon			Souffis alume		
					Type	Conc.	Unité	A1	A2	A3
CEX300	EXPLO	1	METHANE	AMBIANT	CH4	2,5	%	15 %	25 %	50 %
CEX300	EXPLO	2	METHANE	SOUS SOL	CH4	2,5	%	15 %	25 %	50 %
CEX300	EXPLO	3	METHANE	CH4	CH4	2,5	%	15 %	25 %	50 %
CEX300	EXPLO	3	METHANE	CH4	CH4	2,5	%	15 %	25 %	50 %
CEX300	EXPLO	4	METHANE	CH4	CH4	2,5	%	15 %	25 %	50 %

Etat de l'analyse

Sans objet

DOMAINE 7

DETECTION AUTOMATIQUE D'INCENDIE
Systèmes de Détection d'Incendie et Centralisateurs de Mise en Sécurité Incendie

Juin 2010

COMPTE RENDU DE VERIFICATION PERIODIQUE

Q 7

Titulaire de la certification

Nous, soussigné(e), entreprise titulaire de la certification **apsad** de service * de maintenance de systèmes de détection automatique d'incendie et CMSI, sous le n° 067/00/17.F7

Nom (ou raison sociale) Siemens SAS Division Building Technologies
 743 allée des parcs
 69000 St Priest

Installation

Avons procédé à la vérification périodique de l'installation de détection automatique d'incendie

Réalisée dans l'établissement suivant :

Nom (ou raison sociale) CHAUFFERIE DE LA CRAS
 CHEMIN DE LA CRAS
 21000 DIJON

Nature de l'activité principale

Cette installation a fait l'objet d'une déclaration NP



NP7, déclaration de conformité à la règle APSAD R7, y compris les exigences complémentaires établies en liaison avec les instances Prévention de la FFSA prévues à l'annexe 1.

NP7, déclaration de conformité à la règle APSAD R7, non comprises les exigences complémentaires de l'annexe 1.

Déclaration d'installation

Cette installation n'a fait l'objet d'aucune déclaration

Modifications survenues depuis la visite précédente du :

Conséquences des modifications :

Inadaptation de la détection par rapport au risque
 Non couverture des volumes suivants :

Etat du système :

Dysfonctionnements SDI & CMSI constatés :

Commentaires éventuels :

Un rapport spécifique est transmis au client en complément de ce document
 N° : 2013-460477939-01

Améliorations proposées

Les observations doivent précéder les préconisations apportées pour répondre aux évolutions du risque et leurs adaptations.

La (les) visites de vérification a (ont) été effectuée(s)
 par : Sébastien Bully
 en présence de : RENATO BUCCIACCHIO
 A DIJON le 11/10/2013
 Et

A : DIJON

le : 11/10/2013

Signature et cachet

SIEMENS S.A.S.
 743 allée des parcs
 69000 SAINT PRIEST
 DIJON
 Tél. 03 80 28 44 00 - Fax 03 80 28 44 20
 Equilibré Energie - 0180 06 06 06
 743 APSAD - 2013-10-11-460477939-01



Ce compte rendu doit être dûment signé par l'entreprise titulaire de la certification APSAD de service en 2 exemplaires : 1 conservé par l'entreprise, 1 transmis à l'établissement qui le met à disposition de son clientèle.

* Certification délivrée par le CNPP, Organisme certificateur reconnu par la profession de l'Assurance - Département certification ENFP S.A.
 Route de la Chapelle Révoilhe - 43140 - BP 2266 - 27950 SAINT MAURICE - www.cnpp.com

Handwritten notes and signatures at the bottom of the page.

SIEMENS

Compte Rendu d'intervention Maintenance Préventive

COGENERATION DE LA CRAS

Visite du : 11/10/2013

Etabli par Sébastien Bally

Contact commercial : M.Mangomatln

Contact technique : Brunet David



REZELLE: 05.0000000000000000

COGENERATION-DE-LA-CRAS-0111-0610017000-2013-10-11-000077510-01-Bally



0-report-3-3003-02

Siemens SAS
Infrastructure and Cities
Building Technologies

Ce document comporte 5 pages

Z.I., 617, rue Fourny - BP20
78531 BLIC Cedex
Tél : +33 (0)1 30 84 60 00
Fax : +33 (0)1 39 56 42 08

www.siemens.fr/buildingtechnologies

SIEMENS 
BUILDING 
0825 33 17 18*

apsa

Intérieur, Sécurité, Service aux installations et
des équipements (certification ISO 9001)
Utilitaires pour les CSD (Service Clientèle)



Site
Nom COGENERATION DE LA CRAS
Adresse CHEMIN DE LA CRAS
Cp et ville 21000 DIJON

Coordonnées Agence :
 22 Boulevard Winston Churchill
 21000 DIJON
 Tel: 03 80 20 44 01
 Fax: 03 80 28 14 28

Interlocuteur

Nom : BUCCIAUCCHIO
Prénom : RINAUDO
Tel : 03 80 76 98 90
Fax : 03 80 76 98 91
Email : rinaudo.bucciaucchio@groupe-eurama.fr

Date de la visite : Du 11/10/2013 au 11/10/2013

Heures de visite Début 08:30 Fin 12:00

Type de la visite : Type 1

Dernière visite

Adresse de Facturation

Nom
Adresse
Cp et ville

Rapport N° 2013-460477518-01
 Poste Technique GLB-0630017009
Visite N° 1
N° OS 460477518

Type d'établissement : Industriel **Type Industriels / Tertiaire :**

Contexte et Intervention :

Défectueux et alarme feu sur centrale CS1110
 Visite de maintenance préventive alarme détection incendie et gaz
 Essais de tous les détecteurs optiques de fumée et flamme, ainsi que sondes explosimétriques
 Plan d'urgence réel car armoire automatique en travaux et cogénération à l'arrêt
 Mise à disposition des électrodes d'un contact alarme feu, pré-alarme gaz, 15%, alarme gaz, 30% et défaut centrale incendie
 Prix de gestion du défaut centrale Oidium MX43

Pas de limitation à l'exploration du système au client

Prévoir la repositionnement des détecteurs de fumées, à voir par le client

Systèmes à l'arrêt de visite à mon départ

Actions correctives et axes d'amélioration

Nom du Client : BUCCIAUCCHIO
Date et signature du Client : 11/10/2013

Nom du Technicien : Bully
Date et signature du Technicien : 11/10/2013

Prévisions financières

Détection automatique des gaz

2.2 Contrôle de l'état des capteurs, des centrales électroniques, des avertisseurs sonores et lumineux et des batteries

Pas de batterie de secours (non prévu)

Prévisions

Localisation	Références	Quantité	Echéance
RDC SALLE COMMANDE - CS1110	12 V - 12 Ah	2	2010
RDC SALLE COMMANDE - CS1110	6Q1104A	10	
RDC SALLE COMMANDE - CS1110	S2400	4	

SDI

Opérations de maintenance

		Véhic.	Exp.
1.1	Examen du tableau de signalisation du système de sécurité incendie (SSI).	(*)	()
1.2	Examen visuel de chaque détecteur incendie et de chaque boîtier de commande manuelle.	(*)	()
1.3	Changement d'affectation des locaux surveillés, modifications ou suppressions de locaux, modifications des conditions d'environnement.	(*)	()
1.4	Analyse de l'adaptation de l'installation au risque surveillé.	(*)	()
1.5	Signature du registre de sécurité.	(*)	()
1.6	Création du dossier d'identité SSI.	()	(*)
2. Par détecteur		Véhic.	Exp.
2.1	Vérification à chaque essai de l'exactitude des libellés et de leur affectation à la Z.D. prévue dans le plan des Z.D. et pour chaque élément		
2.1.1	Détecteurs ponctuels : sollicitation locale effectuée par un générateur produisant un phénomène physique adapté.	(*)	()
2.1.2	Détecteurs de fumée par aspiration : essai effectué pour chaque libérée, sur minimum 5 parties de préférence la plus éloignée.	()	(*)
2.1.3	Sollicitation locale de chaque interface d'entrée sortie (IES), excepté les interfaces de court-circuit et les matériels dépourvus d'un rassembleur collectif.	()	(*)
2.1.4	Débranchement manuel : par la clé de test.	()	(*)
NB : En aucun cas, cet essai ne peut être confondu avec la vérification du niveau de performance proposé dans nos listes de conformité et réalisée au moyen du foyer type.			
2.2	Constat de fonctionnement des signalisations visuelles et sonores en dérangement etant un défaut pour chaque :		
2.2.1	Circuit de détection : retrait de la tête de détection de son anneau d'un détecteur ponctuel débranchée de chaque circuit de détection localisé (par débranchage du dernier point pour un circuit conventionnel).	(*)	()
2.2.2	Détecteurs de fumée par aspiration : ouverture (traversez même un équivalent) et obturation de chaque tubulure de chaque détecteur, depuis de l'électro-aspirateur.	()	(*)
2.2.3	Détecteur linéaire de fumée : obturation totale du faisceau de chaque détecteur linéaire de fumée (ou niveau récepteur ou du réflecteur et celui existant).	()	(*)
2.2.4	Détecteur radio : constat des exigences particulières relatives à l'alimentation pour les systèmes de détection à liaisons radioélectriques (au moins 12 dB de marge de portée) à l'aide de l'outil intégré de mesure Siemens appelé RadioSpy. Simultanément effectuer le constat de la bonne transmission des informations vers les autres éléments constitutifs du S.I.I.	()	(*)
2.2.5	Contrôle du bon fonctionnement des indicateurs d'état.	()	(*)
2.3	Constat de report des informations d'une alarme feu et d'un dérangement vers :		
2.3.1	les mailles de répétition selon du report (T.R., T.R.F., T.R.C.). Pour les T.R.C. provoquer un défaut d'alimentation et s'assurer que le défaut est signalé sur le tableau de report.	()	(*)
2.3.2	les U.A.E.	()	(*)
2.3.3	un site extérieur (site de télé-surveillance), le cas échéant.	()	(*)
3. Par le site de maintenance		Véhic.	Exp.
3.1	Echange standard des détecteurs (la périodicité de ces échanges est en général fixée par les conditions particulières. L'inspection technique permettant toutefois et nécessaire de procéder à cette opération de manière anticipée). Ces détecteurs portent l'auto-étiquette NF correspondant.	(*)	()
3.2	Pour les détecteurs par aspiration, remplacement si nécessaire		
3.2.1	des filtres internes selon du capteur.	()	(*)
3.2.2	des filtres externes (F-AD / BOIE) : capteur (06) et AMWSTING.	()	(*)
3.2.3	Ne Pasquap des éléments.	()	(*)
3.3	Remplacement manuel de la pile concernant le module auxiliaire d'avertissement (si elle existe).	(*)	()
3.4	Surveillance des connexions.	(*)	()
3.5	Débranchement.	(*)	()

Détection automatique des gaz

Opérations de maintenance

		Voir	Sec.
1.1	Normes d'utilisation et d'exploitation	(*)	()
1.2	Fonction de contrôle du Système de Sécurité	()	(*)
1.3	Plan des liaisons avec les organes externes (asservissements, etc ...)	()	(*)
Incorporation au plan de maintenance		Voir	Sec.
2.1	Contrôle de la conformité de l'installation, avec les documents d'exploitation et de son adéquation au risque.	(*)	()
2.2	Contrôle de l'état des capteurs, des centrales électroniques, des avertisseurs sonores et lumineux et des batteries	(*)	()
Équipement, matériel, accessoires et disponibilité		Voir	Sec.
Note important : <i>Le contrôle technique de l'installation a pour but de s'assurer que toutes les fonctions sont correctement remplies. Avant toute manipulation, les commandes d'organes externes liés aux fonctions susceptibles d'être inutilisées ou dangereusement actionnées lors des opérations de vérification, seront neutralisées. Cette neutralisation se fera en présence du responsable qualité du Client, qui devra veiller à leur remise en service après les opérations de vérification.</i>			
3.1	État des détecteurs	(*)	()
3.2	Tests des alarmes (après neutralisation des organes externes)	(*)	()
3.3	Contrôle des différents sources d'alimentation :	(*)	()
3.3.1	Contrôle des tensions et courants.	(*)	()
3.3.2	Serrage des connexions.	(*)	()
3.3.3	Remplacement si nécessaire des piles et des batteries.	()	(*)
3.4	Évaluation des dérangements	()	(*)

Système de gaz et de fumée

1. Caractéristiques

Localisation du tableau : RDC SALLE COMMANDE

Marque : OLHAM Type : MX13

Source secondaire (batteries) : x V Ah Année batteries :

Capacité volée : B

Equipée à : B

2. Liste des gaz détectés (tableau des données de configuration)

RdF.	Type	N° vole	Gaz détecté	Localisation capteur	Gaz étalon			Seuils alarme		
					Type	Conc.	Unité	A1	A2	A3
OLC100	EXPLO	1	METHANE	G1 BAS	CH4	2,5	%	15 %	30 %	50 %
OLC100	EXPLO	2	METHANE	G1 VENTIL	CH4	2,5	%	15 %	30 %	50 %
OLC100	LXPLO	3	METHANE	G3 BAS	CH4	2,5	%	15 %	30 %	50 %
OLC100	EXPLO	4	METHANE	G3 VENTIL	CH4	2,5	%	15 %	30 %	50 %
OLC100	EXPLO	5	METHANE	G2 BAS	CH4	2,5	%	15 %	30 %	50 %
OLC100	LXPLO	6	METHANE	G2 VENTIL	CH4	2,5	%	15 %	30 %	50 %
OLC100	EXPLO	7	METHANE	G1 OMS	CH4	2,5	%	15 %	30 %	50 %
OLC100	EXPLO	8	METHANE	G1 VENTIL	CH4	2,5	%	15 %	30 %	50 %

3. Paramètres de configuration

Désignation DAS / Asservissements	Q16	Commentaires
CONTACT PRL ALARME	1	AUTOMATL
CONTACT ALARME	1	AUTOMATE

DOMAINE 7

DETECTION AUTOMATIQUE D'INCENDIE
Systèmes de Détection d'Incendie et Centrales de
Mise en Sécurité Incendie

Juin 2010

COMPTE RENDU DE VERIFICATION PERIODIQUE

Q 7

Titulaire de la certification

Nous, soussignés, entreprise titulaire de la certification **apsad** de service * de maintenance de systèmes de détection automatique d'incendie et CMSI, sous le n° 067/00/L7.F7
Nom (ou raison sociale) Siemens SAS Division Building Technologies
Bd 743 allée des parcs
69800 St Priest

Installation

Avons procédé à la vérification périodique de l'installation de détection automatique d'incendie Réalisée dans l'établissement suivant :
Nom (ou raison sociale) COGENERATION DE LA CRAS
Bd CHEMIN DE LA CRAS
21000 DIJON

Nature de l'activité principale

- Cette installation a fait l'objet d'une déclaration N°
 - N7, déclaration de conformité à la règle APSAD R7, y compris les exigences complémentaires établies en liaison avec les instances Prévention de la FFSA prévues à l'annexe L.
 - DC7, déclaration de conformité à la règle APSAD R7, non comprises les exigences complémentaires de l'annexe L.
- Déclaration d'installation

Cette installation n'a fait l'objet d'aucune déclaration

Modifications survenues depuis la visite précédente du

Conséquences des modifications :

- Inadéquation de la détection par rapport au risque
- Non couverture des volumes suivants :

Etat du système :

- Dysfonctionnements SDI & CMSI constatés :

Commentaires éventuels :

Un rapport spécifique est transmis au client en complément de ce document
N° : 2013-4604/7518-01

Améliorations proposées

Les observations doivent préciser les préconisations apportées pour répondre aux évolutions du risque et leurs adaptations.

La (les) visite(s) de vérification a (ont) été effectuée(s)
par : Sébastien Bailly
en présence de : RENATO BUCCIACCHIO
A DIJON le 11/10/2013
Et

A : DIJON

Le : 11/10/2013

Signature et cachet

SIEMENS S.A.S.
211, Avenue Winston Churchill
21000 DIJON
Tél. 03 80 28 44 01 Fax 03 80 28 44 04
Cedex 120000 - 21000 DIJON
Télégramme : SIEMSA 21000



Ce compte rendu doit être dûment signé par l'entreprise titulaire de la certification APSAD de service en 7 exemplaires :
1 communiqué par l'entreprise, 1 transmis à l'utilisateur qui le met à disposition de son assureur.

* Certification délivrée par la CNIP, organisme certificateur reconnu par la profession de l'Assurance - Département certification CNIP Cert.
Route de la Chapelle Bénelille - C.D. 64 - BP 2265 - 77910 SAINT MARCEL - www.cnip.fr

COGENERATION DE LA CRAS - 21000 DIJON - CHEMIN DE LA CRAS



Votre Agence :

SICLI DIJON

PARC D'ACTIVITE VAL MY
80 RUE JEANNE BARRET BAT A-RDC

21000 DIJON
Tel : 03.80.04.25.99
Fax : 03.80.57.40.34

BON DE VISITE

FT : 02-3355549

AGENCE DE PROTECTION

SODIEN GROUPE CORIANCE
CHAUFFEIE CENTRALE FONTAINE D'OUX
CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
21000 DIJON

RAPPEL RENSEIGNEMENTS

ACTIVITE : Extincteurs (vérit) TYPE CONTRAT : Service
EXAMINER : CIA-SODIEN GROUPE 017894
CORIANCE
DETERMINAM PAR : GUILLEN DAVID
CLIENT : M : NON

MATERIEL A VERIFIER

	DESIGNATION	QUANTITE VERIFIEE
CO2 2		7
CO2 5		10
Eau 8		5
Eau 9		1
Poudre 4		4
Poudre 9		10
Poudre 50		2
TOTAL :	Crédits : Neufs ont été vérifiés, et feront l'objet d'une facturation. Les appareils présentés sur le présent CI ont été vérifiés par un algorithme électronique. La vérification de ces appareils a été effectuée conformément aux prescriptions en vigueur.	51

PIECES DETACHEES, OUTILS ET TRAVAUX DIVERS EFFECTUES OU FOURNIS DANS LE CADRE DE LA PRESTATION

XXX	DESIGNATION	QTE
1330	TOUSSE EXT. 0.5ANS ET METRE	1
3023	KIT BUCHON SILICE POUDE	1
3747	TRONCEN CO2 2KG	1
5032	MAINT. ADD. AMPIOR. POUDE	2
5255	CHARGEUR ADD. BRAS 7M.O	2
6212	ECH. STO CRISTAL 22 2KG	2
6703	ECH. STO CRISTAL 10P 6KG	1
6704	TUY. SP. BRAS 7 220K/19A 08	2
U003	ENSEMBLE DE SECURITE 0	23
U036	ENSEMBLE DE SECURITE 06	20
U037	ENSEMBLE DE SECURITE 07	2



SEC File & Security Services



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

OBSERVATIONS :

Le client souhaite-il une étude de mise en conformité à la règle APSAD R4 ? Non

Autre(s) vérification :

SOCIÉTÉ CHOUPELORIANNE

CHAUFFERIE CENTRALE

FONTAINE D'OUC

CHEMIN DE LA RENTE DE LA
CHAS

21000 DIJON

ÉTABLISSEMENT : 33540090001

NOM CLIENT : MR DA COSTA

Certifie l'exactitude des
renseignements donnés.

DATE DE 07/10/2019

VÉRIFICATION :

CONTINUED :



Non ch visite



Association Française des
Associations de
Professionnels de l'Industrie
et du Commerce
de la Région de
Dijon et de la Côte d'Or
et de la Région de
Yonne et de la Région de
Champagne-Ardenne



Association Française des
Associations de
Professionnels de l'Industrie
et du Commerce
de la Région de
Dijon et de la Côte d'Or
et de la Région de
Champagne-Ardenne

- 712 -

UTC Fire & Security Services

11 rue de la République - 21000 DIJON
03 80 40 40 40
11 rue de la République - 21000 DIJON
03 80 40 40 40
11 rue de la République - 21000 DIJON
03 80 40 40 40





RAPPORT DE VERIFICATION EXTINCTEURS

SICHI DUJON
PARC D'ACTIVITE VALMY
50 RUE JEANNE BARRET BAT A-ROO
21000 DIJON
TEL: 03 80 28 25 99 FAX: 03 80 57 40 34

Afin de respecter la réglementation applicable, et aussi garantir le pérennité de vos installations de sécurité, nous vous recommandons chaque année à la même période pour réaliser la visite de vérification de vos matériels. Il pourra, en son de visite ("B7") être établi par Sichi et visé par votre responsable pour attester de l'entretien de la Procédure conformément aux Conditions Générales de Vente Sichi. Une facture correspondante à la prestation effectuée selon le format en vigueur au jour de la visite vous sera alors adressée.

REF: 29499181673

DOSSIER: 02-3655-8

CHEF: M

Non

DOSSIER SUR: GUILLEMINO

REMERCIEMENTS:

OBSERVATIONS:

ADRESSE DE L'INTERVENANT:

NOM CLIENT: MR DA COSTA

SOMMAIRE:

SOCIÉTÉ GROUPE CORANCE

Carte caractéristiques renseignements fournis.

CHIFFRE CENTRALE

DATE DE VERIFICATION: 07/10/2013

ROUSSEAU

CHEMIN DE LA FORTÉDELA

21000 DIJON

STANISLAS: 3354030001



Service de maintenance et réparation
pour les extincteurs
et les équipements de sécurité
de tous types et de toutes marques
et de toutes capacités



Service de maintenance et réparation
pour les extincteurs
et les équipements de sécurité
de tous types et de toutes marques
et de toutes capacités



UIC Fire & Security Services
Société de maintenance et réparation
pour les extincteurs et les équipements
de sécurité de tous types et de toutes
marques et de toutes capacités



RESEUS-BIENS SUR LES BIENS CONSTITUANTS

N°	EMPLACEMENT	CONSTRUCTEUR	TYPE	GAMME	CAPACITE	MISE EN SERVICE	DATE		TRAVAIL EFFECTUE		INFORMATION CONCERNANT
							VERIFICATION (C)	REC-9405 (C)	ES	POSE	
00578345	COGBM	SCL	CO2	CO2	5	012006	07/02/03		X		1
00578350	LOCAL BAS SLO	SCL	CO2	CO2	5	012006	07/02/03		X		1
00578366	LOCAL BAS SLO	SCL	CO2	CO2	5	012007	07/02/03		X		1
00578368	2EME CHAUFFERE PRINCIPALE BUREAU	SCL	CO2	CO2	2	012007	07/02/03		X		1
00578369	FOO CHAUFFERE PRINCIPALE	SCL	FOURNE	APPARELS S/R ROLES	50	012004	07/02/03		X		1
10022074	SOL CHAUFFERE PRINCIPALE	SCL	CO2	CO2	2	012009	07/02/03		X		1
10022075	COGBM/TERT	SCL	CO2	CO2	5	012008	07/02/03		X		1
10022076	FOO TRANSFO CHAUF. PRINCIPALE	SCL	CO2	CO2	2	012006	07/02/03		X		1
10022078	COGBM	SCL	FOURNE	SURE	3	012003	07/02/03		X		1
10022080	COGBM	SCL	CO2	CO2	5	012003	07/02/03		X		1
10022081	LOCAL JULES GYOLL	SCL	FOURNE	SURE	5	012003	07/02/03		X		1
10022082	COGBM	SCL	FOURNE	SURE	3	012001	07/02/03		X		1
10022083	COGBM	SCL	FOURNE	SURE	3	012001	07/02/03		X		1
10022084	FOO AND CHAUFFERE PRINCIPALE	SCL	FOURNE	SURE	3	012010	07/02/03		X		1
10022085	LOCAL SLO	SCL	FOURNE	SURE	3	012010	07/02/03		X		1
10022087	COGBM	SCL	FOURNE	SURE	3	012001	07/02/03		X		1
10022088	LOCAL DECOUPE	SCL	FOURNE	SURE	3	012001	07/02/03		X		1
10022089	LOCAL DECOUPE	SCL	FOURNE	SURE	3	012001	07/02/03		X		1
10022092	SOL CHAUFFERE PRINCIPALE	SCL	FOURNE	SURE	3	012011	07/02/03		X		1
10022093	COGBM/TRANSFO	SCL	CO2	CO2	5	012011	07/02/03		X		1
10022094	FOO CHAUFFERE PRINCIPALE LOCAL EXC.	SCL	FOURNE	SURE	3	012011	07/02/03		X		1
10022095	FOO TRANSFO CHAUF. PRINCIPALE	SCL	CO2	CO2	5	012011	07/02/03		X		1
10022096	COGBM	SCL	CO2	CO2	5	012011	07/02/03		X		1
10022098	FOO CHAUFFERE PRINCIPALE	SCL	FOURNE	SURE	3	012011	07/02/03		X		1



UTC Fire & Security Services
 10000 10th Avenue, Suite 100
 Edmonton, Alberta T6E 1A7
 Tel: 780-443-1111
 Fax: 780-443-1112
 Email: info@utcservices.com



apsad
 10000 10th Avenue, Suite 100
 Edmonton, Alberta T6E 1A7
 Tel: 780-443-1111
 Fax: 780-443-1112
 Email: info@apsad.com



apsad
 10000 10th Avenue, Suite 100
 Edmonton, Alberta T6E 1A7
 Tel: 780-443-1111
 Fax: 780-443-1112
 Email: info@apsad.com

RENSEIGNEMENTS SUR LES ELEMENTS CONSTITUANTS

N°	RAPPORT	CONSTRUCTEUR	TYPE	GRADE	GRADE	DATE	RECHARGE (L)	ES	TRAVAIL EFFECTUE			REASON	REASON	REASON	REASON	
									ES	MOSE	DETACHEMENTS					MAINTENANCE
112274796	RDC CHAUFFERE PRINCIPALE	SOL	CCR	CCR	5	07/02/12	07/10/2012		X							1
112274792	00884	SOL	PLOMB	S-ICE	9	01/20/12	07/10/2012		X							1
112274793	00881	SOL	PLOMB	S-ICE	9	01/20/12	07/10/2012		X							1
112273998	RDC A/C D-HUFFERE CHARBON	SOL	CCR	CCR	2	01/20/12	07/10/2012	X	X	X						1
112273992	RDC CHAUFFERE PRINCIPALE	SOL	CCR	CCR	5	01/20/12			X							0
112273993	RDC CHAUFFERE PRINCIPALE	SOL	CCR	CCR	5	10/20/12	07/10/2012	X	X	X						1
112273994	SSOL CHAUFFERE PRINCIPALE	SOL	CCR	CCR	2	01/20/12	07/10/2012	X	X	X						1

1 R.A.S. Extincteur en bon état

REM = Recharge Maintenance, RP = Recharge Pressurée, ES = Extincteur Standard
 Tout extincteur de plus de 20 ans sans CCR sera pris en compte par la Régie APSAD SA.



Service clientèle et renseignements
 100, Avenue de la République
 13008 Marseille Cedex 03
 Téléphone : 04 91 27 12 12
 Fax : 04 91 27 12 13
 Email : service.clientele@apsad.fr



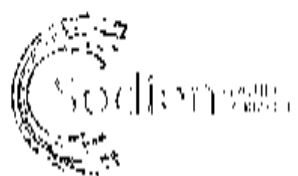
Service clientèle et renseignements
 100, Avenue de la République
 13008 Marseille Cedex 03
 Téléphone : 04 91 27 12 12
 Fax : 04 91 27 12 13
 Email : service.clientele@apsad.fr



Service clientèle et renseignements
 100, Avenue de la République
 13008 Marseille Cedex 03
 Téléphone : 04 91 27 12 12
 Fax : 04 91 27 12 13
 Email : service.clientele@apsad.fr



Service clientèle et renseignements
 100, Avenue de la République
 13008 Marseille Cedex 03
 Téléphone : 04 91 27 12 12
 Fax : 04 91 27 12 13
 Email : service.clientele@apsad.fr

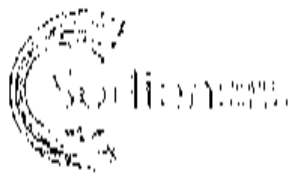


4.10 ANNEXE 10 : Ventes en sous-stations

Cf. pages suivantes

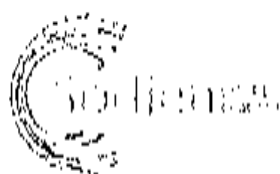
4.11 ANNEXE 11 : Extrait du journal de la chauffeerie

DATE	H	AGENT	TYPE INTERVENTION (curatif ou préventif + prévision si astucieuse)	ACTIONS REALISEES (détail des actions menées sur cette intervention)	CAUSE DU DYSFONCTIONNEMENT (s'il s'agit d'une panne, préciser les causes identifiées)	PLMPS (rappel (cf annexe 15bis))
02/01/2013	09H15	PICARD	PREVENTIF	visites et rondes journalières appoint produit Arthemmet réseau arbores		
03/01/2013	10H30	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffeeries relevés journaliers		
04/01/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffeeries relevés journaliers analyse eau réseau et habex autocontrôles		
07/01/2013	13H30	PETIT	PREVENTIF	rondes chauffeeries relevés journaliers		
08/01/2013	09H00	PETIT	PREVENTIF	rondes chauffeeries relevés journaliers		
08/01/2013	14H00	DA COSTA		intervention Dalkia et chomessy pour essai rendre en service chaudière 3		
08/01/2013	14H00	DA COSTA		intervention Dalkia ouge pour purgage fluo poussé général chaudière suite deconnection modem par torch Dalkia		1
09/01/2013	09H40	PETIT	CURATIF	début chaudière suite intervention électrique	Coupage réseau EDF	1
10/01/2013	09H00	PETIT	PREVENTIF	rondes chauffeeries relevés journaliers autocontrôles		
11/01/2013	09H00	PETIT	PREVENTIF	rondes chauffeeries relevés journaliers autocontrôles		
15/01/2013	08H45	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffeeries relevés journaliers autocontrôles, purge compresseur, analyse eau réseau		
05/01/2013	08H45	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffeeries relevés journaliers		
15/01/2013	08H45	DA COSTA	PREVENTIF	intervention de chomessy pour repavage en vue du remplatement du démarage de la pompe réseau 2		
16/01/2013	09H45	DA COSTA	CURATIF	dépannage fluo en ligne que avec Arthemmet		
16/01/2013	09H45	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffeeries relevés journaliers		
16/01/2013	09H45	DA COSTA		presence Dalkia pour problèmes de démarage de la chaudière "0" non concluant		
17/01/2013	09H30	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffeeries relevés journaliers autocontrôles, purge compresseur, analyse eau réseau, installer l'adaptateur au compresseur		
18/01/2013	10H30	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffeeries relevés journaliers autocontrôles, purge compresseur		
21/01/2013	09H00	PETIT	PREVENTIF	rondes chauffeeries relevés journaliers, analyse eau réseau et habex autocontrôles		
22/01/2013	09H00	PETIT	PREVENTIF	rondes chauffeeries relevés journaliers		
22/01/2013	10H00	DA COSTA	PREVENTIF	intervention de Cappello pour programmation portail et remplatement cable arbores		
23/01/2013	09H00	PETIT	PREVENTIF	rondes chauffeeries relevés journaliers autocontrôles, purge compresseur, analyse eau réseau et appoint traitement		
24/01/2013	09H00	PETIT	PREVENTIF	rondes chauffeeries relevés journaliers ortogage chauffeerie et locaux annexes		

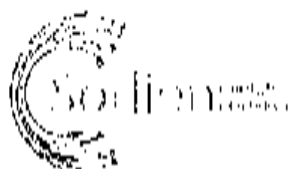


DATE	H	AGENT	TYPE INTERVENTION (préventif ou préventif + présence et absence)	ACTIONS REALISEES (détail des actions menées sur cette intervention)	CAUSE DU DYSFONCTIONNEMENT (s'il s'agit d'une panne, préciser les causes identifiées)	ILMIS D'ARRÊT (en min) + (h min)
25/01/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-boilers relevés journaliers, autocontrôles, purge compresseur, analyse eau résidu avec aqua technique et appoint traitement, appoint Aéro, appoint sel adoucisseur		
26/01/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-boilers relevés journaliers, autocontrôles, purge compresseur, intervention Dalka pour nettoyage final		
29/01/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-boilers relevés journaliers, purge compresseur		
29/01/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	relevés mensuels des compteurs chauffe-boilers et autocontrôles		
30/01/2013	08H00	PICARD	PREVENTIF COURANT	rondes chauffe-boilers relevés journaliers, purge compte-eau, contrôle combustion des chaudières 2 et 4, joint chaudière 4 pour recherche fuite		3
31/01/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-boilers relevés journaliers, autocontrôles, purge compresseur, analyse eau résidu		
01/02/2013	09H15	PICARD	PREVENTIF	Visites et rondes journalières, relevés Nettoyage local, Purge compresseur, Aéro chaudières 4 jusqu'à 10000, Arrêt des chaudières suite intervention de WIL sur GTC		
04/02/2013	09H30	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-boilers relevés journaliers, analyse eau réseau et faches, autocontrôles, contrôle combustion chaudières (boiler à gaz cogi)		
04/02/2013	09H30	PICARD	PREVENTIF	Intervention de Dalka avec Chemexy pour recalibrage de la chaudière, analyse eau par Proxyma		
05/02/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	rondes chauffe-boilers relevés journaliers, appoint sel pour adoucisseur, présence de Dalka pour chaudière 1		
06/02/2013	08H05	DA COSTA	PREVENTIF	rondes chauffe-boilers relevés journaliers, analyse eau réseau et faches, autocontrôle démarrage chaudière 1 par Dalka, contrôle combustion		
07/02/2013	08H30	PELLE	PREVENTIF	permutation des primaires chaudières, ouverture du bypass cogi, relevé guide chaudière		
08/02/2013	10H00	DA COSTA	PREVENTIF	rondes chauffe-boilers relevés journaliers, autocontrôles, purge compresseur		
09/02/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	rondes chauffe-boilers relevés journaliers, appoint sel pour adoucisseur, présence de Dalka pour chaudière 1		
11/02/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-boilers relevés journaliers, autocontrôles, appoint sel adoucisseur, analyse eau réseau et fache		
12/02/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	rondes chauffe-boilers relevés journaliers,		
13/02/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-boilers relevés journaliers, autocontrôles, appoint traitement eau et fache, essai fonctionnement chaudière 3 jusqu'à 1024 charge		
14/02/2013	08H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-boilers relevés journaliers, appoint traitement eau, essai pompe d'urgence en service, permutation primaires démarrage		

DATE	H	AGENT	TYPE INTERVENTION (concordé ou prévu/à l'initiative de l'usager)	ACTIONS RÉALISÉES (titres des actions menées sur cette intervention)	CAUSE DU DYSFONCTIONNEMENT (si le client d'une panne, préciser les causes identifiées)	TEMPS D'ARRÊT (en h/m)
15/02/2013	08H00	PLIET	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, analyse eau réseau et bac à l'air, autocontrôle permittance prioritaire démarrage chaudière		
18/02/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, appoint traitement réseau, mise pompe doseuse en service, permittance prioritaire démarrage		
19/02/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, appoint traitement réseau et appoint sel adoucisseur, défaut ventilateur suite coupure		
20/02/2013	09H45	PLIET	PREVENTIF CURATIF	rondes chaufferies relevés journaliers, autocontrôles, nettoyage du sous sol et évacuation terrasse		0,6
22/02/2013	08H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, autocontrôles, purge compresseur, permittance prioritaire démarrage		
25/02/2013	09H00	PLIET	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, autocontrôles, purge compresseur, appoint ardo, arrêt des chaufferies suite intervention automatique wdt		
26/02/2013	09H00	PLIET	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, analyse eau réseau et bac à l'air, autocontrôles, presse étoupe vanne pompe reverse by		
26/02/2013	12H00	LEBUS	PREVENTIF	refection de presse étoupe de la pompe réseau après coupure et vidange centrale et réseau, remis en service - installation de autocontrôle		
26/02/2013	08H00	TOUS	CURATIF	refection de presse étoupe de la pompe réseau après coupure et vidange centrale et réseau, remis en service - installation de autocontrôle		6
27/02/2013	10H00	D'ACOSTA	PREVENTIF	relevés mensuels des compteurs chauffage et sous sol		
28/02/2013	06H00	PLIET	PREVENTIF	suite appel contactel panne généralisée, remplacement terre à l'extérieur, contrôle vidange, préparation travaux appoint sel adoucisseur		
28/02/2013	09H00	LEBUS	CURATIF ASSEFINTÉ	intervention de BCR21 pour ouverture vanne sel, infiltration sous le stade, remplacement tringle défectueuse par SCF, et remplacement du câblage par l'ÉC.		12
01/03/2013	09H15	TOUS	CURATIF	réparation tuyauterie en cuivre, appoint sel, maintenance de l'installation en point fondue, plaque ardo chaudières d'été, purge chaudière à l'air et autocontrôle		12
04/03/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	appoint traitement réseau et bac à l'air, rondes chaufferies relevés journaliers, analyse eau réseau et bac à l'air, autocontrôles, mise pompe doseuse en service		
05/03/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, analyse eau réseau et bac à l'air, mise pompe doseuse en service, appoint sel adoucisseur, presse chaudière à l'air		



DATE	H	AGENT	TYPE INTERVENTION (préventif ou préventif + préciser si urgente)	ACTIONS REALISEES (détail des actions réalisées sur cette intervention)	CAUSE DU DYSFONCTIONNEMENT (s'il s'agit d'une panne, préciser les causes éventuelles)	TEMPS D'ARRÊT (si arrêt, heures)
06/03/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle purge (compresseur)		
07/03/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, nettoyage chaudière et atelier, analyse eau réseau et bache appoint par pompe doseuse		
08/03/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, analyse eau réseau et bache appoint par pompe doseuse, autocontrôle		
11/03/2013	09H30	PICARD	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, analyse eau réseau et bache appoint par pompe doseuse, autocontrôle, nettoyage 3 sol		
12/03/2013	09H00	PELLI	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, nettoyage sous sol, purge compresseur, analyse eau réseau et bache		
13/03/2013	09H00	PELLI	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, appoint traitement par pompe doseuse, mélange du récupérateur de la cage		
14/03/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, mélange eau et récupérateur		
15/03/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle, mélange eau et récupérateur, défaut ventilateur chaudière 2 remis en service		
18/03/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle, appoint traitement réseau et bache, essai fonctionnement chaudière 3 jusqu'à 50% charge		
18/03/2013	08H00	PEYR	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, rondes chaufferies relevés journaliers		
19/03/2013	09H00	PELLI	PREVENTIF	autocontrôle, appoint traitement réseau et bache, essai fonctionnement chaudière 1 jusqu'à 50% charge		
20/03/2013	09H00	PELLI	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers,		
21/03/2013	09H00	PELLI	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers,		0,5
22/03/2013	09H00	PELLI	PREVENTIF	autocontrôle, appoint traitement réseau et bache, essai fonctionnement chaudière 1 jusqu'à 50% charge		0,5
25/03/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle, analyse eau réseau et bache		
26/03/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, purge compresseur, nettoyage salle contrôle, réglage vanne chaudière 2		
27/03/2013	09H00	PELLI	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle, appoint sel adoucisseur		
28/03/2013	09H00	PELLI	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, purge compresseur		
29/03/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle, analyse eau réseau et bache		0
29/03/2013	09H00	TOUS	PREVENTIF	relevés mensuels des compteurs chaudière et sous station		
11/04/2013	10H00	PELLI	CURATIVE ASTURINE	autocontrôle		
02/04/2013	09H15	PICARD	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, analyse eau réseau et bache, autocontrôle, bache filtre sur vanne SV chaudière 2		

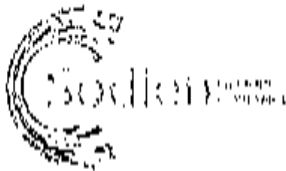


DATE	H	AGENT	TYPE INTERVENTION (curatif ou préventif + précision si usuel)	ACTIONS RÉALISÉES (détail des actions menées sur cette intervention)	CAUSE DU DYSFONCTIONNEMENT (si s'agit d'une panne, préciser les causes identifiées)	TEMPS D'ARRÊT (si arrêt > 15min)
03/04/2013	09H00	PICARD	PRÉVENTIF	rondes chaufferies, relevés journaliers, autocontrôles		
04/04/2013	09H30	PICARD	PRÉVENTIF	rondes chaufferies, relevés journaliers, autocontrôles		
05/04/2013	09H30	SARHAOUI	ASSEMBLÉ	réajustement variateur du ventilateur de la chaudière 2		2
05/04/2013	09H00	PICARD	PRÉVENTIF	rondes chaufferies, relevés journaliers, analyse eau réseau et bache, autocontrôles, appoint azote, purge compresseur		
06/04/2013	09H00	PIRELLA	PRÉVENTIF	rondes chaufferies, relevés journaliers, nettoyage chaudières et atelier, analyse eau réseau et bache, appoint pu, pompe dosage		
07/04/2013	11H15	SARHAOUI	ASSEMBLÉ	réajustement variateur du ventilateur de la chaudière 2		
08/04/2013	09H30	PIRELLA	PRÉVENTIF	rondes chaufferies, relevés journaliers, autocontrôles, purge, compresseur		
09/04/2013	09H00	PIRELLA	PRÉVENTIF	rondes chaufferies, relevés journaliers, purge, compresseur		
10/04/2013	09H00	PIRELLA	PRÉVENTIF	rondes chaufferies, relevés journaliers, appoint traitement par pompe dosage, réglage ventilo 2&4		
11/04/2013	09H00	PICARD	PRÉVENTIF	rondes chaufferies, relevés journaliers, analyse eau réseau et bache, appoint par pompe dosage, purge, compresseur		
12/04/2013	09H00	PICARD	PRÉVENTIF	rondes chaufferies, relevés journaliers, purge, compresseur, autocontrôle, intervention des priorités chaudières		
13/04/2013	09H15	PICARD	ASSEMBLÉ	délat ventilo chaudière 2 réajustement et nettoyage soléole		
15/04/2013	09H00	PIRELLA	PRÉVENTIF	rondes chaufferies, relevés journaliers, autocontrôles, appoint traitement réseau et bache		
16/04/2013	08H00	PIRELLA	PRÉVENTIF	rondes chaufferies, relevés journaliers, autocontrôles, appoint traitement réseau et bache, purge compresseur		
17/04/2013	09H00	PIRELLA	PRÉVENTIF	rondes chaufferies, relevés journaliers, autocontrôles, appoint traitement réseau et bache, purge compresseur		
18/04/2013	09H00	PIRELLA	PRÉVENTIF	rondes chaufferies, relevés journaliers, appoint traitement réseau et bache, purge compresseur		
19/04/2013	09H00	PICARD	PRÉVENTIF	rondes chaufferies, relevés journaliers, autocontrôles, analyse eau réseau et bache, contrôles combustions		
22/04/2013	09H00	PICARD	PRÉVENTIF	rondes chaufferies, relevés journaliers, autocontrôles, analyse eau réseau et bache, bulle chaudière 4		
23/04/2013	09H00	PIRELLA	PRÉVENTIF	rondes chaufferies, relevés journaliers, autocontrôles, défaut électrique commun		
24/04/2013	09H00	PICARD	PRÉVENTIF	rondes chaufferies, relevés journaliers, purge, compresseur		
25/04/2013	09H00	PIRELLA	CURATIF	condensats, arrêt production pour arrêt soudure en lambeau, remplissage de 2 années, purge niveau HT azote		8
26/04/2013	09H00	PIRELLA	PRÉVENTIF	rondes chaufferies, relevés journaliers, autocontrôles, purge, compresseur, appoint traitement réseau par pompe dosage		

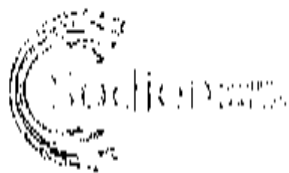


Compte rendu d'activité
Exercice 2013

DATE	H	AGENT	TYPE INTERVENTION (correctif ou préventif + préciser si astreinte)	ACTIONS REALISÉES (détail des actions réalisées sur cette intervention)	CAUSE DU DYSFONCTIONNEMENT (si connu) pour préciser les causes répétitives	TEMPS D'ARRÊT (en nombre d'heures)
29/04/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	rendes chauffères relevés journaliers; autocollé; nettoyage compresseur; appoint testement roseau par pompe d'excuse		
29/04/2013	21H00	SARRAHOU	ASTREINTE	défaut électrique général relevé; disjoncteur; poste gaz; électrovanne; remis en service; installation; autocontrôle		2
10/05/2013		PELLE	PREVENTIF	rendes chauffères relevés journaliers; purge compresseur; appoint; changement d'		
30/04/2013	08H00	tous	PREVENTIF	relevés mensuels des compteurs d'effluents et sous-stations		
01/05/2013	09H00	SARRAHOU	ASTREINTE	défaut électrique au tgbt; roseau; disjoncteur; poste gaz; électrovanne; remis en service; installation; effectué autocontrôle		2
01/05/2013	19H00	SARRAHOU	ASTREINTE	défaut électrique au tgbt; roseau; disjoncteur; poste gaz; électrovanne; remis en service; installation; effectué autocontrôle		2
01/05/2013	21H00	SARRAHOU	ASTREINTE	défaut électrique au tgbt; roseau; disjoncteur; poste gaz; électrovanne; remis en service; installation; effectué autocontrôle		2
02/05/2013	09H00	SARRAHOU	ASTREINTE	rendes chauffères relevés journaliers;		2
02/05/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rendes chauffères relevés journaliers; pompe chaudière; testé; en service; chaudière; babcock		
03/05/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rendes chauffères relevés journaliers; autocontrôle; appoint; sel; adoucisseur		
04/05/2013	21H00	SARRAHOU	ASTREINTE	contrôle en chaudière suite appel contacteur pour panne roseau; roseau; chaudière		
06/05/2013	08H30	PICARD	PREVENTIF	rendes chauffères relevés journaliers; autocollé; nettoyage compresseur; stage formation sur packet habak; jusqu'à production; testement; gaz; contrôle; combustion		
07/05/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rendes chauffères relevés journaliers; purge compresseur; autocontrôle; stage; packet; habak		
10/05/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rendes chauffères relevés journaliers; purge compresseur; purge pression vapeur trop haute; autocontrôle; appoint; sel; adoucisseur		
13/05/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	rendes chauffères relevés journaliers; autocontrôle; purge; compresseur		
14/05/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	rendes chauffères relevés journaliers; appoint; contrôle; essai; alarme; rupture; électrique; chaudière; contrôle; combustion; gaz		
15/05/2013	09H30	PICARD	PREVENTIF	rendes chauffères relevés journaliers; purge compresseur; contrôle; combustion; habak		
16/05/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	rendes chauffères relevés journaliers;		
17/05/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	rendes chaudières relevés journaliers; purge compresseur;		
18/05/2013	10H20	SARRAHOU	ASTREINTE	défaut électrique au tgbt; roseau; chaudière; roseau; détendeur; poste gaz; électrovanne; remis en service; installation; sur chaudière; habak		2
21/05/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	rendes chauffères relevés journaliers; purge compresseur; appoint; en service; chaudière; 2; appoint; changement; autocontrôle		



DATE	H	AGENT	TYPE INTERVENTION (préventif ou préventif / préventif et curatif)	ACTIONS REALISEES (détail des actions réalisées sur cette intervention)	CAUSE DU DYSFONCTIONNEMENT (s'il s'agit d'une panne, préciser les causes identifiées)	TEMPS D'ARRÊT (en heure + 15min)
22/05/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, purges compresseurs		
23/05/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers autocontrôle, analyse eau traitement et bâche, isolé chaudière 4,		
24/05/2013	09H00	PELTI	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers autocontrôle, appoint sel adoucisseur		
25/05/2013	09H00	DA COSTA	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, purges compresseurs, analyse eau traitement réseau		
27/05/2013	09H00	DA COSTA	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, purges compresseurs, analyse eau traitement réseau, nettoyage salle ventilo, réglage vanne bypass		
27/05/2013	02H00	TROUS	PREVENTIF	relevés mensuels des compresseurs chauffage et sous station		
28/05/2013	10H00	DA COSTA	PREVENTIF	AUTOCONTRÔLE ligne opave sur chaudière 4 et contrôle et contrôle chaudière 2 selon prescriptions appop		
29/05/2013	09H00	DA COSTA	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, purges compresseurs, appoint sel adoucisseur, relevés mensuels, arrêt chaudière 4 posée sur chaudière 2, traitement vanne réseau ruisseau pour recherche fuite réseau		
30/05/2013	09H00	DA COSTA	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, purges compresseurs		
01/06/2013	09H00	PELTI	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle, appoint azote		
03/06/2013	09H00	PELTI	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle, appoint sel adoucisseur, purge compresseur		
20/06/2013	09H00	OUERTI	CURATIF	recherche fuite réseau par MAT 21 localisation au 1 chaudière sur branche 3 /21, réparation par S.C.F		
03/06/2013	09H00	PELTI	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle		
04/06/2013	15H00	PICARD	PREVENTIF	coupage ligne pour travaux réglementés dispositif pompe réseau2 par clémence, remplacement de panneau d'alimentation des batteries		
05/06/2013	09H00	PELTI	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers,		
06/06/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, appoint produit traitement résidu par pompe (seuive)		
07/06/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle, appoint sel adoucisseur, purge compresseur, appoint produit traitement d eau		
10/06/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle, purge compresseur, injection produit traitement eau, analyse eau froide réseau et bâche		
11/06/2013	09H00	PELTI	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers		
12/06/2013	09H00	PELTI	PREVENTIF	rondes chaufferies relevés journaliers, purge compresseur		
12/06/2013	09H00	PELTI	CURATIF	Isolé alimentation eau froide suite explosion vite administrateur		

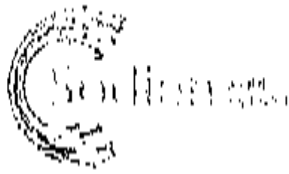


Compte rendu d'activité
Exercice 2013

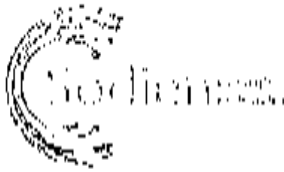
DATE	H	AGENT	TYPE INTERVENTION (curatif ou préventif + présence de clientèle)	ACTIONS REALISEES (détail des actions réalisées sur cette intervention)	CAUSE DU DYSFONCTIONNEMENT (SW d'après l'annuaire, présence des clients chauffés)	HEURES D'ARRET (si arrêt - 15min)
11/06/2013	09H00	PLIET	PREVENTIF	ronde chaudières relevés journaliers, autocontrôle, purge et analyse compresseur électrique chaudières, contrôle combustion brûleur		
11/06/2013	05H30	PICARD	PREVENTIF	ronde chaudières relevés journaliers, autocontrôle		
14/06/2013	09H00	PLIET	PREVENTIF	ronde chaudières relevés journaliers, autocontrôle		
17/06/2013	09H00	PLIET	PREVENTIF	ronde chaudières relevés journaliers, purge compresseur, analyse eau froide résidu et bac à bact		
17/06/2013	20H00	SABOT	ASSURANTE	défaut électrique - présence détendeur gaz et trouvanis, réglage détendeur chaudières 2, remis en service install 0000 autocontrôle		
18/06/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	ronde chaudières, relevés journaliers, purge compresseur		
18/06/2013	09H00	PICARD	TRAVAUX	vidé chaudière, réseau, vanne de fosse non étanche, pour travaux développement réseau		5
19/06/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	ronde chaudières, relevés journaliers, appel de traitement résidu		
20/06/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	ronde chaudières, relevés journaliers, déjaç 17 mini résidu remis en service		1
21/06/2013	02H00	SABOT	CURATIF	installation		
21/06/2013	09H00	PLIET	PREVENTIF	ronde chaudières, relevés journaliers, purges compresseurs, autocontrôle, analyse eau par Promalga		
21/06/2013	21H00	SABOT	ASSURANTE	remis en service vanne chaudière 2, remis en service installation, pas d'appel de contact		4
22/06/2013	12H00	PICARD	ASSURANTE	modification des paramètres de régulation, local clientant sur site		
22/06/2013	20H00	SABOT	ASSURANTE	site, appel files pour problème de 17 en sous station, contrôle fonctionnement en chaudières 2 et 4		
24/06/2013	08H00	SABOT	ASSURANTE	défaut gaz sur chaudière 2, remis en service remis en service		1
27/06/2013	23H30	SABOT	ASSURANTE	défaut gaz sur chaudière 2, remis en service remis en service		
28/06/2013	03H00	PICARD	ASSURANTE	défaut sur détendeur gaz chaudière 2, remis en service		
24/06/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	ronde chaudières, relevés journaliers, arrêt chaudière 2 suite au séchage chaudières 4		
25/06/2013	08H30	SABOT	PREVENTIF	remis en service chaudière 2 pour intervention swish, appel		
25/06/2013	09H00	WELSHAUS	PREVENTIF	intervention sur brûleur de webshamp, réglage du débit chaudières		
26/06/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	ronde chaudières, relevés journaliers, autocontrôle, appel de traitement résidu		
27/06/2013	09H00	LOUIS	PREVENTIF	relevés mensuels des compresseurs chaudières et sous stations		
27/06/2013	09H00	PLIET	PREVENTIF	ronde chaudières, relevés journaliers, autocontrôle, purge compresseur, nettoyage chaudières		

DATE	H	AGENT	TYPE INTERVENTION (correctif ou préventif + précisée si nécessaire)	ACTIONS REALISEES (détail des actions réalisées sur cette intervention)	CALORIFIQUE FONCTIONNEMENT (s'il s'agit d'un panne, préciser les causes (doublet))	TEMPS D'ARRÊT (si arrêt > 1h)
20/06/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle, appoint sel adoucisseur		
01/07/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle, appoint sel adoucisseur		
02/07/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle, appoint sel adoucisseur, lance régénération adoucisseur, analyse eau froide, réservoir et bache purge compresseur		
03/07/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle		
04/07/2013	09H00	PERMO	CURATIF	remplacement de la bouteille de l'adoucisseur		
04/07/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, contrôle du fonctionnement adoucisseur suite travail et analyse eau		
05/07/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, appoint produit traitement réservoir par pompe doseuse, analyse eau adoucisseur		
06/07/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle, appoint sel et contrôle fonctionnement adoucisseur, purge compresseur, appoint produit traitement d'eau		
08/07/2013	09H00	APAVI	PREVENTIF	contrôle des équipements de levages, palan électriques etc		
09/07/2013	09H00	PETIT	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, contrôle adoucisseur, lance régénération, analyse eau froide		
09/07/2013	09H00	PERMO	PREVENTIF	remplacement du câble de la pompe réservoir		
10/07/2013	09H00	PETIT	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle		
10/07/2013	09H00	PETIT	CURATIF	dépannage du light suite travaux électricité, réparé en garage, autocontrôle et test pression au banc, erreurs au service et vérification ventilo		0,3
11/07/2013	09H00	SAVOU	ASTREINT			1
12/07/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle, appoint sel adoucisseur et analyse eau		
15/07/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, purge compresseur, analyse eau froide réservoir et bache		
16/07/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, purge compresseur, lance régénération adoucisseur		
17/07/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, purge compresseur, contrôle adoucisseur		
18/07/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	huile sur adoucisseur au niveau de la tête		
19/07/2013	09H00	PELLE	ASTREINT	dépannage chaudière, passage sur chaudière 2, autocontrôle		
19/07/2013	11H00	PELLE	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle, appoint sel adoucisseur, analyse eau froide, appoint sel adoucisseur, analyse eau froide	intervention de PERMO pour remplacement	
22/07/2013	09H00	PETIT	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, purge compresseur, contrôle adoucisseur		

DATE	H	AGENT	TYPE INTERVENTION (contact ou prévention / présence et contrôle)	ACTIONS RÉALISÉES (détail des actions menées sur cette intervention)	CAUSE DU DYSFONCTIONNEMENT (si écart d'une panne, préciser les causes identifiées)	TEMPS D'ARRÊT (si arrêt > 15min)
23/01/2013	09H00	PIETI	PRÉVENTIF	rendes chauffères, relevés journaliers, purge compresseur, contrôle adoucisseur		
24/01/2013	09H30	PIETI	PRÉVENTIF	rendes chauffères, relevés journaliers, purge compresseur, contrôle adoucisseur, analyse contribution chaudière		
25/01/2013	09H00	PIETI	PRÉVENTIF	rendes chauffères, relevés journaliers, purge compresseur, contrôle adoucisseur		
26/01/2013	09H00	PIETI	PRÉVENTIF	rendes chauffères, relevés journaliers, purge compresseur, contrôle adoucisseur, analyse contribution		
27/01/2013	13H00	NAUDET	ASSEMBLÉ	arrêt chaudière, arrêt adoucisseur, contrôle volume bache, pas d'appoint d'eau automatique		
29/01/2013	08H00	TOUL	PRÉVENTIF	relevés mensuels des compteurs chauffères et vanne station		
29/01/2013	06H00	PIETI	PRÉVENTIF	mise en vidange chaudière pour contrôle AP/AVL et lavage aéro de chaudière		G
29/01/2013	08H00	PERMO	CURATIF	remplacement de la bouteille de Padoc base, contrôle programmation vanes en service		
29 au 02 août		TOUL	PRÉVENTIF	arrêt total de la centrale, dépose des brûleurs, nettoyage ramonage des conduits, tubes de fumées, ouverture des trappes de visite pour contrôle AP/AVL		H
29 au 02 août		TOUL	PRÉVENTIF	réfection des joints de trappes et trou d'homme, ballon expansion		
29 au 02 août		TOUL	PRÉVENTIF	compresseur, chaudières, graissage et lubrification des joints et presse-étoupe des vannes chauffères, groupes réseau		B
29 au 02 août		TOUL	PRÉVENTIF	contrôle graissage des vannes de l'essai du réseau, remplacement de 8 vannes de l'essai (isolément C, 2, 6, isolément 8, isolément 28, et vidange aéro du tar)		
29 au 02 août		TOUL	PRÉVENTIF	contrôle et remplacement des vannes de l'essai		
29 au 02 août		TOUL	PRÉVENTIF	contrôle AP/AVL sur ballon expansion, ballon compresseur, chaudière 2 et 6, constaté fuite sur chaudière 4		
		TOUL	PRÉVENTIF	remise en eau du réseau et chaudière, remis en service installation, appoint et adoucisseur, appoint, appoint et produit de traitement d'eau		
05/08/2013	09H00	PIETI	PRÉVENTIF	rendes chauffères, relevés journaliers, autocontrôle,		
06/08/2013	09H00	PIETI	PRÉVENTIF	rendes chauffères, relevés journaliers, purge compresseur, vidange chaudière 4 pour réparation tubes, appoint produit traitement réseau		
06/08/2013	09H00	VALEOCK	CURATIF	réparation 5 tubes fondus par Valeock sur chaudière 4		
07/08/2013	09H00	PIETI	PRÉVENTIF	rendes chauffères, autocontrôle, chaudières, appoint, appoint et produit de traitement d'eau		

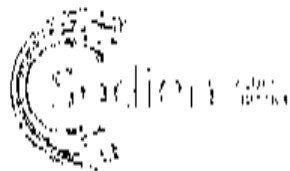


DATE	HE	AGENT	TYPE INTERVENTION (curatif ou préventif + préciser si activité)	ACTIONS REALISEES (détail des actions menées sur cette intervention)	CAUSE DU DYSFONCTIONNEMENT (s'il s'agit d'une panne, préciser les causes constatées)	TEMPS D'ARRÊT (si arrêt > 1h30)
07/08/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	recherche fuite sur réseau sur branche le position entre 201P et 41A, ouverture canon au par BRZ		
08/08/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	passé de contrôler provalve suite à localisation fuite ex ouverture par BRZ		
09/08/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffeires relevés journaliers, autocontrôle, analyse eau réseau et bache		
12/08/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffeires relevés journaliers, autocontrôle, analyse eau réseau et bache		
13/08/2013	09H00	PELIT	PREVENTIF	rondes chauffeires relevés journaliers, analyse admetteur, purge compresseur,		
14/08/2013	09H00	PELIT	PREVENTIF	rondes chauffeires relevés journaliers, autocontrôle,		
14/08/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	remplacement du régulateur gazotherm 2409 régulation réseau eau et bache		
16/08/2013	09H00	PELIT	PREVENTIF	rondes chauffeires relevés journaliers, autocontrôle, analyse eau réseau et bache		
19/08/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffeires relevés journaliers, autocontrôle, contrôle combustion chauffeire 2, analyse eau froide, réseau et bache		
20/08/2013	09H00	PELIT	PREVENTIF	rondes chauffeires relevés journaliers, autocontrôle,		
21/08/2013	09H00	PELIT	PREVENTIF	rondes chauffeires relevés journaliers, autocontrôle,		
22/08/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffeires relevés journaliers, purge compresseur, lancé régénération admetteur		
23/08/2013	09H00	PELIT	PREVENTIF	rondes chauffeires relevés journaliers, autocontrôle,		
23/08/2013	09H00	PELIT	PREVENTIF	contrôle électrique isolation pompe tgh bûche par APVAL		
24/08/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffeires relevés journaliers, autocontrôle,		
27/08/2013	10H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffeires relevés journaliers, purge compresseur, analyse eau		
28/08/2013	09H00	PELIT	PREVENTIF	rondes chauffeires relevés journaliers, autocontrôle, ans désinfectant résine dans admetteur, travaux chauffeire en trépasé site CLAIR		
29/08/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffeires relevés journaliers, autocontrôle,		
30/08/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffeires relevés journaliers, autocontrôle, purge eau CLAIR, purge compresseur, analyse eau réseau bache froide		
31/08/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	relevés des compteurs chauffeire et sous station		
01/09/2013	09H00	PELIT	PREVENTIF	rondes chauffeires relevés journaliers, purge compresseur, contrôle admetteur, autocontrôle		
27/07/2013	17H00	SAUCE	ASSEMBLEE	arrêt chauffeire, arrêt admetteur, contrôle volume bache, pas d'appoint d'eau automatique		
29/07/2013	09H00	FOUS	PREVENTIF	relevés mensuels des compteurs chauffeire et sous station		



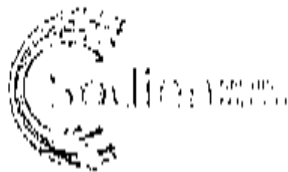
DATE	H	AGENT	TYPE INTERVENTION (correctif ou préventif / précaution)	ACTIONS PLANNÉES (liste des actions prévues sur cette intervention)	CAUSE DU DYSFONCTIONNEMENT (si s'agit d'une panne, préciser les causes identifiées)	TEMPS D'ARRÊT (en heure) > 15min
02/01/2013	09H00	PELIT	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle,		
03/01/2013	09H00	PRARDO	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, purge compresseur, appoint produit traitement résidu,		
04/01/2013	09H00	PRARDO	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle,		
05/01/2013	09H00	PELIT	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers,		
06/01/2013	09H00	PRARDO	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle,		
10/01/2013	09H00	PELIT	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers,		
11/01/2013	09H00	PELIT	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, contrôle adourisseur, purge système boost,		
12/01/2013	09H00	PRARDO	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle,		
11/02/2013	09H00	PRARDO	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, appoint (essai) de démarrage pompe réservoir 2 en petite vitesse, déjonction		
16/01/2013	09H00	PRARDO	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle, analyse eau réservoir et bache, appoint sel adourisseur, appoint appoint pompe réservoir type de débit		
17/01/2013	09H00	PRARDO	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle, analyse eau froide, réservoir et bache, appoint produit traitement résidu,		
18/01/2013	09H00	PELIT	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle,		
19/01/2013	09H00	PELIT	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle, appoint produit par pompe réservoir		
19/01/2013	08H00	PRARDO	PREVENTIF	avec Clemency et Vallin, essai pompe réservoir 2 flash sur thermostat; essai pompe réservoir 3 toujours pas de débit; déjonction de tous les van latéraux et USB1 suite flash, van 6 en service et installation		
20/01/2013	09H00	PELIT	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle,		
21/01/2013	09H00	BERTH	TRAVAUX	opération camion "champs perdus" suite défonçage par Pomeroy		
23/01/2013	09H00	PELIT	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle,		
26/01/2013	09H00	PELIT	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, purge compresseur		
27/01/2013	10H00	PRARDO	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, purge compresseur, appoint produit traitement résidu, appoint sel adourisseur		
26/01/2013	09H00	PELIT	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle,		
28/01/2013	09H00	TOUS	PREVENTIF	relevés des compteurs chauffiers et sous station		
11/02/2013	09H00	PRARDO	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle, graissage des pompes		
01/02/2013	09H00	PRARDO	PREVENTIF	rendes chaufferies relevés journaliers, autocontrôle, essai pompe réservoir 2 suite remplacement thermostat et filtre par Clemency, robinet de fuite réservoir		

DATE	II	AGENCY	TYPE: INTERVENTION (annoncié ou préventif + préciser si urgence)	ACTIONS REALISEES (détail des actions menées sur cette intervention)	CAUSE DU DYSFONCTIONNEMENT (si s'agit d'une panne, préciser les causes identifiées)	CLIENT YVES (RÉF) (si surdit (50th)
01/10/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-bois relevés journaliers, autocontrôle, purge compresseur, graissage, mise en service pompe réseau 2 jusqu'à 17H		
02/10/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-bois relevés journaliers, purge compresseur, mise en service pompe réseau 2 jusqu'à 20h30, analyse eau chaude, bache tranche, contrôle combustion chaudière 2		
07/10/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	mise en service chaudière 4, reprise des régulages pour contrôler les points d'action de la régulation, analyse combustion		
03/10/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-bois relevés journaliers, mise en service pompe réseau 2, purge compresseur		
04/10/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-bois relevés journaliers, autocontrôle, appoint sel adoucissant		
07/10/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-bois relevés journaliers, autocontrôle, purge compresseur, graissage, analyse eau réseau froide et bache nettoyage chaudière et labo		
07/10/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	contrôle des extincteurs par SICU		
08/10/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-bois relevés journaliers, purge compresseur		
09/10/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-bois relevés journaliers, autocontrôle, pts pompe réseau 4 en auto, purge air comprimé		
10/10/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-bois relevés journaliers, autocontrôle, analyse eau réseau et bache, appoint sel adoucissant, appoint auto,		
10/10/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	contrôle de et de par éléments		
14/10/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-bois relevés journaliers, autocontrôle, appoint chaudière 2		
14/10/2013	09H00	PETIT	PREVENTIF	rondes chauffe-bois relevés journaliers, autocontrôle,		
15/10/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-bois relevés journaliers, purge ballon air comprimé		
16/10/2013	09H00	PETIT	PREVENTIF	rondes chauffe-bois relevés journaliers, autocontrôle,		
17/10/2013	09H00	PETIT	PREVENTIF	rondes chauffe-bois relevés journaliers,		
18/10/2013	09H00	PETIT	PREVENTIF	rondes chauffe-bois relevés journaliers, autocontrôle, graissage manuel du circuit coprécipitation système SBT		
21/10/2013	09H00	PETIT	PREVENTIF	rondes chauffe-bois relevés journaliers, autocontrôle,		
22/10/2013	09H00	PETIT	PREVENTIF	rondes chauffe-bois relevés journaliers,		
23/10/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-bois relevés journaliers, autocontrôle, arrêt chaudière 2 mise en service chaudière 3		
24/10/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-bois relevés journaliers, mise en service de la pompe cogé		
25/10/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-bois relevés journaliers, autocontrôle, arrêt chaudière 4 mise en service chaudière 2, appoint sel adoucissant		
26/10/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffe-bois relevés journaliers, autocontrôle, purge compresseur et ballon air, format vanes manuelle départ et retour rapp		

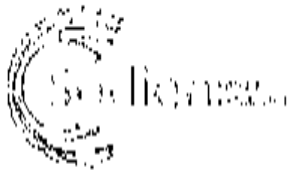


Compte rendu d'activité
Exercice 2013

DATE	H	AGENCY	TYPE INTERVENTION (opération ou préventif + présence de agricole(s))	ACTIONS RÉALISÉES (détail des actions menées sur cette intervention)	CAUSE DU DYSFONCTIONNEMENT (s'il s'agit d'une panne, préciser les causes (qualitatives))	TEMPS D'ARRÊT (en heures) (5 min)
28/10/2013	08H30	PICARD	PRÉVENTIF	rendre en pression circuit cogé après travaux EMIS sur circuit cogé		
28/10/2013	08H30	PICARD	PRÉVENTIF	rendre en pression circuit cogé après travaux EMIS sur circuit cogé		
29/10/2013	09H00	TOUP	PRÉVENTIF	relevés des compteurs chaufferies et tous stations		
30/10/2013	09H00	PETIT	PRÉVENTIF	rendre chaufferies relevés journaliers, autocontrôle		
				rendre chaufferies relevés journaliers, autocontrôle, purge		
11/10/2013	09H00	PICARD	PRÉVENTIF	compte cogé, graissage, analyse service pompe réseau 2 traverses pour appoint traitement réseau		
11/10/2013	09H00	Tous	CURATIF	recherche fuite réseau sur branche cogé Anjou, localisation et réparation par SGTI		
09/11/2013	09H00	PICARD	PRÉVENTIF	rendre chaufferies et cogé, relevés journaliers, autocontrôle, purge compresseur, graissage, appoint, analyse		
05/11/2013	14H00	PETIT	PRÉVENTIF	rendre chaufferies et cogé, relevés journaliers, autocontrôle, purge compresseur, graissage, appoint		
				analyse, recherche fuite réseau branche 21/1/3		
06/11/2013	09H00	PICARD	PRÉVENTIF	rendre chaufferies et cogé, relevés journaliers, autocontrôle, purge compresseur		
07/11/2013	09H00	PICARD	PRÉVENTIF	rendre chaufferies et cogé, relevés journaliers, autocontrôle, purge compresseur		
12/11/2013	09H00	PETIT	PRÉVENTIF	rendre chaufferies et cogé, relevés journaliers, autocontrôle		
13/11/2013	09H00	PICARD	PRÉVENTIF	rendre chaufferies et cogé, relevés journaliers, autocontrôle		
14/11/2013	09H00	PETIT	PRÉVENTIF	rendre chaufferies et cogé, relevés journaliers, autocontrôle, journalisation vitesse du volateur de la pompe cogé		
15/11/2013	09H00	PICARD	PRÉVENTIF	rendre chaufferies et cogé, relevés journaliers, autocontrôle, purge compresseur analyse eau usagée et injection produit de traitement, appoint sur adanch.com		
18/11/2013	09H00	PETIT	PRÉVENTIF	rendre chaufferies et cogé, relevés journaliers, autocontrôle		
19/11/2013	09H00	PETIT	PRÉVENTIF	rendre chaufferies et cogé, relevés journaliers, autocontrôle		
20/11/2013	09H00	PETIT	PRÉVENTIF	rendre chaufferies et cogé, relevés journaliers, autocontrôle		
21/11/2013	09H00	PETIT	PRÉVENTIF	rendre chaufferies et cogé, relevés journaliers, autocontrôle, purge compresseur, graissage		
22/11/2013	09H00	PETIT	PRÉVENTIF	rendre chaufferies et cogé, relevés journaliers, autocontrôle, purge compresseur, appoint traitement eau réseau		
23/11/2013	08H00	PICARD	PRÉVENTIF	rendre chaufferies et cogé, relevés journaliers, analyse eau froide réseau et bache, appoint traitement réseau		
25/11/2013	09H00	PICARD	PRÉVENTIF	rendre chaufferies et cogé, relevés journaliers, analyse eau froide réseau et bache, appoint traitement réseau		
26/11/2013	09H00	PETIT	PRÉVENTIF	rendre chaufferies et cogé, relevés journaliers, purge ballon air comprimé		



DATE	H	AGENT	TYPE INTERVENTION (correctif ou préventif ou prévisionnel ou opérationnel)	ACTIONS RÉALISÉES (détail des actions menées sur cette intervention)	CAUSE DU DYSFONCTIONNEMENT (si s'agit d'un panne, préciser les causes identifiées)	TEMPS D'ARRÊT (si arrêt total)
17/11/2013	09H00	PICHI	PREVENTIF	rondes chauffeuses et cogé relevés journaliers, réglage régulation chaudière 2 et vanne 3voles		
20/11/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffeuses et cogé relevés journaliers, purge ballon de comprimés relevés des compteurs chauffeuses et sous stations		
20/11/2013	09H00	TOUS	PREVENTIF	rondes chauffeuses et cogé relevés journaliers, purge ballon de comprimés, analyse eau froide réseau et bache, autocontrôle, appoint produit traitement réseau		
01/12/2013	09H00	DA COSTA	PREVENTIF	rondes chauffeuses et cogé relevés journaliers, autocontrôle, purge compresseur,		
02/12/2013	06H00	DA COSTA	PREVENTIF	visite de RUC caldage pour 5/51 47, BLR21 pour recherche fuite branche 1A 5 6 reception note d'analyse de PHH		
04/12/2013	09H00	DA COSTA	PREVENTIF	rondes chauffeuses et cogé relevés journaliers, purge compresseur		
04/12/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffeuses et cogé relevés journaliers, autocontrôle, purge compresseur, analyse eau froide réseau et bache		
05/12/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffeuses et cogé relevés journaliers, analyse eau réseau, appoint glycol dans circuit de refroidissement aéro		
05/12/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffeuses et cogé relevés journaliers, autocontrôle, analyse d'eau réseau bache et adouce par enoythra, appoint sol, appoint produit traitement réseau		
07/12/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffeuses et cogé relevés journaliers, autocontrôle, purge compresseur,		
10/12/2013	09H00	TOUS	CURATIF	départ provision installation, coupe générale chauffeuses en sécurité, tentative de position côté pour installation future concrètement, isolé les vannes de l'ancien réseau,		24
10/12/2013	09H00	TOUS	CURATIF	du réseau, localisation fuite sous le stade, ouverture par BLR21 four placé pour 5 b) préparations travaux par 24.H		
11/12/2013	09H00	TOUS	CURATIF	combustion eau réseau et chauffeuses, combustion service chaudière, nettoyage réseau, autocontrôle		
12/12/2013	09H00	TOUS	CURATIF	rondes chauffeuses et cogé relevés journaliers, autocontrôle, appoint de produit traitement réseau suite travaux en important		
12/12/2013	09H00	PICARD	CURATIF	recherche fuite et localisation sur branche 5/51 VA et Van, découverte escalier par BLR21		
13/12/2013	09H00	PICARD	CURATIF	possibilité ouverture escalier par BLR 21, complètement tronçon de section 514 branche 5/51 VA et 5 6		
13/12/2013	09H00	PICARD	CURATIF	poursuite ouverture escalier par BLR 21, complètement tronçon de section 514 branche 5/51 VB et 5AB		



DATE	II	AGENT	TYPE INTERVENTION (correctif ou préventif / préventif si applicable)	ACTIONS RÉALISÉES (détails des actions menées sur cette intervention)	CAUSE DU DYSFONCTIONNEMENT (Si s'agit d'une panne, préciser les causes éventuelles)	ILM/S D'ARRÊT (en nombre d'heures)
14/12/2013	08H00	PICARD	CURATIF	remplacement des triangles, contrôle etanchéité, appoint produit de traitement, purge valve vapeur des autocontrôles, autocontrôle		
16/12/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffées et capot relevés, journaliers, purge ballon d'expansion, appoint produit traitement		
17/12/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffées et capot relevés, journaliers, appoint produit traitement eau, autocontrôle		
18/12/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffées et capot relevés, journaliers, appoint produit traitement eau, contrôle anti gel avec réglage, appoint sel et rangement sel		
19/12/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffées et capot, relevés journaliers, autorégulation purge compresseur, contrôle et tarage des soupapes par PRESSÉ COMBUSTION		
20/12/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffées et capot relevés journaliers, purge ballon air comprimé, analyse van fluide résidu, et bache, autocontrôle, purge valve vapeur d'autocontrôle		
20/12/2013	09H00	PICARD	PREVENTIF	nettoyage de camion suite travaux sel et her 21		
23/12/2013	08H00	PICARD	PREVENTIF	rondes chauffée et capot, relevés journaliers, autocontrôle, purge compresseur, réglage pointé démarrage des chaufferies		
24/12/2013	22H30	SALUA	ASTREINT	defaut pression gaz, remise en service installation, contrôle fonctionnement		1
26/12/2013	09H00	LEDP	PREVENTIF	relevés des compteurs chauffée et sous station		
26/12/2013	09H00	PELLE	PREVENTIF	rondes chauffée et capot, relevés journaliers,		
27/12/2013	09H00	PETIT	PREVENTIF	rondes chauffée et capot, relevés journaliers, autocontrôle, purge compresseur,		
11/12/2013	08H00	PELLE	PREVENTIF	rondes chauffées et capot, relevés journaliers, autorégulation, purge compresseur,		

4.12 ANNEXE 12 : Inventaire actualisé des ouvrages

Cf. pages suivantes

RCU de FONTAINE D'OUCHE

Inventaire des biens et des équipements (chaufferie/cogénération)

Équipement	Libelle matériel standard	Libelle matériel particulier	Caractéristique de l'équipement	Date mise en service	Exemplaires révisés / à réviser / à remplacer
GENERATEUR 1	CHOCINETTE	CHOCINETTE SERVICE A 3 CHAUDIERES		24/06/1988	100% SERVICE
GENERATEUR 2	CHOCINETTE	CHOCINETTE SERVICE A 3 CHAUDIERES		24/06/1988	100% SERVICE
GENERATEUR 3	CHAUDIERE SAUVEGARDE DE COMBUSTION	CHAUDIERE SAUVEGARDE DE COMBUSTION	3000	24/06/1988	100% SERVICE
GENERATEUR 4	FOURTECHILLAGE	FOURTECHILLAGE		24/06/1978	100% SERVICE
GENERATEUR 5	REGULATEUR MANOMETRIQUE	REGULATEUR CHARGE SERVICE		24/06/1988	100% SERVICE
GENERATEUR 6	APPAREIL ELECTRIQUE PROTECTION	APPAREIL ELECTRIQUE PROTECTION		24/06/1988	100% SERVICE
GENERATEUR 7	BOULLES GRANULATIVES	BOULLES GRANULATIVES		24/06/1988	100% SERVICE
GENERATEUR 8	ARMATURES ELECTRIQUES	ARMATURES ELECTRIQUES	ARMATURES ELECTRIQUES, COMPTES, THERMISTANES, Vannes, etc.	24/06/1988	
GENERATEUR 9	PNEUMATIQUES ACCESSOIRES	BOULLES GRANULATIVES		24/06/1988	
GENERATEUR 10	COMPTEURS ELECTRIQUES	COMPTEURS ELECTRIQUES		01/06/1981	
GENERATEUR 11	BOULLES GRANULATIVES	BOULLES GRANULATIVES			
GENERATEUR 12	BOULLES GRANULATIVES	BOULLES GRANULATIVES	BOULLES	24/06/1988	
GENERATEUR 13	CHOCINETTE	CHOCINETTE SERVICE A 3 CHAUDIERES		24/06/1988	100% SERVICE
GENERATEUR 14	CHOCINETTE	CHOCINETTE SERVICE A 3 CHAUDIERES		24/06/1988	100% SERVICE
GENERATEUR 15	CHAUDIERE SAUVEGARDE DE COMBUSTION	CHAUDIERE SAUVEGARDE DE COMBUSTION		01/06/1988	
GENERATEUR 16	BOULLES GRANULATIVES	BOULLES GRANULATIVES		24/06/1988	100% SERVICE
GENERATEUR 17	BOULLES GRANULATIVES	BOULLES GRANULATIVES	BOULLES	24/06/1988	100% SERVICE

